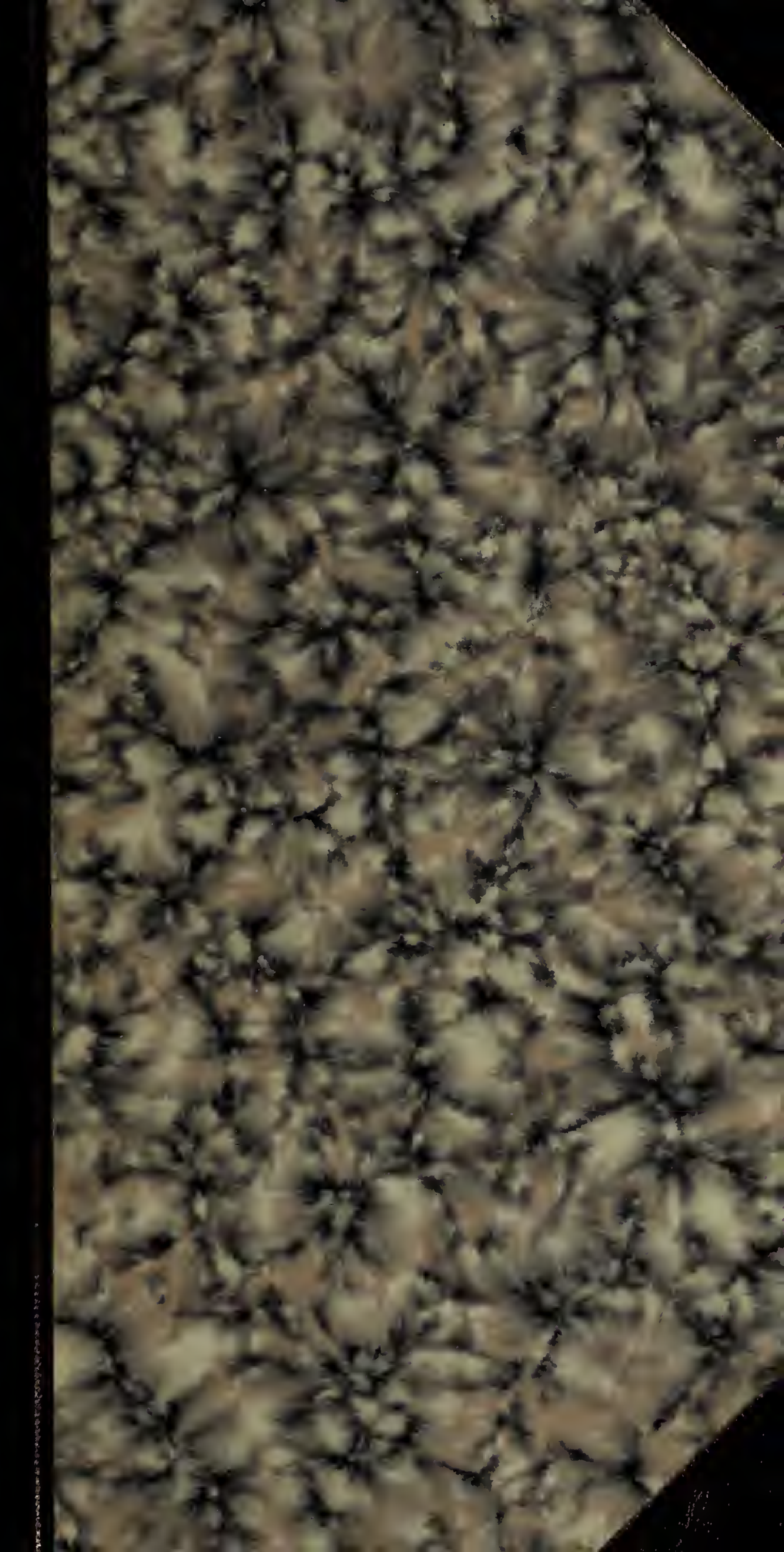




SOCIÉTÉ

MONTYON ET FRANKLIN.

1833—1836.

IMPRIME CHEZ PAUL RENOUARD,

RUE GARANCIÈRE, N° 5.

PORTRAITS ET HISTOIRE

DES

HOMMES UTILES,

HOMMES ET FEMMES

DE TOUS PAYS ET DE TOUTES CONDITIONS,

QUI ONT ACQUIS DES DROITS A LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE PAR DES TRAITS DE DÉVOUMENT, DE CHARITÉ; PAR DES FONDATIONS PHILANTROPIQUES; PAR DES TRAVAUX, DES TENTATIVES, DES PERFECTIONNEMENS, DES DÉCOUVERTES UTILES A L'HUMANITÉ, ETC.

PUBLIÉS ET PROPAGÉS

POUR ET PAR LA

SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.

PREMIÈRE COLLECTION DE CENT PORTRAITS.

1833 — 1836.



A PARIS,

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN,

RUE DU POT-DE-FER SAINT-SULPICE, N. 20.

1836.

SOCIÉTÉ

MONTYON ET FRANKLIN.

QUATRIÈME ANNÉE.—(1836.)—QUATRIÈME SÉRIE.

AVIS.

Dans les trois premières années (1833-1835) du *Recueil de la Société Montyon et Franklin*, il se trouve deux planches à deux portraits, savoir : les deux GOFFIN (1833) et les deux MONGOLFIER (1835). La première livraison de l'année 1836 contient une troisième planche à deux portraits, CLARKSON et WILBERFORCE, et un quatrième groupe de deux personnages devant être publié dans le courant de cette année, le nombre des personnages compris dans les quatre premières années du recueil sera de CENT PORTRAITS, au lieu de QUATRE-VINGT-SEIZE seulement qui étaient promis aux souscripteurs.

Cette collection de cent portraits devant former la première partie du recueil et pouvant être reliée à part, les souscripteurs recevront, à cet effet, un titre général avec frontispice, une introduction, tables chronologiques et par ordre alphabétique, etc., etc.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARANCIÈRE N. 5.

CHRONIQUE

DES

HOMMES UTILES

POUR ET PAR LA

SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.

N° I.

La CHRONIQUE substituée au BULLETIN DES HOMMES UTILES est destinée à recevoir, dans l'avenir, tous les développemens que les progrès de la Société permettront de lui donner. Ce sera le premier recueil qui aura été consacré spécialement à recueillir et conserver les souvenirs des actes de bienfaisance privée et publique, des fondations généreuses et des publications utiles.

MÉDAILLES D'OR DE LA SOCIÉTÉ.

La *Chronique* de 1836 (quatrième série du recueil des Hommes utiles), de même que le *Bulletin* de 1835, commencera par la mention des MÉDAILLES D'OR qui ont été décernées, au nom de la SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN, comme témoignages de la Reconnaissance publique envers des Bienfaiteurs ou Bienfaitrices de l'Humanité, de toutes conditions et sans distinction de pays.

Les critiques qui ne font point grâce aux meilleures institutions avaient mis un triste empressement à faire remarquer que les premières médailles de la Société (1833-1835) s'étaient trouvées presque toutes décernées à des dames ou à des personnages d'un rang élevé. L'héroïque dévoûment d'une Française de la condition la plus humble aura évité à notre société, pour cette fois du moins, un semblable reproche. Un Italien et un Allemand ont partagé, avec notre courageuse compatriote, l'hommage de la Reconnaissance publique solennellement proclamé au nom des Français.

MADAME VEUVE DEINSAC, DE TOULON (VAR).

La notice qui accompagne le portrait de madame VEUVE DEINSAC, dans le recueil de la Société (1835), avait déjà révélé plusieurs traits d'humanité de cette femme courageuse. Pendant les ravages du Choléra dans la ville de Toulon, madame Veuve Deinsac a continué de donner l'exemple du dévoû-

ment et de l'intrépidité; et selon les témoignages de toutes les autorités de la ville de Toulon, la médaille d'or de notre Société a été bien méritée par la *Sœur Marthe* de nos marins. Monseigneur le DUC D'ORLÉANS, partant pour l'expédition d'Afrique, a daigné permettre que notre médaille fût remise à madame Veuve Deinsac, par M. le major-général de la Marine J. de Martinencq, au nom et avec les félicitations du Prince royal des Français.

M. le Chanoine COTTOLENGO (GIUSEPPE), de Turin.

M. le chanoine COTTOLENGO (Giuseppe), de Turin, fondateur de l'hospice et de la maison de refuge qui, sous l'humble nom de *Piccola Casa*, sont devenus l'un des établissemens de charité les plus utiles de l'Italie, était désigné à nos hommages par les suffrages de ses compatriotes et de tous les étrangers qui avaient été témoins de ses pieux travaux. Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur du royaume de Sardaigne, au nom de son souverain, a félicité la Société Montyon et Franklin des sentimens qu'elle a manifestés, en se montrant reconnaissante de bienfaits répandus sur la ville de Turin. La médaille d'or des Français a été solennellement remise au vénérable fondateur, selon le désir de S. M. le Roi de Sardaigne, par l'héritier du trône, par le Prince royal, Monseigneur le Duc de Savoie.

Monsieur MERIAN (PHILIPPE), de Fribourg.

Monsieur MERIAN (Philippe), natif de Bâle (Suisse), et depuis plusieurs années établi dans la ville de Fribourg en Brisgaw (Grand-Duché de Bade), ne s'est pas borné à consacrer une partie de ses grandes richesses à des établissemens de Charité. Philantrope non moins éclairé que généreux, il n'a point confondu « la Bienfaisance avec l'Aumône. » Les sages réglemens que cet homme de bien a rédigés pour ses établissemens ne sont pas le moindre de ses bienfaits.

C'est aux villages les plus pauvres, dans les montagnes, qu'il accorde de préférence, non pas des largesses d'un moment, mais des secours à perpétuité en faveur des familles honnêtes et laborieuses. Chaque année, de nouvelles communes ont part à ces dons. On peut déjà suivre, sur la carte du Grand-Duché, les traces et comme la *Topographie* des bienfaits de Mérian.

Les Français sont venus en aide à ces bons montagnards, en s'associant à l'expression de leur reconnaissance. Le jour où la médaille des Français a été présentée au Bienfaiteur des Badois a été une fête pour le pays. La lettre de M. Mérian atteste la vive émotion avec laquelle il a reçu cet hommage inattendu de notre Société française.

VILLES ET COMMUNES RECONNAISSANTES.

Un appel a été fait solennellement par la SOCIETE MONTYON ET FRANKLIN à la Reconnaissance des Villes et Communes françaises et étrangères : elles sont invitées à faire connaître leurs Bienfaiteurs et Bienfaitrices, et cet appel a été entendu. Nos médailles d'or, décernées en France et hors de France, en sont autant de preuves.

Une ville et un petit village de France méritent, sous ce rapport, qu'une mention particulière leur soit accordée, en attendant que de plus amples détails puissent être insérés dans notre Chronique.

Plusieurs habitans de la ville de Saumur se sont empressés de faire remettre à l'Editeur des Hommes utiles la liste déjà longue des dons et des fondations philantropiques dont leur ville est redevable à M. COUSCHER (Alexandre), ancien Inspecteur-divisionnaire des Douanes, en retraite depuis plusieurs années et ne possédant qu'une fortune modique.

Les notables habitans du village d'Evry-sur-Seine ont adressé pareillement un extrait de leurs Annales municipales, relatant, dans l'ordre chronologique,

les bienfaits et les fondations utiles, en tout genre, dont cette commune est, chaque année, depuis 1827, dotée par le riche et généreux acquéreur du château de Petit-Bourg!

QUESTION MORALE ET LITTÉRAIRE.

Le signal de l'attaque contre l'immorale spéculation des LOTERIES DE LIBRAIRIE ayant été donné au nom de la SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN, il a semblé de quelque intérêt de reproduire ici les documens suivans.

A MM. LES PAIRS ET LES DÉPUTÉS.

Paris, le 1er janvier 1836.

La Loterie n'est morte que pour le Budget! Les millions de l'impôt que l'état prélevait sur ce vice passent en d'autres mains, qui se substituent au Trésor comme parties prenantes et n'en font pas mystère.

Par les loteries et les emprunts avec Primes des Allemands et des Juifs de Francfort, impunément annoncés et colportés, nos bons écus de France passent à l'étranger et l'immoralité nous reste.

Les Primes en librairie le prouvent, s'il est vrai qu'on en soit réduit en France à ce moyen désespéré d'encouragement à la lecture et à l'économie. Pour ces Primes, les roues de loterie continuent de tourner : elles ont leurs prôneurs de plus et la honte de moins, dit-on.

Pour la première fois, depuis les barricades, et par des scrupules très honorables, on a presque officiellement déclaré l'*Interrègne de la Loi*. On a donné l'exemple du respect pour la vieille loi au point d'en refuser l'essai, dans la crainte qu'elle ne fût constatée judiciairement impuissante. N'était-ce pas l'annuler de soi-même, en promettant, pour toute protection, au Commerce, une loi future avec laquelle on sera moins timide?

C'est votre devoir, législateurs, de mettre un terme à cette apparente abdication de la Justice du pays. L'improbation seule du pouvoir ne suffit plus à réprimer l'avidité et l'effronterie de la spéculation.

Si la Prime, jetant le masque, s'avouait franchement Loterie et faisait retraite les mains pleines; si, dans ce moment, au contraire, elle n'était pas triomphante, pavoisée de coupons gagnans, étincelante d'or, je ne m'aviserais pas de rappeler comment j'ai osé le premier, sur l'invitation de quelques membres de la Société Montyon et Franklin, m'attaquer à cette mystification formidable. Ce sont les auxiliaires honorables que j'ai trouvés depuis le commencement de la lutte, qui me font juger de quelque utilité la publication de cette première série de documens sur les Loteries de librairie.

A. JARRY DE MANCY.

Fondateur-Directeur de la Chronique avec Portraits des *Hommes utiles*, etc., sous les auspices de MONTYON et de FRANKLIN, tous deux adversaires déclarés des Loteries de toute espèce.

Au moment du plus grand fracas des annonces de publication avec Primes, le *Constitutionnel* du jeudi 3 décembre 1835, publia l'article suivant :

LES LOTERIES ET LA LIBRAIRIE FRANÇAISE.

« Si un homme, quel qu'il soit, vient vous dire qu'il vous enseignera, pour faire fortune, un autre moyen que le travail avec l'économie, ne l'écoutez pas et chassez-le : c'est un empoisonneur. »

DOCTRINE DE FRANKLIN.

Les caisses d'épargnes prospéraient et un anonyme venait de fonder, entre les mains de l'honorable Député, M. Benjamin Delessert, trois prix à décerner, l'année prochaine, pour des estampes utiles aux mœurs. Enfin tout allait pour

le mieux, quand une maladie d'une espèce nouvelle s'est tout-à-coup déclarée, a envahi la place de Paris et fait en ce moment, dit-on, dans les départemens des progrès rapides. C'est une fureur, c'est une épidémie, c'est la LOTERIE, exploitée par de certains spéculateurs!

Simple et confiant que j'étais, en ma qualité de Fondateur de la première Histoire avec Portraits des *Hommes utiles*, *Bienfaiteurs des Peuples*, j'étais occupé de rechercher, parmi nos philantropes, à qui devait être attribué le principal honneur de l'abolition de la Loterie; car je croyais tout bonnement la Loterie supprimée de droit par la loi et à supprimer de fait dans un mois, sans plus de remise. Mais la spéculation y a mis bon ordre. Il n'y aura de changé que l'écriteau. Fermés le 31 décembre 1835, à minuit, tous les bureaux de loterie de France seront rouverts le lendemain, 1er janvier 1836, dès qu'il fera jour : ce seront les étrennes de la nouvelle année. Au lieu de l'inscription de *Loterie royale*, qui était, à la vérité, un outrage à la royauté, on lira ces mots: « LIBRAIRIE POUR LES SOUSCRIPTIONS AVEC PRIMES ET LOTERIES PARTICULIÈRES AU BÉNÉFICE DE MM. TELS ET COMPAGNIE ». Le démon de la Loterie que l'on voulait exorciser n'a pas lâché prise sitôt et se venge par un coup de maître : il aura berné tous les philantropes et aura gagné dix pour un, en fait de suppôts comme en fait de résidences attitrées. Il ne fallait rien moins, en effet, que le malin esprit, pour imaginer de transformer d'un seul coup tous les buralistes en libraires et tous les libraires en buralistes.

Depuis un mois, on ne compte pas moins d'une douzaine de Loteries de livres et de gravures ou publications annoncées avec lots et primes en argent, s'élevant en totalité à deux ou trois millions de capital en promesses de prospectus. On parle d'un Italien qui a imaginé, à lui seul, quatre de ces grandes loteries. On pourrait même considérer ce personnage étranger comme le premier inventeur, le fondateur, le père ou le chef d'ordre de toutes ces entreprises; car il y a déjà bien long-temps que, dans un prospectus imprimé chez Firmin Didot, ledit fondateur avait proposé sa première loterie, promettant CINQ CENT MILLE FRANCS de Primes, et, de plus, si les abonnés affluaient à satisfaction, offrant de faire construire, à ses frais, dans Paris, sans dire sur quel emplacement, un second *Panthéon*, orné de cent bustes en marbre! Le fait est historique. On ne parle plus à présent de ce malencontreux Panthéon; mais l'inventeur, qui ne s'est pas tenu pour battu, ouvre en ce moment, à-la-fois, ses quatre loteries, à la place de ce monument fantastique, dont les plans fabuleux se sont évanouis en fumée!

L'émulation, comme de raison, devait passer de cette imagination italienne dans quelques imaginations françaises. Des banquiers-éditeurs et quelques libraires ont été séduits par l'exemple. Il ne faut pas se presser de les condamner. Leurs intentions peuvent être bonnes, à en juger par les annonces de quelques-unes de ces compagnies, sortes de bandes noires, qui veulent, disent-elles, par leurs Primes d'argent, « ENCOURAGER A LA LECTURE ». Il est à remarquer toutefois que ce ne sont pas des maisons de librairie comme celles de MM. Didot, Würtz, Jules Renouard, Levrault, Delalain, Aimé André, Arthus Bertrand, Ch. Gosselin, Furne, Roret, Herder et Anselin, etc., qui font ainsi de leur commerce une succursale de la ferme des Jeux!

Il faut qu'on ait surpris la religion d'un jeune Député, doué d'une imagination très vive, dont on m'avait proposé le portrait pour la collection des *Hommes utiles*, alors qu'il venait de rendre au pays des services que je crois encore avoir été très grands; mais on voudrait aujourd'hui le faire passer pour l'un des associés ou patrons d'une loterie en permanence, destinée, comme disent ces messieurs, à encourager à la lecture, argent comptant et à bureau ouvert, au capital de SOIXANTE MILLE FRANCS, en douze tirages de Paris, à effectuer le 15 de chaque mois, par une roue que ces messieurs pensent pouvoir publiquement et impunément substituer à celles que le gouvernement brise. Quels encouragemens, bon Dieu! et quelles lectures pour des imaginations que vos annonces et votre fracas de Primes auront mises en fermentation! Je veux croire que l'on abuse du nom, de l'activité ou de la jeune et ardente imagination de ce Législateur. Il a fait fonder, a-t-on dit, soixante caisses d'épargnes: il ne peut vouloir les détruire. Il avait répandu, je le crois, beaucoup de salutaires notions; mais, en vérité, les coupons, les

Primes, les tirages, en bonne morale ce ne sont plus des *Connaissances utiles* : ce sont même de très *Mauvaises Connaissances !*

C'est la Loterie ressuscitée, recrudescente, et réhabilitée, qui pis est. Les Joueurs ou *Actionnaires* d'autrefois réclamaient au moins, par pudeur, des entrées obscures et secrètes : aujourd'hui on ne fera pas tant de façons. On entre chez un libraire en plein jour. S'il vend le coupon détaché, et rien ne l'en empêche, tant que l'autorité fermera les yeux, c'est la Loterie dans toute sa laideur, restaurée en dépit des votes de nos Législateurs mystifiés dans leur Palais-Bourbon. Il y aura même, dit-on, de très petites mises, pour le Peuple. Si les actions sont de Cinq francs, le coupon peut valoir Cinq sous. Les *Résurrectionnistes* de la Loterie sont de trop grands économistes et de trop malins financiers pour dédaigner l'obole du Prolétaire confiant! De tels calculs feraient rougir pour notre librairie française, si la pudeur publique et le simple bon sens ne devaient promptement venir en aide à la littérature envahie et flétrie par l'agiotage!

Si la loi se tait, c'est sans doute en attendant que l'opinion parle. N'était-ce pas déjà assez des loteries d'outre-Rhin, qui ont aussi leurs Primes et leurs coupons de toutes les couleurs, car vous observerez que c'est de l'Italie ou de l'Allemagne que toutes ces belles choses nous viennent. Par ces loteries, nos bons écus français s'en vont à l'étranger et l'immoralité nous reste.

Le meilleur remède contre la passion du Jeu, c'était autrefois les bons livres, et voilà que vous les infectez aussi, en les empaquetant perfidement dans des billets de loterie!

C'est aujourd'hui la première fois, et, pour aujourd'hui seulement, que j'ai regretté au fond cœur d'être un si petit personnage dans la république des lettres! Si j'étais un grand personnage, ma voix se ferait mieux écouter, et mon exemple serait de quelque autorité; mais, tout bien pesé, peu m'importe! J'apprends, par l'unique voie des journaux, non sans quelque surprise, que l'éditeur actuel de mon *Atlas historique des Littératures*, offre cet ouvrage au public en compagnie du célèbre *Atlas de Lesage*, dont mon livre est, sous plusieurs rapports, la seconde partie et comme le complément; mais mon ouvrage est annoncé, ainsi que celui de l'illustre et vénérable comte de Las Cases, avec un cortége de Primes et un accompagnement de coupons, toujours pour l'encouragement à la lecture, jusqu'à concurrence d'une somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS que l'on dit être déposés chez un notaire de Paris, dépôt dont, soit dit en passant, je ne fais pas mon compliment au notaire, car il pourrait bien être saisi comme la masse noire d'une banque de Jeux prohibés par la loi! On promet donc aux personnes qui seront tentées d'acheter mon ouvrage, de leur donner, pour encouragement à me lire, sept à huit coupons de loterie bien et dûment numérotés, en telle sorte que je pourrais ainsi faire gagner au premier venu, ou gagner pour moi-même, si je me rends souscripteur ou *Actionnaire* à mon propre ouvrage, la somme ronde et belle de SOIXANTE ET QUINZE MILLE FRANCS! Eh bien, moi, je déclare, en conscience, que loin de prendre la moindre part à ce genre d'exploitation, je le réprouve, je le condamne; je proteste de toutes mes forces contre ce nouveau genre de corruption et de prostitution appliquée aux œuvres de la littérature! Si mon éditeur se montre peu satisfait de cet acte d'opposition morale, la seule que je puisse apporter à son opération, et s'il me répond naïvement ou malicieusement qu'il était bien forcé d'employer ce moyen héroïque pour se défaire de mon livre dont le débit, par les voies ordinaires, n'irait pas assez vite : je confesse que cet argument serait bien un peu humiliant pour mon amour-propre d'auteur; mais j'aimerais encore mieux être humilié, en bonne compagnie comme celle de M. de Las Cases, que de me laisser déshonorer comme complice présumé d'une opération que, dans mon âme et conscience, je regarde comme profondément immorale.

Notez que mon naturel confiant m'interdit le plus léger doute sur la bonne foi et l'infaillibilité absolue des opérateurs et de leurs agens de toute classe. J'admets qu'il ne sera pas commis une seule fraude, pas même d'oubli involontaire, dans le paquetage des talons, dans le maniement et la distribution des coupons ou assignats de Primes à créer par milliers, et dont la falsifica-

tion, au-dehors, serait peut-être un peu à craindre; enfin j'admets que tout se passera fort bien dans les évolutions de cette roue, pour laquelle le gouvernement rétablira bientôt, sans doute, l'état-major des vérificateurs, contrôleurs, inspecteurs de l'ex-loterie du pays; car enfin ces roues que l'on va briser, à moins qu'on les prête à MM. les spéculateurs, elles ont ruiné bien des familles, il n'est que trop vrai, mais elles n'ont trompé personne: toutes les précautions desirables étaient prises à cet effet, et je ne vois pas qu'aujourd'hui on agisse de même. Au reste, je n'accuse pas mon éditeur; il a pu se tromper comme beaucoup d'autres. Je connais leur excuse et ne cherche point à l'affaiblir. Un précédent trop fameux a pu les entraîner, mais il est temps encore d'arrêter le mal. Il faut s'en prendre au précédent lui-même!

Si l'auteur du *Génie du Christianisme*, cette gloire de notre littérature et cet astre vivifiant de notre librairie, avait dit, il y a quelques semaines, ce que je viens dire aujourd'hui, notre librairie nationale ne se serait point exposée, pour un temps, à devenir un objet de dégoût ou de risée pour tout ce qu'il y a de vrais littérateurs dans les deux mondes.

Il n'est pas un honnête homme qui ne pense que l'auteur des *Martyrs*, ayant eu le malheur d'être contraint à céder sa propriété littéraire, n'est point associé-participant dans la loterie entreprise à l'occasion d'une nouvelle et magnifique édition de ses œuvres.

Mais, si le noble auteur ne s'explique pas, une portion notable du public ne sera-t-elle pas portée à croire que l'homme de génie, distrait pas ses travaux et ses méditations solitaires, ne songe pas à désavouer ce Jeu de hasard solennellement ouvert sous ses auspices, en son nom et presque en son honneur, au dire des spéculateurs, car ils osent bien le louer « de pouvoir ainsi jeter par son génie une fortune, » et à qui? au premier venu qui aura reçu et soldé trente-deux volumes à huit francs, pour gagner le gros lot promis de CENT MILLE FRANCS en numéraire ou propriété littéraire!

Si le noble auteur garde le silence, on pourrait croire qu'il a fermé les yeux sur l'immoralité patente d'une opération dont les entrepreneurs, je le répète, peuvent avoir eu des intentions honorables, et l'on peut en juger par la belle exécution du volume qu'ils viennent de publier pour mettre leur loterie en train, mais fût-il encore plus beau ce volume, empapilloté que je le vois de coupons et de billets de loterie, l'opération n'en est pas moins immorale par les mauvaises passions qu'elle remue et les conséquences funestes qu'elle peut entraîner, conséquences que les fondateurs sont tenus de prévoir. Hommes aveugles, et plus imprudens sans doute que coupables, vous venez offrir CENT MILLE FRANCS pour faire délirer pendant dix-huit mois, SIX MILLE TROIS CENTS TÊTES, car c'est là le nombre des souscripteurs que vous appelez, par vos affiches, par vos annonces, par vos voyageurs qui colportent le virus de la loterie. CENT MILLE FRANCS, mais c'est une fortune! Pour la foule stupide et cupide, ce n'est plus de Châteaubriand qu'il s'agit, c'est de gagner les CENT MILLE FRANCS, et, dans vos prospectus, rien ne dit que vous refuserez l'argent de la cuisinière infidèle ou du domestique voleur. Reconnaissez donc que vos séries, vos coupons, vos sommes d'or placardées en gros chiffres, une fois le jeu établi, peuvent devenir, malgré vous-mêmes, des Primes d'encouragement et de provocation au vol et à tous les vices. Vous n'aviez pas songé, je le crois, à tous les genres de corruptions qui peuvent résulter de votre fait, et à combien de crimes ou d'horreurs vous pourrez, sans l'avoir voulu, pousser les malheureux que vous aurez pendant si long-temps enivrés d'espérance. Ces assassinats effrayans, si multipliés de nos jours et souvent commis pour de bien faibles sommes; enfin, à défaut d'assassinats, le suicide, déjà si commun: voilà ce que l'on peut voir encore au bout de vos opérations, et ce n'était pas ainsi que travaillait, avant vous, l'honorable librairie de France, quand elle appelait des lecteurs et non pas des joueurs!

Enfin, si le noble auteur reste muet, on croira qu'il aura pu voir sans honte et sans douleur la propriété de ses œuvres, dites complètes, lui vivant, écrivant et publiant encore, condamnées à l'ignominie du tapis vert sur le même pied que le château, hypothéqué ou non, de Hutteldorf. Ainsi donc le premier venu pourrait, de par l'aveugle sort et au moyen de trois coupons, se trouver à-la-

fois loti de trois sortes de propriétés vraiment bien différentes, savoir : 1° des bâtimens, salles et ustensiles des Bains de Wiesbaden, dans le Nassau ; 2° de ces trois mille âmes à vendre, pauvres paysans mâles et femelles, inventoriés dans le gros lot de la grande seigneurie de Samokleski ; et 3° enfin, d'un premier tiers de Châteaubriand, littérairement parlant, usufruit et nu-propriété, à exploiter de toutes les façons, même par voie de loterie ! ! !

Espérons que le noble auteur ne s'abstiendra pas de répondre à son pays qui l'interpelle avec autant de confiance que de respect, peu importe par quel organe. Personne en France ne pensera plus à des Loteries littéraires quand Châteaubriand aura parlé, et, certes, Châteaubriand parlera ! ! !

A. JARRY DE MANCY.

M. de Châteaubriand, averti ou non, se renferma dans le silence, mais le *Constitutionnel* du 4 décembre publia deux lettres, dont une des Éditeurs-Unis, fondateurs de la Prime de 75,000 francs, qui traitèrent nos médailles en bronze de médailles de plomb, et annoncèrent une consultation en faveur de leurs Primes. Dans l'autre lettre, les Éditeurs du Châteaubriand avec loterie déclarent que « leur position dans le monde et leur probité » les dispensent de répondre à ce qu'ils veulent bien appeler des insinuations et que « ce serait descendre trop bas ». Effectivement, leur réponse n'en est pas une. L'auteur de l'article répliqua (5 déc.) que la question valait la peine d'être discutée sans injures, qu'il attendrait la consultation et qu'il se réservait d'adresser une pétition aux Chambres, en même temps qu'il faisait connaître la protestation des principaux libraires de Paris contre les Loteries de librairie.

Le *Moniteur du Commerce* du 7 décembre ayant inséré un article de M. Emile de Girardin, député, défenseur des Primes, le même journal, dès le lendemain publia les deux lettres suivantes, que le *Moniteur universel* se hâta de répéter (9 décembre).

« Monsieur,

« Votre numéro de ce jour contient une apologie des nouvelles primes de librairie, qui ne doit pas rester sans réponse.

« Il n'est pas nécessaire de consulter l'Académie pour savoir que les *lots* et les *primes* se ressemblent et sont de la même famille, et que, si vous engagez le public à acheter pour 5 fr. le *Livret des Ménages*, qui pourra rapporter à l'acheteur depuis 500 fr. jusqu'à 30,000 fr., dans six tirages successifs, total, en gros caractères, 75,000 fr., vous n'encouragez peut-être pas beaucoup la lecture, mais vous encouragez à coup sûr la passion du jeu.

« S'il était permis à chacun d'encourager de la même manière la librairie, les arts et les sciences, et tout ce qu'on peut imaginer d'encourager, nous serions inondés de prospectus de loteries d'une nouvelle espèce, et il eût été inutile de supprimer l'ancienne.

« Nous devons rendre grâce au gouvernement d'avoir détruit un fléau trop long-temps toléré : il ne voudra pas le voir reparaître sous d'autres formes. Mais on mettra dans les loteries étrangères! Pense-t-on, en parlant ainsi, aux difficultés des communications, aux distances, et n'est-il pas déjà fort heureux d'avoir vu apporter de pareils obstacles? L'autorité devra d'ailleurs défendre ces annonces étrangères; et qui vous dit que les autres gouvernemens ne suivront pas notre exemple et celui de l'Angleterre? Faut-il perpétuer partout le mal, parce qu'il ne peut cesser à-la-fois dans le monde entier?

« Enfin, ajoute-t-on, de public qu'il était, le jeu deviendra clandestin! Ce serait déjà un grand bien; ce serait replacer les choses dans leur état naturel. Obliger le vice à se cacher, à rougir, c'est déjà le punir, c'est le corriger à moitié, c'est mettre une barrière à la contagion, c'est assainir la société. Un gouvernement ne doit jamais sa sanction au mal; il corrompt les mœurs lorsqu'il le légalise; sa mission est de favoriser le développement des penchans honorables, de réprimer les mauvais : il est donc coupable lorsqu'il offre des tentations, lorsqu'il permet qu'on en offre sous ses yeux; et ceci s'appliquerait à d'autres choses qu'au jeu. Il n'est pas gouvernement seulement pour empêcher les émeutes sur la place publique : il doit chercher à établir l'ordre moral; l'ordre matériel en sera la facile et inévitable conséquence. Qu'il poursuive, au surplus, les loteries clandestines, et le danger que l'on craint ne sera pas à redouter.

« Quand on traite les vices avec indulgence, il n'y a pas d'abus dont on ne puisse invoquer le maintien : ils sont si commodes ! Quand on veut fermement les détruire, ils disparaissent aisément devant la volonté de l'homme de bien.

« J'ai vu M. Fay de Sathonay, maire de Lyon, réclamer, sous l'empire, la suppression des maisons de jeu qui affligeaient cette cité. On lui répondit, comme aujourd'hui, qu'on ne

pouvait empêcher le cœur de l'homme d'aimer le jeu, que de semblables égouts étaient nécessaires dans les grandes villes, qu'on jouerait clandestinement, qu'on s'égorgerait dans les tripots. M. de Sathonay offrit sa démission; l'empereur fut touché : il abolit la banque de jeu, aux applaudissemens des Lyonnais, qui n'ont plus entendu parler de jeu public ni clandestin. Peu après, la mesure s'étendit à toute la France, sauf une fâcheuse exception pour Paris. Puisse-t-il nous être donné de la voir disparaître!

« Dieu nous garde, Monsieur, de ceux qui veulent absolument nous rendre joueurs en nous faisant lire, et qui inscrivent les primes de 75,000 fr. jusque sur le *Livret des Ménages;* qui, par les profits aléatoires dont ils nous éblouissent, jettent le désordre dans les imaginations et dans les cœurs, et nous désaccoutumeraient bientôt d'un travail honnête et régulier! Ce sont là de mauvaises leçons d'économie domestique. *Un de vos abonnés.* »

« Monsieur,

« Vous vous étonnez, dans votre numéro de ce jour, des reproches que vous attire votre article d'hier sur la librairie à primes. Mais n'était-il pas étrange de voir l'un des plus respectables organes de la morale publique approuver des faits qui offensent visiblement cette morale? Il est bon, dites-vous aujourd'hui, que des voix *impartiales et désintéressées* mettent le public au courant des faits tels qu'ils sont. Permettez donc, Monsieur, à une voix bien faible, mais très impartiale et fort désintéressée dans la question, de vous exposer pourquoi le système des primes en librairie est une pratique mauvaise, déplorable.

« Le seul argument spécieux présenté dans cette affaire est tiré d'une certaine similitude établie entre les primes offertes par MM. les libraires et celles que la ville de Paris a fait luire aux yeux de ses prêteurs. Le but est bien différent, Monsieur! Quand les pouvoirs publics ont ou croient avoir besoin de fonds, dans un intérêt public réel ou prétendu, ils décrètent, au risque de leur responsabilité, des sacrifices sur lesquels ils ne bénéficieront pas; et le public, qui, en dernière analyse, paiera ces sacrifices, en profitera du moins, ou est censé devoir en profiter. La question de librairie à primes peut-elle, de bonne-foi, s'établir sur ce terrain?

« Il existe, en fait de bénéfices et de possessions légitimes, un principe de haute moralité, de certitude absolue, sur lequel les relations matérielles des hommes entre eux doivent être basées; les sophismes séduisans pourront bien l'obscurcir ou le jeter passagèrement dans l'oubli, mais ils ne le détruiront jamais. Le voici, tel que la religion, la raison, le bon sens, la conscience le dictent au plus simple comme au plus éclairé des hommes : Il n'y a de bénéfices légitimes que ceux que procurent le travail, le don généreux d'un ami, la prévoyante sollicitude d'un père, ou l'héritage d'un membre de la famille.

« Je n'adresserai point de dures et offensantes paroles aux libraires réunis. Ils ont pu agir de bonne-foi; mais ils se sont trompés en excitant ainsi, en activant la fièvre de cupidité paresseuse qui nous dévore. Ils voulaient exciter chez le grand nombre, disent-ils et dites-vous, Monsieur, l'amour des jouissances intellectuelles par des attraits spéciaux? C'était bien : le mode seul est mauvais, et le *hasard* n'avait que faire là-dedans.

« Il existait un moyen fort simple d'intéresser les acheteurs et les *lecteurs :* c'était de partager les bénéfices de l'entreprise, dont tous eussent été considérés comme actionnaires par le fait même de l'achat. C'eût été là une association, Monsieur, très simple, très facile à établir et à mener, quand on a une réputation de probité bien établie. Mais le sort, mais une roue, mais des billets qu'un enfant tire avec un bandeau sur les yeux! Jamais consultation d'avocats, quelque subtils qu'ils puissent être, ne neutralisera le parfum de *loterie* que cela exhale; et, croyez-le bien, ce ne sont pas seulement les pertes de *mises* qui ont tué la loterie officielle : c'est l'intervention du hasard, divinité qui ne doit plus gouverner les affaires de ce monde. *Un abonné.* »

Cependant le notaire Corbin, entre les mains duquel avait été déposée, disait-on, la somme de 75,000 francs destinée au service des Primes, annonçait, dans tous les journaux du 9 décembre, le renvoi effectué par lui de ce dépôt aux Editeurs-Unis. Le *Constitutionnel* du 10 décembre publia la lettre suivante, sous ce titre : *Fin de la question des Loteries de librairie.*

« Monsieur le rédacteur du *Constitutionnel*,

« La lettre de M. Corbin, insérée dans votre numéro d'hier, annonce le renvoi effectué par ce notaire du dépôt des librairies avec primes. Mais j'ai sous les yeux le prospectus d'une nouvelle souscription offrant trente bibliothèques, cent dix lots de bons livres, un tapis de salon du prix de 1,000 fr., une cafetière et une théière en argent, quatre pianos, une pendule, un cabaret en porcelaine, plus, dix-neuf mille huit cent cinquante lots en argent. Sans doute, c'est le dernier effort des *Primes littéraires.*

« Il est de certaines maladies qui affligent les peuples, et qui reparaissant à de longs intervalles, semblent assujéties à des retours périodiques. Déjà, il y a trente-huit ans, sous le Di-

rectoire, il s'était déclaré à Paris une sorte d'épidémie de Primes, mais ce mal fut promptement arrêté par la loi.

« Il faut délivrer pour long-temps le pays de deux fléaux, d'abord de la *Loterie* dont la résurrection commencerait à se faire craindre; et, en second lieu, de la *Prime*, sœur puînée de la loterie et son héritière présomptive.

« Veuillez bien accueillir dans vos colonnes l'article de la loi du 3 frimaire an VI, expliquant et corroborant d'avance l'article 410 du Code pénal. Ce texte semble assez clair et assez positif pour couper court à toute discussion et rendre désormais superflue toute pétition aux Chambres.

A. JARRY DE MANCY.

Loi relative à la prohibition d'Agences établies pour faire des Ventes par forme de Loterie.
(3 frimaire an VI.)

Article 1er. Toutes Agences établies pour vendre, par forme de Loteries, soit avec mélange ou sans mélange de lots ou *Primes* en argent, des effets mobiliers et immobiliers, de quelque nature qu'ils puissent être, sont dans le cas de la prohibition prononcée par l'article 91 de la loi du 9 vendémiaire dernier.

Signé Villers, *président* (du conseil des Cinq-Cents);
Boulay (de la Meurthe), Porte, Talot, *secrétaires.*

Le 11 décembre parut enfin la consultation promise en faveur des Primes. Ce ne fut pas sans étonnement et sans regret qu'on la vit appuyée des signatures de six avocats, l'élite du barreau et de la tribune. Il faut s'empresser d'ajouter que l'honorable bâtonnier des avocats, l'un des signataires (M. Dupin jeune), ayant été appelé à présider, peu de jours après, la conférence des avocats de Paris discutant cette question des Primes, s'est rallié franchement aux adversaires de ces opérations scandaleuses, et, en résumant la discussion, a fait entendre l'une de ces chaleureuses et irrésistibles improvisations, dignes de son caractère et de son beau talent : c'est un bien de famille. La cause des Primes fut condamnée par la majorité des avocats.

Le *Constitutionnel* du 12 décembre ne publia la consultation que suivie des deux lettres que nous allons reproduire, et en déclarant qu'il fermait ses colonnes à toute annonce de publications avec Primes. On sait que de pareilles annonces se paient très cher aux journaux.

La lettre adressée par la Chambre de Commerce de Paris, à M. le Garde-des-Sceaux, est du 3 décembre. Cette date est remarquable, c'est le jour de la publication du premier article dans le *Constitutionnel.*

« Monsieur le ministre,

« Au nombre des devoirs tracés aux Chambres de Commerce, l'un des plus impérieux est celui de signaler à l'autorité les obstacles qui peuvent arrêter les progrès de l'industrie, à plus forte raison les dangers qui la menacent tout entière.

« Il n'est pas d'ennemi plus fatal à sa prospérité que le goût et l'habitude du jeu et des chances aléatoires.

« Le Gouvernement, dans sa haute sagesse, a sacrifié, d'après ce principe, un revenu assez considérable; il a fermé le gouffre de la loterie, et donné au peuple une imposante leçon de moralité. Cette leçon serait perdue si la facilité de satisfaire une passion aussi funeste se reproduisait sous d'autres formes, de toutes parts multipliées et plus désastreuses encore, puisqu'elles seraient privées des garanties qu'assurait du moins à la loterie royale la loyauté de l'administration.

« Les journaux, M. le ministre, se remplissent d'annonces de loteries de tous genres, les unes qui pompent notre numéraire au profit de l'étranger, les autres qui, sauf ce point important sans doute, entraînent toutes les conséquences inévitables de ces funestes spéculations.

« Il est pénible pour la chambre d'être obligée de dire qu'elles sont écloses au sein d'une industrie qui devrait être le premier auxiliaire de l'instruction publique, dans la librairie : fatal exemple qui ne sera peut-être que trop promptement imité!

« Il n'y a pas un moment à perdre pour arrêter ce torrent prêt à déborder; et c'est vous, M. le ministre, vous le gardien des lois, que la Chambre invoque dans cette triste circonstance.

« Bien mieux qu'elle, vous connaissez les armes qui vous sont fournies par l'art. 410 du Code pénal, par les lois des 22 juillet 1791, 25 brumaire an II, 3 frimaire an VI, et autres qui régissent cette matière.

« Mais, si de telles autorités étaient insuffisantes, si vous pouviez craindre que les fondateurs de loteries nouvelles échappassent à la vindicte publique, en soutenant que l'abolition de la loterie royale a levé toutes les prohibitions dont les loteries particulières étaient frappées, nous vous en supplions, M. le ministre, pré-

venez ce malheur, en présentant aux Chambres, dès l'ouverture de la session, un projet de loi qui sauve la morale, le commerce et la fortune publique, de l'affligeant désastre dont ils sont menacés.

« Nous avons l'honneur, etc. »

Réponse de M. le Garde-des-Sceaux.

« Paris, le 7 décembre 1835.

« Messieurs, l'abus que vous me signalez, et qui tend à élever sous diverses formes des entreprises de loterie, a déjà frappé très vivement mon attention.

« Je m'occupe d'examiner l'état de la législation existante, et j'examine en même temps si la sanction d'une loi nouvelle n'est pas utile pour atteindre un abus très préjudiciable à la morale publique.

« Je desire que l'expérience de la Chambre de Commerce de Paris, et son zèle pour la fortune publique, viennent à mon aide. Je serais donc fort reconnaissant, si elle voulait bien s'occuper de cette question, et réunir ses vues sur une législation nouvelle, si elle était nécessaire.

« Les difficultés qu'offre cette matière ne vous auront point échappé. La principale consiste dans la distinction à établir entre les opérations aléatoires, que l'on peut admettre ou tolérer, et les opérations de jeu, que l'on doit sévèrement proscrire.

« Votre expérience commerciale vous indiquera combien les limites du jeu peuvent facilement se confondre avec celles des tontines, des annuités, des contrats viagers, des assurances, etc.

« Nous devons, Messieurs, réunir nos efforts pour extirper un mal social, que je vous remercie d'avoir signalé à ma sollicitude.

« Agréez, etc.

C. Persil. »

Les deux lettres précédentes ne parurent dans le *Moniteur officiel* que le 14 décembre, et le premier tirage de la loterie des Primes (Prime de 60,000 fr. de la rue de Richelieu) se fit le lendemain, dans un lieu non public, à la vérité.

Cependant l'honorable député auquel la France est, en grande partie, redevable de la fondation des Caisses d'Épargnes, M. Benjamin Delessert, avait fait insérer la veille du tirage, dans le *Moniteur*, la lettre suivante.

Monsieur :

Je viens joindre ma voix à beaucoup d'autres qui se sont élevées contre ces opérations, et chercher à prouver que ces sortes de ventes à primes ne sont que des loteries déguisées ; qu'elles sont prohibées par les lois, qu'elles sont immorales et destructives du véritable commerce, et que les caisses d'épargnes, qui sont fondées sur des principes entièrement opposés, doivent bien se garder d'avoir le moindre rapport avec elles.

On cite le *Dictionnaire de l'Académie* pour avoir la définition du mot *Loterie*, et on prétend en tirer la conséquence que là où il n'y a pas perte ou gain, il n'y a pas de loterie : voyons si ce raisonnement peut s'appliquer à l'objet dont nous nous occupons.

D'après le système des ventes de livres avec primes, on achète un volume pour 5 fr., et on obtient en même temps un billet de prime qui représente la remise de 6 pour cent accordée par le libraire. En définitive, c'est acheter ce volume 4 fr. 70 c.; et le billet de prime 30 c. Celui qui veut acquérir le livre, ne le paiera que 4 fr. 70 c., s'il abandonne le billet de prime au libraire, ou s'il le revend 30 c., prix qu'il lui aura coûté.

Il est évident que les acheteurs acquièrent deux choses en même temps, d'abord un livre et ensuite un billet de prime. Or, ce billet de prime, qui est détaché du livre et n'a plus de rapport avec lui, devient un véritable billet de loterie, et a tous les inconvéniens de ceux de la loterie royale, et de plus grands encore, puisque ne coûtant que six sous, il est plus à la portée du peuple, des plus pauvres ouvriers, qui priveront leurs enfans d'un morceau de pain pour courir la chance de gagner un lot ; et nous allons voir quelle est cette chance.

Nous demanderons d'abord quelle garantie le public peut trouver dans cette loterie, car le nombre des billets qui doivent participer aux tirages n'est point indiqué. On ne sait si le nombre de ces billets sera de dix mille, de cinquante mille ou de cent mille. Le tirage qui doit avoir lieu le 31 décembre, doit donner sept lots faisant ensemble 13,000 fr.; chaque billet valant six sous, pour qu'il n'y ait pas de perte pour les libraires, il faut que 42,000 billets au moins participent à ce tirage; et comme il n'y a que sept lots, il n'y aura qu'un lot sur six mille billets; il y a donc six mille à parier contre un qu'on n'aura aucun lot.

Il paraît donc prouvé que ces billets de prime, qui ne sont que des billets de loterie, présentent moins de chances que les billets de la loterie royale, et qu'ils feront plus de mal que ceux-ci, puisque la plus petite mise était de quarante sous, tandis que les nouveaux sont de six sous; qu'en résultat, ils exciteront la passion du jeu dans les classes les moins fortunées de la société, et qu'ils entraîneront les

malheureuses victimes de cette passion à la paresse, à l'indolence, et par suite au vol, au crime et au suicide.

Examinons maintenant les effets de ce mode de vente sur le commerce. On sait que rien n'est plus opposé au véritable commerce que cette manie d'introduire le hasard dans les transactions commerciales. La fortune, la considération, le crédit, la réputation, le bonheur, sont les résultats de l'économie et du travail, et toute autre manière de faire promptement fortune est une chose funeste, qui détourne des bonnes habitudes; et, sans parler des maisons de jeu, qui sont réprouvées par tout le monde, nous en avons l'exemple dans le jeu effréné de la Bourse, dans les ventes à terme sur l'huile, le savon, l'eau-de-vie, qui ont ruiné une foule d'honnêtes négocians. Dernièrement encore des exemples funestes ont affligé la place de Paris.

Si l'on n'exécute pas les lois, en prohibant ce genre de paris, on verra le commerce dégénérer en un agiotage scandaleux et universel. Aujourd'hui ce seront les livres qu'on ne voudra qu'accompagnés d'un billet de prime, demain ce seront tous les objets de consommation. Déjà un marchand de bois offre de vendre du bois avec un billet de prime; un cordonnier, des souliers; un chapelier, des chapeaux; un restaurateur distribue des billets de prime à ses habitués. Quelle misérable industrie! Ne cessons de le répéter : le jeu, l'agiotage, le hasard, les gains trop rapides, sont ennemis du commerce.

Et qu'on ne vienne pas nous citer pour exemple les emprunts faits avec des lots et primes, tels que ceux de la ville de Paris. Lorsqu'on a autorisé ces emprunts, dont je blâme la forme, la loterie royale existait, et le Gouvernement, par exception, et pour favoriser la ville de Paris, a consenti à lui laisser profiter d'une partie de ses bénéfices; mais à présent que la loterie est supprimée, il est probable que le Gouvernement n'autorisera plus de semblables emprunts.

Quant à l'invitation que les honorables auteurs d'une consultation qui vient de paraître adressent aux caisses d'épargne, d'annexer des primes à ces établissemens, elles se garderont bien d'en profiter. Le but de ces caisses est diamétralement opposé à ce système : les honnêtes et laborieux ouvriers qui y placent leurs économies, ne veulent pas les y voir dissiper par des promesses fallacieuses; ils ne veulent obtenir que de la patience et du temps l'augmentation de leur petite fortune, qui leur assure l'existence de leurs enfans et le repos de leurs vieux jours, ils ne veulent rien devoir au hasard : l'espoir d'un lot qui les distrairait du travail et souvent les priverait du sommeil, ne viendra jamais les troubler. La loterie, la passion du jeu, sont une source de malheurs; de misère, de ruine et de désespoir, et ne doivent pas s'approcher des caisses d'épargnes, qui les repousseront de tous leurs moyens, comme un funeste poison qu'on viendrait mêler au bien qu'elles cherchent à faire.

Il paraît évident, d'après ce que nous avons dit : 1° que les ventes de livres *à primes* ne sont que des loteries déguisées, et qu'elles en ont tous les inconvéniens; 2° qu'elles sont proscrites par les lois, et doivent l'être plus particulièrement encore depuis que le Gouvernement, en supprimant la loterie dans un but purement moral, a renoncé à un revenu de plusieurs millions; 3° qu'elles ne tendent pas à augmenter le nombre des lecteurs, mais seulement le nombre des joueurs; 4° qu'elles sont pernicieuses, et contraires au véritable esprit du commerce; et puisqu'on a cité comme autorité le *Dictionnaire de l'Académie française* j'inviterai nos adversaires de voir au mot *Prime, prime de loterie*, et ailleurs *: les loteries sont des pièges tendus à la cupidité, ce sont des institutions très immorales.*

Benjamin Delessert, *président de la caisse d'épargne.*

Le *Moniteur du Commerce* ayant accueilli de nouveau (21 décembre) un article très habilement rédigé par M. Emile de Girardin, député, déclarant pour la première fois la part qu'il a pu prendre à la fondation de ces Primes pour la Lecture dont il exposait et approuvait l'organisation, un nouveau défenseur de la bonne cause s'empressa d'adresser au même journal la lettre suivante, dont l'insertion fut loyalement accordée (26 décembre).

« Monsieur,

« La question des primes de librairie paraissait épuisée; la lettre de l'honorable M. B. Delessert étant restée sans réponse, il semblait que les partisans du système de primes par voie de loterie en eussent tacitement reconnu les funestes conséquences, ou que du moins ils eussent admis l'incontestable supériorité morale du principe de M. B. Delessert. Mais voici que ce matin, après huit jours de silence et de réflexion, M. E. de Girardin fait insérer dans votre journal une longue lettre où il s'efforce de nouveau de justifier une mesure que la législation actuelle est peut-être impuissante à réprimer, mais que le sentiment bien entendu de l'amélioration si desirable de l'esprit public est d'accord à repousser.

« Le débat est donc encore pendant, et nous avons le droit d'en appeler à notre tour à l'opinion publique, souverain juge en pareille

matière. Nous ne discuterons pas la question sous le point de vue légal : cela n'est pas de notre ressort; nous examinerons seulement le côté politique et matériel. Nous n'avons pas dit le côté moral, et c'est à dessein ; M. E. de Girardin ayant lui-même renoncé à défendre son projet sous ce point de vue, le plus important à nos yeux, nous a déjà, au moins sous ce rapport, donné gain de cause.

« Au nombre des obligations contractées par le gouvernement de juillet, se trouve celle d'imprimer aux esprits une direction telle que, sans rien perdre de leur activité, ils apprennent à en régler l'emploi et à le mesurer moins sur des vues d'intérêt personnel que sur le bien-être général.

« Cette obligation, qui est de l'essence de tout gouvernement constitutionnel, prescrit aux gouvernans de surveiller avec soin les entreprises qui, sans sortir du cercle de la légalité écrite, sont cependant de nature à porter atteinte à l'esprit public et à le détourner des voies de modération, d'économie et de travail où le pouvoir s'est engagé à le guider par tous les moyens mis à sa disposition.

« Par une conséquence forcée de ce principe, tous les gouvernemens sages ont mis au rang des premières réformes à opérer la suppression de l'impôt honteux et immoral connu sous le nom de loterie. Il est vrai que deux fois, dans notre révolution, cet impôt a été rétabli; mais ce n'est pas, ainsi que l'a dit M. E. de Girardin, parce qu'à ces deux époques « on négligea de donner à une passion long-temps cultivée comme un champ fertile un moyen moral de se produire : » c'est uniquement parce qu'alors il y avait nécessité absolue de faire face aux dépenses énormes du présent et de l'arriéré, et parce que, dans l'état de stagnation et de misère où se trouvaient à ces deux époques le commerce, l'industrie et l'agriculture, il y avait impossibilité matérielle d'établir de nouveaux impôts ou d'élever encore ceux déjà existans.

« Aucun des hommes honorables qui, alors comme depuis la restauration, ont consenti la perception de cette dégradante et ignoble ressource, ne s'est dissimulé la dépravation qu'elle traînait à sa suite. On l'a subie comme une plaie honteuse; mais on n'a pas cherché à la justifier, et il ne faut rien moins sans doute que toute l'exigence de la position particulière dans laquelle s'est placé M. E. de Girardin pour l'engager à en défendre le rétablissement.

« Nous n'insisterons pas sur cette vérité, qui est hors de toute discussion et à laquelle M. E. de Girardin a lui-même rendu hommage dans son article du 7 décembre, en cherchant à établir la différence qui existe, selon lui, entre les loteries proprement dites et les primes affectées à certaines opérations financières ou commerciales; mais nous dirons : S'il est du devoir de tout bon gouvernement d'éclairer les esprits et de seconder les entreprises qui tendent à augmenter le bien-être individuel ou général, il est aussi de son devoir de prévenir les dangereux effets de l'agiotage et de la cupidité; et tous les bons citoyens, tous les hommes vraiment amis de leur pays et de l'humanité, doivent unir leurs efforts aux siens pour en prévenir les dangereux résultats. Or, les primes offertes, outre le défaut de garanties suffisantes, et ici nous ne faisons allusion à aucune opération particulière, ne sont rien autre chose qu'un appât trompeur offert à la cupidité et à l'esprit de hasard, si contraire aux habitudes de travail et d'économie qu'il faut avant tout exciter et entretenir dans les populations. L'honorable M. B. Delessert a dit que l'acheteur acquérait deux choses en même temps : d'abord le livre, et ensuite la prime. Nous irons plus loin, et nous dirons, nous, que l'acheteur, peu soucieux du livre, n'achetera le plus souvent que la prime. D'abord, il ne consacrera que de faibles sommes à ces jeux, destinés à s'étendre à l'infini, et dont les entreprises annoncées ne sont que des essais; puis bientôt, excité par l'appât du gain, par les bruits de chances extraordinaires qu'on ne manquera pas de répandre, il jettera dans ces hasards les ressources qu'il portait autrefois aux caisses d'épargne, jusqu'à ce qu'enfin, entouré de mille objets inutiles à ses besoins et sans aucune valeur réelle, il soit réduit à la misère et au désespoir.

« Prétendre qu'en prélevant une prime sur l'objet vendu on lui conserve la valeur de son prix nominal, c'est abuser étrangement de la bonne-foi publique; et c'est, à notre avis, la critique la plus forte qu'on puisse faire de ce genre d'opérations. Si, en effet, votre marchandise est trop chère, diminuez-en le prix, et l'écoulement en sera plus facile. S'il y a encombrement dans vos magasins, résignez-vous à de grands sacrifices et sortez avec honneur d'un mauvais pas. Mais vouloir présenter sous le jour de la philantropie une opération destructive de toute morale, c'est avouer les craintes qu'elle nous inspire, et remplacer par un vernis apparent, mais peu solide, la probité sévère et la rigoureuse exactitude qui doivent présider aux opérations commerciales. . . . .

« Votre opération est si extraordinaire, pour ne rien dire de plus, que la chambre de commerce, expression aussi vraie qu'éclairée des sentimens du commerce de Paris, a même refusé de prendre communication de vos statuts. Et vous venez nous dire que le tirage de vos obligations n'aura pas lieu avec des garanties moindres que celui des obligations de la ville de Paris, qui se fait, selon vous, en présence du préfet, de deux membres du conseil municipal et de deux actionnaires désignés par le préfet. Mais, en admettant le fait pour exact,

ce dont nous doutons, si tous les principes ne sont renversés, ce sont là des autorités légales et des garanties que tout le monde peut apprécier. Où sont donc les vôtres? quelles sont les autorités qui vous prêteront leur concours? Faites-nous les connaître, afin que nous les jugions. Par qui remplacerez-vous le préfet et les conseillers municipaux, tuteurs nés de la ville, mais personnellement désintéressés dans une opération tout administrative, dont au surplus nous désapprouvons formellement le mode? Et les actionnaires, qui les représentera lors du tirage de vos primes? Pensez-vous que celui qui a pris un billet de cinq francs ira perdre une journée entière pour assister à cette opération? Et quand il le ferait, quel moyen de contrôle aura-t-il? quel moyen de réclamation? . . . . . .

« En vain prétendez-vous assimiler votre loterie avec certains contrats aléatoires, tels que les placemens viagers et les compagnies d'assurance : il y a dans ces contrats, sanctionnés par la loi, des chances de bénéfices extraordinaires résultant d'évènemens incertains, mais non pas un tirage au sort.

« Les assurances, d'ailleurs, agissent dans un sens diamétralement opposé à vos opérations. Ainsi cent assureurs se réunissent afin de pouvoir, au moyen d'une légère subvention, venir, en cas de sinistre, au secours de celui d'entre eux qui a éprouvé une perte, et mettre ainsi sa fortune à l'abri des chances du sort.

« Ainsi donc, il n'y a là ni tirage par voie de loterie, ni chance extraordinaire de bénéfice au profit d'un seul; mais, en cas de malheur seulement, l'assuré est couvert par la compagnie des pertes qu'il a essuyées. Le but de cette institution est donc à-la-fois moral et généreux; elle tend à prévenir la ruine subite et le désespoir des familles, et ne peut en aucun cas exciter la cupidité. . . . .

Vous vendez, en connaissance de cause, un objet plus cher qu'il ne vaut; et, de l'excédant du prix, vous formez une masse que vous divisez par lots, et que vous tirez au sort, par voie de loterie, entre tous vos souscripteurs.

« Et vous comparez cela aux opérations des compagnies d'assurances? Mais qu'y a-t-il donc de plus opposé dans le but et dans les moyens? Et vous n'appelez pas cela une loterie? et vous prétendez que c'est pour répandre parmi le peuple l'instruction et des goûts utiles que vous en agissez ainsi? Étrange abus de mots! Le même fait qui, seul et sous son véritable nom, serait un crime prévu et puni par les lois, devient licite en l'annexant à une opération commerciale ordinaire, dont il est cependant tout-à-fait isolé! Et, bien plus, on essaie de le faire envisager au public comme une œuvre de philantropie et de morale! Nous laissons au bon sens public à décider la question, et nous nous en rapportons à son jugement. . . . .

« En résumé, les primes par tirage ont pu, pendant l'établissement des loteries, être affectées à certaines opérations financières contractées sous la garantie des autorités administratives et de la publicité. Mais celles qu'on annonce aujourd'hui, et qui se multiplieront infailliblement de mille manières, et ne présentent d'ailleurs aucune des garanties légales qu'offraient celles dont on prétend s'autoriser, ne sont autre chose qu'un jeu de hasard, une véritable loterie déguisée sous le nom de primes, et sur laquelle il est du devoir du gouvernement d'appeler toute la sévérité des lois ou toute l'attention du législateur. Elles ne peuvent avoir pour effet que de faire germer dans les esprits faibles et paresseux des desirs coupables ou des espérances dangereuses. Elles ameneront nécessairement la ruine d'une infinité de familles, ou tout au moins la dispersion de leurs épargnes. Tout bon citoyen doit donc s'élever contre leur établissement, et chercher, par tous les moyens en son pouvoir, à éclairer cette portion du public à laquelle on semble les offrir plus particulièrement, et à la prémunir contre leurs suites funestes et inévitables.

« Agréez, etc. J. G.

La suite au second numéro de la CHRONIQUE DES HOMMES UTILES.

PRIX FONDÉS POUR DES ESTAMPES UTILES.

Il est à remarquer que le même député qui a combattu les *Loteries de Livres et de Gravures*, avait, peu de jours avant l'apparition de ce nouveau genre d'industrie, donné l'exemple d'un plus noble emploi du talent de nos artistes nationaux. L'*Appel aux Artistes*, que nous allons reproduire, est du 1er novembre 1835. La reconnaissance publique sera partagée entre l'*Anonyme* fondateur des trois prix et le patron d'une fondation très honorable pour notre pays. C'est, à notre connaissance, le premier exemple qui ait été donné de ce genre d'encouragement aux Beaux-Arts. Nous devons nous féliciter d'avoir à proclamer que c'est encore à des Français qu'appartient l'honneur de

la première pensée de ce Concours. L'appel aux Artistes est adressé aux talens et aux sentimens généreux de toutes les nations !

APPEL AUX ARTISTES.

Depuis long-temps on a pensé qu'un des moyens de donner un enseignement utile au peuple serait non-seulement de lui adresser des discours, de bonnes exhortations, de lui donner à lire des histoires ou des contes moraux, mais encore de mettre sous ses yeux des estampes où l'on peindrait en traits énergiques les suites infaillibles de la bonne et de la mauvaise conduite, de lui montrer enfin la nécessité pour son bonheur actuel et à venir de contracter dans sa jeunesse des habitudes de vertu, d'ordre et d'économie.

Hogarth est le premier artiste qui a ouvert cette carrière utile et honorable : les gravures qu'il a publiées sur l'ouvrier diligent et l'ouvrier paresseux, dont l'un devient Maire de Londres, et l'autre finit ses jours sur l'échafaud, ont eu un grand succès en Angleterre et ont été regardées comme un excellent cours de morale.

Depuis lors, Northcote a publié une autre suite de dix estampes représentant le *Travail* et la *Paresse*; c'est l'histoire de deux jeunes filles, dont l'une finit ses jours à l'hôpital et l'autre fait un bon mariage. Cette série de tableaux a exercé une heureuse influence sur les jeunes personnes qui les ont vus.

En Allemagne, Chodowiesky et Reisch, et en France, Adam, Aubry, Bellanger, Charlet, Jules David, Duval le Camus, Greuze, Lamy, Lecomte, Le Prince, les Scheffer, Vernet, Vigneron et beaucoup d'autres ont publié dans le même but plusieurs compositions remarquables.

Il serait à desirer que des gravures faites dans cet esprit fussent plus multipliées ; que, dans tous les ateliers, les manufactures, les lieux publics, on exposât des estampes de ce genre pour frapper de bonne heure l'imagination des jeunes gens et leur donner d'utiles enseignemens dès le début de leur carrière, et, comme les exemples font plus d'impression que les préceptes, ces gravures leur apprendraient d'une manière ineffaçable que la paresse entraîne à la ruine et à la misère, tandis que l'activité, le travail et la bonne conduite trouvent infailliblement leur récompense dans ce monde et dans l'autre.

Un anonyme, convaincu de l'utilité de ce projet vient de déposer entre les mains de M. BENJ. DELESSERT, président de la Caisse d'épargnes de Paris, une somme de 3,500 fr. pour distribuer trois prix : le premier de 2,000 fr., le deuxième de 1,000 fr., et le troisième de 500 fr., qui seront remis aux auteurs des trois séries ou collections de gravures, dessins ou lithographies qui paraîtront les mieux faites pour atteindre le but que l'on se propose.

On fait donc un appel aux artistes pour les engager de composer une série d'au moins dix à douze dessins, lithographies ou estampes, représentant les divers progrès du vice et de la vertu. Les dessins, gravures ou lithographies seront déposés, avant le 1er juin prochain, entre les mains de M. B. Delessert. Chaque auteur joindra son nom et son adresse dans un billet cacheté; un autre billet contiendra les noms de six personnes qu'il désignera pour faire partie du jury. Le fondateur des prix nommera d'avance six personnes pour compléter le jury, et elles commenceront par faire le dépouillement des noms joints aux dessins, et les six qui auront le plus de voix feront partie du jury qui prononcera.

Tous les dessins seront exposés au public pendant quelques jours, et le jury décernera les prix à ceux qu'il aura choisis et dont il fera alors connaître les noms. Si le temps ne permettait pas de faire graver tous les dessins, on les admettra néanmoins au concours ; mais on ne remettra aux auteurs le montant des prix que lorsque les gravures ou lithographies seront terminées. En tout cas, toutes les gravures, dessins, lithographies, même celles qui auront remporté les prix, resteront en toute propriété aux auteurs, qui en disposeront comme ils le jugeront convenable.

CHRONIQUE

DES

HOMMES UTILES

N° II.

Son Altesse royale, Monseigneur le DUC D'ORLÉANS, a souscrit pour plusieurs exemplaires au Recueil des *Hommes Utiles*. Ce n'est pas le premier témoignage de haute bienveillance accordé à notre Société par le Prince royal des Français, qui avait daigné se charger, avec une grâce toute particulière, de la Médaille d'or destinée à la courageuse et bienfaisante Veuve DEINSAC, de Toulon. Plusieurs journaux annonçant la remise de cette médaille donnée par notre Société, en ont parlé comme d'une récompense décernée par le gouvernement et aux frais de l'état. Une réclamation, à ce sujet, n'a point été jugée indispensable. La Bienfaisance a été honorée, en la personne de cette femme modeste et dévouée, dont le portrait et la notice auraient peut-être été dédaignés dans toute autre publication que la nôtre. Le devoir que notre Société s'est imposée, par la première pensée de son institution, a été accompli. Voilà ce qui importait avant tout au Fondateur.

Le dernier Bulletin de la Société de Géographie (2e série, tome V, n° 28), dans le programme des prix fondés pour les années 1836 et suivantes, annonce l'offre d'une Médaille d'or, de la valeur de DEUX MILLE FRANCS, proposée par S. A. R. LE DUC D'ORLEANS, au Navigateur ou au Voyageur, dont les travaux géographiques auront procuré, dans le cours de 1835 et 1836, la découverte la plus utile à l'Agriculture, à l'Industrie ou à l'Humanité... Honneur au jeune prince qui, par de telles fondations, débute si noblement, lui aussi, dans la carrière des *Hommes Utiles !*

— M. le docteur PERDRIX (de Laval), l'un des fondateurs et collaborateurs de notre Société, auteur d'une notice sur Ambroise Paré natif de Laval, etc., vient de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur, sur la présentation de M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics. Cette distinction était la juste récompense due non pas seulement aux talens éprouvés de cet habile docteur, mais encore au courageux dévoûment dont il n'a cessé de faire preuve dans toutes les circonstances où l'intrépidité n'est pas la qualité la moins précieuse dans un médecin. En temps de paix, ce genre de périls est assurément l'une des plus glorieuses épreuves de l'honneur français : ajoutons que c'est incontestablement de la bravoure utile à l'humanité !

— Les beaux établissemens du prince JOSEPH DE CHIMAY, à Ménars, ne sont point fermés comme la malveillance avait tenté de le faire croire. Les fondations bienfaisantes du prince Joseph subsistent, et nous nous proposons de

consacrer, dans le prochain numéro de notre Chronique, un article spécial aux trois sections distinctes de cette Institution qui a mérité au jeune Fondateur et à l'aimable princesse, bien digne de son noble époux, une belle place parmi les Bienfaiteurs du pays. Ce couple modèle, si bien uni par une conformité de sentimens généreux, doit l'être aussi dans l'expression de la reconnaissance publique.

— Une lettre de M. le Maire de la Ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, après avoir remercié le Fondateur de la Société Montyon et Franklin, au nom de ses conciloyens, pour la note insérée dans le précédent numéro de notre Chronique sur M. A. Couscher, Bienfaiteur de Saumur, exprime le vif desir de voir figurer le portrait de ce philantrope dans la galerie des *Hommes Utiles*, avec la notice détaillée des institutions déjà fondées par cet Ami du Pauvre. La Société ne peut être que très empressée à réaliser de pareils vœux. Elle s'est constituée l'organe de la reconnaissance public, et elle doit des actions de grâces aux personnes qui lui accordent leur concours pour l'accomplissement de son œuvre. Plusieurs communications de ce genre seront mentionnées dans le prochain numéro de notre Chronique.

— Le 10 mars, l'Institut a perdu M. Destutt de Tracy, l'un des plus anciens membres de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques. Les funérailles ont eu lieu le 12. MM. Daunou et Flourens ont prononcé des discours sur la tombe. Le *Moniteur* n'a publié que le discours de M. Flourens. Nous nous empressons de reproduire les simples et touchantes paroles du vénérable Daunou, intime ami de M. de Tracy, et, l'un des caractères comme l'un des talens les plus purs dont s'honore la France.

« L'hommage que les vieux amis de M. de Tracy lui doivent, et le seul qu'ils soient capables de lui rendre autour de sa tombe, est d'avouer l'inconsolable affliction dont ils sont pénétrés. Il était sans doute un philosophe illustre : ses talens et ses lumières ont jeté, dans la double carrière des lettres et des fonctions publiques, un éclat vif et pur qui ne doit jamais s'éteindre ; mais il était aussi le meilleur des hommes ; et l'étendue de son esprit se confondait à tel point avec la douce simplicité de ses mœurs, sa haute intelligence avec son inépuisable bonté, que la perte irréparable d'une amitié si précieuse est ici l'unique pensée de ceux qui en ont long-temps joui. Une tendre vénération est, de tous les sentimens qu'il inspirait, le seul qu'il leur soit possible d'exprimer en de si tristes momens. La mémoire même des travaux qui ont honoré sa vie ne sert qu'à rendre les regrets plus amers.

« On sait bien qu'il jouissait, depuis près d'un demi-siècle, d'une réputation brillante et sans tache. Les hommes éclairés avaient commencé de le distinguer au sein de l'Assemblée Constituante : sa modestie sévère n'avait pas réussi à le cacher au milieu de tant de talens du premier ordre, riches de tous les progrès de deux grands siècles, et impatiens d'employer au profit des institutions sociales toutes les connaissances alors acquises. La sagacité de son esprit, la franchise de ses opinions, la pureté de son patriotisme, lui acquéraient l'estime, déjà profonde, des meilleurs citoyens, et n'étaient que trop remarquées aussi par les ennemis de l'ordre public et des lois sages. Aux jours affeux de leurs triomphes, ils le plongèrent dans leurs cachots ; il allait être leur victime. Echappé, contre tout espoir, à leurs fureurs, il n'imputa point à la liberté les crimes des factions ; mais il sentit vivement le besoin de répandre une instruction saine dans toutes les classes d'une nation ardente et mobile qui voulait devenir libre : il consacra sa vie entière à la recherche et à la propagation des vérités qui pouvaient exercer une heureuse influence sur les habitudes intellectuelles, morales et politiques des peuples.

« Associé à l'Institut national dès l'établissement de ce corps savant, il ne tarda point d'y apporter le tribut de ses méditations fécondes. On y entendait presque alternativement la lecture de deux ouvrages célèbres, celui de Cabanis et le sien. Cabanis recherchait les rapports établis par la nature entre les deux grands ordres de phénomènes qui remplissent et constituent la vie de l'homme : M. de Tracy recomposait l'histoire de la formation, de l'expression et de la

combinaison des idées ; et, en achevant ainsi une science antique, enrichie dans les temps modernes, il lui imposait, pour la première fois, son véritable nom qu'elle conservera ou reprendra toujours. Les trois parties de ce grand ouvrage, que tous les peuples studieux ont traduit dans leurs langues, sont pleines de faits attentivement observés, étroitement enchaînés, exposés avec une ingénieuse précision. La seconde, surtout, présente beaucoup d'aperçus neufs sur les origines du langage, sur ses fonctions et même sur ses élémens physiques, ainsi que sur sa représentation par l'écriture ; savant et profond travail qui tient à des théories grammaticales, littéraires et philosophiques du plus haut intérêt. M. de Tracy avait en effet acquis, dès sa jeunesse, une connaissance familière des chefs-d'œuvre de l'art de parler et d'écrire ; il étudiait avec le même soin, dans les autres arts, les diverses manières dont s'expriment les pensées et les affections humaines ; en même temps qu'il suivait, en philosophe, les progrès des sciences exactes, des sciences naturelles et particulièrement de la physiologie. Cette longue habitude de reconnaître les faits, de les discerner des apparences, de dissiper les illusions que l'imperfection du langage répand trop souvent autour d'eux, il l'a portée dans la science, nouvelle encore, de l'économie publique, qui lui doit des observations et même des méthodes dont elle ne peut manquer de profiter un jour. Que n'aurions-nous pas à dire encore de ce livre si rigoureux et si sincère, dont un sage Américain a été le premier éditeur, et dans lequel s'associaient ainsi les noms révérés de Jefferson, de Tracy et de Montesquieu ?

« Mais que peuvent tous ces souvenirs, et ceux que je ne rappelle pas, contre la douleur dont nous accable le spectacle que nous avons sous les yeux ? En perdons-nous moins le meilleur des amis ? celui qu'ont admiré, mais encore plus chéri, d'illustres morts qui lui ressemblaient, et avec lesquels il avait contracté des liaisons littéraires ou même des alliances plus intimes : Cabanis, Chénier, Ginguené, Thurot, Andrieux,... Lafayette ! Il est vrai qu'il laisse à la famille dont il a fait le bonheur, tout l'héritage de ses vertus et de ses lumières ; et qu'aussi, dans la carrière politique, l'imitation fidèle de ses exemples perpétue l'honneur de son nom. Mais c'est lui-même, c'est sa présence, sa société si douce et si bonne qui va manquer pour toujours à cette famille même, et, si j'ose le dire, à celle que la bienveillance lui avait créée parmi les amis de la vérité, de la liberté et de la patrie. »

— Les journaux de Paris et des départemens ont publié les récits de l'affreux naufrage qui a fait périr en un même jour les soixante-dix-huit malheureux pêcheurs de la Teste (Gironde) : soixante-cinq d'entre eux étaient pères de familles, et le nombre des orphelins s'élève presque à deux cents ! Nous accueillerons avec empressement les détails qui nous seront communiqués sur les diverses combinaisons que l'ingénieuse charité aura tentées pour apporter quelque adoucissement à cette immense infortune. Les noms des personnes de toutes conditions et de toutes localités qui auront coopéré à ces bonnes œuvres nous paraissent dignes d'être conservés par la reconnaissance publique : de tels exemples peuvent trouver un jour des imitateurs. La note qui suit a été adressée à la plupart des grands journaux de la capitale. On regrette d'avoir à déclarer que presque tous ont refusé ou négligé de l'insérer dans leurs colonnes. Il aurait fallu la représenter comme annonce payante, ce qui aurait absorbé de prime abord la faible somme déjà recueillie. On a jugé que ce dépôt sacré ne pouvait être ainsi détourné de sa destination. La grande publicité de ces feuilles quotidiennes aurait pu produire, il est vrai, des souscriptions abondantes, mais il se trouvait encore, vers le même temps, que les journaux de la capitale, en possession de la confiance publique, étaient pour la plupart envahis par les annonces colossales des Primes et Commandites avec Loteries de Dividendes imaginaires ou anticipés, etc., etc., annonces qui ont coûté aux entrepreneurs des sommes très considérables. Toutes ces opérations, contre lesquelles le Fondateur de la Société Montyon et Franklin s'était publiquement et assez énergiquement prononcé, devaient être, au bout de quelques jours, mises à néant par la Loi contre les Loteries, mais il est juste de faire observer que, pendant plusieurs semaines, ce fracas d'annonces payées, sui-

vant le tarif, de cinq cents francs à mille francs la page, laissait aux rédacteurs les mieux intentionnés peu de place pour des avis de pure charité dont l'insertion aurait été gratuite!

NOTE ADRESSÉE A PLUSIEURS JOURNAUX DE PARIS,

Monsieur le Rédacteur.

Il y a bien des années que la vénérable veuve de Dupont de Nemours a fondé à Paris une association de « *Jeunes Enfans pour secourir les Vieillards* ». Aujourd'hui c'est un respectable ecclésiastique de Bordeaux, M. le chanoine Dupuch, qui propose une souscription de la Jeunesse charitable pour recueillir, en une même salle d'asile, les cent quatre-vingts orphelins des soixante-cinq pêcheurs de la Teste (Gironde), qui ont péri dans la même tempête. Mais cette souscription doit-elle se borner au diocèse de Bordeaux? Trouvera-t-on à Paris et dans le nord de la France moins de charité que dans la Jeunesse du midi, pour concourir à cette bonne œuvre? Comme cet âge ne possède rien qui ne lui soit donné à titre de récompense, ne serait-ce point une récompense encore que le consentement des parens à cet emploi d'une petite somme une fois donnée, la souscription devant rester entièrement libre pour les années suivantes? Les noms des jeunes *Bienfaitrices* et *Bienfaiteurs* seront conservés dans notre *Chronique des Hommes utiles*, afin que les orphelins des pêcheurs, à qui l'on procurera les moyens d'apprendre à lire, puissent commencer en épelant les noms de cette Jeunesse généreuse.

A. JARRY DE MANCY, Fondateur de la Société Montyon et Franklin.

PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTION.

Mlles Arabelle et Marie de Fitz-James, et MM. Edouard et Henri, Jacque et Robert de Fitz-James (petits-enfans de M. le duc de Fitz-James): 40 fr. — Mlle Caroline Dufay et M. Auguste Dufay (petits-enfans de M. Champion, dit le *Petit Manteau-Bleu*) : 20 fr. — Un grand papa, qui veut garder l'anonyme : 10 fr. — Mlles Desirée et Caroline Roussel, et M. Gustave Roussel, leur frère: 30 fr. — Mlles Nelly, Malvina et Angéline Belloncle, de Bolbec (Seine-Inférieure): 30 fr. — Mlles Claire et Marie L. de Saint-Vincent: 20 fr. — Mlles Fanny, Zélia et Agathe Stocard, et MM. Eugène Stocard et Arthur Parry, leurs frères, 20 fr. — Mlles Marthe, Claire, Lia et Louise Duplès et M. Théodore Duplès, leur frère: 20 fr. — Mlle Zoé Fadé : 5 fr. — M. Abel Cabaret, de Soissons (Aisne) : 10 fr. — Mlle Alexandra et M. Arthur de Courval: 10 fr. — Première liste: 215 fr. — La Société Montyon et Franklin : 100 fr. — Total : 315 fr.

Le montant des souscriptions qui seront recueillies au bureau de la *Société Montyon et Franklin* (rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 20) sera transmis sans délai au Trésorier de l'œuvre, sous les auspices du bon Cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux.

— Le 1er juin 1836 est le terme fixé pour le dépôt des Gravures, Lithographies ou Dessins, devant concourir pour les trois prix offerts par l'Anonyme qui a chargé de l'exécution de ses volontés l'honorable député, M. BENJAMIN DELESSERT, président de la Caisse d'Epargne de Paris. Nous formons les vœux les plus sincères pour la réalisation des pensées généreuses de l'Anonyme fondateur et de l'honorable représentant qu'il s'est donné, et nous nous ferons un devoir de publier les résultats de ce concours, avec tout l'empressement que d'autres mettraient à propager la nouvelle peu édifiante de quelque lot, gagné par M. tel, actionnaire ou tout simplement joueur à telle roue étrangère. Dans un article, que nous consacrerons aux *Estampes utiles*, nous pouvons d'avance placer au premier rang ces deux tableaux délicieux de DESTOUCHES, si bien gravés par JAZET, et formant les deux pendans, d'un intérêt si touchant et si pur, le *Départ pour la Ville* et l'*Arrivée au Village*, ou l'*Orpheline*. Charmantes compositions, où les gens de bien trouveront un sujet d'éloges pour les deux artistes, le peintre et le graveur, et pour les éditeurs comme pour les acheteurs eux-mêmes, qui s'honorent en faisant de tels choix!

QUESTION DES LOTERIES DE LIBRAIRIE.

(SUITE ET FIN.)

Il était impossible de ne voir qu'un simple débat de jurisprudence commerciale dans la question des Loteries et Primes de librairie, dont le premier Bulletin de la *Chronique des Hommes Utiles*, a entretenu nos lecteurs. Cette question qui touchait de si près aux principes conservateurs de la Morale publique et à l'honneur de notre littérature nationale, vient de recevoir une complète et satisfaisante solution. Les vœux solennellement exprimés par le Fondateur de la Société Montyon et Franklin viennent d'être accomplis par le vote et la sanction d'une Loi qui flétrit et anéantit toutes ces entreprises et même toute annonce de ces loteries, de ces Primes étrangères ou françaises, de ces Commandites corruptrices procédant, par voie de loterie, à l'anticipation de dividences hypothétiques réalisés avant tout commencement d'opérations, ce qui n'était que la dissipation d'une notable portion de la mise sociale, en sorte que des associations très importantes en apparence, telles que l'exploitation de librairie ou d'imprimerie évaluées arbitrairement à des millions, commençaient par une grande journée de Jeu ou de débauche financière, où des centaines de mille francs devaient s'engloutir : singulière façon d'assurer l'avenir pour la masse des actionnaires !!!

La première réclamation solennelle contre ce fléau, le premier appel à la conscience publique et à l'indignation des vrais amis du pays, ont été proclamés au nom de notre Société. Vers le temps de la publication du premier cahier de notre Chronique, le changement du ministère donna quelque répit aux agioteurs de la Prime, proprement dite, à laquelle succéda bientôt la Commandite avec anticipation. Un arrêt de la Cour royale de Paris, en faveur d'une loterie de Jouets d'enfans (19 mars 1836), donna un redoublement d'activité à ces loteries de Millions, et tandis que le ministère public appelait en Cassation de cet arrêt déplorable, le projet de loi préparé sous M. Persil, restait enseveli dans les cartons du ministère. Cependant, il y avait tout à espérer du nouveau ministre de la Justice, M. Sauzet, député de cette même ville de Lyon, dont un maire, Fay de Sathonay, s'était honoré, sous l'empire, en offrant sa démission plutôt que de souffrir l'établissement des Jeux dans la ville dont il était le premier magistrat municipal. Ce fut à l'occasion du désastreux arrêt, que l'auteur de la lettre au *Constitutionnel*, du 3 décembre 1835, crut devoir adresser à M. Sauzet la lettre suivante (31 mars 1836).

Monsieur le Ministre et Député :

La Justice a aussi ses *Jours néfastes*, quand des magistrats, dont les lumières et l'intégrité ne sauraient être contestées, se trouvent réduits à proclamer la LEGALITE d'un fait dont l'IMMORALITÉ est reconnue.

Tel paraît être, Monsieur le Ministre de la Justice, le récent Arrêt d'une Cour royale française (1) qui vient d'interpréter le Code national, à-peu-près de la manière suivante :

« Une loi toute nouvelle, par déférence pour l'opinion et par respect pour la Morale publique, a prononcé l'abolition de l'ancienne Loterie du pays; mais la vieille loi, qui protégeait manifestement cette institution immorale, ne paraît pas, littéralement, avoir eu, pour objet de protéger en même temps la Morale publique; donc, et de par la nouvelle loi... *Mort* à l'ancienne Loterie qui était si bien organisée, régularisée, contrôlée, qu'elle ruinait beaucoup de gens, mais qu'elle n'a trompé personne, et qui rapportait au budget de 8 à 10 millions par an, et, au contraire, *Vivent* toutes ces Loteries nouvelles, puisque l'ancienne n'est plus là, pour que l'on fasse application de la vieille loi qui la protégeait; vivent les Primes de toutes sortes et généralement toutes ces opérations avec roues et tirages de loteries, sous cette condition cependant qu'elles n'aillent pas s'aviser d'offrir aux Joueurs les mêmes sûretés

(1) Arrêt de la Cour royale de Paris favorable aux loterie.

et garanties qu'autrefois la Loterie de l'Etat. Elles ne pourront se donner, sous prétexte de loyauté, les mêmes organisations, régularisation et contrôle, et enfin, il faudra qu'elles puissent, à discrétion, ruiner et tromper à-la-fois, sans quoi elles seraient reconnues et déclarées illégales et condamnées, de par la loi ancienne ! etc., etc. »

C'est une calamité publique, en vérité, qu'une décision pareille ! C'est un de ces coups imprévus, que les honnêtes gens déplorent ! Beaucoup s'obstinaient à nier la possibilité d'un tel sinistre judiciaire, mais il faut l'avouer, Monsieur le Ministre, votre honorable prédécesseur et l'honorable M. Martin (du Nord), député, procureur-général, avaient eu l'occasion de me faire connaître qu'ils étaient loin de partager ma sécurité à cet égard.

Il reste donc à vous rappeler que, par une sage prévoyance que j'accusais de timidité, un *Projet de Loi* qui a été promis à la France, a été effectivement préparé contre la LOTERIE RESSUSCITÉE, et contre la PRIME « *sa Sœur cadette et sa présomptive Héritière.* » Il y a maintenant urgence à présenter ce projet de loi, dès long-temps attendu des Chambres, pour l'honneur et dans l'intérêt du pays !

L'audace des spéculateurs ne connaît plus de frein. Tant que l'on se bornait à faire annoncer avec des coupons le livre d'un auteur qui était là pour protester, si ce mode d'exploitation lui répugnait, ce n'était qu'une bagatelle ! Mais les voilà qui ne rougissent pas de mettre aujourd'hui en tirages de loterie même la SAINTE-BIBLE !

Les plus illustres noms d'auteurs vivans ne sont pas à l'abri de cette flétrissure d'invention nouvelle. Casimir Delavigne et Lamartine se sont fait respecter ; mais Châteaubriand n'a pas été aussi heureux. Combien Châteaubriand est à plaindre ! Le *Génie du Christianisme* vient d'être pris pour matière à loterie, sans respect au moins pour le Christ « *Chassant hors du Temple ceux qui Vendaient et Achetaient* » *!!!* D'un mot, d'un seul mot, le noble auteur aurait abrégé pour les Chambres la discussion du projet de loi ; mais ce mot est encore à venir, et faut-il désespérer de l'entendre ?

Si, par commisération pour les intérêts matériels d'Editeurs tout préoccupés de l'espoir de gagner un million et plus aveugles sans doute que méchans l'éclatant désaveu d'un grand homme ne vient point en aide au bon sens et à la pudeur publique, serait-on réduit à penser, pour toute consolation, que, dans ces opérations affligeantes, une illustre infortune aurait au moins trouvé quelques soulagemens ?

BELISAIRE NOUVEAU, vétéran de l'une de nos gloires les plus chères, les plus pures, mais aussi les plus délicates, celle de l'écrivain fier et indépendant, aguerri contre les coups du sort qu'il avait jusqu'ici bravés avec tant de dignité, des voix ne s'éleveront-elles pas pour empêcher qu'on ne se joue chez les Français d'une renommée qui appartient à l'Europe entière, en abusant du plus noble nom pour en faire une enseigne de loterie ?

Le Bélisaire de Justinien, délaissé par l'ingratitude, était devenu, dit-on, aveugle seulement ! — Etre aveugle et muet, ce serait le comble du malheur, à moins que d'être sourd encore !

Pour vous, Monsieur le Ministre de la Justice, la tâche est devenue facile et belle. Le champion des Loteries, s'il s'en présente un seul, trouvera dans vous le député de la ville de Lyon, et bientôt votre nom sera honoré par la reconnaissance du pays, non pas à Lyon seulement, mais dans toute la France, à côté de celui de FAY DE SATHONAY !!! (1)

A. JARRY DE MANCY.

— A la suite de cette lettre se trouvaient reproduits les extraits des Procès-Verbaux des trois Conseils supérieurs du Commerce, des Manufactures et de l'Agriculture, dont les conclusions adoptées à l'unanimité, moins une seule voix, dit-on, dans un seul conseil, concluaient à la répression et à la prohibition absolue de toutes ces opérations avec roues de loterie.

(1) Voir la deuxième lettre contre les loteries, dans le premier cahier de la *Chronique des Hommes utiles.*

Enfin, le Projet de loi, présenté, le 20 avril, à la Chambre des Pairs, qui l'adopta le 3 mai, fut porté à la Chambre des Députés, le 6 mai.

Cependant chaque journée voyait éclore des annonces nouvelles de loteries de Cinq cent mille francs, un Million, Quinze cent mille francs. C'était une fureur comparable à celle de la rue Quincampoix, et des actions du Mississipi au temps du trop fameux système ! La discussion de la loi sur les monumens de Paris retarda de quelques jours encore le vote de la loi des Loteries. Une circulaire adressée à MM. les Députés, membres de la Commission chargée de l'examen de cette loi, donna lieu à la publication de la troisième et dernière lettre, adressée à MM. les Députés, et intitulée : *Dernier Mot sur les Loteries de Librairie, sur le Châteaubriand avec Primes*, etc.

Messieurs les Députés :

Un seul amendement au Projet de Loi contre les Loteries déjà voté par la Chambre des Pairs, ferait ajourner cette loi à la prochaine session, et laisserait la librairie française, pour tout le reste de l'année, dans le scandale et la confusion des Primes, des Commandites avec anticipations et autres combinaisons qui supposeraient le rétablissement des roues de l'ancienne loterie !

La manifestation hautement prononcée des sentimens de la Chambre, non moins que l'empressement de la Commission et de l'honorable Rapporteur, ne laissent point de doute sur l'adoption probable et prompte du projet. — C'est un vote d'honneur national; on pourrait souhaiter qu'il n'y eût pas même de discussion.

Toutefois, et sans même supposer que la Loterie et les mauvaises passions qu'elle provoque, puissent trouver un seul défenseur à la tribune, je crois accomplir un devoir en publiant ce dernier mot dans l'intérêt de la librairie, comme de la propriété littéraire. Chacune d'elles, Messieurs, pour son honneur, a besoin que vous ne la protégiez pas sans l'avoir entendue.

Les Primes, réalisées ou non réalisables, et en second lieu, les Commandites proposées avec anticipation de dividendes imaginaires et les encaissemens, par millions, de capitaux obtenus de la crédulité ou de la cupidité d'actionnaires qu'on a levés, pour la plupart, dans la classe moyenne de la petite propriété : telles sont les deux catégories d'opérations qui ont affligé et désolent encore en ce moment la librairie. Il y a six mois que cet état de choses dure, et il y a six jours que l'autorité s'est décidée à intervenir.

Ne serait-il pas à craindre maintenant qu'en exposant au grand jour les anxiétés de la portion de librairie demeurée étrangère aux Primes, ce ne fût encore une atteinte portée au crédit de cette branche intéressante de la richesse nationale ? Ce pourrait être un second fléau qui viendrait aggraver les conséquences du premier. Mais il y aurait ici une grande erreur qu'il importe de dissiper à l'instant même où la loi vient en aide aux honnêtes et loyaux libraires.

Il ne serait point téméraire d'affirmer que ce n'est pas toujours le besoin d'argent, ni le manque de crédit, ni même une cupidité criminelle, qui ont présidé à ces opérations où l'on pourrait voir la *Mauvaise Queue* de la Loterie abolie ; opérations que l'ancienne loi pouvait suffire à réprimer, sans attendre la loi nouvelle, comme le prouvent les actes récens de l'autorité judiciaire.

Mais, une fois l'impulsion donnée, et l'impunité paraissant acquise, après cinq mois de tolérance, à la première de toutes ces spéculations qui s'était annoncée sous les auspices du nom Châteaubriand, des libraires que la loi ne protégeait plus, ont cru devoir se protéger eux-mêmes en opposant Prime contre Prime. Une fatale émulation s'est élevée. L'engoûment d'une certaine portion du public s'est déclaré en complicité manifeste avec les premiers fauteurs de ces désordres.

Des millions, fractionnés par petites actions de *Deux cent cinquante francs*, se sont mis en mouvement, dans la durée de quelques semaines. Là du moins personne ne pourra voir un signe de la défiance du public à l'égard de la solvabilité et de la loyauté de la librairie, même lorsqu'elle s'est égarée hors de la bonne voie. Il y a tout une révolution financière dans cette affluence inouïe de capitaux, confians jusqu'à la témérité. Si les gros capitalistes manquaient

à la librairie, les petits viendraient prendre leur place. Les bénéfices des actions de plusieurs entreprises littéraires (1) justifient cet empressement. Supprimez l'élément corrupteur des loteries et des anticipations ou dissipations des capitaux, il restera encore ce prodige à constater, honorable pour la librairie, de la confiance qu'elle inspire et de cette merveilleuse puissance du *Principe d'Association* dont les premiers essais ont été si long-temps parmi nous d'une timidité fâcheuse.

En flétrissant le Jeu, honorez le travail, Messieurs les Députés, et gardez-vous de décourager, faites que l'on encourage, au contraire, par tous les moyens honnêtes, le système d'*Actions* quand il sera appliqué à de loyales opérations de l'imprimerie et de la librairie. Mais dans l'intérêt même du Principe d'Association, l'équitable rigueur de la loi, repoussant tout mélange de la loterie avec le travail, doit refuser aussi toute faveur, tout privilège, toute exception que l'on aurait sollicités de la Chambre, en essayant de surprendre sa religion par d'insidieuses équivoques.

Il existe une circulaire adressée à MM. les Membres de votre Commission chargée d'examiner le projet de loi, circulaire où l'on a osé solliciter une mention honorable et une exception formelle, et en faveur de quelle opération? En faveur de celle (2) qui a donné le premier signal, le premier exemple, la première impulsion de cette fureur des Primes, en faveur de l'opération qui a été le foyer de cette contagion!

Il y a six mois (3), lorsque je fus le premier peut-être à combattre publiquement ce fléau à l'époque de son invasion, ce fut aux Editeurs du *Châteaubriand avec Primes de loterie,* que j'adressai les plus vives instances, les conjurant, lorsqu'ils le pouvaient encore, de renoncer à leur désastreux projet de mettre en loterie les OEuvres, qu'ils disaient alors complètes, de l'un de nos plus illustres écrivains. Ces Editeurs demandent grâce aujourd'hui, en s'appuyant de cet argument, que ce n'est point un vil argent que leur loterie distribuerait mais de bons livres, et pour le gros lot, le *tiers* de cette propriété littéraire dont on livre en attendant l'exploitation à qui veut la payer (4). Il est à remarquer que la signature du noble auteur ne se lit point au bas de la suppliante circulaire.

Messieurs les Députés, le hasard a ses caprices! De par l'aveugle sort, ce gros lot ne pourrait-il échoir au plus misérable des hommes? Favoriser une opération par laquelle un *Galérien* pourrait, tout comme un autre, devenir le tiers possesseur de la propriété littéraire des OEuvres d'un homme de génie, ne serait-ce pas vouer notre littérature nationale à l'infamie en même temps qu'au ridicule?

A tout raisonnement, il y a six mois, avant la publication de l'ouvrage, ces Editeurs opposaient pour unique réponse « leur position dans le monde et leur probité. » Ils sont probes, ils sont riches : il leur sera facile de rembourser à leurs souscripteurs l'argent qu'ils ont reçu, et dont chaque souscripteur mystifié aura, certes, le droit d'exiger le remboursement. Ces Editeurs débiteront ensuite, au prix qu'ils voudront, leur édition d'OEuvres qu'ils n'oseront plus faire passer pour complètes, et cette édition du moins ne pourra plus être appelée par des moralistes sévères « *le Châteaubriand des Joueurs !* »

A. Jarry de Mancy.

Enfin, la Loi contre les Loteries et les Primes, etc., votée par la Chambre des Députés, le 17 mai, fut promulguée le 24 du même mois. Mais déjà l'arrê du 19 mars ayant été cassé (5 mai) par la Cour suprême, l'autorité, sans attendre la nouvelle loi, s'était décidée à faire saisir et mettre à néant plusieurs Loteries et Commandites à Primes. C'était finir par où l'on aurait dû commencer!

(1) Les actions du *Magasin pittoresque*, du *Dictionnaire de la Conversation*, etc. etc.

(2) Edition des OEuvres, dites complètes, de Châteaubriand, avec Primes, etc.

(3) Lettre insérée dans le *Constitutionnel* du 3 décembre 1835, et répétée dans le premier trimestre de la *Chronique des Hommes Utiles*, en 1836.

(4) MM. Furne et Gosselin publient une très belle édition des OEuvres de Châteaubriand, annoncée comme seule complète, et à moitié prix de celle qui se débite avec Primes.

CHRONIQUE

DES

HOMMES UTILES.

N° III.

La religion et l'humanité viennent de faire deux grandes pertes. Le cardinal de CHEVERUS est mort à Bordeaux, le 14 juillet 1836. Le portrait de ce vénérable prélat, d'après la peinture très ressemblante due au talent de M. Ed. Pingret, était déjà confié, même avant le fatal évènement, à l'habile graveur M. Bein, et sera compris dans notre prochaine série (1837).

Peu de jours avant la mort du bon cardinal, un saint prêtre, un digne émule de Cheverus, un des bienfaiteurs de la ville de Gand, le *Saint Vincent-de-Paul de la Belgique,* le chanoine TRIEST (P. J.), a terminé sa longue et honorable carrière, à Gand, le 25 juin 1836. Il y avait deux ans, presque à pareil jour, que la médaille d'or de la Société Montyon et Franklin avait été remise solennellement, le 21 juin 1834, dans l'hôtel-de-ville de Gand, par le brave Paillette de Paris et au nom des Français, à ce vénérable bienfaiteur des Belges.—Voir, dans notre Recueil, les portraits et notices de PAILLETTE (1833) et de l'abbé P. J. TRIEST (1834).

— Un de nos correspondans d'Italie, M. L. Dumolard, nous adresse la note suivante que nous nous empressons de publier:

« Vers le milieu de juillet dernier, à l'époque où le choléra qui avait éclaté à Milan et dans les environs, jetait l'épouvante parmi toute cette population tant par la multitude de victimes que par l'effrayante rapidité avec laquelle il les moissonnait, un des hospices temporaires ayant été établi pour la banlieue à une porte de la ville (*San Giovanni alla paglia*), on y transporta une femme qui venait d'accoucher, avec son nourrisson, tous deux portant les signes non équivoques du plus foudroyant choléra. A peine déposé à l'hospice l'enfant expira. La jeune mère, femme très robuste, donnait quelque espérance de guérison, mais le lait s'accumulant avec rapidité lui causa bientôt des douleurs si aiguës qu'elles surpassaient encore celles des spasmes du choléra. L'arrivée continuelle de nouveaux cholériques et les premiers soins à leur donner, ne laissaient ni la liberté d'esprit, ni le temps pour soulager cette infortunée, qui poussait des cris déchirans et se plaignait de cette insupportable douleur de sein. Une jeune veuve qui s'était consacrée volontairement à secourir les cholériques, passant près de cette malheureuse, entendit ses gémissemens, en fut touchée et prenant tout-à-coup une résolution héroïque, s'écria : « Si Dieu la veut, que ce soit le choléra qui la lui envoie, mais il ne sera pas dit que je l'aurai laissée mourir de trop de lait ! » et aussitôt elle s'agenouille auprès du lit de la moribonde déjà presque noire du choléra, et elle suce tout ce lait empoisonné. La pauvre femme se trouva un instant soulagée, mais à peine eut-

elle le temps d'exprimer par un regard sa reconnaissance pour sa bienfaitrice. Les dernières convulsions la saisirent et elle alla rejoindre son nourrisson. Le lendemain la jeune veuve fut elle-même atteinte du choléra, mais les soins qui lui furent prodigués, l'arrachèrent à la mort. Lorsque l'on parle à cette courageuse femme de ce trait de dévoûment, elle s'étonne des éloges qu'on lui adresse ! elle trouve ce qu'elle a fait tout naturel, et « elle serait prête à recommencer ! » Son nom est MARIA DARDONONI, veuve POGLIANI, âgée de vingt-et-un ans; elle est de Milan et de la paroisse Saint-Laurent. La médaille d'argent des Bienfaitrices de l'Humanité a été adressée par madame JARRY DE MANCY, à cette courageuse Italienne, au nom des dames françaises de la Société Montyon et Franklin.

— Le conseil général du département de la Mayenne, dans sa séance du 28 août, a voté une somme de 2,000 francs, pour contribuer à l'érection d'une statue au père de la chirurgie française, à AMBROISE PARÉ, dans la ville de Laval, où il est né. Le portrait de ce grand homme, gravé d'après la vieille peinture conservée au Musée Dupuytren, devant paraître prochainement dans notre Recueil pour 1837, l'auteur de la notice, M. le docteur PERDRIX (de Laval) avait déjà émis le vœu auquel viennent de se réunir les notables habitans du département. On ne peut qu'applaudir à l'exemple donné par la Mayenne. Chaque département, chaque ville de France, devrait tenir à honneur de vouer une sorte de culte à la mémoire des hommes illustres nés dans leur sein, surtout quand ils réunissent la double gloire d'avoir été *grands* et *utiles !*

—La souscription en faveur des infortunés *Orphelins de la Teste,* aujourd'hui privés de la protection du bon cardinal, mais qui ne seront point abandonnés par l'admirable charité de M. le chanoine Ad. Dupuch, n'a point fait autant de progrès que nous aurions été en droit de l'espérer, si les grands journaux avaient accordé à l'annonce de cette bonne œuvre quelques lignes d'insertion gratuite. — Deuxième liste : Mademoiselle Couscher-Bolève (Désirée), de Saumur : 5 fr. — Mademoiselle Goupil (Léonie) et M. Goupil (Ernest) : 20 fr.— M. Barbe (Emmanuel), étudiant : 10 fr. — total général : 350 fr.

OUVRAGES UTILES.

Annoncer et recommander à nos lecteurs les publications nouvelles qui paraissent le mieux mériter, chacune dans son genre, le titre d'*Ouvrages utiles*, est encore un devoir que notre société s'est imposé. Nous ne pouvions mieux commencer ce bulletin de Bibliogaphie utile que par le livre de l'ÉDUCATION MATERNELLE, de madame AMABLE TASTU. L'auréole poétique qui brille sur le front de l'auteur n'est pas son seul titre à la gloire. Au nom de Montyon, qui a légué à l'Académie française la mission de couronner les ouvrages d'une bienfaisante lecture comme celui-là, nous formons des vœux pour le succès de cette belle publication. De tous les éloges que nous pourrions faire de ces SIMPLES LEÇONS D'UNE MÈRE A SES ENFANS (cinquante livraisons à 20 centimes) nous préférons un extrait du prospectus de cet excellent ouvrage.

« L'espoir d'être utile aux mères qui ont le desir de diriger elles-mêmes la première éducation de leurs enfans a pu seul me faire abandonner mes travaux habituels, pour entreprendre un minutieux ouvrage, bien différent de ceux qui m'ont valu quelque bienveillance de la part du public. Mais, quelle que soit la situation particulière d'une femme, elle ne saurait renoncer à sa première, à sa spéciale vocation, celle d'être mère. Prononcez à l'oreille de la plus sérieuse ou de la plus légère, le mot : ENFANT ; vous serez sûr d'en être écouté ; faites parler sur ce sujet la femme du monde, ou la femme-auteur la

plus brillante ou la plus célèbre, et vous serez tout étonné du nombre et de la justesse des observations que vous aurez à recueillir! Dites à cette femme absorbée par les travaux de l'esprit, ou livrée à la dissipation : Venez; des enfans, des mères ont besoin de vous : et vous la verrez tout quitter pour vous suivre.

« C'est pourquoi j'ai commencé ceci.

« Comme Marie dans l'Evangile, toute mère obéit à la voix qui lui crie : « Le maître est là, et il vous appelle. » Le maître pour elle, c'est l'intérêt de son enfant !

« C'est pourquoi je suis sûre d'être entendue.

« D'après les remarques que j'ai pu faire, le plus grand obstacle qui s'oppose à ce que les mères instruisent elles-mêmes leurs enfans, c'est, non le défaut de bons ouvrages d'enseignement, mais, au contraire, l'abondance de nos richesses en ce genre. On ne peut tout acheter, ni tout lire; on est arrêté par l'embarras de faire un choix, qui exige beaucoup de temps et quelques lumières, on attend, on hésite, et les années de l'enfance s'écoulent inutiles et inoccupées.

« Il est, je le sais, d'excellens instituteurs, qui dévouent leur temps et leur science à l'instruction du premier âge; mais tous les enfans ne sont point à portée de recevoir leurs leçons : il faut donc chercher le moyen d'y suppléer. C'est ce que j'ai tenté ici.

« J'ai consulté ma propre expérience et celle des mères de famille de ma connaissance. Je me suis aidée de l'avis d'hommes recommandables dans l'enseignement, et des travaux de mes devanciers; j'ai cherché, non la méthode la plus savante, ou la plus ingénieuse, mais la plus claire et la plus facile à appliquer.

« Celle-ci s'adresse à toutes les mères, quelle que soit leur fortune ou leur éducation. Il ne faut, pour s'en servir, que du zèle et de la patience, choses qui sont à la disposition de chacun, et dont, au reste, nul enseignement ne peut se passer.

« On me pardonnera d'entrer souvent dans de puériles ou minutieuses explications, telles que les demandent, je le pense, les jeunes esprits auxquels elles sont destinées. Je suppose toujours que c'est une mère qui parle et qui cherche à se faire comprendre. Beaucoup d'entre elles peuvent faire, à cet égard, mieux que moi, et modifieront la démonstration selon l'intelligence et le caractère de leur enfant.

« Le cours entier d'enseignement, à partir des premiers principes de la lecture, formera environ CENT LEÇONS contenues en cinquante livraisons, et soigneusement graduées, selon le développement présumé de l'élève. Ce nombre m'a paru pouvoir renfermer tout ce qui doit être enseigné à un enfant, depuis l'âge de QUATRE OU CINQ ANS, jusqu'à HUIT OU NEUF, époque où la plupart d'entre eux quittent la famille pour le collège ou la pension; époque où les plus riches commencent l'étude des langues ou des arts d'agrément, où ceux qui le sont moins entrent en apprentissage.

« J'ai divisé chaque leçon en plusieurs séances, afin de ne pas fatiguer l'attention des élèves. J'ai tâché de varier ces leçons de manière à soutenir leur curiosité, sans cependant m'écarter de l'ordre progressif que je me suis tracé.

« Je n'ai plus à ajouter que quelques observations générales sur la manière d'enseigner.

« Un enfant très jeune ne peut guère supporter communément plus d'une demi-heure de leçon suivie; il ne faut donc pas le contraindre, sous peine de lui donner le dégoût de l'étude. Un peu plus tard on renouvelle la leçon dans la journée, puis on l'allonge peu-à-peu, à mesure que l'enfant acquiert la faculté de fixer son attention.

« Faites, s'il est possible, que cette leçon ait lieu chaque jour à la même heure; cette régularité accélère les progrès.

« Il sera bon, dans les commencemens surtout, de ne montrer cette feuille à l'enfant qu'au moment de la leçon; de ne lui en laisser voir que la page qui contient ce qu'il doit apprendre, et surtout de ne passer à une autre que lorsque la première sera bien sue. Il est aisé de concevoir que l'enfant mettra plus de temps à parcourir la première moitié du cours, qu'à arriver à la fin de la seconde. Cela doit être ainsi; tous les enfans non plus n'apprennent pas

également vite. Peu importe, l'essentiel n'est pas de comprendre en plus ou moins de temps, mais d'arriver à comprendre. »

— L'ouvrage intitulé: **VEILLÉES DE FAMILLE**, en quatre langues, en français, italien, allemand et anglais, sous la direction de MM. Ch. Nodier et Michaud, de l'Académie française, nous a paru également l'une des plus ingénieuses et des plus utiles nouveautés.

S'il est vrai, comme l'expérience semble l'avoir démontré, que les publications qui doivent le plus réussir, sont celles qui remplissent une lacune et qui satisfont à un des besoins de l'époque, jamais recueil ne s'est vu appelé à un succès aussi brillant que celui qui est réservé aux *Veillées de Famille*. La manie du jour (et celle-là du moins n'a rien que d'utile) est d'apprendre les langues étrangères. Beaucoup de nos compatriotes, qui devraient consacrer leurs loisirs à se perfectionner dans l'étude du français, aiment mieux, affronter des difficultés graves et posséder les idiomes qu'on parle à Londres, à Naples et à Vienne. L'éditeur a calculé très sagement sur cette mode nouvelle, quand il a entrepris les *Veillées de Famille*. Sa publication, entièrement étrangère à la politique, est écrite en français, en italien, en anglais et en allemand; c'est ce qui lui donne le plus haut degré d'utilité. Presque tous les parens veulent que l'étude des langues vivantes fasse partie de l'instruction élémentaire que l'on donne à leurs enfans : ils ont compris que c'est le complément indispensable de toute bonne éducation, et une source inépuisable de jouissances et d'avantages de toute espèce pour la littérature, la politique et le commerce ; ils ont senti en même temps que le seul moyen de bien connaître ces langues, c'est de les apprendre de bonne heure. Les mots ne se gravent facilement que dans une mémoire jeune et fraîche ; d'un autre côté, les enfans se rebutent bien vite lorsque la fatigue de leur esprit n'est pas rachetée par les plaisirs de l'imagination. Les *Veillées de Famille* leur offrent ce puissant attrait. On y trouve tous les mois un conte moral et une petite pièce du même genre. C'est une heureuse idée que d'avoir, dans une publication mensuelle, destinée à l'enfance et à la jeunesse, réuni les deux genres de littérature qui pouvaient le mieux fixer leur attention, et, sous une forme attachante et agréable, leur donner des leçons utiles. Quel enfant, quel jeune homme n'éprouve pas un vif sentiment de curiosité pour un cours de morale et d'amusement, où les professeurs sont les principales notabilités littéraires de l'époque, car c'est là ce qui donne aux *Veillées de Famille* un caractère particulier. On n'y trouve que des noms distingués, soit pour le texte, soit pour les traductions. La direction est confiée à MM. Charles Nodier et Michaud. Les contes et les pièces sont de MM. Scribe, Théaulon, Mélesville, Bouilly, et de mesdames Pannier, de Bawr, etc.

L'Editeur avait dit dans son prospectus « Nous nous souviendrons qu'il faut parler aux enfans comme à des enfans, mais sans oublier qu'ils doivent devenir des hommes: en tâchant de les rendre plus savans, nous nous efforcerons de leur faire aimer ce qui est bon et beau. Un cours de morale pure et gaîment pensé, professé sans pédantisme, par des amis, devant des amis, ne peut manquer de plaire à d'honnêtes parens ; aussi présentons-nous avec assurance notre recueil à toutes les familles de l'Europe. »

Toutes ces promesses ont été remplies comme si elles n'avaient pas été faites dans un prospectus ; *L'Emeute au collège*, de M. Creuzé de Lesser, *Mariette* de M. Sewrin, *Les Coupables supposés* de M. Bouilly; *Le Dévoûment filial* de M. Scribe, etc., etc., offrent des leçons de la plus pure morale dans un style toujours simple, clair, correct et naturel; des écrivains distingués qui ne possèdent pas moins bien notre idiome que le leur propre, ont fourni des versions élégantes et fidèles qui reproduisent l'original en anglais, en allemand et en italien ; leurs traductions sont imprimées en regard du texte.

Il paraît depuis janvier 1836, une livraison par mois ; chaque livraison est ornée de deux belles vignettes gravées sur bois. Le prix est de six francs par an pour Paris, neuf francs pour les départemens, et douze francs pour l'étranger. On souscrit chez Allardin, quai de l'Horloge n. 57, et chez les principaux libraires de la France et de l'Europe.

CHRONIQUE

DES

HOMMES UTILES.

N° IV.

En invitant MM. les Sociétaires-fondateurs à renouveler leurs souscriptions pour la cinquième année de notre recueil (1), nous nous empressons de leur faire part des améliorations qui seront introduites dans le mode de publication, à partir du premier janvier 1837.

Sur la demande d'un grand nombre de Sociétaires, le texte des notices sera augmenté et la disposition de ces notices, avec pagination, offrira plus de facilité pour la lecture ou les recherches. Il n'arrivera plus, comme dans les années précédentes, que les auteurs des notices, forcés d'adopter tous le même cadre, se trouvent avoir trop d'espace ou trop peu, selon le sujet. Le texte de la chronique sera également augmenté

C'est encore sur la demande d'un grand nombre de Sociétaires que le nombre des portraits porté à vingt-cinq par année au lieu de vingt-quatre qui avaient été promis, sera partagé en deux brochures, par semestres. Ainsi, le premier semestre de la cinquième année (1837), qui paraîtra dans le courant de janvier prochain, contiendra treize portraits, sur les vingt-cinq de l'année. Malgré l'augmentation des textes, le prix de l'abonnement reste le même.

Le nouveau mode de publication offrira l'avantage de faciliter la surveillance du tirage des gravures pour lequel on redoublera de soins.

Les plus habiles graveurs ont accordé à notre Collection leur concours qu'ils ne prodiguent point à des publications d'un ordre vulgaire.

C'est ainsi que M. Richomme, membre de l'Institut, a gravé sur acier, pour notre premier semestre de 1837, le portrait de Cuvier, d'après une admirable aquarelle de la plus célèbre portraitiste de France, Mme Lizinka de Mirbel. M. Forster, qui a gravé le beau portrait de Mme la comtesse de Laboulaye-Marillac, nous promet encore le concours de son talent. Assurément, les graveurs que nous venons de citer, sont au premier rang des illustres artistes de la France et de l'Europe. Leur exemple et leur collaboration sont de puissans motifs d'émulation pour les graveurs qui continuent de prendre part à la création de notre Galerie, et dont les talens sont connus.

Le choix des portraits et la rédaction des notices continuera d'être l'objet d'un soin particulier. On a pu remarquer que les portraits inédits étaient en grand nombre dans le recueil. Il y avait et il y a encore un si grand nombre d'*Hommes utiles* inconnus ou frappés d'un injuste oubli !

Le portrait de feu Mme DE LA MARTINE, mère de notre grand poète, fera

(1) Voyez à la fin de ce bulletin la table des cent premiers portraits (1833-1836).

partie du premier semestre. Ce portrait n'avait jamais été gravé, non plus que celui d'une petite-nièce du bon La Fontaine, la vicomtesse DUMOULIN, bienfaitrice de Château-Thierry, ville natale de son grand-oncle! La bienfaitrice de Nancy, Mlle DIDION (portrait inédit), trouvera place dans notre Galerie, qui sera ornée d'un délicieux portrait, gravé par M. Leroux, de Mme ELISABETH, sœur de Louis XVI, de cet *Ange de la Vertu*, selon Montyon. Le portrait de CLÉMENCE-ISAURE, bienfaitrice de Toulouse, a été gravé, d'après le dessin de M. Richomme, par M. E. Conquy, son élève.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, dont le portrait a été si souvent demandé, figurera cette année à côté de ce bon duc de BÉTHUNE-CHAROST, digne descendant de Sully, et dont les traits seront reproduits pour la première fois. BERNARD DE PALISSY, représentera la persévérance du génie dans les Beaux-Arts, comme NEWTON et G. CUVIER, AMBROISE PARÉ et DUPUYTREN, représenteront les plus belles conquêtes de l'homme sur les mystères de la nature pour le bien de l'humanité. On retrouvera, avec le souvenir de leurs vertus et de leurs belles fondations, catholiques et protestans. Parmi les catholiques : le cardinal DE CHEVERUS, les abbés GODINOT de Reims, SIMON, curé de Tours avec son digne émule le médecin ORIGET, et le vénérable chanoine COTTOLENGO, de Turin. Parmi les protestans : ETIENNE DELESSERT, bienfaiteur de ses co-réligionnaires à Paris et de l'industrie dans une grande partie de la France, homme de bien qui revit dans ses enfans, et MERIAN, de Fribourg, le bienfaiteur des Badois.

BOULARD, BREZIN et DEVILLAS, représenteront pour plusieurs millions de donations philantropiques, et l'ardent et infatigable PAUL GAIMARD offrira un modèle du voyageur utile, intrépide et toujours prêt à se dévouer.

Enfin on trouvera encore, dans notre recueil, la vieille noblesse et la nouvelle, honorées par la plus touchante philantropie, dans le vénérable duc DE DOUDEAUVILLE et le général DROUOT, cette vieille gloire de notre armée : deux modèles de fidélité, de bienfaisance et de modestie!

Personne n'hésitera sans doute à placer parmi les publications utiles, celle de l'ouvrage suivant, qui ne peut que justifier son titre de LIVRE DE FAMILLE. Le Fondateur en a pour garant le zèle consciencieux et les talens éprouvés de ses honorables collaborateurs.

LE DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS DES DIVERS ÉTATS (LES CHOSES ET LES HOMMES), par une société de Professeurs et de Gens de lettres; mis en ordre et publié par M. A. JARRY DE MANCY, de l'ancienne Ecole Normale, professeur d'histoire, fondateur-directeur de la Société Montyon et Franklin.

(EXTRAIT DU PROSPECTUS.)

C'est une remarquable nouveauté que celle d'un livre dont le titre, à lui tout seul, quand même l'ouvrage n'aurait point paru, mériterait encore d'être publié et proclamé comme un bienfait, en tant que réalisant, par lui-même et dans la simple énonciation d'une forte et lumineuse pensée, un avis utile, un conseil d'ami, adressé non pas seulement à la jeunesse, mais aux chefs de famille, de toutes les classes où l'on sait aujourd'hui le prix d'une solide instruction. Etre assez heureux, en effet, pour exposer, dans un seul titre d'ouvrage, un plan complet de travaux et d'études que chacun aurait voulu entreprendre si l'on osait marcher sans guide, n'est-ce pas déjà un service rendu à tous, quand même on n'aurait pas trouvé la réunion d'hommes éclairés qui viennent d'exécuter, dans l'intérêt de tous, précisément ce que chacun aurait voulu pouvoir faire pour soi-même?

Tels sont l'objet et le caractère du **DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE**, qui offre, en même temps, le **DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS DES DIVERS ÉTATS**, car, pour la première fois, on aura réuni ce que l'on ne devait jamais séparer dans les études historiques du Pays : « *les Choses et les Hommes !* »

CHRONIQUE DES HOMMES UTILES.

A l'heure qu'il est, il y a juste vingt ans qu'un homme d'état illustre (1) a introduit et fondé l'enseignement de l'Histoire nationale dans l'Instruction publique en France. A cette époque, des professeurs (2), jeunes encore et animés du plus noble zèle, ont enseigné pour la première fois, dans les collèges et dans des cours spéciaux, l'Histoire de France chez les Français. Cette institution a porté ses fruits. On sait quels succès ont obtenu, à Paris et dans toute la France, des publications historiques de divers genres, succès qui ne se sont pas trouvés réduits, comme jadis, au stérile éclat de quelques palmes académiques, mais qui sont restés en possession des utiles honneurs d'une popularité toujours croissante. Des ouvrages, entrepris à grands frais pour être livrés à prix modique, sont devenus possibles enfin par l'accueil fait dans les familles à l'Histoire du Pays. Et ce ne sont pas seulement les classes opulentes qui ont manifesté ce généreux besoin d'instruction animé et soutenu d'un patriotique enthousiasme. Que l'on en juge par ce fait! Deux histoires de la même petite ville, deux *Histoires de Soissons* vont paraître à-la-fois. Un des auteurs est Soissonnais (3) : il n'écrit pas seulement d'après les livres et chroniques, mais d'après des documens de famille et des traditions soissonnaises, et il compte parmi ses souscripteurs, habitans de la ville, à côté des riches et des lettrés, jusqu'aux plus modestes noms d'artisans! Il saisit cette solennelle occasion de témoigner particulièrement à cette classe de souscripteurs, combien il se tient honoré, pour lui-même et au nom de sa ville, de cette marque de sympathie des classes laborieuses. Un pays où l'on trouve à citer de pareils traits ne semble-t-il pas imposer comme un devoir et comme une nécessité de notre âge, le progrès, au moins dans la rédaction des livres élémentaires de l'Histoire nationale?

Ce progrès, pour qu'on eût espérance de le réaliser, exigeait qu'on se mît en devoir de résoudre complètement les questions suivantes et beaucoup d'autres encore, adressées non pas une fois, mais cent et mille fois, par de bons pères de famille, au professeur de l'Université.

« Pour mon fils, pour ma fille, pour ma femme, pour moi-même, monsieur « le professeur, pour moi qui n'ai pas le temps de compulser une bibliothèque « tout entière, veuillez donc m'indiquer une *Histoire de France* dont vous me « conseillerez l'acquisition, l'étude et l'emploi journalier, en supposant « encore que le même livre puisse convenir tout à-la-fois au père et à la mère, « et à la fille comme au fils. — Je voudrais une Histoire de France qui, sans « être trop courte ni trop longue, ne fût pas d'un prix trop élevé. — Mais, « pour moi comme pour les miens, je vous préviens que je ne voudrais pas « d'une Histoire de France où l'on ne trouverait que de la politique et des « batailles, que l'histoire des rois et des grands, et point l'histoire des petits, « qu'ils aient été sujets ou citoyens, selon le vocabulaire changeant des épo- « ques.— Je voudrais, à côté de nos grandes institutions nationales, pouvoir « suivre l'origine et les progrès de beaucoup d'institutions secondaires qui « m'ont toujours paru fort importantes, par exemple, l'histoire des *Notaires*, « qui ont acquis une position si considérable dans l'état! — L'histoire de « beaucoup de *Professions* me semblerait aussi intéressante, pour le moins, « que telles séries de sièges ou d'escarmouches! — Je desirerais une histoire, « au moins sommaire, de la langue nationale et de ses dialectes, des belles- « lettres et des auteurs, des sciences et des savans, des arts et des artistes, « de l'industrie et des industriels chez les Français. — Je demanderais une « histoire du Pays étudié dans son ensemble et dans ses parties; une histoire « de nos vieilles provinces et de nos jeunes départemens; une histoire de celle « de nos villes qu'on jugerait dignes encore, aujourd'hui, de quelque chose « de mieux qu'une nécrologie. — Je souhaiterais un corps d'ouvrage facile

(1) M. Royer-Collard, alors président de la Commission d'Instruction publique.

(2) Les professeurs-foudateurs de l'enseignement historique, dans les collèges de Paris, furent presque tous élèves de l'ancienne Ecole Normale. Le fondateur du *Dictionnaire de l'Histoire de France* se félicite d'être l'ami et le collaborateur de ses honorables collègues.

(3) *Histoire de Soissons*, par A. Jarry de Mancy, ancien élève boursier (par concours) de la ville de Soissons, Professeur, etc. etc. L'auteur, qui a dédié son livre « à la Commune de Soissons, sa bienfaitrice », est en possession des Manuscrits de feu M. Brayer-Beauregard, qui avait obtenu un prix-Montyon pour sa *Statistique de l'Aisne*. — 2 vol. in-8° (sous presse).

« à consulter, où je trouverais des renseignemens sur tel sujet qui m'intéresse, « sans être forcé de parcourir un règne tout entier ou de me perdre dans une « dynastie. — L'ouvrage que j'imagine enfin, serait un *Livre de Famille* dans « lequel mes enfans iraient chercher des notions et des faits, si je voulais me « mettre un jour à leur tracer, par de simples linéamens, un travail sur « l'Histoire de France! — Je le vois, ce ne serait pas moins qu'une dizaine « d'*Histoires de France* à-la-fois que je réclamerais; mais ne peut-on demander « à la *Méthode analytique* d'en combiner les élémens? — Si ce livre n'existe « pas, monsieur le professeur, il faut l'inventer : hâtez-vous! — J'accuse « l'Université, j'accuse l'Institut, si toutes les académies ne s'unissent pas « pour donner ce livre à la France! Toutes les familles l'attendent!.... »

Dans l'Institut, dans l'Université, les vœux du père de famille ont été entendus. Par leurs écrits et par leur enseignement public ou par leur concours personnel, nos plus illustres historiens, nos professeurs les plus renommés, peuvent être d'avance désignés à la reconnaissance publique, comme ayant contribué à la fondation du *Dictionnaire de l'Histoire de France et de l'Histoire des Français*.

TABLE DES CENT PREMIERS PORTRAITS,

(PAR SÉRIES ET DATES DE MORT OU DE NAISSANCE).

SECTION MONTYON

(50 portraits).

1833 (1re série). — MONTYON, 1820—1785. — Belsunce, 1744—1671. — Abbé de l'Epée, 1789—1712. — J. Howard, 1790—1737. — Abbé Carron, 1820—1760. — H. Goffin et son fils, 1821—17••—Stephen Girard, 1831—1750. — Eustache, 1835—1773. — Madame Necker, 1794—1736. — Sœur Marthe, 1824—1749. — Paillette, né en 1776. — Madame Vignon, née en 1792.

1834 (2e série).— Saint Vincent de Paul, 1660—1576. — Th. Coram, 1741—1668. — Fothergill, 1780—1713. — Malesherbes, 1794—1721. — W. Hawes, 1808—1736. — Abbé Gaultier, 1818—1746. — Schlaberndorff, 1824—1749, — Oberlin, 1826—1740. — Pestalozzi, 1827—1746. — Abbé Triest, 1836—1760. — Madame de Fougeret, 1813—1745. — Mistriss Fry, né en 1780.

1835 (3e série). — Le chevalier Roze, 1733—1671. — Prince Trivulzi, 1767—1696. — David Purry, 1786—1709. — Duc de Penthièvre, 1793—1725.—Prince d'Anhalt-Dessau, 1817—1740. — Abbé Mérault, 1825—1744.— Comte de Boigne, 1830—1741. — Beccard, 1833—1754. — Duc de Sussex, né en 1763. — Le Petit Manteau bleu (E. Champion), né en 1764. — Madame Deinsac.

1836 (4e série).—Saint-Bernard des Alpes, 1008—923. — Las Casas, 1566—1474 — Rotrou, 1650—1609. — Stanislas Leszczynski, 1766—1677.— Léopold de Brunswick, 1785—1752. — Claude Martin, 1800—1732. — Van der Kemp, 1811—1748. — Foix (N. M.), 1830—1743. — Baron G. Stulz, 1832—17•• — Abbé Fournet, 1834—1752.—Rosa Govona, 1776—1716. — Agnesi, 1799—1718. — Impératrice Marie Fédorovna, 1828—1759 — Une Dame de Charité (comtesse de Laboulaye Marillac)

SECTION FRANKLIN

(50 portraits).

1833 (1re série), — FRANKLIN, 1790—1706. — Vésale, 1564—1514. — Olivier de Serres, 1619—1539. — Riquet, 1680—1604. — Tournefort, 1708—1646. — Linné, 1774—1707.— Lavoisier, 1774—1743. — Parmentier, 1813—1737. — Oberkampf, 1815—1730. — Fulton, 1815—1765. — J. Watt, 1819—1736. — Jenner, 1823—1749.

1834 (2e série). — Guttemberg, 1468—1400 — Adam de Craponne, 1571—1521. — Sully, 1641—1560. — Bourgelat, 1779—1712. — Buffon, 1788—1707. — D'Arcet, 1801—1725. — J. Constantin Périer, 1816—1742. — Berthollet, 1822—1748.—Albrecht-Thaer, 1828—1752. — H. Davy, 1829—1778. — Chaptal, 1832—1756. — Jacquard, 1834—1752.

1835 (3e série). — Henri IV. 1610—1553. — J. Cook. 1780—1728. — Poivre, 1786—1719. —Méjanes, 1786—1729.— Lapérouse, 178?—1741. — Abbé Rozier, 1793—1734. — Les Frères Montgolfier, 1810—1749. — Dupont de Nemours, 1817—1737. — J. Banks, 1820—1743. — Madame Guizot (Pauline de Meulan), 1827—1773. — Dom Brial, 1828—1743. — J. Bentham, 1832—1748. — J. Lancaster, né en 1778.

1836 (4e série). — Kopernik, 1543—1473. — Galilée, 1642—1564. — Descartes, 1650—1596 — Gabrian de Riparfont, 1704—1641. — Roubo, 1791—1739. — Les Frères Haüy, 1823—1742. — Escher de la Linth, 1823. — Sébastien Erard, 1831—1752. — Victor Jacquemont, 1832—1801.—Th. Clarkson et Wilberforce.

Avis.— Cette collection de cent portraits pouvant former deux volumes, le premier volume se composerait de la *Section Montyon* et le deuxième de la *Section Franklin*.



UNE DAME DE CHARITÉ.

UNE DAME DE CHARITÉ.

Ce sont des fonctions difficiles que l'on accepte en promettant d'être véritablement « une Dame de Charité », et d'en bien mériter le nom ! Responsable, en quelque sorte, de la destinée des familles qui lui sont confiées, elle doit les visiter souvent, puisqu'elle doit veiller à leurs besoins et ne point ignorer les changemens heureux ou malheureux survenus dans chacun de ces pauvres ménages. Souvent l'infortuné qui se croit abandonné de tout le monde, se livre au désespoir: une visite, un témoignage d'intérêt relèvent son courage et lui rendent la force de retourner à son travail et de pourvoir à la subsistance de sa famille! L'enfant, par sa bonne conduite, tâche de mériter que l'on s'intéresse à lui. Le malade souffre avec plus de patience, quand il a entendu et vu que l'on compatit à ses maux. Le vieillard se résigne et attend avec fermeté le moment où commencera la récompense promise à ceux qui souffrent en ce monde, cette autre vie où la misère et le chagrin ne sont point connus. C'est ainsi que je comprends les devoirs d'une « Dame de Charité ». Il y a trop peu de temps qu'ils me sont imposés pour que je pense les avoir bien remplis. Ils marquent toute la différence et la distance, bien grande selon moi, de la Bienfaisance à l'Aumône !

Au-delà de ces devoirs commencent de sublimes vertus dont je crains d'affaiblir l'éclat par l'esquisse imparfaite que je vais retracer des bienfaits d'une femme douée de cette force surnaturelle, de cet entraînement de charité et d'héroïque dévoûment qui font la gloire de notre sexe et qui commandent l'admiration. C'est un hommage cependant que j'adresse aux femmes, sans trop m'effrayer de ma faiblesse. Que puis-je craindre ? Les faits parleront. C'est un simple récit que je vais entreprendre : ce que j'ai vu et entendu, je le raconterai.

Dans une matinée d'hiver, une femme vêtue très simplement, mais d'un extérieur décent et modeste, se présente chez l'Éditeur du recueil des *Hommes utiles*, demandant à parler au fondateur de cette publication. Ne le trouvant pas au logis et n'ayant point osé faire connaître le sujet de sa visite, elle revint plusieurs fois et toujours inutilement, mais sans se plaindre et sans se décourager ; elle parvint enfin à rencontrer celui qu'elle avait tant desiré de rendre confident des sentimens dont son cœur était rempli. C'est un malheur, en vérité, que la reconnaissance soit une vertu si rare : elle fait tant de bien à ceux qui l'éprouvent, alors même qu'ils ne sont pas encore certains d'obtenir un jour quelque moyen de la témoigner ! Jamais je n'oublierai comme elle était émue et tremblante cette pauvre femme ; mais rassurée et encouragée par un accueil bienveillant, elle commença l'éloge d'une personne digne par ses vertus et ses bonnes œuvres d'être comptée au nombre des bienfaitrices de l'humanité ! Une femme d'un rang distingué et réunissant tous les avantages qui donnent de l'éclat dans le monde, mais renonçant à ce vain éclat, renonçant au bonheur selon le monde, pour se consacrer tout entière aux pieux travaux de la charité, à soigner les vieillards, les femmes, les enfans, les malades ! Une femme qui aurait pu vivre tranquille et adorée, si elle n'avait point adopté cette nombreuse famille parmi laquelle trop souvent elle trouve encore des ingrats ; si elle n'était pas devenue la mère et la consolatrice de tant de malheureux.

La personne qui faisait ce récit était bien éloquente. Il était impossible de ne point se sentir ému de cet accent

du cœur. Elle s'était animée par degrés : toute sa timidité avait disparu. Elle parlait de sa bienfaitrice : il n'y avait point à s'y méprendre.

Ces révélations ne pouvaient manquer d'inspirer le plus vif intérêt. L'autorité et le témoignage des personnes les plus respectables étaient invoqués. Enfin la généreuse délatrice se présente un jour, au comble de la joie. Elle avait réussi par une pieuse fraude, à se procurer secrètement un portrait de cet ange de bonté, brillant encore de tout le charme de la beauté et de la jeunesse. Son nom ne pouvait plus rester inconnu; et les récits de ses bonnes œuvres étaient transmis de toutes parts.

Marie-Antoinette-Joséphine, comtesse de la Boulaye-Marillac, est née à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Fille d'Etienne Desbouis de Salbrune et de mademoiselle Burin des Essards, elle appartient, par son père et sa mère, à deux familles honorables de la ville de Moulins, dans l'ancien Bourbonnais (Allier).

Dès son enfance, mademoiselle de Salbrune manifesta, en toute occasion, la sensibilité la plus vive, une compassion profonde et active qui la portait irrésistiblement à soulager les malheureux et tout être souffrant qui venait à frapper ses regards. Ce sentiment, se développant dans cette âme pure, ne fit que prendre de nouvelles forces avec les années et la domina entièrement. A l'âge où les jeunes personnes se livrent avec vivacité aux plaisirs bruyans et frivoles, mademoiselle de Salbrune y renonça d'elle-même, sans croire qu'elle s'imposât la plus légère privation. Pour elle, avec la permission de ses parens, le meilleur emploi de sa journée et sa plus douce récompense, c'était de pouvoir être admise à visiter les malades dans les hôpitaux et assister à leur traitement, heureuse quand on lui permettait encore de prendre part aux soins que les sœurs hospitalières, sous ses yeux, prodiguaient aux pauvres malades. Cette sorte de noviciat fortifiait son âme et la préparait de bonne heure à supporter avec fermeté le spectacle déchirant des infirmités humaines et de tous les genres de souffrances. L'exemple des bonnes sœurs était là pour exciter en elle une sainte émulation et lui tracer d'ineffaçables leçons de dévoûment et de bienfaisance ! Plus d'une fois leur jeune imitatrice exprima le desir de prendre l'habit des saintes filles dont elle partageait les fonctions. Mais telle n'était point sa destinée.

Mariée dès l'âge de quinze ans, elle suivit à Paris son époux, le comte de Laboulaye-Marillac, de la noble famille d'Auvergne, illustrée par ses infortunes. Le comte avait mis à profit les malheurs de l'émigration. Les connaissances qu'il avait acquises dans les sciences et dans la chimie appliquée aux arts, lui tinrent lieu de richesse et lui permirent d'accepter et de remplir avec honneur des fonctions importantes dans l'un des grands établissemens royaux de la capitale.

Devenue veuve et sans enfans à l'âge où l'on songe à peine au mariage, la jeune comtesse, réduite à une fortune bien modeste, ne tarda pas néanmoins à trouver dans Paris de fréquentes occasions de se livrer à son penchant, à sa vocation prononcée pour la bienfaisance la plus active.

Le cadre circonscrit de cette notice nous interdirait ici les détails d'une foule de traits de dévoûment et de charité accomplis par cette généreuse dame, dont le zèle et le bon cœur semblaient multiplier les ressources bien faibles dont elle pouvait disposer. Mille voix d'infortunés s'éleveraient pour demander ici l'insertion de leurs noms avec l'expression de leur reconnaissance, si nous pouvions les accueillir !

Ainsi s'étaient passées les premières années d'une vie consacrée tout entière à la bienfaisance, sans ostentation, sans éclat, connue seulement de ceux qui avaient trouvé, dans leur infortune, cette main secourable. Les journées de Juillet, si fécondes en douleurs, vinrent tirer de l'obscurité et faire briller au grand jour ces touchantes vertus qui s'efforceraient en vain d'opposer leur modestie à l'hom-

mage de l'admiration et de la reconnaissance publique.

On se battait avec acharnement près de la maison et sous les fenêtres mêmes de la comtesse. Des gardes royaux, des Suisses et plusieurs de leurs vaillans adversaires étaient étendus, sanglans et privés de secours. Les coups de feu avertissaient les habitans des maisons voisines du danger auquel ils s'exposeraient en apparaissant un seul moment au milieu des combattans; cependant ces malheureux blessés allaient expirer, s'ils ne recevaient point de secours. Quelques-uns d'entre eux pouvaient être sauvés encore. L'intrépide femme affronte le danger : elle ne fut point la seule, dans Paris, qui donna cet exemple; mais elle ne l'attendit de personne. Elle communique à ceux qui l'entourent sa généreuse résolution. Les blessés sont secourus : on les transporte dans le salon de leur bienfaitrice, qui livre son appartement pour l'ambulance improvisée. Exercée au pansement des plaies les plus effrayantes, cette femme, délicate, mais courageuse, étonne par sa fermeté. Elle n'avait point fait attention aux habits, mais aux blessures. Ces guerriers avaient combattu pour deux causes ennemies et sous des bannières rivales : mais, pour cet ange de charité et près d'elle, ils étaient des amis. Elle les avait ramenés en même temps à la vie : ils étaient devenus des frères. Pour perpétuer le souvenir de leur reconnaissance comme celui du bienfait, ils firent exécuter une lithographie représentant l'appartement où ils avaient été reçus et la généreuse dame leur prodiguant des secours. On y lit cette inscription, éloquente dans sa simplicité.
« *A Madame la Comtesse de L.. M..*,
« *les Blessés de Juillet reconnaissans.* »

Toute autre que l'élève des sœurs de Clermont aurait cru sans doute avoir assez fait dans ces cruelles journées et n'aurait pas encore cherché au-dehors des malheureux à soulager. Les ambulances établies par la pitié publique réclamaient la présence, les conseils et les soins de cette femme non moins habile à diriger et organiser les secours qu'empressée à les distribuer elle-même. L'ambulance du passage du Saumon et surtout celle de la rue des Pyramides, créée par l'estimable madame Degénetais, furent assidûment visitées par madame de Marillac, qui, se fiant à son courage et sans consulter ses forces, ne cessa d'y remplir les pénibles fonctions de Sœur de Charité jusqu'à la fermeture de ces établissemens temporaires.

Le retour à la paix et à l'ordre public ne fut point pour madame de Marillac le signal du repos. Une grande révolution et la guerre civile, si courte qu'elle puisse être, ne font que trop de malheureux. La comtesse avait fait ses preuves : son crédit s'en était accru et c'est dire que jamais un plus grand nombre de vieillards, de femmes et d'enfans n'avaient réclamé son assistance, qui n'était jamais invoquée en vain. Cette période de sa vie devait être marquée par les deux fléaux les plus funestes qui puissent désoler une grande ville. A la révolution et aux émeutes succéda bientôt le *Choléra.*

Dès les premiers jours de l'invasion de cette formidable épidémie, la comtesse de Marillac se rend à l'Hôtel-Dieu. Ce ne sont pas seulement des secours qu'elle vient offrir : c'est un exemple qu'elle donne. On pouvait craindre que le fléau ne fît chanceler les courages les mieux affermis. Animée du zèle le plus fervent et le plus humble, elle se met à la disposition et sous les ordres des médecins et des sœurs de l'hôtel; mais elle a bientôt reconnu que dans ce vaste établissement, malgré l'affluence des malades, le service est organisé si grandement et avec une régularité si parfaite, qu'elle court la chance d'être souvent condamnée à une désespérante inaction. Elle apprend, avec une vive émotion, que les bâtimens autrefois destinés à former des greniers d'abondance vont être transformés en hospice provisoire pour les cholériques que l'on y transporte déjà en grand nombre. Elle accourt, se fait reconnaître, contribue à établir l'ordre et la régularité dans ce service créé à la hâte.

L'autorité qu'elle y exerce et que nul ne songe à lui contester, est encore

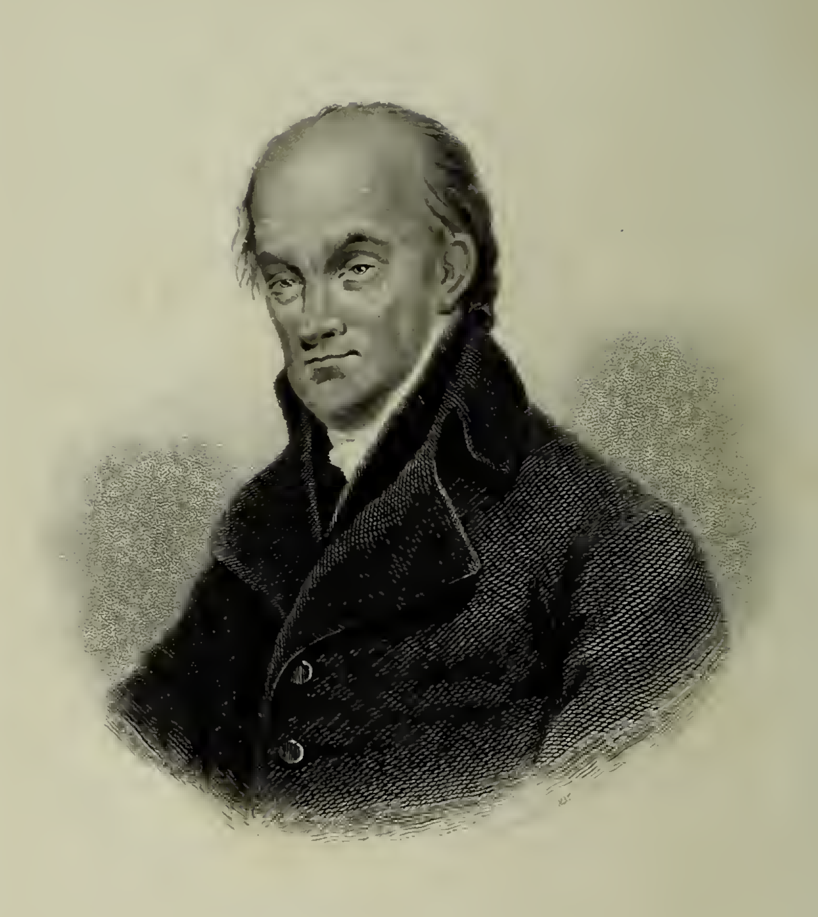
un bienfait que l'on doit à son zèle soutenu par une longue expérience. On manque d'expressions qui puissent rappeler dignement son dévoûment pour les malades confiés à ses soins particuliers, l'utilité et la convenance parfaite de ses relations avec les employés de toutes classes. Entièrement identifiée avec la tâche périlleuse et honorable qu'elle a volontairement choisie, il suffit de dire qu'elle consacrait une grande partie du jour et la nuit tout entière à l'accomplissement des devoirs qu'elle s'était imposés; qu'elle vivait ou plutôt qu'elle combattait, dans l'oubli de sa maison, de ses affaires et de sa santé même visiblement altérée par les agitations, par les veilles, par une activité continue, par l'ardeur de ses résolutions et la fixité de sa pensée toujours concentrée sur un seul point, la guérison ou le soulagement de ses malades.

Elle fut cruellement payée de tant de zèle et de dévoûment, pendant une de ses laborieuses nuits de l'hospice. A son retour, son appartement lui offre le triste spectacle de ses meubles forcés ou brisés. Argenterie, objets précieux, une partie de sa faible fortune, tout est devenu la proie des voleurs qui ne savaient que trop bien pour quelle noble cause cette femme vertueuse leur laisserait, par son absence, toute facilité d'accomplir leur affreux projet. Dans cette douloureuse épreuve, on ne pourrait point affirmer que madame de Marillac n'ait pas mérité un reproche, mais qui oserait le lui adresser? Elle pouvait, dit-on, sur des indices trop certains, faire saisir et punir les coupables. Jamais elle ne consentit à signer une plainte qui aurait livré ces misérables à la juste rigueur des lois. L'une des personnes soupçonnées fut bientôt frappée du terrible fléau, et ce fut encore la comtesse qui lui sauva la vie.

Les Dames de Paris et de quelques localités voisines, figurent, au nombre de trente-quatre, sur les listes que le gouvernement a fait dresser comme un glorieux souvenir de Bienfaisance publique et de dévoûment courageux. Le nom de madame la comtesse de Laboulaye-Marillac, est l'un des ornemens de cette liste que le fondateur du recueil des *Hommes utiles* a pris soin de faire reproduire et conserver dans les bulletins annexés à la troisième année de cette publication. La grande médaille de bronze frappée en mémoire des ravages du choléra, et des actes de charité accomplis en cette occasion, a été justement décernée à madame de Marillac; mais le seul éloge vraiment digne d'elle, est dans le cœur des malheureux!

Un dernier trait achevera de faire connaître cette femme généreuse, qui a trop souvent trouvé l'occasion de mettre en pratique l'une des grandes vertus du chrétien: le pardon des injures et le bien rendu pour le mal. Un homme d'affaires avait indignement abusé de sa confiance et, non content de s'approprier une partie de sa fortune, avait osé lui intenter un procès qu'il avait perdu honteusement. L'argent du vol comme celui du jeu est bientôt dissipé. Cet homme pervers ne tarda pas à tomber dans une misère profonde, et fut atteint d'une maladie bientôt déclarée incurable. Ses remords ne lui laissaient aucun repos; la victime dont il invoquait le nom apparut à son lit de mort, le pardon sur les lèvres. Réconcilié avec le ciel par les soins touchans de la comtesse, après l'aveu de toutes ses fautes, il rendit le dernier soupir, calme et plein d'espérance. Il léguait à sa bienfaitrice sa veuve et sa fille à consoler et à secourir. La jeune fille, dévorée d'une maladie effrayante et pendant une longue agonie, reçut de madame de Marillac des soins que sa mère n'aurait pas eu la force de lui donner. Cette mère infortunée a survécu, mais elle ne subsiste elle-même que par les bienfaits de la comtesse. Nos lecteurs devinent maintenant quelle était cette femme tremblante qui venait, les yeux remplis de larmes, offrir des renseignemens et le portrait!!!

Adèle Jarry de Mancy,
née Le Breton,
Dame de Charité du 11e Arrondissement.



VAN DER KEMP.

VANDERKEMP.

Le Las Casas des Hottentots, le fondateur des missions religieuses et civilisatrices dans la Cafrerie, vers la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, Vanderkemp (Jean-Théodore), philologue, officier de cavalerie, puis médecin, directeur d'hospice, et enfin missionnaire, est moins connu qu'il ne mérite de l'être par son dévoûment à la sainte cause de l'humanité, par ses vertus et par son courage. Les tribus africaines qui ont fait tant de progrès quand elles ont obtenu quelque trève de leurs oppresseurs, et quand elles ont trouvé, pour bienfaiteurs, des hommes tels que Vanderkemp, ne sont pas beaucoup plus heureuses aujourd'hui dans le voisinage et sous la domination des colons ou des gouverneurs anglais, que ne le furent les Indiens du Nouveau-Monde, dans les premiers temps de la conquête de l'Amérique.

Si Vanderkemp a succombé, de nos jours, au milieu de ses généreux efforts, sans avoir été consolé par l'entier accomplissement de ses vœux, n'est-ce pas une raison de plus pour lui accorder une place parmi les Bienfaiteurs dont les traits et l'histoire méritent d'être offerts aux souvenirs et à la vénération des cœurs reconnaissans, chez les peuples de toutes races et de toutes couleurs?

Né à Rotterdam, en 1748, Vanderkemp termina avec succès ses études classiques, dans la ville de Leyde. Ayant embrassé la carrière militaire, il était parvenu au grade de capitaine de dragons, et comptait seize années de bons et honorables services, quand il renonça à la profession des armes. Ce fut alors qu'il se maria et il se voua exclusivement à l'étude et à la pratique de la médecine. Redevenu, dans un âge déjà mûr, étudiant de l'Université d'Edimbourg, il publia dans cette ville sur la Cosmologie un ouvrage intitulé : *Parmenides*, qui valut à l'auteur les suffrages et les félicitations des savans. A son retour d'Ecosse dans sa patrie, il exerça la profession de médecin dans l'île de Zélande, à Middelbourg, pendant plusieurs années, après lesquelles il ne pensa plus, vers 1790, qu'à jouir, dans la retraite, d'un repos que lui permettait l'état de sa fortune, et qu'il consacrait entièrement aux plaisirs de l'étude et à ceux de la campagne. Il avait choisi, pour sa résidence, la ville de Dordrecht. Sa femme et sa fille chérie, son unique enfant, partageaient ses goûts et son bonheur.

La jeunesse de Vanderkemp avait été orageuse et livrée aux passions. On a su, par ses propres aveux, que jusqu'à l'âge de quarante ans, il s'était fait gloire de n'être qu'un incrédule. « Le Christianisme, disait-il, lui avait toujours paru incompatible avec la raison de l'homme. » Mais il regrettait les années qu'il avait perdues dans l'agitation, et demandait à Dieu, disait-il, de « le conduire sur la route de la vertu par la voie des afflictions. » Tel était l'état de son âme, quand une soudaine et déplorable catastrophe vint le frapper dans ses affections les plus chères et décider la vocation à laquelle fut consacré le reste de sa vie.

Le 27 juin 1791, Vanderkemp faisait une promenade sur la mer, accompagné de sa femme et de sa fille. Un coup de vent étant survenu, le bateau qui les portait est assailli tout-à-coup par une lame furieuse et renversé. La mère et la jeune fille disparaissent, et sont englouties par les vagues. Vanderkemp, lui-même, allait périr, lorsque l'un des bâtimens que la violence du vent chassait vers la haute mer, fut poussé par la tempête vers cet infortuné, que l'équipage aperçut et re-

cueillit à l'instant où, épuisé de fatigue, et après une longue et terrible lutte, il allait succomber !

Revenu à lui-même, le docteur reconnut dans cet évènement affreux le plus sévère châtiment que la justice divine eût pu lui infliger. Il a raconté lui-même que, le dimanche suivant, il se rendit au temple, le cœur pénétré de douleur, et lui qui jusqu'alors n'avait eu aucun respect pour les actes religieux, se montra tout-à-coup l'un des plus fervens parmi les fidèles dans cette réunion.

La guerre avec la France ayant fait rétablir le docteur Vanderkemp en activité de service, il fut chargé de la direction d'un hospice militaire, près de Rotterdam, et dans l'exercice de ces importantes fonctions, il ne s'appliqua pas seulement à soulager les souffrances corporelles des malades et des blessés confiés à ses soins, il fut aussi le bienfaiteur de leurs âmes. Mais ce n'était encore là que le prélude de cette ardente charité, de cette ferveur chrétienne qui devait l'entraîner à de plus périlleux travaux. Il renonça bientôt à tous ses emplois pour se consacrer tout entier à l'étude des langues orientales, qu'il regardait comme indispensables pour l'accomplissement de ses pieux desseins, et, vers l'an 1795, il se mit en relation avec la Société anglaise, dite *Société de Londres pour les Missions*, fondée pour la propagation de l'instruction religieuse et de la civilisation parmi les nations sauvages et idolâtres. Il s'offrit à cette société comme missionnaire, réclamant le poste le plus dangereux.

Ses offres ayant été agréées, il se rendit à Londres, et passa quelques temps en Angleterre, avant de s'embarquer pour le lieu de sa destination. Le fait suivant prouvera combien il avait le cœur, l'esprit et l'humilité de sa nouvelle vocation, et son ardent desir de ne rien négliger pour se rendre utile dans la carrière laborieuse qu'il venait de s'ouvrir. Persuadé que le travail des mains serait l'un des devoirs de sa nouvelle condition, tant pour l'exemple que pour les services qu'il pouvait rendre à des peuples pour qui les arts et l'industrie des Européens seraient inconnus, il n'hésita point à se mettre en apprentissage, dans le voisinage de Londres, chez un fabricant de tuiles, sous les ordres duquel il travailla pendant tout le temps nécessaire, comme le plus humble et le plus zélé des ouvriers. Ces derniers ne pouvaient, sans respect et sans admiration, compter parmi leurs compagnons un homme du rang et de l'âge du docteur Vanderkemp, illustre médecin, philologue distingué, profondément versé dans l'étude des langues anciennes et modernes. Avant son départ, il publia, dans sa langue maternelle, un éloquent discours adressé à ses compatriotes, les Hollandais, pour les engager, en leur citant son propre exemple, à fonder aussi en Hollande des sociétés pour encourager aux missions. Ses vœux furent réalisés, et deux sociétés pour cette œuvre ne tardèrent pas à s'établir.

Au mois de décembre 1798, Vanderkemp s'embarqua pour le Cap de Bonne-Espérance, à bord d'un vaisseau chargé de malfaiteurs, que le gouvernement britannique faisait déporter dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Qu'on se représente deux cent quarante criminels entassés dans un fond de cale obscur et infect, en proie à des fièvres putrides et contagieuses, et s'abandonnant au plus affreux désespoir ! Ce fut au milieu de ces infortunés que Vanderkemp fit courageusement le premier essai de ses forces dans le saint ministère auquel il avait consacré sa vie. Il ne craignit point de faire entendre le langage de la vertu à ces malheureux souillés de tous les vices, et s'efforça de ramener au repentir et à l'espérance ces cœurs ulcérés. Les officiers du bâtiment s'efforcèrent en vain de le détourner de cette périlleuse entreprise. Vanderkemp fut inébranlable ; et sa courageuse charité fut dignement récompensée par la docilité respectueuse de ces infortunés pour qui ses exhortations, et ses pieuses instructions ne furent pas entièrement perdues.

Après quatre mois de navigation,

Vanderkemp arriva au Cap (1799). Il lui tardait de commencer sa mission chez les Cafres, à l'est du territoire de la colonie hollandaise devenue l'une des possessions de la Grande-Bretagne qui en avait fait récemment la conquête. Au mois de septembre (1799), Vanderkemp franchit les frontières de la Cafrerie, accompagné d'un autre missionnaire qui bientôt se sépara de lui pour se rendre dans les Indes orientales. L'un des rois de la contrée, Gaïka, assis sur un tertre de gazon, reçut les missionnaires avec solennité, mais non sans défiance. Une prairie fut assignée à la mission au-delà de la rivière Keiskamma. Un jour, le roi, sur de calomnieuses délations, accourait à la tête de deux cents hommes en armes pour mettre à mort ces étrangers comme traîtres et dangereux; mais trouvant le respectable Vanderkemp tout occupé des pacifiques travaux de sa mission, le roi reconnut son erreur, et en fit naïvement l'aveu aux missionnaires. Ce fut ce même roi qu'ils comptèrent parmi leurs élèves. Dans une lettre datée du 14 mai 1800, et des bords de la rivière Dèbe, en Cafrerie, le docteur écrivait à l'un de ses amis, en Europe: « Gaïka lui-même m'a prié de l'instruire; et en peu de temps j'ai réussi à lui faire connaître toutes les lettres de notre alphabet: il doit en faire usage pour écrire sa langue maternelle, l'idiome des Cafres. Les affaires publiques ne lui ont pas permis de pousser plus loin ses études. »

Les évènemens qui désolaient cette région de l'Afrique n'étaient pas favorables à l'établissement et aux progrès d'une mission. La guerre qui éclata entre les indigènes et les colons hollandais soutenus par les troupes anglaises, ne permit pas à Vanderkemp un plus long séjour en Cafrerie. Il rentra, à regret, dans la colonie; mais ce ne fut pas sans avoir étudié à fond la langue des Cafres et, toujours, dans des vues de bienfaisance et de civilisation.

Il avait formé le vaste projet de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique par un chaîne de missions, et voulait fonder des établissemens dans l'Est de l'Afrique et à Madagascar: l'opposition des gouverneurs fit échouer ces projets.

L'établissement de la société des Missions, fondé, sous la direction de Vanderkemp, près de la baie d'Algoa, est de l'année 1803. Il acquit alors du gouvernement colonial une propriété d'une vaste étendue, mais dont les terres étaient peu fertiles.

Jusqu'à ce moment, les travaux et les soins de Vanderkemp, avaient été presque toujours détournés de leur but principal. S'étant trouvé souvent au milieu des combattans, il ne dut son salut, dans plus d'une occasion qu'à la connaissance qu'il avait acquise des dialectes variés des Indigènes, ou au respect que ses vertus inspiraient, et son intervention fut plus d'une fois d'un grand secours pour la colonie.

Dans la propriété que le docteur venait d'acquérir, commence pour lui une ère nouvelle, moins errante, moins périlleuse, mais non moins utile pour la race infortunée qu'il était venu secourir. La colonie de Bethelsdorp, fondée par Vanderkemp, fut destinée par sa Société à devenir l'asile des Hottentots malheureux, et une école de religion et de civilisation pour cette race infortunée. Le vertueux missionnaire, jusqu'à sa mort, eut à soutenir une lutte continuelle contre l'avidité, les exactions, la cruauté des gouverneurs, tyrans et oppresseurs des Indigènes, et contre les violences des colons eux-mêmes qui surpassaient encore en barbarie les fonctionnaires hollandais ou anglais.

On possède une série de lettres écrites par Vanderkemp, et contenant les rapports authentiques qu'il eut le courage de publier pendant cette longue lutte. Ces lettres ne font que trop connaître combien d'ennemis acharnés cet homme de bien eût à combattre et combien d'obstacles et d'entraves l'arrêtaient dans l'accomplissement de ses généreux desseins.

« Le but principal de l'établissement de Bethelsdorp, écrivait Vanderkemp, en 1807, est d'exciter, par l'in-

struction et par l'exemple, les Indigènes à aimer la religion chrétienne. Il est absolument étranger aux intrigues de la politique, aux révolutions et aux changemens du gouvernement. La vraie religion étant le principe de tout bien, jamais nous ne la négligeons et nous savons aussi qu'il faut pour le bonheur des Hottentots qu'on les instruise dans les arts et dans l'industrie qui peuvent améliorer leur sort.... Dans l'école que j'ai formée, ils reçoivent les premiers élémens de la lecture et de l'écriture... Une dame respectable (Mistriss Smith) s'est consacrée à l'instruction de vingt-quatre jeunes filles, et leurs succès répondent à ses soins assidus..... Pour que l'institution de Bethelsdorp produise tout le bien qu'on en peut desirer, il faut accorder secours et protection aux parens; mais surtout il faut multiplier les moyens d'instruction en faveur des enfans. C'est en les instruisant dans la religion, dans les lettres et dans les arts de la vie civilisée, que nous parviendrons à métamorphoser cette génération nouvelle, et à en faire des hommes heureux et utiles à leur pays! » A cette occasion et dans toute circonstance, il ne se lassait point de répéter que la *Justice* est, avant toutes choses, indispensable pour assurer la civilisation des Indigènes.

Ces lettres étaient une réponse à la demande adressée par un gouverneur du Cap à Vanderkemp, sur les meilleurs moyens à employer pour répandre la civilisation chez les Indigènes. On tint si peu de compte des moyens proposés par Vanderkemp, que cette époque fut marquée par un redoublement d'oppressions et d'excès en tout genre. Des cruautés inouïes jusqu'alors furent exercées contre les Indigènes; et James Read, l'un des collègues de Vanderkemp, en fit le tableau déchirant, dans une lettre qui fut publiée à Londres.

Le gouvernement britannique, enfin averti par le cri de l'indignation publique, ne put se dispenser d'ordonner une enquête sur ce sujet. Elle devint l'objet des derniers travaux et des derniers efforts de Vanderkemp qui se hâta de se rendre, du lieu de sa retraite, au chef-lieu de la colonie pour appuyer de son témoignage les documens publiés à Londres. A toutes les propositions faites par Vanderkemp pour adoucir le sort des Indigènes, on opposa d'obstinés refus; et, en décembre 1811, Vanderkemp succomba à une fièvre violente, au milieu de ses nobles fatigues, à l'âge de soixante trois ans. Il mourut loin de sa patrie, dans une carrière qui ne promet aucune gloire selon le monde, quand ses talens et sa force de volonté auraient pu lui frayer en Europe, la route des richesses et des honneurs..! Il n'avait pas abandonné ses travaux de théologie et c'était au Cap qu'il avait terminé sa *Théodicée de Saint-Paul.*

Vingt ans après la mort de Vanderkemp, un voyageur a vu, dans le pays des Cafres, les anciens des tribus verser des larmes quand on leur montrait le portrait de leur bienfaiteur. « C'était notre père; je ne l'ai pas oublié et nous ne l'oublierons jamais,» disait un des vieillards du pays du roi Gaïka.

Il y a quelques années qu'un certain nombre de colons hottentots dans le voisinage de Bethelsdorp, distingués par leur instruction et l'aisance qu'ils ont acquise par leur travail, invitèrent une société de missionnaires à un banquet. Le toast porté par l'un des missionnaires « *Au souvenir de Vander-* « *kemp*, » ayant été accueilli par des acclamations unanimes, l'un des convives, Andries Stoffels, Hottentot de la tribu des Gonaquas, visités par le voyageur français Le Vaillant, fut chargé par ses compatriotes de répondre au toast du missionnaire, et termina ainsi l'éloge de Vanderkemp : « Un ignorant comme je suis, aurait tort de prétendre dire si les âmes des morts peuvent s'intéresser encore à nous. Mais je dirai avec confiance de notre père Vanderkemp, qu'il puisse venir nous voir ou non, je dirai que le souvenir rappelé à nous tout-à-l'heure, par notre hôte, a élevé tous nos cœurs à Vanderkemp, à notre père, à lui dans le séjour éternel des êtres heureux..!»

S. BANNISTER.



A. Lefèvre sc.

L. DUC DE BRUNSWICK-W^L

LÉOPOLD DE BRUNSWICK.

L'antique et illustre maison régnante de Brunswick n'a pas seulement produit des *Hommes célèbres :* plusieurs de ses princes ont mérité le titre d'*Hommes utiles*, plus rare et plus honorable à nos yeux.

Eric, duc de Brunswick-Lunebourg, dit l'*Ancien*, né en 1470; général au service de l'empereur Maximilien Ier, remporta des victoires signalées sur les Turcs en 1493, monta en personne à plus de vingt assauts, et lorsque son chef, pour se venger de la résistance opiniâtre que la garnison de Kufstein lui avait opposée, voulut la faire pendre, en jurant de donner un soufflet à quiconque oserait parler en sa faveur, Eric, dont la générosité égalait la valeur se soumit à l'humiliation du soufflet, et sauva ainsi la vie à un grand nombre de braves soldats. — Jules de Brunswick, né en 1528, profond théologien, fonda en 1557, l'université de Helmstaed, qui depuis est devenue si célèbre. —Auguste de Brunswick-Lunebourg, dit le *Jeune*, né en 1597, se fit remarquer par ses vastes connaissances et sa pitié: il mit à la disposition du public sa bibliothèque qui comptait environ 80,000 volumes, et il publia, sous le nom supposé de *ustave Sélénus*, différens ouvrages sur l'horticulture qui sont encore aujourd'hui fort estimés en Allemagne.—Ferdinand-Albert, duc de Brunswick-Lunebourg, né en 1636, intrépide voyageur, dut au mérite de ses écrits l'honneur d'être élu membre de la Société-Royale de Londres et de plusieurs autres académies.

Tous les éclatans exemples d'héroïsme et de philantropie qu'avaient donnés les princes de la maison de Brunswick, ont été effacés par le dévoûment sublime de Maximilien-Jules-Léopold, duc de Brunswick-Lunebourg, qui est le sujet de cette notice.

Fils du duc Charles et frère de l'illustre Charles-Guillaume-Ferdinand il naquit à Wolfenbuttel, le 11 octobre 1752, et annonça dès ses premières années une intelligence rare jointe à une âme tendre et compatissante. Son éducation fut confiée à l'abbé Jérusalem qui eut soin de nourrir son esprit d'une instruction solide, et de développer les excellentes qualités de son cœur. Il apprit rapidement les langues anciennes ainsi que le français, et Thucydide, Tacite, Horace et les grands chefs-d'œuvre de notre littérature étaient ses lectures ordinaires pendant sa première jeunesse. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit avec son gouverneur, le colonel Warnstaedt, à Strasbourg où il se livra à l'étude des sciences militaires. Les progrès qu'il y fit ne lui inspirèrent pourtant pas un goût bien décidé pour la carrière des armes, à laquelle ses parens l'avaient destiné; aussi profita-t-il de l'occasion pour faire avec le célèbre Lessing un voyage en Italie, dans le but spécial d'examiner les bibliothèques et les monumens de l'antiquité. Revenu dans sa patrie en 1776, il se rendit bientôt après à Berlin, et là, cédant aux pressantes sollicitations de son parent, le roi de Prusse, il consentit à accepter un régiment. Léopold servit avec distinction dans la guerre de la succession de Bavière, et gagna sur le champ de bataille le grade de major-général. En 1779, il devint gouverneur de Francfort-sur-l'Oder, en conservant son régiment qui fut mis en quartier dans la même ville.

Déjà dans son enfance, Léopold n'avait pas connu de plus grand plaisir, que celui de faire du bien. Quand il rencontrait des pauvres, il ne manquait jamais de leur faire des aumônes, et souvent il leur donnait tout l'argent qu'il avait sur lui. Le besoin de soula-

ger les maux des autres devint, comme l'a si bien dit le vénérable abbé Jérusalem, une passion qui dominait tous ses penchans ; aussi lorsqu'il eut pris possession de son patrimoine, ne mit-il point de bornes à sa bienfaisance.

Il s'occupait sans cesse d'améliorer le sort des soldats placés sous ses ordres. Parmi les bienfaits dont il les comblait, nous mettrons au premier rang l'école qu'il fonda pour leurs enfans. Repoussant avec horreur la maxime assez généralement adoptée dans son temps, qu'il ne fallait pas répandre des lumières parmi les classes inférieures, il soutenait qu'une petite armée composée d'hommes, réunissant à la piété l'amour du prince et de la patrie, était préférable aux armées les plus nombreuses, et qu'un enseignement bien dirigé produirait ces vertus. Il alla lui-même examiner dans tous ses détails, la célèbre institution de Rochow, à Rekahn, et introduisit dans son école les méthodes qu'on y suivait. Il avait pour les écoliers une tendresse toute paternelle ; il assistait souvent à leurs leçons, les appelait par leur nom, et les exhortait à la vertu. Au premier examen public dans cet établissement, il adressa aux professeurs des éloges sur leur zèle, et s'écria en terminant : « Quels reproches n'aurais-je pas eu à « me faire, si, par ma négligence, tous « ces enfans fussent restés dans l'igno- « rance ! » En partant pour la guerre de la succession de Bavière, il écrivit aux professeurs de son école : « Il « est très possible que je ne revienne « pas ; mais soyez tranquilles, j'ai pris « des mesures pour que vous receviez « vos salaires pendant dix années en- « core ; d'ici là, Dieu aura soin de « vous. »

A ce sujet nous rappellerons un trait de Léopold qui prouve que sa bienfaisance était pure de toute vanité. L'architecte qui avait construit la maison d'école pour les enfans des soldats, y ayant placé une inscription portant : « *Ecole de la Garnison, fondée par Léopold* », le duc ordonna sur-le-champ d'effacer les trois derniers mots.

Outre cette école, Léopold en avait établi, pour les très jeunes officiers de son régiment, une autre où l'on enseignait l'histoire, la géographie, les mathématiques et la langue française. Pour encourager les élèves, et donner l'exemple, il suivait lui-même les leçons, les rédigeait, et soumettait son travail à l'examen des professeurs.

Les invalides de son régiment étaient l'objet de sa sollicitude particulière ; il cherchait surtout à leur procurer de l'emploi, et lorsque la place qu'ils obtenaient exigeait une caution, il la fournissait, ou leur faisait présent de la somme nécessaire pour la former ; à beaucoup d'entre eux, il donnait sur sa cassette une pension supplémentaire.

Il prenait aussi le plus vif intérêt à ses soldats malades. Il n'allait pas seulement les voir eux-mêmes, mais il visitait aussi leurs parens infirmes. Souvent lorsque les uns et les autres desiraient être soignés par un médecin étranger au régiment, il le leur envoyait à ses frais, et payait encore les médicamens.

Il fonda aussi à Francfort-sur-l'Oder, une maison de réfuge pour les veuves et les enfans de ses soldats, établissement d'autant plus précieux qu'on y donnait aux premières des occupations lucratives, et aux derniers une éducation propre à en faire de bons citoyens.

En répandant ses bienfaits, Léopold cherchait toujours à leur donner une direction qui pût les rendre utiles à la société entière : aussi le voyait-on dépenser avec grand plaisir son argent à faire enseigner des métiers aux enfans des pauvres, et à secourir des jeunes gens qui cultivaient les arts et les sciences. Sa philantropie, partant du cœur, était de tous les jours et de tous les instans. En voici un exemple entre mille. Rencontrant, par une soirée d'hiver, dans les rues de Francfort, deux enfans abandonnés qui mendiaient, il les fit aussitôt recueillir chez lui, et les envoya avec sa recommandation à une maison de charité à Brunswick. A leur départ, le lendemain matin à cinq heures, il se rendit, malgré le froid et la pluie, chez

voiturier. Ne trouvant pas que ses petits protégés fussent vêtus assez chaudement pour la saison, il ôta son manteau, en couvrit les deux enfans, et retourna chez lui, par une pluie battante, en simple frac.

Les aumônes qu'il faisait dépassaient la moitié de son revenu; et pour mieux les proportionner aux souffrances qu'il voulait soulager, il allait lui-même voir les pauvres, montait aux étages les plus élevés, et entrait, sans se rebuter, dans les plus tristes réduits de la misère.

Quelque nobles que fussent ces actions, Léopold les trouvait insuffisantes. « C'est un grand plaisir de secourir ses semblables, dit-il un jour à son ancien précepteur Jérusalem. Plût à Dieu que je pusse faire plus de bien ! Ma satisfaction serait d'autant plus grande. Plût à Dieu que j'eusse l'occasion de sauver la vie à un homme ! Ce serait pour moi le comble du bonheur. »

Dans tous les désastres qui frappèrent la ville de Francfort, Léopold était le plus empressé et le plus actif à porter des secours. A chaque incendie, il accourait l'un des premiers et travaillait en personne, donnant l'exemple à tous. Plus d'une fois son zèle lui fit exposer sa vie, et il est notoire qu'environ deux mois avant sa mort glorieuse, il s'avança si loin dans une maison embrasée, que ce fut presque par un miracle qu'on parvint à l'arracher aux flammes qui l'enveloppaient déjà. « Je me fie à la Providence divine, disait-il en pareille occasion ; « je suis homme et je dois partager les « périls de mes frères. »

Lorsqu'en 1780, un débordement de l'Oder fut sur le point de rompre la digue qui protégeait un des faubourgs de Francfort, Léopold se rendit aussitôt sur les lieux menacés : il travailla avec les soldats de son régiment à construire des ouvrages pour prévenir le malheur, et, grâce à son courage et à l'exemple qu'il donna aux ouvriers, le faubourg fut préservé.

Par une fatale succession de calamités, cette même inondation revint avec plus de violence en 1785. Le 27 avril, au matin, les glaces de l'Oder, qui avaient déjà fait beaucoup de ravages, brisèrent les principales digues, firent périr plusieurs personnes, et en mirent nombre d'autres en danger. Le duc, uniquement occupé à méditer sur ce qu'il conviendrait de faire, montra un calme et une sérénité d'esprit extraordinaires. Un de ses amis, qui se trouvait dans son cabinet, lui manifesta sa surprise de le voir si tranquille dans un moment où le péril augmentait à vue d'œil. « Plus le péril « est grand, lui répondit Léopold, « plus il faut de réflexion ». Il ne se dissimulait pas l'immense danger qui menaçait la ville, et le prouva bientôt par les sages mesures qu'il prit pour sauver la vie et les biens des habitans. Il se porta sur le point où le débordement faisait le plus de ravages. Plusieurs personnes avaient déjà péri sous ses yeux, et un grand nombre d'autres allaient avoir le même sort. Pour les sauver, le duc ordonna à plusieurs bateliers de les secourir. Voyant qu'ils hésitent, il leur offre de l'or, et, ne pouvant les décider à affronter le péril, il croit devoir s'y exposer lui-même pour l'exemple. Une femme se jette à ses pieds, et le supplie de sauver ses deux fils près d'être engloutis : ce spectacle détermine le prince. En vain, ceux qui l'environnent cherchent-ils à le dissuader de son dessein, il les repousse en disant : « Ne suis-je « pas homme comme ces malheureux « qui périssent ? » Il s'élance dans une barque; les bateliers lui représentent la grandeur du danger; Léopold leur dit : « Si vous ne voulez pas venir avec « moi; j'irai seul. » A l'instant, trois hommes se précipitent dans la barque; ils forcent de rames, mais bientôt la nacelle heurte contre un arbre, que le courant avait entraîné, et dont le choc brise cette faible embarcation. Le duc et ses compagnons disparaissent, mais Léopold seul ne fut point sauvé !

Ainsi mourut à la fleur de l'âge, un prince dont tous les instans furent voués au soulagement de l'humanité souffrante. Les Francfortois lui érigèrent deux monumens funèbres, l'un

sur la rive et l'autre s'élevant dans le fleuve, sous la forme d'un rocher, à l'endroit même où le prince avait été englouti par les flots.

Cette mort héroïque retentit d'un bout de l'Europe à l'autre ; mais nulle part elle n'excita plus d'admiration qu'en France. Le comte d'ARTOIS (depuis CHARLES X), fit mettre au concours, par l'Académie française, un prix de mille écus pour le poème où le dévoûment sublime de Léopold serait le plus dignement célébré. Le concours fut nombreux, les poètes les plus distingués y prirent part. L'Académie, par une sévérité extraordinaire, que justifiaient à-la-fois la grandeur du sujet et le caractère du personnage qui avait proposé le prix, rejeta toutes les pièces qui lui furent adressées ; mais, avec le consentement du comte d'Artois, elle remit le même sujet au concours pour l'année suivante (1786). Le nombre des concurrens fut encore plus grand que la première fois, et l'Académie adjugea le prix à une ode de M. TERRASSE DESMAREILLES, fils d'un officier de la reine Marie-Antoinette (Paris, chez Didot, 1787, in-8). Quelques personnes prétendent que ce poème avait pour auteur MONSIEUR (comte de Provence et frère du Roi), depuis LOUIS XVIII ; mais rien ne prouve que cette assertion soit fondée. Il serait plutôt probable que ce prince aurait revu seulement et corrigé l'œuvre de M. Desmareilles ; on sait qu'il avait un goût particulier pour ce genre de collaboration. L'Académie décerna une première mention honorable à une ode de M. NOEL, alors professeur du collège Louis-le-Grand et une seconde mention à un poème de GINGUENÉ.

Jamais prix ne fut disputé par un aussi grand nombre d'écrivains déjà illustres ou destinés à l'être un jour, et jamais concours ne produisit un aussi grand nombre de pièces imprimées. Dans la collection, unique peut-être, de ces œuvres rivales que nous avons sous les yeux, nous aurons à citer, comme les plus remarquables et dans l'ordre de publication : en 1786, une ode de M. G.-T. VILLENAVE, prémices de la muse de l'un de nos littérateurs contemporains les plus distingués. — Ode, de l'abbé Salles de la Salle. — Poème de Roucher, l'auteur du poème des *Mois*. — Ode de l'abbé Delaunay, adressée manuscrite au grand Frédéric, qui, en accusant réception, remercia l'abbé de son attention et exprima le souhait que « l'évènement pût répondre aux espérances que l'auteur avait conçues de son Ode en la faisant parvenir à l'Académie française ». — Ode de Dom Devienne, Bénédictin, imprimée à Lille. — Poème élégiaque de Texier de la Boessière, maître d'armes des Académies du Roi et des pages de S. A. S. le duc de Penthièvre. — En 1787 : Poème de Ronsin. — Ode, de Chaussard, avocat au parlement. — Poème de Riouffe. — Ode de Grouvelle, secrétaire des commandemens et du cabinet de S. A. S. le prince de Condé. Enfin, deux poèmes de MM. Didot fils aîné, et Firmin Didot, son frère, aujourd'hui membre de la Chambre des Députés.

Marmontel qui, à cette époque, était secrétaire perpétuel de l'Académie française, composa aussi sur la mort du prince Léopold, un poème dont il fit lecture à l'Académie, le 25 août 1785, mais qu'il ne publia qu'après le concours (1788) : ce poème a été traduit en anglais.

Parmi les innombrables poésies sur ce même sujet, qui ne concoururent point, on remarqua l'ode du célèbre Chénier, qui fut publiée avec une strophe mutilée par la censure, les vers supprimés étant remplacés par des lignes de points ; une ode de madame Levacher de Valincourt, et un poème épi-tragique, en quatre chants, de M. D***-D*** (Ducray-Duminil). Un poème lyrique de Moline, fut mis en musique par Lesueur. Les productions en vers et en prose, en l'honneur de Léopold, ne furent pas moins nombreuses chez les Allemands.

Le célèbre Lacépède avait publié, dès l'an 1785, un *Eloge funèbre* de Léopold. La notice sur ce prince, dans la *Biographie universelle*, est de M. GUIZOT.

MELDOLA.



LAS CASAS.

LAS CASAS.

Las Casas et Las Cases, à trois siècles l'un de l'autre, le défenseur des Indiens et le consolateur d'une grande infortune : on aime à rapprocher ces deux noms ; ils offrent tous deux à la postérité de pieux et nobles souvenirs. Ils sont pour nous un double sujet d'orgueil national ; car l'origine de cette famille est toute française. La branche espagnole descendait de l'un des chevaliers français qui s'étaient illustrés à la conquête de Séville, et la branche française des Las Cases descend du chevalier espagnol qui suivit dans l'antique patrie de ses ancêtres, la reine Blanche de Castille, la mère de Saint Louis.

Bartholomé Las Casas naquit à Seville en 1474. Il se livra aux études scolastiques que suivaient alors tous ceux qui se destinaient aux emplois religieux ou civils.

Tandis que le jeune Barthélemy acquérait ainsi toute la science de son époque, son père Antonio Las Casas, accompagnait Christophe Colomb dans ses deux premières expéditions (1492-1493). Au troisième voyage de Colomb, en 1498, Barthélemy suivit son père.

Las Casas arriva à Saint-Domingue vers la fin de juin 1502, et dès-lors, comme on le sent à la lecture de ses livres, il comprit ce qu'il fallait de charité, pour faire oublier le crime qui se commettait sous ses yeux. Il mesura le dévoûment à la désolation du peuple conquis, il s'investit lui-même de la haute mission que la postérité lui a reconnue. Il s'agissait d'expliquer l'esprit de l'Évangile à ceux qui se disaient chrétiens, et qui détruisaient une race entière ; il fallait aussi faire naître l'espérance religieuse chez des peuples qui sentaient leur faiblesse par leur agonie.

Quand cette sainte résolution entra dans le cœur de Las Casas, il n'avait que vingt-quatre ans, et ce ne fut que huit ans plus tard qu'il reçut l'ordre de la prêtrise, mais dès cette époque il se destinait à l'état religieux. Une seule phrase des relations naïves qu'il envoyait à l'Espagne, suffira pour faire sentir quels douloureux enseignemens il recevait à l'île de Saint-Domingue : dans cette seule phrase se trouve comprise l'histoire de l'apôtre et celle des malheureux qu'il allait essayer de sauver : « J'ai vu quelquefois, dit-il, treize « Indiens étendus sur le bûcher en « l'honneur de Jésus et des douze Apô- « tres !!! »

En 1510, Las Casas reçut les ordres, et il y a cela de remarquable, qu'il fut le premier prêtre ordonné en Amérique. Nommé curé de Zanguarama, il passe à l'île du Cuba qui va devenir le lieu de sa résidence ; là son titre le rend le protecteur né des Indiens. L'amitié du gouverneur, Diego Velasquez lui donne le pouvoir de les défendre ; une coopération favorable du Père Garcia de Loaisa, confesseur de Ferdinand, porte aux pieds du trône les plaintes que le pieux missionnaire ne craindra plus de faire entendre.

Selon moi, c'est dans le commencement de son apostolat, c'est dans le principe de sa lutte contre l'avarice et contre l'esprit du siècle, qu'il faut placer l'époque sublime de la vie de Las Casas. Plus tard, même quand il fut persécuté, il entendit la bénédiction près de l'outrage ; il se sentit fort de son œuvre. Mais le voyez-vous commençant à quarante ans les études les plus arides, pour porter des secours plus efficaces à l'infortune des Indiens? Vous le figurez-vous entre les oppresseurs et les opprimés, expliquant la jurisprudence civile et canonique, pour que justice soit faite à tous ; pour que nul, même parmi les coupables, n'ait

le droit de se plaindre de sa décision? Le reconnaissez-vous parmi les tribus vierges du joug des Européens et qui ont encore toute la fierté de leur indépendance? On l'y appelle mon père, et vous comprendrez pourquoi ces hommes qui ont résisté aux armes des Espagnols obéissent, quand un Indien se présente devant eux, en élevant un simple morceau de papier au bout d'un roseau : c'est leur père qui leur envoie le message et nul n'oserait désobéir.

Mais voilà qu'une vie nouvelle va commencer pour Las Casas; cette mission que personne ne lui a donnée et qu'il a prise, on la reconnait, mais on lui résiste; l'avarice a grandi, les chefs de *Commanderie* sont devenus des chefs indépendans, comme au temps de la féodalité. Les ordres de la cour sont méprisés ; les indigènes, sous une dénomination dérisoire, sont réduits en esclavage, et il n'y a pas plus de vingt-trois ans que le nouveau monde est découvert. Las Casas calcule douloureusement ce qu'il faut à de tels hommes pour accomplir leur œuvre de destruction et il est effrayé de ce qu'ils ont déjà fait. Il part pour l'Espagne; c'est aux pieds du roi lui-même qu'il ira plaider la cause des Indiens, 1515. Ferdinand est ému du tableau qu'on vient de lui tracer, mais il meurt sans pouvoir arrêter les abus effrayans qui ont lieu dans les commanderies. Toutefois le cardinal Ximenez a compris Las Casas et a deviné ses ennemis; il sait que le luxe effréné de la cour est alimenté par mille crimes ensevelis au fond des forêts américaines. Le curé de Zanguarama est enfin récompensé de sa constance, par un titre que lui seul a osé demander en Espagne, et que personne ne portera après lui : il est nommé *Protecteur universel des Indiens*, et tout esclave de cette race peut recevoir de lui sa liberté.

Las Casas aborde donc pour la troisième fois les rives de l'Amérique (1516); mais il sait bientôt ce qu'il en coûte pour développer une volonté énergique. C'est en vain qu'il élève une voix véhémente, et qu'il réclame les droits du saint ministère dont il est revêtu; il soulève, contre lui, même les commissaires royaux qui devraient le seconder, et qui appartiennent à un ordre monastique. Il se voit contraint de quitter cette île de Saint-Domingue, où il a espéré un instant pouvoir commencer sa généreuse et sainte mission.

Voici encore Las Casas à la cour, le voici parlant fièrement à ces courtisans hautains, qui réclament leurs droits d'*Encomenderos*, tandis qu'il rappelle ceux de l'humanité ; mais Ximenez ne peut plus être juge dans cette cause. Une lente maladie l'accable; et c'est l'empereur Charles-Quint lui-même qui prononcera..

Quelque idée qu'on se soit faite jusqu'à présent de la cruauté des conquérans et de la position réelle des Indiens, on ignore peut-être jusqu'à quel degré d'abjection ceux-ci étaient tombés. On en était venu au point de leur refuser dans toute transaction importante la qualité d'*Hommes*; on reniait en eux les plus simples facultés de l'âme. Si l'on croyait que ce court tableau est exagéré, la destruction de quatre millions d'hommes, accomplie dans la seule île de Saint-Domingue, suffirait sans doute pour attester la vérité.

Sans doute on est disposé à penser que ces infortunés devaient trouver des protecteurs dans les ministres de la religion. Cependant Las Casas n'avait pas seulement pour ennemis ceux qui traitaient ainsi ces misérables populations. Bien différens des Dominicains qui avaient élevé une voix énergique contre l'esclavage, quelques moines s'étaient fait nommer gouverneurs spirituels de différens districts, et ils étaient devenus les ennemis les plus acharnés de Las Casas. Un religieux nommé Bernardino de Manzanedo fut même député par eux à la cour, et il s'était chargé de répondre aux réclamations énergiques qu'on attendait de Las Casas.

Une grave accusation s'est élevée contre le protecteur des Indiens : on a prétendu que, touché des malheurs qu'il avait sous les yeux, il avait espéré sauver une race malheureuse aux dépens d'une autre race, et qu'il avait sollicité lui-même l'introduction

les Noirs en Amérique. Le simple exposé des faits suffira pour renverser cette opinion, et pour rétablir la vérité qui semble avoir été ignorée par Raynal et par Robertson.

C'était une idée généralement adoptée dans le seizième siècle, qu'un Noir égalait en vigueur quatre Indiens. Or, dès 1498, bien avant que le nom de Las Casas figurât dans les affaires de l'Inde, de vives sollicitations avaient eu lieu pour que la traite fût introduite dans les pays nouvellement découverts. Cette demande, comme on le pense bien, s'était plus d'une fois renouvelée; du moins, l'esprit du siècle peut le faire supposer. Quoi qu'il en soit, un an avant le troisième voyage de Las Casas, elle se reproduisit au nom du Père Bernardino de Manzadeno et de ses collègues; et l'ardent défenseur des Indiens fut si loin de partager leur opinion, qu'il la combattit avec véhémence, et qu'il en diminua les effets désastreux.

Cependant Las Casas avait conçu le projet le plus vaste et le plus noble à-la-fois : il voulait propager la civilisation sur une immense étendue du continent américain. Fidèle à ses principes, l'esprit de l'Evangile devait être la force unique qui allait rassembler les populations barbares. L'agriculture et l'industrie devaient leur être offertes pour la première fois, comme un moyen infaillible de prospérité. Las Casas demandait mille lieues sur la terre ferme, et le grand chancelier de l'empire, Selvajio, était entré dans ce plan magnifique, dont il sentait la haute utilité; mais, comme Ximenez, il mourut avant d'avoir pu accomplir sa promesse. Alors mille difficultés sont faites où l'on n'en prévoyait aucune. En vain, Las Casas répond-il victorieusement aux trente objections qui lui sont posées devant le conseil. Un évêque, Don Juan Quevedo, renouvelle au sein même du christianisme, une doctrine que le christianisme avait renversée; et il essaie de prouver que les Indiens doivent être conquis, parce qu'ils appartiennent à la *Nature esclave*. Mais Las Casas a renversé plus d'une fois de tels argumens; c'est devant les Cortès qu'il porte sa cause: là on le comprend, et deux cent soixante lieues lui sont enfin accordées le long de la côte qui court de Paria jusqu'à Santa-Martha.

Il est difficile de prévoir maintenant quels eussent été les résultats de l'expédition, si elle avait réussi. Tout s'évanouit devant la haine que les Indiens avaient conçue pour les Espagnols et que d'horribles exactions venaient d'accroître encore.

Tout ceci se passait en 1520. Bien des travaux avaient été sans doute accomplis par Las Casas, il avait besoin de repos et de consolations; il les chercha dans l'ordre qui avait partagé son amour pour les Indiens, et ce fut en 1523 qu'il prit l'habit de Dominicain. Il avait alors cinquante ans, mais il ne goûta pas long-temps la tranquillité du cloître. Bientôt une vie plus rude et plus dure recommence pour lui : c'est celle de sa première jeunesse. Il redevient missionnaire-voyageur, il passe à Nicaragua, il entre dans les terres nouvellement conquises du Mexique, prêchant partout l'Evangile, et cette vie de labeur dure près de sept ans. En 1532, il accomplit son cinquième voyage en Espagne; mais bientôt on le retrouve au Pérou, allant plaider en faveur des naturels, réclamant l'exécution des lois qui ont été faites en leur faveur, et sommant les chefs de les observer : il revient à Nicaragua; et si un gouverneur tel que Don Rodrigo Contreras, veut porter la destruction parmi les Indigènes, ses propres soldats refusent de lui obéir, après que Las Casas a parlé.

A partir de cette époque, et en dépit des ennemis puissans qu'il a suscités contre lui, les efforts de Las Casas reçoivent leur récompense. Il va encore en Espagne, sa voix s'élève jusqu'au trône pontifical, et il obtient plusieurs bulles en faveur des Indiens. Don Antonio de Mendoza devient vice-roi du Mexique, et l'amitié qu'il porte au digne religieux, s'étend sur ceux qu'il protège. Cependant si l'œuvre est avancée, il reste beaucoup à faire : Madrid verra encore Las Casas, et Charles-Quint l'entendra. Ses divers ouvra-

ges, dont les titres sont trop nombreux pour être cités ici, proclameront des idées de haute indépendance, que le monarque le plus absolu de l'Europe entendait pour la première fois.

Glorifions Las Casas de tout ce courage; glorifions-le d'avoir résisté au pouvoir des gouverneurs quand même ils étaient ses amis. Sans lui peut-être, les populations nombreuses du Pérou et du Mexique n'existeraient pas, et quelque exagérée que puisse paraître l'opinion que l'on émet ici, ce qui s'est passé à Cuba et à Saint-Domingue peut au besoin la confirmer.

Charles-Quint comprit Las Casas, et c'est sans doute une des preuves les plus grandes de sa haute intelligence; mais sa pénétrante sagacité n'alla pas jusqu'à deviner la noble abnégation de ce vieillard, qui se comptait pour rien devant l'humanité. De retour pour la septième fois dans le nouveau monde, l'ancien curé de Zanguarama se vit offrir par l'empereur le riche archevêché de Cuzco, et le refusa sans ostentation.

Il y avait en Amérique une pauvre résidence qui n'avait point d'évêque, ce fut celle-là que Las Casas adopta. Et ce fut encore au milieu des Indiens, qu'il écrivit ce livre adressé à tous les confesseurs de son évêché de Chiapa, où il est ordonné qu'on refuse l'absolution à ceux qui ont chez eux des esclaves. Toutefois les choses étaient bien changées en Europe. Philippe II avait succédé à Charles-Quint, et ce fut devant ce roi que le noble vieillard fut accusé de trahison. Las Casas retourna donc en Espagne en 1547, non comme il l'avait fait tant de fois, pour défendre des populations opprimées, mais pour se défendre lui-même.

L'évêque de Chiapa triompha cependant, et pour cela il lui suffit de répondre aux trente accusations qui lui furent adressées devant le suprême conseil des Indes. Toutefois ce fut alors que commença, avec Juan Inez de Sepulveda, cette discussion qui agita l'Espagne entière et qui retentit encore jusque dans le dix-huitième siècle, quand l'Académie d'histoire fit réimprimer magnifiquement un livre où l'auteur essaie de prouver que, « une pieuse et juste violence peut être faite aux idolâtres, et aux hérétiques». Malgré son siècle, jamais Las Casas n'avait pu adopter cette maxime, et c'est ce qui l'a rendu grand à jamais.

Arrivé bien près du terme de sa carrière, le saint vieillard eut enfin la joie de voir pour toujours aboli l'esclavage des Indiens qu'il avait appelés si longtemps ses enfans malheureux; et quand il eut compris que son œuvre la plus laborieuse était accomplie, il en voulut commencer une autre qui raconterait les principes de cette lutte à laquelle il avait consacré sa vie. Outre une foule de discussions écrites où il soulève les plus hautes questions, il écrivit son *Histoire générale des Indes*. Constant jusqu'à la fin dans son principe d'abnégation, le religieux évêque exigea que la lecture en fût refusée aux laïques, pendant quarante ans, et qu'au bout de ce temps on l'imprimât si elle pouvait être utile aux Indiens. Malgré quelques imperfections dues à l'âge, malgré quelques digressions peut-être inutiles, ce livre est devenu une source précieuse à laquelle ont puisé largement tous les historiens, et Las Casas fidèle à sa mission sainte, a instruit plus de trois siècles après sa mort ceux qui n'avaient plus besoin de ses secours.

Parvenu à l'âge le plus avancé, chargé de la bénédiction des Indiens, compris, dit-on, par ceux qui l'avaient persécuté, Las Casas tomba malade à Madrid, et termina sa glorieuse carrière à quatre-vingt douze ans (1566).

Comme l'auteur espagnol qui nous a aidé à rectifier quelques erreurs qu'on trouve dans presque tous les historiens, nous voudrions qu'on élevât une statue à Las Casas sur les bords de Guazacualco, qui sépare les deux Amériques: ce serait un noble symbole des destinées du nouveau monde commencées dans l'esclavage, achevées dans la liberté. Sur le piédestal, il faudrait écrire ces paroles de Torquemada : « Las Casas a eu des ennemis «puissans parce qu'il a dit de puis«santes vérités. »

Ferdinand Denis.



St BERNARD (DES ALPES)

SAINT BERNARD DES ALPES.

Deux siècles avant Jésus-Christ, Annibal ouvrit les Alpes à son armée: ce fut un fait de guerre isolé, fatal à Rome et perdu pour le bonheur du monde. Onze siècles plus tard, un simple gentilhomme savoisien rendit les Alpes plus faciles aux voyageurs; et ce fut un bienfait pour l'Italie, pour l'Europe et pour la civilisation.

Ce gentilhomme fut un Saint, ou du moins un *Bienheureux* dans la légende: mais on ne l'y trouve pas au nombre des hommes contemplatifs qui ensevelirent dans les déserts, ou dans les solitudes du cloître, des vertus dont ils eussent pu donner l'exemple au monde qui en a toujours besoin. Le récit de la vie active, des utiles travaux, des fondations de Bernard de Menthon, mérite, comme le tableau de la vie de Vincent de Paul, une glorieuse place dans les annales des Bienfaiteurs de l'humanité, et dans les souvenirs des peuples.

Ce fut au mois de juin 923, que Bernard naquit au château de Menthon, dans le voisinage d'Annecy. Sa famille était l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Savoie.

Dès sa première jeunesse, il montra du goût pour les lettres et du penchant pour l'état ecclésiastique; mais ses parens le destinaient à la vie civile. Il avait terminé ses études, et tout se préparait pour son mariage lorsque, cédant à sa vocation, il s'enfuit secrètement, et se retira en Piémont, où il ne tarda pas à être élevé au sacerdoce. L'évêque d'Aoste le nomma son archidiacre, l'an 966. Cette dignité, qui réunissait alors la juridiction de l'officialité et les fonctions de vicaire-général, donnait une part considérable au gouvernement du diocèse.

Bernard signala son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. A cette époque, les contrées voisines étaient des déserts sauvages où régnaient encore les vieilles superstitions du paganisme. Bernard, missionnaire philantrope, porta parmi des populations ignorantes, avec les lumières du christianisme, l'amour du travail et les arts alors connus de la civilisation.

Dans ce temps-là, les tombeaux des saints apôtres (Saint Pierre et Saint Paul) étaient en si grande vénération à Rome qu'on voyait incessamment accourir en Italie, de toutes les contrées où le christianisme s'était établi, une foule de pélerins qui venaient prier sur ces reliques, les uns pour accomplir des pénitences imposées, les autres pour acquitter des vœux faits dans de pressans dangers. Mais le passage des Alpes, du côté de la Suisse et de la Savoie, offrait aux pieux voyageurs d'autres dangers presque inévitables. Ils s'égaraient dans les glaces et dans les neiges. Le froid les saisissait: ils tombaient, loin de tous secours, engourdis sur le bord des abimes. La nature était à-la-fois horrible et sublime, meurtrière et admirable dans ces régions si élevées où la mort marquait trop souvent ses victimes.

Bernard, dont le cœur se montra toujours compatissant aux malheurs de l'humanité, résolut de fonder des hospices de secours sur deux sommets des Alpes, et d'ouvrir ainsi des communications plus faciles et moins périlleuses entre l'Europe et l'Italie. Ce fut un grand bienfait pour le commerce et pour la civilisation. Les deux hospices prirent son nom; son nom fut même donné aux deux montagnes qu'ils couronnent; et, depuis plus de neuf siècles, on a continué de les désigner sous les noms de *Grand* et de *Petit Saint-Bernard*. Ces établissemens qui subsistent toujours ont mérité, à leur fondateur, l'im-

mortelle reconnaissance qui s'attache aux *Hommes utiles*, aux bienfaiteurs de l'humanité.

L'un de ces monts, le *Grand-Saint-Bernard*, dont le sommet est couvert de neiges éternelles, fait partie des Alpes Pennines, où la Drance et la Doria ont leurs sources; il sépare le Valais de la Lombardie, et son élévation au-dessus de l'Océan est de douze cent quarante-une toises. Cette montagne était appelée le *Mont Jovien*, ou *Mont Joux* (*Mons Jovis*), parce qu'on voyait, sur sa cîme, un temple de Jupiter que le saint fit abattre.

Sur l'autre mont, le *Petit Saint-Bernard*, dans les Alpes Graiennes ou Greeques qui séparent la Savoie du Val d'Aoste en Piémont, s'élevait aussi une colonne en l'honneur de Jupiter (*Columna Jovis*); cette colonne creuse renfermait le prêtre païen qui rendait toujours à propos et sciemment les oracles demandés à sa Divinité. Bernard découvrit la fraude, il la fit connaître; et comme le temple, la colonne fut renversée. C'est sur les ruines de ces antiques monumens que furent bâtis les deux hospices pour les pélerins et les voyageurs.

Il fallait, pour desservir ces pieux établissemens, des hommes qui n'eussent, sur la terre, d'autres intérêts que ceux du ciel. Bernard de Menthon fonda un institut de chanoines réguliers qu'il plaça sous la règle de Saint-Augustin; et lui-même, sous le titre de prévôt, voulut être le premier supérieur de sa congrégation. Ces bons religieux ne ressemblaient nullement aux ordres mendians et autres qui furent établis dans les âges suivans : leur vie était active, toute de dévoûment, et non contemplative ou stérile. Ils ne mendiaient point pour se nourrir dans l'oisiveté : ils nourrissaient au contraire les voyageurs; ils les cherchaient péniblement dans les glaces et dans les neiges, au milieu des nuées blanches, composées de particules glacées qui couvrent ces montagnes, et qu'on y appelle *Faron* ou la *Tourmente*; ils les cherchaient sous les *Lavanges* ou *Lavanches*, ou *Avalanches*, masses énormes de neige qui se détachent des montagnes sur la fin de l'hiver. Ces *Religieux*, vraiment dignes de ce nom, disciples et compagnons de Bernard, étaient, comme l'ont depuis été leurs successeurs, les humbles et courageux valets des voyageurs.

Ceux-ci étaient admis dans les deux hospices, sans distinction de culte. On ne s'informait pas s'il fallait voir en eux des juifs, des musulmans ou, qui pis est, des hérétiques : il suffisait qu'ils fussent hommes et malheureux. On les apportait transis de froid et de frayeur; on leur administrait toute sorte de secours. De grands chiens, appelés *Marrons*, merveilleusement dressés, allaient à la découverte des voyageurs surpris et égarés dans la tourmente. Les aboiemens, renvoyés par les échos, étaient un signal de secours et d'espérance. Ces animaux, intelligens et fidèles, guidaient vers l'hospice l'être souffrant qui pouvait marcher encore, ou appelaient, par des hurlemens redoublés, les religieux qui venaient enlever et transporter les pélerins engourdis et privés de mouvement. Tous étaient hébergés pendant trois jours, ou jusqu'à ce qu'ils fussent en état de reprendre et d'achever leur traversée.

Et ce qui se faisait alors sous la direction d'un saint et de douze religieux, ses compagnons, s'est continué jusqu'à notre époque, de siècle en siècle, de jour en jour.

Le Grand-Saint-Bernard est le plus ancien monument de la charité chrétienne; c'est le drapeau de l'humanité planté le plus près des cieux; c'est la bannière de la Providence, et son abri dans une région désolée où la nature semble expirante, et ne montre, dans ses sublimes horreurs, qu'épouvante et dangers.

L'hospice du Grand-Saint-Bernard est l'habitation la plus élevée qu'il y ait dans l'ancien Continent; Bernard la fit construire à huit mille pieds au-dessus du niveau de l'Océan. Là, sous l'empire d'un hiver presque perpétuel, le thermomètre descend à vingt-deux et vingt-quatre degrés au-dessous de zéro. Dans les trois saisons les moins rigoureuses, le matin est ra-

rement sans gelée. D'immenses glaciers apparaissent auprès et au loin; la terre est stérile, et l'œil ébloui cherche en vain quelques traces de végétation dans ces hauts déserts qui séparent l'Italie du reste de l'Europe. C'est à peine si l'on trouve quelques choux rabougris dans le jardin de l'hospice. Cependant les provisions ne manquent pas dans le couvent qui en est toujours abondamment pourvu, grâce à la sollicitude des bons religieux, et à la charité des chrétiens des plaines cisalpines et transalpines. La piété distribue aux voyageurs des vivres et des vêtemens pendant leur séjour, et quand ils se remettent en route pour descendre en Italie.

Mais, malgré le zèle toujours vigilant des religieux, malgré la recherche active et continue des chiens *marrons*, on trouve trop souvent des malheureux morts de froid, ou ensevelis sous les avalanches; d'autres, secourus trop tard, meurent dans l'hospice, et sont portés dans le *Sanctuaire des Morts*.

Là est une table de pierre sur laquelle restent couchés les nouveaux cadavres jusqu'à ce que d'autres viennent prendre leur place. Les corps retirés de la table funèbre sont alors placés debout le long du mur où ils se conservent sans altération pendant plusieurs années, gardant leur couleur naturelle, et pouvant être reconnus par leurs parens ou par leurs amis. Et quand toutes les places sont prises, les plus anciens cadavres sont portés dans le cimetière voisin du *Sanctuaire des Morts*. Mais les fosses ne peuvent être creusées pour les recevoir: car, à une grande distance autour de l'hospice, le sol est un rocher massif que la bêche ne saurait ouvrir.

On lit, dans les récits des voyageurs, que huit à neuf mille voyageurs gravissent annuellement le Grand-Saint-Bernard; et qu'à toute époque, on en trouve deux ou trois cents de toutes les nations accueillis et rassemblés dans l'hospice: mais les deux nombres peuvent paraître exagérés.

Le passage de l'armée française sur le Grand-Saint-Bernard (17 mai 1800), est un des faits militaires les plus mémorables: les obstacles paraissaient invincibles. «Pendant plusieurs lieues, dit le général de Vaudoncourt, le chemin, ou plutôt le sentier, réduit souvent à la largeur d'un demi-mètre, circule péniblement dans des rochers sauvages, entre des cîmes d'une hauteur effrayante, couvertes de neiges, et d'où descendent de fortes avalanches, et des précipices à pic d'une profondeur qui éblouit l'œil des plus hardis. A chaque instant, on court le danger d'être entraîné dans l'abîme par un faux pas, ou d'y être précipité par une avalanche.» ...Eh! bien, tout passa, infanterie, cavalerie, voitures, artillerie, forges, affûts, trains des caissons, et tous les bagages de l'armée. On vit les bouches à feu traînées à bras dans des troncs d'arbres creusés pour les recevoir. Il fallait pour chaque pièce cent hommes, et quelquefois plus *à la prolonge*. La musique guerrière animait les soldats; les tambours battaient la charge, les échos des Alpes répétaient la *Marseillaise*.., et ce fut au milieu de cet enthousiasme tout français, que les corps de l'armée firent halte devant l'hospice du Grand-Saint-Bernard.

Là, tous trouvèrent des rafraîchissemens présentés par les religieux, et dont la prévoyance du premier consul avait facilité l'ample distribution, en envoyant à l'hospice les fonds nécessaires pour se les procurer. Cette scène fut magnifique. Ensuite l'armée descendit, et le lendemain, elle était tout entière en ligne dans le Val d'Aoste.

Après la bataille de Marengo, Bonaparte voulut consacrer le souvenir de cette grande journée, et le mémorable passage du Saint-Bernard. Il fit porter à l'hospice le corps du général Desaix, qui avait trouvé la mort en décidant la victoire: il repose dans l'église la plus élevée du monde chrétien, sous un monument de marbre du plus beau travail. On voit encore la statue du héros dans le grand escalier du couvent; et en face, sur une table de marbre noir, le récit du passage de l'armée française est tracé en lettres d'or.

Tout le patrimoine de Bernard de

Menthon avait été employé dans son œuvre de miséricorde. Ses prédications, et surtout son exemple, avaient amené d'autres dotations : elles servirent à donner des bases plus larges et plus solides à ces hospices claustraux, qui, lorsque tous les monastères sont tombés ou tombent dans le monde chrétien, restent debout depuis plus de huit siècles, comme deux des monumens les plus utiles à l'humanité souffrante.

L'institut de Bernard de Menthon avait autrefois plusieurs maisons et des biens considérables dans plusieurs provinces subalpines, surtout en Savoie. Mais, en 1752, Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, n'ayant pu s'accorder avec les Cantons Suisses pour la nomination d'un prévôt de l'institut, le pape Benoit XII donna, la même année, une bulle qui attribuait aux religieux cette nomination. Alors Charles-Emmanuel retira les biens qui dotaient les hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard.

Une collecte fut faite dans toute l'Europe, il y a quelques années, pour restaurer l'hospice et le couvent du Grand-Saint-Bernard. La demeure des religieux a été rendue plus commode et plus agréable. Mais ce ne sont plus les chanoines de Saint-Augustin, ce sont des Trapistes, venus de France qui continuent l'œuvre de Bernard de Menthon. Dans les temps révolutionnaires qui firent sentir leur influence jusque dans ces hautes solitudes, la robe monacale avait été proscrite : ce fut après la restauration, que les Trapistes obtinrent l'autorisation de quitter l'habit séculier, et de reprendre celui de leur ordre.

Achevons en peu de mots, l'histoire de Bernard de Menthon.

Cherchant à étendre l'activité de son esprit, et toujours enflammé par le desir d'être utile aux hommes, le saint philantrope descendit dans la Lombardie ; il alla, par ses prédications, réveiller les peuples endormis encore dans la nuit de l'idolâtrie, et leur porter avec les lumières du christianisme, sa morale divine et ses principes civilisateurs. La persuasion était sur les lèvres du missionnaire, et sa conviction le rendait éloquent. Les infidèles se convertirent à ses douces vertus plus qu'aux vérités sévères qu'il annonçait ; ils applaudirent à la chute du temple et de la colonne de Jupiter ; ils adorèrent le Dieu de l'Apôtre qui gagnait les esprits en subjuguant les cœur : car, dans ses discours, la foi devenait un sentiment ; il faisait croire en faisant aimer ; sa parole était vraiment évangélique, son zèle tout amour, et il entraînait tout le monde après lui.

Bientôt Bernard se rendit à Rome où sa renommée l'avait déjà devancé. Il obtint la confirmation de son institut avec des priviléges que renouvelèrent ensuite les papes Jean XXII, Martin V, Jean XXIII, Eugène IV, et plusieurs autres de leurs successeurs. Bernard avait prêché, avec un zèle infatigable pendant quarante-deux ans. Il avait introduit de sages réformes dans les diocèses d'Aoste, de Sion, de Genève, de Tarantaise, de Milan, de Novare, lorsqu'il mourut dans cette dernière ville, le 28 mai 1008, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

On ne voit pas que Bernard ait été canonisé à Rome, comme le furent tant de moines contemplatifs ; mais les peuples du Piémont lui élevèrent, dans leur reconnaissance, des autels ; et c'est le 15 juin, jour de ses funérailles, que sa fête est célébrée dans plusieurs églises de cette contrée, surtout à Novare où son corps est conservé.

La vie de Bernard de Menthon, écrite par Richard, son successeur, dans l'archidiaconé d'Aoste, a été publiée, avec des notes, par le P. Papebroch, dans la volumineuse collection des *Acta Sanctorum*.

Plusieurs agiographes, déniant à Bernard le titre de *Saint*, ne l'ont point inscrit dans leurs recueils : d'autres ne le regardent que comme un *Bienheureux*, parce que son culte n'est pas général dans l'Eglise ; mais son nom est partout répandu dans le monde, et son auréole est la vénération des siècles.

VILLENAVE.



T. CLARKSON & WILBERFORCE

CLARKSON ET WILBERFORCE.

En réunissant les deux portraits de CLARKSON et de WILBERFORCE, l'artiste ne peut avoir eu la pensée de sacrifier celui de ces deux personnages qu'il a été forcé de mettre au second plan. La surprise de Lord Brougham à la vue de ce groupe, et la chaleur avec laquelle le noble lord s'empressa de combattre cette prétendue injure à la mémoire de l'orateur qui avait été son ami, furent donc plus éloquentes que justes! La carrière de Wilberforce est terminée; il a pris place parmi les *Hommes célèbres*. La gloire de Clarkson sera moins brillante sans doute; mais c'est à l'*Homme utile* que le Recueil de la Société Montyon et Franklin est spécialement consacré.

Lorsque WILBERFORCE eut terminé ses études à l'université de Cambridge, il fut presque aussitôt envoyé au Parlement par les électeurs de la ville d'Hull où il était né en 1759. Le jeune membre de la Chambre des Communes, qui alors était à peine âgé de vingt-et-un ans (1780), fut réélu l'année suivante et débuta dans la carrière parlementaire en proposant l'abolition de la *Traite des Noirs*. Cette proposition qu'il répéta souvent et qu'il soutint avec énergie, a marqué sa place parmi les bienfaiteurs des hommes : il lui doit toute sa gloire. Car au milieu des variations qui le firent s'asseoir successivement au banc des ministres ou sur ceux de l'opposition, défendre ou attaquer tour-à-tour les mesures les plus libérales, son nom d'homme politique aurait péri et celui qu'il s'est fait comme ami de l'humanité protégera à jamais sa mémoire. Approbateur, en 1811, des lois sous lesquelles gémissait l'Irlande; antagoniste de l'indépendance des Norvégiens, et depuis 1814 constamment attaché à la bannière ministérielle, Wilberforce a fait, peut-être injustement, suspecter sa sincérité pour la liberté des Noirs. Mais quels qu'aient été ses motifs, dit un biographe, il ne faut voir que le résultat heureux de ses efforts. Or, si Wilberforce n'eut jamais l'intention de donner la liberté aux Noirs des colonies anglaises, du moins en détruisant la Traite, il porta le premier coup à l'esclavage et l'on ne peut nier que ses efforts n'aient puissamment aidé à l'adoption de cette grande mesure.

Il faut citer aussi THOMAS CLARKSON parmi les hommes dont les amis de l'humanité ne doivent prononcer le nom qu'avec reconnaissance. Bien avant Wilberforce, avant même Granville Sharp président de la société instituée à Londres pour l'abolition de la Traite, Clarkson avait élevé la voix en faveur des nègres enlevés des côtes d'Afrique et métamorphosés en bêtes de somme par la barbarie et la cupidité des blancs. C'était un jeune ecclésiastique d'un esprit distingué, d'un cœur de feu et qui, dès son enfance, s'était pris d'indignation à la vue du joug odieux sous lequel des millions de ses frères étaient impunément asservis. Il avait voué sa vie à plaider leur cause et sa fortune à arracher du moins quelques-uns d'entre eux à la servitude. A l'université de Cambridge dont il faisait partie, il remporta le prix proposé au meilleur mémoire sur cette question : « *An liceat invitos in servitutem vendere* ». Ce ne fut pas seulement au mérite d'écrivain dont il a fait preuve en cette circonstance que l'université rendit hommage, elle voulut aussi récompenser la générosité d'âme du jeune lauréat et lui témoigner son admiration pour les belles actions dont le bruit était venu à sa connaissance.

Clarkson publia bientôt *un Essai sur le Commerce de l'Espèce humaine* qu'il fit suivre d'un autre essai sur les *Inconvéniens politiques de la Traite des Esclaves*.

Ce dernier ouvrage n'était qu'une suite nombreuse de faits authentiques qui repoussaient victorieusement les différentes objections élevées par les défenseurs de cet infâme trafic. Clarkson, comme le remarquait son traducteur français, avait senti que les marchands, ceux même qui rougissaient de leur barbarie, avaient besoin que l'intérêt ne se mît point entre eux et le desir qu'ils ont d'être justes. Aussi pour les déterminer à faire le sacrifice de leurs esclaves, il s'efforçait de leur prouver que les propriétaires d'habitations en Amérique avaient fait un mauvais calcul. Et appliquant cette vérité aux gouvernemens ainsi qu'aux particuliers, il démontrait que, dans cette question, les lois de la politique se trouvaient d'accord avec celles de l'humanité.

A l'époque où écrivait Clarkson, la supériorité du travail de l'homme libre sur celui de l'esclave était encore vivement contestée. Aujourd'hui, c'est une vérité que quelques esprits aveugles ou intéressés repoussent en vain. La science économique en a prouvé l'évidence.

On a calculé que quarante mille cultivateurs ordinaires produiraient plus que les trois cent mille esclaves de nos colonies. On s'est rappelé que les travaux les plus pénibles, ceux du défrichement de nos Antilles, avaient été opérés par des Européens. On a vu qu'à Java, à Batavia, dans plusieurs contrées des deux Indes, des Etats-Unis, dans tout le Mexique, la canne était cultivée sans le secours des nègres. La Vera-Cruz, qui naguère encore ne produisait pas une livre de sucre, en exportait déjà cent vingt mille quintaux à l'époque où M. de Humboldt visitait la Nouvelle-Espagne. On sait aussi qu'à la Louisiane et à la Barbade des familles allemandes et irlandaises se livrent avec succès à ce genre de culture. Si les ouvriers transportés dans nos colonies y ont souvent péri de fatigue, c'est qu'ils étaient trop souvent choisis dans la lie de la population et parmi des hommes perdus d'excès et de débauches. Et notre savant économiste, J. B. Say, qui s'était d'abord laissé préoccuper de cette vieille et fausse idée, que le travail forcé des nègres peut seul féconder le sol brûlant des Antilles, convaincu par les faits exprimés dans une lettre de M. Hodgson, a proclamé son erreur. La lettre de M. Hogdson ne reproduit souvent que les argumens du lauréat de Cambridge : Clarkson est donc le premier écrivain en Europe qui ait à-la-fois démontré l'utilité et la justice de l'abolition de l'esclavage.

Ce n'est pas que Clarskon ait mis dans tous ses ouvrages la même logique et la même raison. Le chapitre de son histoire de l'*Esclavage*, où il établit que les noirs ne sont pas inférieurs aux blancs, dans l'échelle des êtres, contient une dissertation de vingt pages, dans laquelle il s'amuse à prouver le plus sérieusement du monde, que les Africains ne descendent ni de Caïn, ni de Cham. Dans son dernier chapitre il enchérit aussi sur tous ceux qui ont écrit avant lui sur l'importance des opinions religieuses dans la question qu'il traite. Ainsi il attribue les tremblemens de terre qui désolent les Antilles, depuis 1592, à la colère de Dieu provoquée par la servitude des Nègres. « Au reste, dit-il en terminant, si la « liberté n'est qu'un droit accidentel ; « si les hommes ne sont pas d'une na- « ture supérieure aux brutes ; si cha- « que devoir social est un malheur ; si « la cruauté est digne d'une haute es- « time ; si le meurtre doit être honoré ; « si le christianisme est un mensonge : « il est évident qu'on peut se livrer au « commerce des esclaves sans remords « et sans crime. Mais, si le contraire est « vrai comme la raison le démontre, il « faut regarder la servitude comme la « plus impie de toutes les coutumes, « puisqu'elle heurte la raison, la justice, « la nature, les principes des lois et du « gouvernement, enfin la religion na- « turelle et la révélation. » Un mélange d'erreur et de vérité avait engagé Carra à retrancher près de la moitié de sa traduction de l'ouvrage de Clarkson, destinée à être publiée par la Société française des *Amis des Noirs*. Ce qui restait suffisait pour la cause des Nègres et la réputation de l'auteur.

La *Société des Amis des Noirs* dont i

est ici question, avait été formée à Paris par Brissot-Warville, célèbre depuis comme membre de l'Assemblée nationale et de la Convention, et qui mourut à la tête des nobles et malheureux Girondins. Brissot, aux mémoires inédits duquel sont empruntés les détails que nous venons de donner sur Clarkson, l'avait connu à Londres ainsi que Granville Sharp; présenté par eux à la Société pour l'Abolition de la Traite, qu'ils avaient fondée, il résolut d'en former une semblable à Paris. Claviere, Mirabeau, Condorcet, se réunirent à lui pour cette œuvre philantropique ainsi que Lafayette, Lacépède, Volney, Lavoisier, Pastoret, Lubersac, évêque de Chartres, et une foule d'autres personnages distingués et de membres de l'Assemblée constituante. Parmi ces derniers il faut citer l'abbé Grégoire, auquel la ferveur et la persévérance de son zèle pour la cause des Noirs ont acquis une gloire impérissable. La Marquise de Baussans, la Comtesse de la Seinic, et Madame Poivre, aujourd'hui Madame Dupont de Nemours, voulurent également faire partie de cette Association.

A cette époque (1788) Clarkson vint à Paris. Brissot le présenta à la Société des Amis des Noirs, où il fut accueilli avec tout l'intérêt que sa réputation devait inspirer. Ce fut aussi sur la proposition de Brissot (qui lui savait autant de gré sans doute de son dévoûment à la cause des Nègres, que de son enthousiasme pour la révolution française), que Wilberforce avait reçu de l'Assemblée nationale des lettres de citoyen français.

De retour en Angleterre, Clarkson, Granville Sharp, James Philips, David Williams et plusieurs autres philantropes anglais entretinrent avec Brissot une correspondance que nous possédons tout entière et dans laquelle on trouve la marche et les développemens de la grande question de l'Abolition de l'Esclavage, dont les essais furent infructueusement tentés à cette époque, et dont l'entière solution ne devait avoir lieu que de nos jours.

On sait qu'en 1794, la liberté fut proclamée dans les colonies françaises, mais la liberté sans ordre, sans condition, sans garanties; et avec de telles circonstances qu'elle ne pouvait guère être moins funeste aux Nègres émancipés qu'aux blancs déshérités de la possession de leurs esclaves. Il fallut, on le crut du moins, quand le gouvernement de Bonaparte s'essaya au despotisme, il fallut remettre les Nègres sous leur ancien joug, partout où il ne fut pas repoussé comme à Saint-Domingue.

Cependant, en France et en Angleterre, il y eut des hommes qui ne cessèrent, comme Clarkson, d'invoquer hautement en faveur des Nègres les droits de la justice et de l'humanité. Leurs efforts furent enfin couronnés de succès. La prohibition de la Traite, décrétée en 1817 par le gouvernement britannique et par la France en 1830, porta le premier coup au maintien de l'esclavage. Son abolition a été reconnue par le bill promulgué le 1er août 1834, dans toutes les colonies anglaises. Ce bill est incomplet, puisque, après avoir établi le droit des esclaves à la liberté, il les retient encore pour quelques années en servitude sous le nom d'apprentis. Mais tel qu'il est pourtant, ce bill est une magnifique et solennelle reconnaissance du plus vrai et du plus sacré des principes; c'est un imposant signal donné à toutes les nations civilisées, un drapeau levé entre les deux mondes, et le premier pas qui conduira à l'abolition de l'esclavage dans le monde entier.

On ne peut se dissimuler que la position de la législature anglaise, ayant à concilier l'intérêt des esclaves et de leurs maîtres ne fut des plus délicates. Si, dans sa charte octroyée, elle n'a pas osé tout ce que nous aurions voulu qu'elle osât; si, sous la forme d'apprentissage, elle a continué la servitude en même temps qu'elle sonnait l'heure de l'affranchissement: il ne faut pas oublier, du moins, qu'elle ne s'est pas montrée plus préoccupée du besoin de paraître équitable envers la classe qu'elle dépossédait de l'esclavage, que prévoyante envers celle qu'elle dotait de la liberté. Pour les uns, elle voulait une indemnité pécu-

niaire et la continuation des travaux commencés. Aux autres, elle voulait donner, avec des occupations pacifiques et industrielles, une civilisation nouvelle, et le moyen d'exister par eux-mêmes, quand les colons qui avaient jusque-là pourvu à leur existence n'en seraient plus chargés. Au milieu des répulsions de toute espèce et des prédictions sinistres dont la présentation du bill fut accompagnée, le parlement n'a pu faire plus, ni mieux qu'il n'a fait. Saint-Domingue, avec l'escorte de ses souvenirs si injustement invoqués, avec sa situation présente si mal appréciée, se dressait comme un invincible argument, comme une menace de désordre et d'anarchie, comme un témoignage vivant de malheur et de dépérissement. On évoquait ainsi tous les fléaux dont pouvait être frappée la société coloniale. La métropole devait y regarder à deux fois en prenant sur elle les chances incertaines de cette grande responsabilité.

Malgré les premiers troubles inséparables d'une pareille révolution, l'émancipation anglaise a déjà porté d'heureux fruits; les espérances du gouvernement britannique n'ont point été trompées, et pour les hommes d'expérience et de bonne foi, l'avenir est loin d'être inquiétant.

Il n'y a plus aujourd'hui que les calculs égoïstes et faux d'une politique inhabile qui puissent se rejeter sur les évènemens et la situation de Saint-Domingue, pour justifier l'esclavage actuel. L'anarchie qui a désolé ce beau pays n'était qu'une épisode, un reflet, une conséquence funeste de l'anarchie qui désolait la république. Les Nègres ont eu aussi leurs noyades de Nantes, leur sac de Lyon, leurs massacres de septembre. Ils donnaient au monde une représentation de nos saturnales sanglantes. Mais ils ne nous ont pas surpassés. Après le désordre, la guerre civile, l'absence de toute loi et de tous liens sociaux, ils se sont calmés, pacifiés, organisés à notre exemple. Au bout de quarante années, leur industrie, leur commerce, leurs institutions, leurs mœurs privées, leurs mœurs publiques les ont placés au niveau des nations dont la civilisation date de plusieurs siècles. De quel droit évoquer contre leurs frères esclaves un fantôme évanoui? De quel droit vouloir continuer, en 1836, un régime que depuis 1789 nos lois politiques déclarent homicide, et que nos lois religieuses maudissent depuis dix-huit cents ans!

Ce régime touche à sa fin. A l'instar de la Société *anti-slavery* qui a succédé à Londres à la Société pour l'Abolition de la Traite, fondée par Clarkson, il s'est formé à Paris, au sein de la Chambre des Députés, une Société pour l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises. MM. le duc de Broglie, Odilon-Barrot, Passy, en sont les présidens, et elle est presque entièrement composée de Députés et de Pairs de France. C'est dire que ses travaux ont toute la gravité qui doit lui donner de la puissance. Au moment où nous écrivons, plusieurs de ses membres ont résolu de présenter et soutenir à la tribune un projet de loi qui affranchirait les Nègres à dater de 1840. Ils savent que ce projet pourra n'être pas encore adopté cette année, mais ils comptent assez sur l'appui de l'opinion publique, et sur l'esprit qui anime le gouvernement et les Chambres, pour espérer qu'il ne sera pas ajourné au-delà de la session prochaine (1). Ainsi, après cinquante ans de vœux et de travaux pour le triomphe de cette cause, et survivant à Wilberforce, mort en 1835, Clarkson aura vu la liberté répandre à-la-fois ses bienfaits sur les deux pays pour lesquels sa voix l'a si long-temps invoquée. Puisse-t-il vivre assez pour la voir régner également sur toutes ces contrées américaines, d'où, pour la honte de l'humanité et des institutions républicaines, elle est en cet instant odieusement proscrite!

F. DE MONTROL.

(1) L'auteur de cette notice est l'un des membres-fondateurs de la Société française pour l'Abolition de l'Esclavage (*Note de l'Edit.*)



AGNESI.

AGNESI.

AGNESI (MARIA-GAETANA) naquit à Milan, le 16 mai 1718, de parens nobles et riches : elle manifesta dès sa plus tendre enfance une application singulière aux occupations de l'esprit ; assistant fort jeune et par une pure curiosité d'enfant, aux leçons de latin de son frère aîné, elle y prit goût, et voulut, elle aussi, connaître la vieille langue des Romains. Ses succès furent prompts et presque miraculeux ; à neuf ans, elle composa et publia en latin un discours en faveur des femmes.

A onze ans, elle entreprit le grec ; elle y réussit si bien que non-seulément elle en lisait à livre ouvert tous les auteurs, mais qu'elle le parlait avec aisance. Elle ne resta pas non plus étrangère à l'hébreu ; et quant aux langues vivantes, il en est peu qu'elle ne connût. Dès cinq ans elle parlait le français comme sa langue maternelle : l'allemand et l'espagnol lui devinrent plus tard presque aussi familiers. A treize ans elle mit en quatre langues, italien, français, allemand et grec, les supplémens latins ajoutés par Freinshemius à l'histoire de Quinte-Curce, et l'année d'après elle traduisit en grec seul un ouvrage ascétique : *Il Combattimento spirituale* du père Lorenzo Scupoli.

Loin de contrarier les penchans de sa fille, le père d'Agnesi les favorisait et les encourageait. Il l'étudia longtemps, afin de reconnaître au milieu de ses inclinations diverses, celle qui sollicitait son génie de la manière la plus impérieuse et la plus décisive. Malgré ses progrès rapides et précoces dans l'étude des langues et de la grammaire, les instincts les plus forts d'Agnesi l'entraînaient aux sciences mathématiques.

Elle apprit, à quatorze ans, les élémens d'Euclide, puis la physique : elle commenta l'ouvrage de L'Hospital sur les Sections coniques, et publia à l'âge de vingt ans (1738), sous le titre de *Propositions philosophiques*, un Recueil de cent quatre-vingt-onze thèses soutenues par elle l'année précédente devant les personnages les plus considérables de Milan. Une fois dans cette route, elle n'en sortit pas ; elle y persévéra avec une opiniâtre ardeur ; et après dix ans d'un travail sans relâche, elle publia ses *Institutions analytiques* (*Istituzioni analitiche*), 2 vol. in-4.

Cet ouvrage capital est le premier titre d'Agnesi à la gloire scientifique. C'est à elle qu'appartient l'honneur d'avoir, sinon introduit, du moins acclimaté l'algèbre en Italie. Cette publication fit sensation dans le monde savant. L'académie des sciences de Paris déclara par l'organe de Fontenelle que c'était le meilleur ouvrage qui eût paru sur la matière. L'abbé Bossut le traduisit en français et l'inséra dans son cours de mathématiques, déclarant, lui aussi, que c'était le meilleur traité de Calcul intégral et différentiel qui eût été publié. Le savant Colson, professeur de Cambridge et commentateur de Newton, le traduisit en anglais.

L'Italie ne fut pas moins empressée que l'étranger à saluer la gloire d'Agnesi. L'Institut de Bologne la reçut au nombre de ses membres ; et le pape Benoît XIV, la nomma lectrice honoraire de mathématiques à l'Université bolonaise. L'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, à qui l'ouvrage était dédié, accompagna ses remercîmens et ses félicitations d'un riche anneau et d'une boîte ornée de pierres précieuses.

Après de tels suffrages et un succès si universel, il devient inutile de dire qu'Agnesi était l'oracle et l'idole de sa ville natale. Tout ce qu'il y avait à Milan de savans et de philoso-

phes, se réunissait dans la maison de son père, et l'on discutait là les questions les plus profondes et les plus ardues de la science mathématique. Agnesi s'exprimait sur ces matières avec une éloquence, une clarté qui commandaient le silence et enlevaient tous les hommages.

On ne pouvait se lasser d'admirer le piquant mélange des grâces féminines unies à une virilité d'esprit si peu commune; car, et il faut le dire à sa louange, ses triomphes dans une carrière inaccessible d'ordinaire aux femmes n'avaient point enorgueilli la jeune savante; ils ne lui avaient rien ôté des charmes modestes de son sexe; l'encens qui brûlait autour d'elle ne l'aveuglait pas, il ne lui avait ni tourné la tête, ni égaré l'esprit. Elle avait su rester femme, et le commerce des sciences, l'habitude des méditations graves et sérieuses en fortifiant son âme, l'avaient de bonne heure fermée à l'enivrement puéril des vanités mondaines. Sa modestie n'avait fait que croître avec sa renommée.

Bien loin que ses études et ses préoccupations supérieures l'eussent détachée du foyer domestique, et lui en eussent fait mépriser les soins ou négliger les devoirs, elle était à sa famille autant qu'à la science; elle fut même appelé, par la Providence à en être la directrice et comme le chef; privée de sa mère à l'âge de quatorze ans, elle la remplaça; son père s'étant remarié une seconde, puis une troisième fois, il eut de ces différens mariages vingt-trois enfans qu'elle adopta tous avec une tendresse active, un amour éclairé Presque seule institutrice de cette nombreuse famille, elle y devint un objet de vénération autant que d'affection fraternelle.

Agnesi avait montré dès le berceau une tendance marquée aux idées religieuses; cette inclination naturelle, au lieu de s'affaiblir avec le temps et les études positives, n'avait fait que grandir en force et en énergie, et sa piété semblait suivre le développement de son intelligence. Ces premiers instincts, d'abord vagues, se changèrent en passion; vers dix-huit ans elle fut soudain saisie d'un élan de dé-votion qui alla jusqu'à l'enthousiasme Elle résolut de fouler aux pieds tou les lauriers qu'elle avait déjà cueillis de dire au monde un éternel adieu e de prendre le voile.

Sa résolution était sérieuse parc qu'elle était sincère; et si elle ne l'exécuta pas, ce ne fut, ni par retour a monde, ni par dégoût de la vie monastique, ce fut par respect pour la douleur de son père. Elle consentit pou lui plaire à renoncer au cloître, mai elle y mit pour condition qu'elle cesserait de paraître aux assemblées scientifiques, et qu'elle vivrait désormai loin de toute dissipation.

Il fallait que cette passion de la retraite eût des racines bien profonde dans son âme, car elle n'y était condamnée par aucune disgrâce extérieure. Sans parler de ses facultés intellectuelles qu'on a pu suffisammen apprécier par ce qui précède, ni de l gloire légitime que ses travaux lu avaient conquise, Agnesi avait reç en naissant tout ce qui fait aimer l monde et fait aimer de lui. Sa famille nous l'avons dit, était patricienne e riche, elle lui devait un rang honorable et n'avait eu par conséquent à lutte contre aucun des obstacles que l'indigence et l'obscurité élèvent trop souvent devant les pas du génie.

Mais ce n'était pas assez de ces précieux dons de l'intelligence et de ce prérogatives sociales, Agnesi étai belle; grande de taille, elle unissait la noblesse à la grâce; ses beaux yeu noirs et sa chevelure noire aussi ne faisaient que mieux ressortir son éclatante blancheur, et sa bouche avait un sourire aussi doux que son éloquence était parfois mâle et convaincante. Cette science mathématique qu'on se représente d'ordinaire si sèche et si rebutante, elle n'avait jamais revêtu de formes si gracieuses; et la statuaire grecque ne nous a pas légué d'Uranie plus séduisante. Mais Agnesi fut comme Newton : elle repoussa le mariage et poursuivie d'hommages et d'adorateurs, elle fut invincible; l'amour de Dieu fut le seul rival qu'elle donna dans

on cœur à l'amour de la science. Sa piété n'avait fait que croître en ardeur et que devenir plus impérieuse. Mais ce n'était point une piété sombre et concentrée ; elle était expansive, au contraire, et sociable ; elle éclatait au dehors par une bienfaisance infatigable, par un dévoûment sans bornes à tout ce qui souffrait. Nous voici parvenus à l'époque de sa vie où la charité l'emporte sur l'étude et où son esprit tourne tout-à-fait de la science à la dévotion. En renonçant au cloître, elle n'avait pas renoncé à toutes les règles qu'il impose ; les pratiques religieuses entraient pour beaucoup dans sa vie, elle y consacrait de longues heures de solitude : elles étaient la seule récréation de cette âme si sérieusement occupée ; c'est là que son esprit positif se détendait. Les pensées de l'infini étaient pour elle comme un lieu de repos et de délassement.

Agnesi perdit son père vers 1752 ; elle avait pour lui une tendresse exaltée : cette perte fut un coup qui lui brisa le cœur : la mort de quelques-uns de ses frères qui avait précédé celle de son père, l'avait déjà douloureusement affectée et disposée à la mélancolie ; elle chercha un refuge contre ces atteintes dans la résignation chrétienne ; et c'est alors que la dévotion s'empara d'elle exclusivement : elle s'imposa une retraite encore plus austère, elle déserta ses anciennes études ; comme si elle eût épuisé la coupe de la science, la science n'avait plus d'attrait pour elle ; elle rompit tout commerce avec les savans indigènes et toute correspondance avec les étrangers.

Nous l'avons déjà vue traduire à quatorze ans un livre ascétique : c'était là comme le prélude de la nouvelle vie à laquelle elle devait plus tard se dévouer tout entière. Ce premier germe s'était développé en silence ; nous allons le voir éclore. Agnesi rejeta d'elle tous les livres scientifiques qui avaient été jusqu'alors l'aliment de son esprit ; et elle s'adonna uniquement à la lecture des Pères de l'Eglise. Telle était sa capacité naturelle qu'elle devint en peu de temps aussi savante dans la science de la sainteté et des dogmes, qu'elle l'était dans celle des nombres et des langues.

Elle acquit tant de crédit dans ces nouvelles matières, que l'archevêque de Milan, Pozzobonelli, ayant à prononcer sur un livre de théologie, dont quelques propositions paraissaient suspectes, il choisit Agnesi pour juge et soumit l'ouvrage à son examen. Elle s'acquitta de cette épineuse commission avec une sagacité et une modération qui, tout en mettant la vérité en lumière, conjurèrent l'orage de persécution qui déjà grondait sur la tête de l'auteur. C'était bien probablement la première fois qu'une femme, et une mathématicienne, était appelée en témoignage dans une pareille cause. La nature avait fait Agnesi théologienne et mystique ; son temps la fit mathématicienne et positive.

Après l'avoir considérée à ce double point de vue, il nous reste à la présenter sous un troisième, celui-là même par lequel elle rentre plus particulièrement dans notre cadre. L'aridité des sciences mathématiques n'avait pas desséché son cœur : les rêveries solitaires, les méditations ascétiques ne l'avaient pas détournée de la charité pratique ; elles n'avaient fait au contraire que la rendre plus agissante et plus passionnée.

Non contente de visiter assidûment les malades de sa paroisse et ceux du grand hôpital de Milan, elle voulut rapprocher d'elle la souffrance, afin de pouvoir lui porter des soins continus, des consolations de toutes les heures. Elle fit de sa maison un hospice, et en consacra plusieurs appartemens retirés à des femmes infirmes, qu'elle prit sous sa garde, et dont elle fit sa famille d'adoption.

Elle employa à cette œuvre de bienfaisance tous ses revenus personnels, et ses revenus lui paraissant trop bornés, elle s'imposa, pour les augmenter, des privations de tous genres. Elle vendit tout ce qu'elle possédait de plus précieux, et entre autres richesses, l'anneau et la boîte dont l'impératrice avait payé la dédicace des *Institutions*. Elle forma du prix de tous ces objets

un capital, à l'aide duquel elle accrut du double le nombre des lits de son hôpital domestique. Le toit paternel lui parût même bientôt trop étroit : elle loua une maison qu'elle abandonna entièrement à ses malades : elle ne les quittait pas un instant; son activité était infatigable, et son dévoûment quelquefois héroïque. Le spectacle des maladies les plus aiguës, les plus hideuses, bien loin d'attiédir son zèle, ne faisait que l'enflammer davantage, et les infortunées frappées des maux les plus repoussans étaient l'objet de ses soins les plus tendres, des attentions les plus délicates.

En 1771, le prince Trivulzi (*Hommes utiles*, an 1835), ayant fondé à Milan un vaste hôpital pour les vieillards pauvres et infirmes des deux sexes, cet acte de rare munificence fut pour Agnesi l'occasion et comme le signal d'un redoublement de charité. L'archevêque, celui-là même qui précédemment l'avait investie du rôle de censeur théologique, lui offrit dans cette circonstance la charge pénible et laborieuse de directrice des femmes de l'établissement et spécialement des malades. Non-seulement Agnesi accepta, mais elle transporta son domicile dans l'hôpital même, afin de pouvoir donner tout son temps à ce nouveau ministère, et, réduisant ses besoins à une simplicité qui chez d'autres aurait pu ressembler à de la parcimonie, elle mit toute sa fortune au service de l'indigence commise à ses soins.

Passant les nuits au chevet des malades, assistant les moribonds jusqu'au dernier soupir pour adoucir leurs angoisses et leur rendre plus facile le grand passage, elle vécut plus de quinze ans de cette vie de privations, de renoncement et d'intrépide dévoûment. Sa santé même n'en parut pas souffrir, tant l'énergie de l'âme soutient le corps, lorsque l'âme est soutenue par une volonté ferme et une idée supérieure. Elle parvint ainsi, vénérée et chérie, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, et s'endormit du dernier sommeil, le 9 janvier 1799. « C'é-« tait, dit une de ses biographies ita-« liennes, un de ces esprits bien-aimés « que Dieu envoie en pélerinage sur la « terre pour la consolation de l'infor-« tune, et qu'il rappelle ensuite au « ciel, comme dans leur patrie. »

Telle fut la vie d'Agnesi. Elle commença comme Newton, et finit comme une sœur de charité. L'alliance d'un aussi grand savoir et d'une bienfaisance si active est assez rare ; les gloires scientifiques sont en général dédaigneuses : elles répugneraient à descendre de leurs hautes sphères d'intelligence aux réalités des misères communes : et c'est à ce point de vue surtout que nous nous sommes complu à placer Agnesi ; cette union intime des vertus pratiques et des facultés abstraites lui impriment une physionomie à elle dans la longue galerie de la biographie humaine, en même temps que ses aptitudes viriles et ses habitudes austères l'isolent de son sexe. C'est à ce double titre qu'il nous a paru bon et utile de l'offrir en exemple.

La ville de Milan peut être fière d'avoir été son berceau ; toutefois il ne paraît pas que jusqu'à présent elle l'ait assez témoigné, rien que nous sachions n'y rappelle le souvenir d'Agnesi. On aimerait pourtant à lire son nom en quelque lieu de la cité lombarde : nous ne l'y avons vu écrit nulle part. Quelques femmes distinguées avaient senti le vide et semblaient disposées à le remplir. C'est aux femmes, en effet, qu'il convenait d'honorer une des gloires de leur sexe. On avait parlé d'une statue ; la statue n'a pas été érigée ; le projet n'a pas eu de suite ; est-il pour toujours abandonné ?

Puisse l'humble monument que nous élevons ici à l'illustre Milanaise piquer d'honneur ses compatriotes et les ramener à une idée dont l'exécution est digne d'eux : car l'Italie professa toujours, même en ses temps de calamité, le culte du génie et de la vertu. L'apothéose des illustrations nationales est un aiguillon nécessaire aux peuples ; c'est elle qui les pousse dans les routes du juste et du beau.

CHARLES DIDIER.



KOPERNIK.

KOPERNIK.

Quand, jeune encore et à son retour d'Italie, Kopernik, fut mis en possession d'un modeste canonicat, et trouva le repos dans son humble retraite de Frauenburg, on raconte que ce grand homme distribua sa vie entre trois occupations principales, qui étaient d'assister aux offices divins, de faire gratuitement la médecine pour les pauvres, et de consacrer le reste de son temps à ses études chéries. Ainsi, la piété et de bonnes œuvres seraient déjà des titres pour ne point omettre dans l'histoire des *Bienfaiteurs de l'Humanité*, l'auteur de l'une des plus grandes découvertes des temps modernes. Ajoutons qu'il n'est pas jusqu'aux malheurs de son pays qui ne doivent recommander la mémoire de Kopernik à une sorte de culte de la postérité, à moins que la même fatalité qui s'est déclarée constamment dans les luttes désespérées de la nationalité polonaise, ne fasse envelopper dans une commune proscription, les noms des savans de ce peuple infortuné, en rétrogradant à travers les siècles! En effet, si la ville natale du grand homme est devenue prussienne, il n'en est pas moins incontestable que le grand Kopernik était Polonais.

Kopernik (Nicolas) naquit le 19 février 1473, à Thorn, dans la Pologne prussienne. Son père était l'un des nobles de cette province, et sa mère, Barbe de Watzelrode était sœur de l'évêque de Warmie.

Après avoir appris, dans la maison paternelle, les lettres latines et grecques, le jeune Nicolas, envoyé à l'Université de Kracovie, pour y terminer ses études, s'appliqua à la philosophie et à la médecine, et obtint dans cette dernière science le grade de docteur. Mais comme, dès ses plus jeunes années, il avait éprouvé une irrésistible inclination pour les mathématiques, il en suivit les leçons avec avidité, et se livra avec passion à l'étude de l'astronomie. Attiré par l'éclat de la renommée de Regiomontanus, il résolut d'entreprendre le voyage d'Italie pour visiter cet astronome célèbre, et, afin de mieux profiter d'un voyage curieux et instructif, le jeune élève de mathématiques s'y prépara en s'appliquant au dessin et même à la peinture, où il réussit au-delà de ses espérances.

A l'âge de vingt-trois ans (1496), il partit pour l'Italie. Devenu l'élève et bientôt l'ami de l'astronome Dominique Maria, de Bologne, il fit dans cette ville quelques observations. Il se rendit ensuite à Rome, où Regiomontanus ne tarda pas à l'admettre dans son intimité. Enfin, après plusieurs années d'études, il revint dans sa patrie, se fixer à Frauenburg, où son oncle, évêque de Varmie, le pourvut d'un canonicat et le chargea de l'administration des biens de l'évêché, dont il eut souvent à défendre les droits contre les avides et turbulens chevaliers de l'ordre teutonique.

Notre savant et spirituel académicien Biot, a raconté, avec sa lucidité habituelle, l'immortelle découverte de l'astronome polonais.

«Kopernik avait vu les plus célèbres astronomes, ses contemporains. Il connaissait les travaux des anciens, et il était aussi étonné de la complication de leurs systèmes que de leur discordance, et du peu de symétrie qu'ils supposaient dans l'arrangement de l'Univers. Il entreprit de relire encore une fois tous ces systèmes, de les étudier comparativement, de chercher dans chacun d'eux ce qu'il y aurait de plus vraisemblable, et de voir s'il ne serait pas possible de réunir le tout en un seul système plus symétrique et plus simple. Dans cette variété de sentimens, il s'arrêta bientôt à deux opi-

nions qui méritaient principalement d'être distinguées : celle des Egyptiens qui faisaient tourner Mercure et Vénus autour du soleil, mais qui mettaient Mars, Jupiter, Saturne et le soleil lui-même en mouvement autour de la terre; et celle d'Apollonius de Pergè, qui choisit le soleil pour centre commun de tous les mouvemens planétaires, mais qui fait tourner cet astre autour de la terre comme la lune, arrangement qui devint le système de Tycho-Brahé. D'un autre côté, il vit que les Pythagoriciens avaient éloigné la terre du centre du monde et qu'ils y avaient placé le soleil. Il lui parut donc que le système d'Apollonius deviendrait plus simple et plus symétrique, en y changeant seulement cette circonstance de rendre le soleil fixe au centre et de faire tourner la terre autour de lui. Il avait bien vu aussi que Nicetas, Héraclides, et d'autres philosophes, tout en plaçant la terre au centre du monde, avaient osé lui donner un mouvement de rotation sur elle-même, pour produire les phénomènes du lever et du coucher des astres, ainsi que l'alternative des jours et des nuits. Il approuvait davantage encore Philolaüs qui, ôtant la terre du centre du monde, ne lui avait pas seulement donné un mouvement de rotation sur elle-même autour d'un axe, mais encore un mouvement de circulation annuelle autour du soleil. Ce fut ainsi qu'en prenant ce qu'il y avait de vrai dans chaque système, et rejetant tout ce qu'il y avait de faux et de compliqué, il en composa cet admirable ensemble, que l'on nomme *Système de Kopernik*, et qui n'est réellement que l'arrangement véritable du système planétaire auquel nous appartenons.

« Kopernik commença vers l'an 1507, à arrêter ainsi ses idées et à écrire ses découvertes; mais il ne se bornait point à vouloir accorder les apparences les plus générales; il sentait que, pour éprouver son système, il fallait entrer dans le détail et dans le calcul même des phénomènes particuliers; qu'il fallait en déduire des tables de tous les mouvemens célestes. Ce fut le travail de toute sa vie.

« Il se mit à faire des observations, à réunir celles qu'il ne pouvait se procurer par lui-même, et s'attacha surtout à tirer de sa théorie les phénomènes qui jusqu'alors avaient paru les plus compliqués du système du monde. Enfin, quand il crut avoir assez d'observations et de preuves, il entreprit d'exposer l'ensemble de ses découvertes, dans son ouvrage divisé en six livres, intitulé : *De Orbium cœlestium Revolutionibus*, qui soumet à une seule idée toute l'Astronomie. Cet ouvrage était terminé vers l'an 1530 : Kopernik avait alors cinquante-sept ans.

« Déjà le bruit de ces idées nouvelles s'était répandu, et les astronomes les plus célèbres en desiraient le développement avec impatience. On pressait Kopernik de les publier : il résistait, il attendait encore; il corrigeait chaque jour les données que lui fournissaient des observations plus exactes; il ajoutait ce que des réflexions nouvelles lui avaient appris; enfin, il faut le dire, il craignait d'exposer son repos, et cette crainte n'était malheureusement que trop fondée. Pendant que les savans les plus distingués se rangeaient à ce qu'ils connaissaient des idées de l'astronome polonais, la foule s'en inquiétait; la plupart les regardaient comme des chimères. On alla jusqu'à tourner Kopernik en ridicule dans une comédie publique, comme Socrate l'avait été autrefois par Aristophanes. Kopernik sentit enfin qu'en retardant plus long-temps la publication de ses découvertes, il laissait à l'ignorance un plus libre champ. Il promit donc à ses amis de publier son livre, qu'il dédia au Pape Paul III. « C'est, dit-il, à ce pontife, pour que l'on ne m'accuse pas de fuir le jugement des personnes éclairées, et pour que l'autorité de Votre Sainteté, si elle approuve cet ouvrage, me garantisse des morsures de la calomnie...»

L'ouvrage s'imprima à Nuremberg, par les soins de Rheticus, l'un des disciples de Kopernik. L'impression venait d'être terminée, et Rheticus annonçait le premier exemplaire à Kopernik, lorsque celui-ci qui avait joui

-ute sa vie d'une santé parfaite, com-
-ença à être attaqué d'une dysente-
-e qui fut suivie presque aussitôt
d'une paralysie du côté droit. En
même temps, sa mémoire et son es-
prit s'affaiblirent. Le jour même de sa
mort, et seulement quelques heures
avant qu'il rendît le dernier soupir,
l'exemplaire de son livre, envoyé par
Rheticus, arriva. On le lui mit dans les
mains; il le toucha, il le vit et expira,
le 24 mai 1543, à soixante-dix ans!

Deux des plus illustres membres de la Société littéraire de Warsovie, le Staroste Th. Czacki, et le poète Martin Molski, écrivaient de Königsberg, à la date du 12 août 1802:

« Dans le cours de notre voyage, qui avait pour objet de recueillir les souvenirs de la patrie éteinte, nous n'avons pas perdu de vue ceux du grand Kopernik!... Nous nous empressons de déposer le résultat de nos recherches et de nos découvertes entre les mains de celui qui a entrepris de tracer le tableau des travaux et de la vie de cet homme de génie... Chanoine de Varmie et administrateur des biens du chapitre d'Allenstein, et passant alternativement son temps dans ces deux résidences, il avait son observatoire dans l'une et dans l'autre. Dans la maison qu'il habitait, et qu'occupe aujourd'hui le pasteur luthérien, étaient collés, au-dessus d'une cheminée, des vers écrits de sa propre main, et il n'y a que quinze ans qu'un des pasteurs avait emporté ce souvenir. On dit que ses armes étaient gravées en couleur sur le carreau d'une fenêtre. Ce n'est également que depuis peu d'années qu'on a laissé effacer, par insouciance, un vestige intéressant de ses travaux, qui avait subsisté pendant deux siècles et demi. On montre, au-dessus de la porte, l'endroit où était pratiquée une ouverture ovale pour faire entrer les rayons du soleil qui aboutissaient à un point marqué dans la seconde chambre. Il y a six ans que le locataire actuel avait fait boucher cette ouverture. C'était le gnomon astronomique que Kopernik s'était ménagé chez lui pour observer l'heure du Midi, la hauteur méridienne du soleil, les solstices, les équinoxes, et pour déterminer l'obliquité de l'écliptique.

« La tour voisine où montait Kopernik et où il passait des nuits entières, est mal entretenue. Le bruit des chaînes avertit qu'on a transformé en prison le bas de cette tour...

« Nous arrivâmes à Frauenburg. En nous rendant à l'église où reposaient les restes de Kopernik, nous avions son nom à la bouche. Les vieillards et les jeunes gens accoutumés, dès l'enfance, à prononcer ce nom avec attendrissement, mais laissant à l'admiration des savans les monumens sublimes du génie de Kopernik, rappelaient son souvenir à la vue de ce qui les intéresse de plus près. Frauenburg, situé sur une montagne où se trouve l'église, manquait d'eau, et toute la banlieue n'avait pas de moulin. A une demi-lieue de la ville, coule une rivière, nommée Bauda. Kopernik en éleva les eaux moyennant une écluse qui avait quinze aunes et demie de pente: il les conduisit au pied de la montagne, où il fit construire un moulin, et, à côté, un rouage dont le jeu pousse l'eau avec une force qui la fait monter à la hauteur de la tour de l'église. Cette eau, conduite par des tuyaux au sommet de la montagne, fournissait aux besoins de ses habitans. Une inscription latine (composée en 1581, par l'évêque Cromer, le Tite-Live de la Pologne) est placée sur cette intéressante construction, et rappelle le bienfait de Kopernik. La machine se trouve aujourd'hui en partie détruite. C'est une tradition conservée parmi les personnes les plus instruites, que sous Louis XIV on aurait demandé un modèle de cette machine hydraulique, dans le genre de celle qui fut construite à Marly.

« Nous entrâmes dans l'église. Près de l'autel affecté au canonicat de Kopernik, était une pierre sépulcrale enveloppée en partie par une balustrade de marbre qui entoure le grand autel. Des sphères grossièrement gravées et les lettres NICOL indiquaient le lieu où reposaient les restes précieux du grand homme... La pierre

étant levée, on fouilla à l'ouverture, car avant le dix-huitième siècle les chanoines de Varmie n'avaient point de tombeaux particuliers. Les travaux eurent lieu en notre présence. On ne découvrit que quelques ossemens... Le chapitre a retenu un sixième de la dépouille mortelle de Kopernik, et nous emportâmes le reste, avec un certificat en forme, muni de la signature des premiers prélats du chapitre. Nous envoyons à l'église de Pulawy un tiers de ce que nous avons recueilli de ces précieux restes, et nous gardons les deux autres tiers pour la Société de Warsovie, ... etc., etc.

La relation que l'on vient de lire est extraite d'une brochure publiée à Paris en 1820, et que l'on pourrait citer comme preuve du noble empressement des Polonais à revendiquer pour leur patrie la gloire d'avoir donné le jour à Kopernik. La Société littéraire de Warsovie avait mis au concours cette question : « En payant un juste tribut d'éloges à la mémoire de Kopernik, montrer ce que lui durent les sciences mathématiques et notamment l'Astronomie au temps où il vécut ; quel parti il a tiré des travaux de ses prédécesseurs ; comment il en a profité ; dans quelle source il a puisé ; apprécier enfin l'influence de sa doctrine sur l'état actuel des sciences en Europe ». L'Essai composé sur ce sujet par le savant Sniadecki (J.-B.), ancien professeur de mathématiques et d'astronomie à l'université de Kracovie, fut publié en polonais, avec traduction française de Tengoborski, et eut deux éditions à Warsovie, en 1803 et 1818. La réimpression de la traduction française seulement, à Paris, en 1820, est précédée d'un avertissement conçu en ces termes : « Je ne sais, dit l'illustre savant polonais, J.-B. Sniadecki, dans son *Discours sur Kopernik*, ce qui a fait commettre aux écrivains allemands et à quelques auteurs français une erreur grossière en géographie historique, lorsqu'ils se sont avisés de transformer Kopernik en un Allemand, tandis que son origine polonaise est incontestable. — Cette erreur a été commise, l'année dernière (1819), à Paris. Parmi les médailles qui ont été frappées par les soins de M. Durand pour immortaliser les Hommes célèbres, on trouve celle de Kopernik, qui, quoique Polonais, est annoncé comme Prussien. — C'est pour rectifier cette erreur que je fais réimprimer ce discours..... et en même temps je dois avertir que de nouvelles médailles viennent d'être frappées..... Au nom de ma patrie, au nom de tous les Polonais qui aiment la gloire de leur pays, je prie les personnes qui ont reçu de ces fausses médailles, où Kopernik est représenté comme né en Prusse, de les échanger contre les nouvelles, qui sont les véritables, dues au talent de M. Barre, célèbre graveur..... » Cet écrit patriotique est signé : « VINCENT KARCZEWSKI, envoyé pour son instruction à Paris. »

L'Essai de J.-B. Sniadecki a été traduit en italien par Zaydler, en anglais par Brenan, en allemand par Ideler et Westphal, et même en russe par Anastazewicz.

En 1766, le prince Joseph Jablonowski, palatin de Nowogrodek, avait fait élever un monument à Kopernik dans la ville de Thorn, où ce grand homme était né. Un second monument lui fut érigé en 1809, par l'abbé Sébastien Sierakowski, dans l'église académique de Sainte-Anne, à Kracovie. Enfin, la même Société de Warsovie qui avait mis au concours l'éloge de Kopernik, voulut que la capitale de la Pologne possédât une statue de l'illustre astronome. Une souscription fut ouverte, et le célèbre sculpteur Thorwaldsen fut chargé, à Rome, de ce travail. Il manquait 50,000 florins pour remplir la souscription : ils furent donnés par le savant et philantrope Stanislas Staszic. La statue modelée par Thorwaldsen, et coulée en bronze par MM. Grégoire de Warsovie, fut inaugurée solennellement le 11 mai 1830. Le président de la Société des Amis des Sciences de Warsovie, le vénérable Julien-Ursin Niemcewicz, prononça le discours inaugural.

A. JARRY DE MANCY.



Martinet del. et Sc

GALILÉE.

GALILÉE.

Deux contrées en Europe, aujour-'hui bien déchues de leur ancienne plendeur, ne sont pas celles qui ont onné au monde le moins d'*Hommes tiles !* La Pologne avait produit Ko-ERNIK; l'Italie vit naître GALILÉE, le *réateur de la Philosophie expérimen-ile,* selon l'expression de l'un de ses lus éloquens biographes, notre sa-ant professeur Biot, qui a été pris our guide dans la rédaction de cette otice (*Biographie niverselle*).

GALILEO GALILEI, naquit à Pise, en 564. Son père, Vincent Galilei, Flo-entin, était noble, mais pauvre; sa ière, alliée à l'illustre famille des mmanati de la ville de Pistoia, n'avait pporté à son mari, en 1562, qu'une ible dot : elle eut un grand nombre 'enfans. L'aîné, Galileo, dès sa plus ndre jeunesse, montra une aptitude ingulière pour les inventions méca-iques. Son père lui fit commencer, Florence, ses études littéraires; ais la médiocrité de sa fortune ne lui ermettait pas de lui donner les pro-sseurs les plus habiles. Le jeune Ga-ilée, suppléant par un travail opiniâ-re à l'insuffisance des leçons, se livra l'étude des classiques avec une ar-leur à laquelle il fut redevable, dans a suite, de la netteté de ses discours t de l'élégante pureté de son style. on père, musicien savant et habile, ui fit faire de grands progrès dans cet rt, qui fut, à toutes les époques, pour e grand Galilée, un délassement et la lus douce des consolations. Il apprit ussi à dessiner, excella dans cet art omme dans la musique, et y fit reuve d'un goût si parfait que les lus grands peintres de son temps 'estimaient heureux de recevoir ses onseils.

Tel était Galilée à dix-huit ans, dit I. Biot, lorsqu'il fut envoyé à Pise, tudier la Médecine. Il suivit en même temps des cours de Philosophie péri-patéticienne, telle qu'on l'enseignait alors; mais, selon la remarque de son biographe, le jeune étudiant qui se sentait appelé par son génie à dévoiler aux hommes tant de merveilles de la nature, ne pouvait guère s'accoutumer à jurer sur la foi d'autrui, à laisser in-tervenir l'autorité d'un maître, mais l'autorité d'Aristote, dans des ques-tions que le raisonnement et des expé-riences réelles pouvaient décider. Aussi, ne tarda-t-il pas, dans les dis-cussions académiques, à se faire la réputation d'un esprit « obstiné et contradicteur. »

Ce fut vers l'an 1582, environ à l'âge de dix-huit ans, que Galilée fit la première et l'une de ses plus belles découvertes, par la simple considéra-tion d'un fait qui aurait paru insigni-fiant à tout autre observateur. Dans l'église métropolitaine de Pise, remar-quant le balancement réglé et pério-dique d'une lampe suspendue à la voûte et mise en mouvement fortuite-ment, il reconnut l'égale durée de ses oscillations et comprit aussitôt com-ment ce phénomène pourrait servir à procurer une mesure exacte du temps. Plus de cinquante années après (1633), cette observation le dirigea dans la construction d'une horloge destinée aux observations astronomiques.

Jusqu'à cette époque, Galilée n'avait encore reçu aucune notion des mathé-matiques et n'avait témoigné aucun desir d'être initié à cette science, Néanmoins, comme son père, après avoir souvent répété que la Musique et le Dessin, comme la Mécanique, avaient d'intimes rapports avec les sciences mathématiques, exigeait que le jeune étudiant eût achevé les cours de médecine et de philosophie avant de commencer d'autres travaux, Ga-lilée sollicita, avec les plus vives in-

stances, l'un des amis de sa famille, Ostilius Ricci, professeur des pages du grand-duc, de lui donner des leçons de géométrie en cachette, et le professeur y consentit, non sans avoir obtenu le consentement du père qui fut mis dans le secret. Mais bientôt la médecine, la philosophie, tout fut oublié pour Euclide; le père de famille s'en effraya, défendit les leçons de Ricci, et lutta long-temps contre cette passion nouvelle et irrésistible qui venait de se développer dans son fils. Enfin, il fallut bien céder, et Galilée abandonnant la médecine, parcourut avidement les écrits des géomètres anciens. Quand il fut parvenu à la méthode par laquelle Archimède avait déterminé les proportions d'un alliage d'or et d'argent par des pesées faites successivement dans l'eau et dans l'air, cette ingénieuse expérience le frappa si vivement, que cherchant à en multiplier les applications, il imagina un instrument à-peu-près pareil à la balance hydrostatique. Déjà sa réputation de mathématicien commençait à se répandre: le marquis Guido Ubaldi, géomètre habile et en faveur auprès du grand-duc Ferdinand, le recommanda à ce prince et à Jean de Médicis. La chaire de mathématique de l'Université de Pise vint alors à vaquer: Galilée y fut appelé, à vingt-cinq ans (1587). Il en fut chassé, cinq ans après, par l'animosité des partisans de l'ancienne philosophie (1592). Il fallut revenir à Florence, sans emploi, et Galilée n'osait plus se représenter devant son père qui avait déjà tant fait de sacrifices pour lui. Une lettre de Guido Ubaldi le tira de cette position difficile. Elle était adressée à un riche Florentin de la famille des Salviati, qui devint l'ami et le bienfaiteur de Galilée, et qui lui fit obtenir, par la protection du noble Vénitien Sagredo, la chaire de mathématiques pour dix ans, à Padoue. Le choix des noms de Salviati et Sagredo, donnés aux deux interlocuteurs qui soutiendront la vraie philosophie dans les fameux Dialogues de Galilée, sera une preuve de sa reconnaissance.

Plus libre dans une ville dépendant du sénat de Venise, le professeur continua avec un éclatant succès, ses expériences et ses leçons publiques. Il construisit, pour le service de la république, plusieurs machines d'une grande utilité, et écrivit pour les élèves, des traités de Gnomonique, de Mécanique, d'Astronomie et même de Fortifications. Il inventa vers le même temps (1597), les *Thermomètres* et le *Compas de Proportions* qu'il appela *Compas militaire*. En 1599, sa commission fut renouvelée pour six autres années, et son traitement fut augmenté; pareil renouvellement, et toujours avec augmentation d'émolumens, lui furent accordés en 1606.

La plus éclatante de toutes les découvertes de Galilée, est de l'an 1609. Vers le mois d'avril ou de mai de cette année, le bruit courait à Venise qu'un Hollandais avait présenté à Maurice de Nassau, un instrument au moyen duquel les objets éloignés paraissaient comme s'ils étaient voisins. Sur cette seule indication, Galilée se mit à examiner si la chose était possible, et le lendemain, il rendit compte à ses amis du résultat de ces recherches: c'était le *Télescope* qu'il venait de découvrir. En peu de jours, il construisit plusieurs de ces instrumens qu'il présenta au sénat de Venise, avec un mémoire où il développait les immenses conséquences de cette découverte pour les observations astronomiques et nautiques. Le sénat répondit à cette communication en continuant sa commission de professeur pour sa vie, et en triplant son traitement.

Après avoir inventé un *Microscope*, Galilée s'appliqua à perfectionner son télescope et le mit enfin en état d'être dirigé vers le ciel. Il vit alors, selon les brillantes expressions de M. Biot, il vit ce que jusque-là n'avait vu nul mortel: la surface de la Lune, semblable à une terre hérissée de hautes montagnes et sillonnée par des vallées profondes; Vénus, présentant aussi des phases qui prouvent sa rondeur; Jupiter entouré de quatre Satellites; la Voie lactée, les Nébuleuses, tout le ciel enfin, parsemé d'une multitude

infinie d'étoiles qui échappent à la simple vue. Il s'empressa d'annoncer au monde toutes ces merveilles dans un écrit intitulé : *Nuncius sydereus* (*Le Courrier céleste*), qu'il dédia aux princes de Médicis. Par toutes ces découvertes et ces travaux, qui renversaient les erreurs et les préjugés de l'antiquité sacrée et profane, l'édifice élevé par le génie de Kopernik apparaissait dès-lors tout radieux de vérité et d'évidence. Galilée, dans ses écrits, dans ses discours, n'en faisait plus mystère, mais par malheur pour lui, il n'était plus sous la protection des Vénitiens indépendans. Le grand-duc de Toscane, en lui conférant le titre non moins flatteur que nouveau et certainement bien mérité de son *Mathématicien extraordinaire*, l'avait engagé à quitter Padoue pour Florence, où il devait être comblé de faveurs, mais ensuite abandonné par son prince avec une faiblesse dont les républicains de Venise auraient rougi. Attaqué dans des pamphlets et jusque dans des sermons, comme le grand Kopernik l'avait été en plein théâtre, Galilée essaya en vain de conjurer l'orage, par une lettre adressée à la grande-duchesse de Toscane (1616), en s'efforçant de concilier ses découvertes avec les textes de l'Ecriture. Les théologiens du pape déclarèrent que : « Soutenir que le Soleil est placé immobile, au centre du monde, est une opinion absurde, fausse en philosophie, et formellement hérétique parce qu'elle est expressément contraire aux Ecritures; soutenir que la Terre n'est point placée au centre du monde, qu'elle n'est pas immobile et qu'elle a même un mouvement journalier de rotation, c'est aussi une proposition absurde, fausse en philosophie et au moins erronée dans la foi.....»

Défense fut donc faite à Galilée de professer dorénavant cette doctrine condamnée; mais son enthousiasme pour ces vérités sublimes, s'exaltant par les obstacles mêmes qu'on lui opposait, le philosophe entreprit courageusement d'accabler ses adversaires, s'il ne pouvait les persuader, en rassemblant en un seul corps d'ouvrage toutes les preuves du mouvement de la Terre et de la constitution des cieux. Seize années furent employées à méditer et accomplir cette œuvre mémorable! Ce ne fut point sous la forme savante d'un traité peu accessible à la foule des lecteurs; ce sont de simples et familiers dialogues entre deux personnages distingués de Florence et de Venise (Salviati et Sagredo) et un troisième interlocuteur, qui, sous le nom, un peu satirique sans doute, de Simplicius, représente les péripatéticiens. Chaque rôle est joué en perfection. Le bon Simplicius renonce absolument à tout usage du raisonnement et ne jure que par Aristote. Quand ces dialogues ne seraient pas l'un des plus admirables monumens scientifiques, ils seraient encore un chef-d'œuvre de style gracieux et de verve comique. L'auteur, par une bien innocente supercherie, était parvenu à faire approuver son manuscrit à Rome, en le présentant au *Maître du Sacré Palais* comme un recueil insignifiant de quelques fantaisies scientifiques; mais quand il sollicita de plus la faveur de faire imprimer son ouvrage à Florence et non pas à Rome, le censeur pontifical à son tour, rendant ruse pour ruse, parvint à retirer des mains de Galilée l'approbation qu'il avait donnée et que jamais il ne rendit. Les *Dialogues* parurent donc, sans approbation, à Florence (1630). Les théologiens de Rome les accueillirent avec des cris de fureur, et persuadant au pape Urbain VIII, que c'était lui que Galilée avait outrageusement joué sous le nom de Simplicius, l'amour-propre blessé du pontife rendit sa sévérité inexorable. Malgré l'intercession du grand-duc de Toscane et les vives instances de son ambassadeur, l'écrit de Galilée fut déféré à l'Inquisition, et l'auteur assigné à comparaître en personne devant ce tribunal terrible. Ni son âge, ni les douleurs rhumatismales dont il était tourmenté, ne purent l'exempter de ce triste voyage.

C'était au mois de février de l'an 1633, et Galilée avait alors soixante-neuf ans. « Je parus devant la Congré-

gation, dit-il dans une de ses lettres, et je me mis à exposer mes preuves, mais pour mon malheur, elles ne furent pas saisies. On coupait tous mes raisonnemens par des élans de zèle, et l'on m'opposait toujours le passage de l'Ecriture sur le miracle de Josué. Cela me fit souvenir d'un autre endroit où le langage des livres saints est évidemment conforme aux « Idées populaires, » puisqu'il est dit que « les cieux sont solides et polis comme un *Miroir de Bronze :* » cet exemple me parut venir bien à point. Mais on n'en tint compte, et je n'eus pour toute réponse que des haussemens d'épaules... »

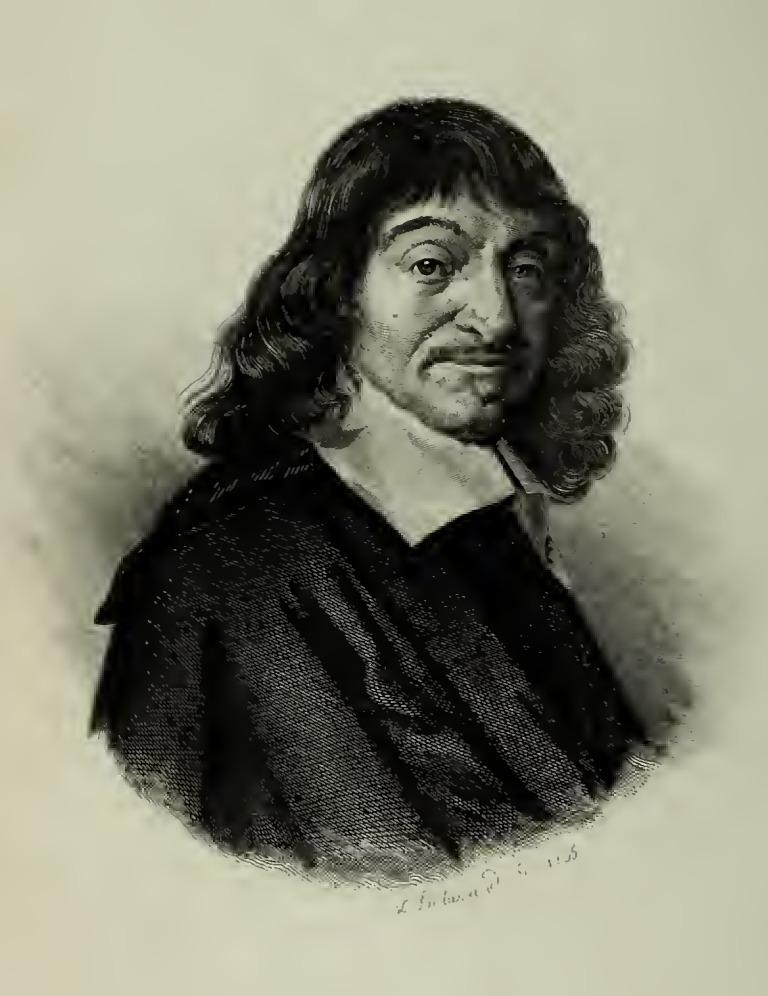
Au bout de vingt jours, on renvoya Galilée chez l'ambassadeur avec défense de sortir de l'enceinte du palais. Il fut ramené de nouveau devant ses juges, le 22 juin 1633, pour y prononcer l'abjuration suivante.

« Moi, Galilée, dans la soixante-dixième année de mon âge, étant constitué prisonnier et à genoux devant Vos Eminences, ayant devant les yeux les Saints-Evangiles que je touche de mes propres mains..., j'abjure..., je maudis..., je déteste l'erreur et l'hérésie du *Mouvement de la Terre... !* » Et quand il lui fut permis de se relever, on raconte qu'en frappant du pied la terre : « *E pur si muove !!!* » dit-il à demi-voix, « *Et pourtant elle se meut !!!* » exclamation fameuse que les admirateurs du grand homme ont conservée ou inventée peut-être !

Il n'est pas avéré non plus que l'illustre vieillard eût été soumis, avant son abjuration, à la question avec torture (*il Tormento della Corda*). On le condamna à la prison pour un temps indéfini et on lui ordonna, pour punition salutaire, de réciter les sept Psaumes de la Pénitence pendant trois ans. Le palais de l'archevêque de Sienne, Piccolomini, son ami et son élève, lui fut assigné pour prison. Enfin, au commencement de décembre (1633), le pape lui accorda la permission d'aller résider à la campagne, près de Florence, et, plus tard, l'entrée de cette ville lui fut accordée quand ses infirmités l'exigeaient. Ce ne fut pas néanmoins sans rester soumis à la surveillance du redoutable tribunal, et sans recevoir fréquemment d'effrayantes missives, lui reprochant son opiniâtreté à continuer ses études impies et ses relations avec les savans étrangers, surtout avec ceux d'Allemagne ! On ne peut se défendre d'un sentiment douloureux, en retrouvant les traces du profond chagrin et du découragement qui s'étaient emparés de l'infortuné philosophe, quand il écrivit la préface de ses deux nouveaux Dialogues sur le *Mouvement et la Résistance des Solides*, dont il confia le manuscrit, en 1636, au comte de Noailles, ambassadeur de France à Rome : « Confus et affligé du mauvais succès de mes autres ouvrages, et ayant résolu de ne rien publier davantage, j'ai voulu au moins remettre en des mains sûres quelque copie de nos travaux, et comme l'affection particulière que vous m'accordez vous fera sûrement souhaiter de les conserver, j'ai voulu vous remettre ceux-ci... » Le comte s'empressa de les faire imprimer à Leyde, en 1638. Ce ne fut pas le seul ouvrage de Galilée que les Français sauvèrent des mains de ses ennemis. Ce fut un Français, le Père Mersenne, qui publia le premier son livre de *la Mécanique !*

Accablé d'années et d'infortunes, Galilée observait encore et travaillait avec un courage infatigable à continuer ses tables des *Satellites de Jupiter*, lorsqu'il perdit la vue à l'âge de soixante-quatorze ans. Mais la puissance de sa pensée survivant à l'affaiblissement de ses organes, il ne cessa de méditer sur la nature qu'il ne lui était plus permis de voir. Entouré d'élèves attentifs et respectueux, visité par tout ce que Florence renfermait de personnages illustres, il vécut encore quatre années dans cet état. Une fièvre lente termina sa longue carrière, le 9 janvier 1642, à soixante-dix-huit ans. L'année n'était point encore révolue quand Newton naquit en Angleterre (1642.)

A. Jarry de Mancy.



DESCARTES.

DESCARTES.

Personne ne s'étonnera de nous voir assigner à Descartes une place dans cette galerie des hommes utiles. Si, dans l'ordre matériel des choses humaines, les philosophes paraissent généralement rendre peu de services positifs, ils en ont rendu d'immenses dans l'ordre moral et intellectuel. Et pour ne parler que de Descartes, n'est-ce pas avoir bien mérité de l'humanité que de lui avoir appris à penser, en remuant une foule d'idées qui, avant lui, n'avaient été ni connues ni exposées? Quelques-unes même de ses erreurs n'ont pas été inutiles, en mettant ceux qui eurent la gloire de les rectifier sur le chemin d'importantes vérités.

Réné Descartes naquit à Lahaye, en Touraine, le 31 mars 1596. Sa famille était noble. Il fit ses études au collége de La Flèche, alors tenu par les Jésuites qui lui apprirent les mathématiques et la philosophie qu'on enseignait alors. Ses progrès annoncèrent de bonne heure son génie. Incapable de faire comme tant d'écoliers, de jurer sur la parole du maître, il doutait, au lieu d'apprendre sans réflexion; il était encore très jeune qu'on l'appelait le *Philosophe*. La logique de ses maîtres lui paraissait chargée d'une foule de préceptes inutiles ou dangereux. Il s'occupait à l'en séparer, « comme le statuaire, dit-il de lui-même, travaille à tirer une Minerve d'un bloc de marbre qui est informe. » Les Jésuites permettaient au jeune Descartes, à cause de la faiblesse de sa santé, de passer une partie de ses matinées au lit. Il employait ce temps à réfléchir profondément sur les objets de ses études; et il en contracta l'habitude pour le reste de sa vie. C'est durant ces matinées que plus tard il fit la plupart de ses découvertes.

Le premier soin de Descartes, en sortant du collége, fut de renoncer au commerce des livres, parce qu'au lieu de la science qu'il y cherchait, il n'y trouva que des erreurs de convention. Il travailla à effacer de son entendement tout ce qu'il avait appris d'incertain, pour n'y admettre désormais que ce qui lui semblerait démontré par le raisonnement et par l'expérience. Il inventa dès-lors, disent MM. Biot et Feuillet dans la *Biographie universelle*, « cette méthode d'examen et de doute, qui est devenue depuis le premier principe de toutes nos connaissances positives. Nous ne sentons pas aujourd'hui toute la grandeur d'un pareil effort, parce que nous sommes élevés dans cette doctrine même, et qu'elle nous paraît naturelle autant que raisonnable; mais il faut se reporter à l'époque où vivait Descartes..... Douter d'Aristote était alors plus qu'une nouveauté, c'était une témérité impardonnable, et pour ainsi dire, un crime. »

Voué par sa naissance à la profession des armes, il servit en Hollande, comme volontaire et à ses frais, sous le célèbre Maurice de Nassau. Le tumulte des camps ne lui fit pas oublier ses spéculations scientifiques. Se trouvant en garnison à Breda, il vit dans la rue beaucoup de personnes arrêtées devant une affiche écrite en flamand, et qui contenait l'énoncé d'un problème mathématique que, suivant l'usage du temps, un particulier proposait à ses confrères les géomètres. Descartes, qui ne savait pas le flamand, pria un des assistans de lui expliquer cette affiche. L'homme à qui il s'adressa était le mathématicien Beckman, principal du collége de Dort. Surpris de voir un soldat s'enquérir d'une question scientifique, il lui répondit avec pédanterie et supériorité; mais il fut encore plus étonné quand Descartes lui promit sans hésiter de lui apporter le lendemain la solution du problème : Descartes tint

parole. Il résolut le problème; et il prouva que le militaire de vingt ans en savait beaucoup plus sur la géométrie que le vieux professeur de mathématiques. Cependant il passa au service du duc de Bavière et se trouva, en 1620, à la bataille de Prague. Plus tard, en 1627, il prit part au fameux siège de La Rochelle: c'est là qu'il connut Gérard Desargues, géomètre alors célèbre, et dont la recommandation valut à Descartes la bienveillance du cardinal Richelieu. Étranger à toute ambition, Descartes quitta la vie militaire et ne voulut avoir d'autre livre que le monde. Il continua de voyager comme simple particulier. Naviguant vers Embden pour retourner en Hollande, il entendit les matelots comploter de l'assassiner pour s'emparer de son bagage. Descartes se tira de ce pas dangereux en militaire, comme autrefois Arion s'était tiré, dit-on, d'un péril semblable, en musicien; il mit l'épée à la main et déploya tant de vigueur qu'il intimida ces misérables et les força de renoncer à leur criminel dessein. Il consacra encore plusieurs années à parcourir en observateur philosophe les diverses contrées de l'Europe: c'est ainsi qu'en visitant la Grèce, l'Asie et l'Egypte, Solon, Thalès et leurs émules avaient doté leur patrie des plus hautes spéculations de la sagesse pratique et spéculative. Malheureusement la touchante union qui avait régné entre les Sept Sages n'existait pas parmi les savans de l'Europe. En Italie, notre voyageur ne vit point Galilée qui venait d'ouvrir la véritable route de la philosophie expérimentale; et il paraît, qu'à part toute jalousie dont l'âme de Descartes était incapable, il sentait peu le mérite de ce grand homme.

Revenu dans sa patrie, n'espérant pas y publier sans danger les idées nouvelles qui agitaient son esprit, il vendit une partie de son bien; et, fuyant la protection du cardinal de Richelieu, il se retira au sein d'une république. C'était la Hollande, où il n'évita cependant pas les persécutions.

Retiré dans son charmant domaine d'Egmont, près de La Haye, il publia les premiers écrits philosophiques qui fondèrent sa réputation: mais avec la gloire surgit contre lui l'envie. Plusieurs professeurs des universités de ce pays, partisans fanatiques des opinions anciennes, formèrent contre Descartes une cabale puissante. Il fut principalement persécuté par Gisbert Voët, théologien protestant et ministre d'Utrecht, qui avait associé à ses fureurs un certain Schoockius, méchant et savant subalterne. Celui-ci publia sous son nom, contre Descartes, un libelle ayant pour auteur Voët, uniquement rempli d'injures atroces, et des accusations les plus odieuses, entre autres celles d'athéisme et de déisme, qui se réfutaient réciproquement.

Quoi qu'il en soit, les manœuvres de Voët furent si bien combinées et conduites avec un tel secret, que, sans que le philosophe français pût être le moins du monde informé de la bizarre procédure qui s'instruisait contre lui devant le tribunal des bourgmestres d'Utrecht, ses derniers écrits furent déclarés libelles diffamatoires, et lui-même cité personnellement comme criminel. Il ne reçut avis de cette sentence que par deux lettres anonymes qui vinrent enfin dans sa solitude le tirer de sa sécurité. Il hésita d'abord à croire à tant d'infamie; mais, à tout évènement, il se rendit à La Haye où chacun pût lui apprendre ce que seul en Hollande il ignorait encore. Son arrivée imprévue, la fermeté avec laquelle il se jeta au-devant de ses ennemis, en réclamant la protection du prince d'Orange et de l'ambassadeur de France, déconcertèrent toutes les mesures de Voët et de ses adhérens: car la condamnation du philosophe français était déjà imprimée, publiée et affichée dans toutes les principales villes des Provinces-Unies. Comme on pensait qu'il ne serait pas instruit de la citation, on espérait qu'il serait condamné par contumace et que ses livres seraient brûlés: après un tel éclat, Descartes n'eût pu se montrer nulle part. Sa présence inopinée fit échouer toute cette machination. Il établit facilement sa justification

prouva que le libelle atroce qui avait été répandu contre lui était de Voët, dévoila toute la conduite de ce méchant homme, et le couvrit de honte. Il eût été facile à Descartes de tirer une vengeance encore plus positive ; mais il lui suffisait d'avoir mis son honneur à couvert.

Bientôt après, il publia son grand ouvrage sur le système de l'univers : c'était, en effet, disent les Biographes déjà cités, la manière la plus noble dont il pût se venger de ses ennemis. Mais dès-lors le coup de l'injustice était porté. Descartes s'apercevait avec chagrin que la partie métaphysique de ses ouvrages à laquelle il attachait un grand prix, lui attirait sans cesse de nouvelles querelles ; et, quant à ses découvertes géométriques, il les voyait comprises et appréciées par si peu de personnes, qu'il ne pouvait guère y trouver de dédommagement. Il se répentit alors de sa célébrité ; et regrettant les douceurs d'une vie obscure, il prit pour devise : *Qui bene latuit, bene vixit.* Observons pour l'honneur de la France, qu'elle fut toujours étrangère aux persécutions dont ce philosophe eut à se plaindre. En 1647, le cardinal Mazarin lui fit donner une pension de trois mille livres. Il se rendit en France l'année suivante. On lui donna le brevet d'une autre pension plus considérable, accompagnée des plus grands éloges ; mais quand il eut payé les droits d'usage, il ne toucha rien, ce qui lui faisait dire que « jamais parchemin ne lui avait coûté si cher. »

Il ne prolongea pas son séjour à Paris. « Je m'aperçus, écrivait-il, qu'on voulait m'avoir en France à-peu-près comme les grands seigneurs veulent avoir dans leur ménagerie un éléphant ou un lion, ou quelques autres animaux rares ». Peut-être y avait-il un peu de susceptibilité dans ces plaintes ; car l'influence des idées nouvelles qu'avait émises Descartes s'était fait sentir si rapidement en France, que son nom y était devenu populaire. La nouveauté de ses hypothèses, la grandeur et la hardiesse de ses vues, la clarté de ses idées, avaient charmé les esprits les plus cultivés et les plus indépendans du siècle de Louis XIV. Bossuet, Fénélon, La Fontaine, Malebranche et l'Oratoire, Pascal et Port-Royal, avaient embrassé ses doctrines ou du moins ses méthodes.

De retour dans sa chère solitude d'Egmont, notre philosophe se croyait enfin arrivé au port, lorsqu'une nouvelle persécution des théologiens réformés de Leyde lui fit encore une fois maudire sa célébrité. Depuis longtemps la reine Christine de Suède sollicitait Descartes de venir dans ses états. Descartes n'hésita plus ; il quitta une retraite que respectait si peu l'intolérance dogmatique, et il alla affronter le rude climat de la Suède. Christine le reçut à Stockholm avec une distinction qui confondit ses persécuteurs. Cette reine, qui sentait bien que les assujétissemens des courtisans n'étaient pas faits pour un homme tel que Descartes, commença par l'en exempter. Elle convint avec lui d'une heure où elle pourrait l'entretenir tous les jours, et recevoir ses leçons. Mais c'était à cinq heures du matin, par un hiver très rigoureux. Descartes, qui avait toujours eu besoin de sommeil et de repos, ne put soutenir le changement de vie que cette obligation lui imposait ; il fut bientôt attaqué d'une fluxion de poitrine. Victime de sa déférence pour la reine, il n'en montra point aux médecins suédois : « Messieurs, leur disait-il dans l'ardeur de sa fièvre, épargnez le sang français. » Il se laissa néanmoins saigner au bout de huit jours ; mais il n'était plus temps : l'inflammation était trop forte. Il expira le 11 février 1650 entre les bras de l'ambassadeur français Chanut. Il n'avait pas encore cinquante-quatre ans.

Christine voulut le faire enterrer près des rois de Suède. L'ambassadeur de France, par un motif de religion, demanda et obtint qu'il fût inhumé avec simplicité dans un cimetière parmi des catholiques. Les restes de celui qui avait passé tant d'années à voyager n'y trouvèrent pas le repos. Au bout de seize ans, ils furent transportés en France et déposés avec solennité en 1667 dans l'église de Sainte-

Geneviève de Paris. Profanés en 1793, ils furent transportés au Musée des Augustins; et enfin placés en 1819 dans l'une des chapelles de Saint-Etienne-du-Mont[1], où ils sont encore.

Descartes n'avait jamais rien eu de la morgue scientifique, mérite rare alors chez les savans; mais, chez lui, il y avait du militaire et de l'homme du monde autant que du philosophe. Doux, complaisant avec tout le monde, il était pour ses domestiques un père tendre et généreux. Un d'eux voulut le remercier d'un service important: « Que faites-vous, lui dit-il; vous êtes mon égal, et j'acquitte une dette. » Comme tous les grands hommes, il eut des ennemis; mais il ne chercha à se venger d'eux que par le mépris. « Quand on me fait une offense, disait-il, je tâche d'élever mon âme si haut, que l'offense ne parvienne pas jusqu'à moi. » L'habitude de méditer et de vivre dans la retraite l'avait rendu taciturne, mais ne lui avait rien ôté de son enjoûment naturel.

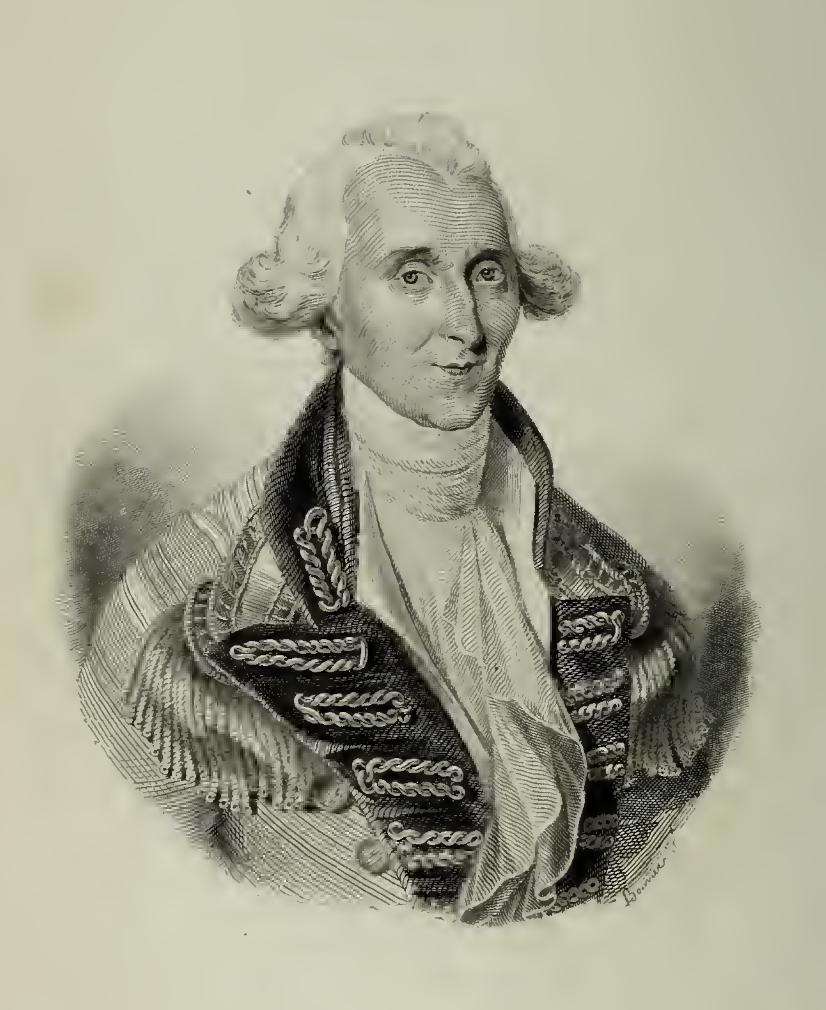
Descartes avait raisonné la Morale et s'était formé quatre principales maximes de conduite: 1° d'obéir en tous points aux lois et aux coutumes de son pays; 2° de n'enchaîner jamais sa liberté pour l'avenir; 3° de se décider toujours pour les opinions modérées, parce que dans le moral tout ce qui est extrême est presque toujours vicieux; 4° de travailler à se vaincre soi-même plutôt que sa fortune, parce que l'on change ses desirs plutôt que l'ordre du monde, et que rien n'est en notre pouvoir que nos pensées. Descartes n'aurait professé, développé que des principes si éminemment utiles et vrais, qu'il aurait encore bien mérité de l'humanité; car quel modèle plus admirable et plus rare à proposer qu'un philosophe convaincu que ses méditations et sa science ne le dispensent pas de remplir les obligations imposées à tous les autres hommes?

La science mathématique doit à Descartes de notables découvertes; l'ingénieuse méthode des coefficiens indéterminés, la théorie des équations algébriques, le principe fondamental de la Dioptrique, mais particulièrement l'application de l'Algèbre à la Géométrie. Comme métaphysicien, il a des droits incontestables à la reconnaissance des hommes, pour avoir contribué puissamment à briser le joug qui depuis si long-temps comprimait la pensée humaine. Ses divers ouvrages embrassent la généralité des sciences métaphysiques et mathématiques: c'est dire assez sous combien de rapports ils ont dû être utiles. Le discours de la *Méthode pour bien conduire sa Raison et chercher la Vérité dans les sciences*, est divisé en six parties: 1° des considérations générales sur les sciences; 2° les principales règles de la méthode; 3° celles de la morale; 4° les preuves de l'existence de Dieu et de celle de l'âme; 5° l'ordre des questions de physique examinées par l'auteur; 6° les moyens de pénétrer plus avant dans la connaissance de la nature. La base de tout ce livre est ce fameux axiome: *Je Pense, donc je Suis.*

La *Dioptrique* de Descartes traite de la lumière réfractée. Il publia aussi une *Météorologie*, science assez imparfaitement connue, même de nos jours. Après vient la *Géométrie*. Ici, nul mélange d'erreurs. Cet ouvrage, écrit avec peu d'ordre, est plein d'inventions utiles, entre autres l'application de l'algèbre aux problèmes indéterminés et à la théorie des courbes. Les *Méditations métaphysiques* sont au nombre de six. Descartes y démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Il les publia en latin « parce que, dit-il dans sa préface, le chemin que je tiens est si peu battu et si éloigné de la route ordinaire, que je n'ai pas cru qu'il fût utile de le montrer en français, et dans un discours qui pût être lu de tout le monde, de peur que les esprits faibles ne crussent qu'il leur fût permis de tenter cette voie. »

Nous ne pouvions mieux terminer cette notice que par ce trait qui indique chez Descartes un philosophe assez ami de l'humanité pour se mettre au-dessus des préoccupations philosophiques.

CH. DUROZOIR.



CL. MARTIN.

CLAUDE MARTIN.

Le nom du général MARTIN, ce Bienfaiteur de la ville de Lyon si peu connu en France, devrait être honoré, du moins, dans nos grandes cités manufacturières. Nous ne prétendons pas contester la gloire de la bravoure guerrière, surtout quand elle a été consacrée à la défense du pays ; mais une vie, toute remplie de cette noble émulation qui inspire les grandes pensées d'utilité publique, et, entre autres bienfaits, la fondation d'une vaste école gratuite en faveur de cette classe pauvre, dont le donateur ne rougit point d'être sorti, nous sembleraient des titres préférables encore au gain d'une bataille, si nous étions forcés de faire un choix, et si notre mission spéciale n'était point de garder souvenir des vrais Bienfaiteurs des peuples.

MARTIN (CLAUDE), né à Lyon, en 1732, fut comme le maréchal Ney, le fils d'un tonnelier. Son père, quoique chargé de famille et n'ayant d'autre ressource que son travail, lui fit faire quelques études au collège de Lyon. Il s'adonna de préférence aux sciences mathématiques.

Une vocation déjà prononcée pour la vie militaire et les voyages, reçut une vive impulsion des contrariétés que le jeune étudiant éprouvait dans sa famille : son père s'était remarié. Claude Martin s'enrôle à vingt ans dans un régiment destiné pour les colonies françaises dans l'Inde. Sa belle-mère ayant fait de vains efforts pour le déterminer à laisser rompre son engagement, et le trouvant inébranlable : « Va donc, entêté, lui dit-elle, en lui donnant un rouleau de pièces de vingt-quatre sols et une paire de soufflets ; pars, mais ne reviens qu'en carrosse. »

On a peu de détails sur les circonstances qui firent passer au service de l'Angleterre Claude Martin peu de temps après son arrivée à Pondichéry. La sévérité de Lally avait amené, dit-on, la dissolution du corps français dont Martin faisait partie. Simple officier au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales, notre compatriote par son activité et la capacité dont il fit preuve, ne tarda pas à obtenir le commandement d'un corps de chasseurs et fut envoyé au Bengale. Le vaisseau sur lequel il s'embarqua ayant fait naufrage à la hauteur de Gandewar, une partie de l'equipage dut son salut à la présence d'esprit de Martin.

Devenu ingénieur habile sans nul autre maître que lui-même, et chargé de lever la carte du nord du Bengale, il s'acquitta de cette mission avec tant de succès, qu'il fut envoyé aussitôt pour exécuter le même travail dans les états du roi d'Oude, et ce fut l'origine de sa grande fortune. Le nabab Sedjah-ed-Daulah conçut une si haute idée de son habileté, qu'il sollicita et obtint l'agrément de la Compagnie pour le garder près de lui, et le faire surintendant de son arsenal. Dès-lors, la confiance absolue du nabab lui fut acquise, et il en profita pour inspirer au prince indien le goût des arts de l'Europe. Les présens qu'il recevait et les émolumens de sa place formaient déjà un revenu considérable, et il ne se faisait point un emprunt sans qu'une part des bénéfices lui fût attribuée. Une sévère économie et des opérations aussi heureuses que hardies, pendant plus de vingt années, multiplièrent ces richesses. Le commerce des indigos et la fabrication de la poudre, procurèrent encore à Martin d'immenses bénéfices.

Après vingt-cinq années de séjour à Lucknow, Martin obtint par rang d'ancienneté le grade de lieutenant-colonel. Dans la guerre contre Tippoo-Saïb, il fut fait colonel, et enfin il fut

compris comme major-général dans une promotion que le roi d'Angleterre fit en 1796. Mais, par attachement pour la France, Martin refusa de se faire naturaliser anglais, et par là il renonçait à l'avantage d'être employé dans l'armée active.

Les deux passions du général Martin étaient la gloire et la bienfaisance, et si, comme il l'avoue ingénûment dans son testament, la vanité fut parfois le mobile de ses bonnes œuvres, on peut dire, du moins, qu'il n'eut que l'ambition du bien. Ce fut à cette intention qu'il travailla avec tant d'ardeur à augmenter sa fortune. Des établissemens philantropiques à Lucknow, à Calcutta, à Chandernagor; des éc les gratuites pour la jeunesse des deux sexes; des maisons d'asile pour les étrangers; des distributions journalières et perpétuelles d'alimens aux pauvres; des sommes consacrées à la délivrance de pauvres prisonniers pour dettes et de nombreux esclaves affranchis et dotés: telles furent les fondations du général Martin, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Moins riche que Stephen Girard, mais doué d'un meilleur cœur, il ne mit point en oubli son pays et sa famille. Ses parens et sa ville natale reçurent de lui d'abondans secours, surtout à l'époque des désastres de Lyon, pendant la grande révolution de France. Tout ce qui approchait du général Martin était heureux, et son bon cœur le portait encore à exciter ses amis à imiter son exemple. De Boigne mit à profit les conseils que Martin, son ami, lui avait donnés.

Le général possédait à Lucknow, sur les bords de la rivière Guwnter, un magnifique palais, dont lui-même avait été l'architecte. L'édifice était urmonté d'un observatoire, muni d'une belle collection d'instrumens astronomiques. Le général donna dans l'Inde le premier spectacle d'une ascension aérostatique. Son palais était situé près du parc d'artillerie dont il avait la direction et où il plaça l'une des premières machines à vapeur qui furent transportées d'Angleterre aux Indes. Il possédait encore à dix lieues de Lucknow, sur le bord du Gange, une superbe maison de campagne, nommée *Constantia-House*, où il passait une partie de l'été dans les dernières années de sa vie. Il y fit construire un château, d'architecture gothique, fortifié à l'européenne, dans l'enceinte duquel il fit élever son tombeau, dont la simplicité contrastait avec le luxe des autres constructions, et sur lequel il fit graver cette inscription, composée par lui-même: « Ici repose CLAUDE MARTIN, né à Lyon, en 1732, venu aux Indes Simple Soldat, et mort Général-Major. »

Une maladie cruelle, la pierre, affligea le général Martin dans ses dernières années, Si l'on ajoute foi aux récits de ses biographes, il aurait pratiqué, long-temps avant la découverte de notre docteur Civiale, la Lithotritie, sur lui-même, et se serait guéri une première fois. Plus tard, les forces et le courage lui manquèrent. Il succomba le 13 septembre 1800.

Son testament, écrit en anglais peu correct, est remarquable par l'exposé des principes qui l'ont dirigé pendant sa vie, et l'emploi qu'il y fait de ses biens en faveur de ses parens, de ses domestiques, des prisonniers et des pauvres sans distinction de religion. Il en existe une belle édition, imprimée à Lyon, en 1803, par Ballanche père et fils, en un volume in-4°, contenant le texte anglais et la traduction française en regard. On lit dans le *Mercure de France* (14 mai 1803): « Ce testament..... est un monument curieux du contraste de l'éducation européenne et des mœurs asiatiques. Il y a quelque chose de magnanime et de religieux dans le dernier acte de cet homme qui repasse dans sa conscience le bien qu'il doit faire avant de mourir....., etc. »

La fortune du général Martin se montait à près de neuf millions de francs. Une grande partie de ces richesses, ainsi qu'on l'a déjà dit, a été consacrée à la fondation d'établissemens de bienfaisance en divers lieux. En exprimant naïvement le vif desir que sa mémoire fût conservée parmi ses compatriotes, il voulut assimiler

a ville qui l'avait vu naître à celles de Calcutta et de Lucknow, où il s'était enrichi et illustré. L'article XXV du testament, relatif à la ville de Lyon, est ainsi conçu :

« Je donne et lègue la somme de deux cent mille *sicka rupees*, pour être placée dans les fonds à intérêts les plus sûrs de la ville de Lyon, en France, et régie par les magistrats de cette ville, sous leur protection et contrôle. Cette somme mentionnée ci-dessus doit être placée, comme je l'ai dit, dans un fonds portant intérêt. Cet intérêt doit servir à établir une Institution pour le bien public de cette ville, et les académiciens de cette ville doivent désigner la meilleure institution qui puisse être constamment soutenue avec l'intérêt provenant de la somme sus-mentionnée..... L'institution doit avoir, comme à Lucknow, le nom de *La Martinière*, et avoir une inscription placée au devant de la maison d'institution, portant le même titre que celle de Calcutta; cette institution doit être établie sur la place de Saint-Saturnin, près de l'église où j'ai été baptisé. On achetera ou l'on bâtira une maison pour cela. On mariera deux filles chaque année, en donnant à chacune deux cents livres tournois, outre environ cent livres pour les frais du mariage et la fête de ceux qui doivent être mariés. On si l'institution est telle que celle de Lucknow pour instruire un certain nombre de garçons ou de filles, alors il devra y avoir un sermon et un dîner pour les enfans de l'école et ceux qui doivent être mariés, et ils boiront un toast en mémoire du fondateur. Une médaille de la valeur de cinquante livres sera donnée, avec une récompense en argent ou en effets de la valeur de deux cents livres, au garçon ou à la fille qui se seront le mieux comportés pendant le cours de l'année; et aussi une récompense de la valeur de cent livres pour le (ou la) deuxième qui se sera le mieux comporté; et aussi une troisième récompense d'environ soixante livres pour le (ou la) troisième qui se sera le mieux comporté. J'espère que le magistrat de la ville protégera l'institution. Dans le cas où la somme ci-dessus donnée, de deux cent mille *sicka rupees*, ne serait pas assez considérable pour que l'intérêt suffise pour soutenir l'institution et acheter ou bâtir une maison, alors je donne et lègue une somme additionnelle de cinquante mille *sicka rupees*, faisant deux cent cinquante mille *sicka rupees* (environ 750,000 fr.). Un de mes parens mâles résidant à Lyon pourra être fait administrateur et exécuteur testamentaire, avec adjonction d'une personne nommée par le magistrat, pour être régisseurs de ladite institution; et ces régisseurs devront recevoir une rétribution modique pour leurs peines, prise sur l'intérêt de la somme ci-dessus mentionnée.

« Je donne aussi et lègue la somme de quatre mille *sicka rupees* (12,000 fr. de rente), à remettre aux magistrats de la ville de Lyon pour libérer des prisons, autant que la valeur de cette somme peut s'étendre, des prisonniers détenus pour de petites dettes; et cette libération doit être faite le jour du mois que je mourus, afin que le souvenir du donateur puisse être conservé et que l'on sache que c'est le major-général Claude Martin, et qu'il a donné la somme de quatre mille *sicka rupees*, pour libérer quelques pauvres prisonniers autant que cette somme pourra le permettre. Ceci je le mentionne pour que cela soit connu, et afin que, si cela était négligé, quelque personne charitable le fasse connaître aux magistrats de la ville de Lyon, pour qu'ils puissent obliger mes exécuteurs testamentaires de payer la somme dite ci-dessus, et d'être plus réguliers dans leurs paiemens...»

Il dit dans un autre article : « Je desire aussi et requiers, ou commande mes exécuteurs testamentaires de se concerter entre eux et en prenant les meilleurs conseils dans le cas où comme je l'ai dit, par suite de temps, la somme disposée produirait au-delà du revenu nécessaire pour payer les pensions annuelles, par mois, donations, etc. Alors ils peuvent, après avoir bien considéré, faire quelque nouvel établissement pour des vues

charitables, sur le même plan et avec la même formalité, pour y être observée comme mentionnée à ceux que j'ai ci-dessus commandés, afin que le donateur puisse être connu après sa mort. Lequel projet ambitieux peut induire d'autres à faire des établissemens charitables, et être aussi animés par l'ambition et la vanité, quoique j'aie tâché de ne jamais être conduit ou animé en faisant une bonne action, par la vanité de la faire souvent. Espérant d'être excusé pour une telle idée, je ne pouvais m'empêcher d'être sensible au plaisir de ce que je faisais; et comme j'ai souvent engagé et encouragé les autres dans leurs vanités, pourvu que la bonne action fût faite, j'espère qu'on m'accordera la même indulgence, n'ayant jamais eu à cœur d'augmenter ma fortune que pour l'ambition de faire le bien aux autres. J'espère que mes souhaits et mon dernier testament seront exécutés et entièrement effectués après ma mort. »

Le legs fait à la ville de Lyon par le major-général Martin, et s'élevant à environ 750,000 fr., a produit près de 1,500,000 fr. à l'époque du recouvrement, parce que la ville a retiré en même temps les intérêts échus qui s'étaient capitalisés. Mais ce n'est que par le zèle actif et les démarches sans nombre des autorités municipales que la ville de Lyon a pu parvenir à retirer son legs des mains de ceux qui étaient détenteurs dans les Indes de la succession du général Martin. Elles ont lutté pendant de longues années, avec courage et persévérance contre des oppositions de tout genre, suscitées surtout par des agens de l'Angleterre. Lorsque M. de Fargues était à la tête de la mairie, il commença à travailler avec toute l'activité alors possible au recouvrement des sommes léguées. Son successeur, M. Rambaud, y a déployé un zèle au-dessus de tout éloge; il a eu mille obstacles à vaincre pour obtenir définitivement la liquidation et la rentrée, mais ses efforts ont enfin été couronnés de succès; et M. de Lacroix-Laval s'est ensuite empressé d'organiser et de faire ouvrir l'*Ecole de la Martinière*. Les difficultés provenaient en partie de ce que le conseil du Bengale jugeait qu'il y avait lieu pour le gouvernement du pays de jouir du droit d'aubaine. M. Rambaud fut obligé de faire un voyage à Londres. De son côté, la haute-cour de Calcutta envoya des commissaires à Lyon pour examiner l'affaire. Il fallut enfin, pour terminer, l'intervention du gouvernement français auprès du gouvernement anglais.

C'était l'Académie de Lyon que le général Martin avait chargée du soin de déterminer l'espèce d'établissement de *Bien public* qui devait être entretenu annuellement avec les revenus du fonds légué. Lorsque la ville, pour remplir le vœu du testateur, a fondé l'Ecole des Arts et Métiers, connue sous le nom d'*Ecole de la Martinière*, on a pu juger, par plusieurs délibérations de l'Académie, avec quelle sollicitude cette compagnie veillait auprès de l'autorité à l'accomplissement fidèle des volontés du bienfaiteur.

Un Acte du Gouvernement, en date du 12 floréal an XI, qui autorisait l'acceptation du legs fait par le major-général Martin, portait ce qui suit :

« Art. VII. En reconnaissance des bienfaits du testateur, le Préfet du Rhône, conformément au vœu du Conseil Municipal, fera exécuter aux frais de la cité une statue et un tableau destinés à représenter le général Martin. Art. VIII. Cette statue et ce tableau seront placés dans le bâtiment où l'on établira l'Institution fondée par le général Claude Martin, et dont l'Académie de Lyon donnera le plan. Au bas de cette statue on gravera une inscription semblable à celle qui doit être mise sur la porte de la maison d'institution, conformément au vœu du testateur. Cette maison sera acquise ou construite sur la place Saint-Saturnin, pour exécuter complètement la dernière volonté du testateur, et afin que sa mémoire soit honorée aux mêmes lieux où avait été bénie son enfance. »

La statue décernée par le premier consul Bonaparte et oubliée sous l'empereur Napoléon, est encore à venir.

A. Jarry de Mancy.



V. JACQUEMONT.

JACQUEMONT.

—

Jeune et déjà illustre victime de la science, JACQUEMONT (VICTOR), était né à Paris, le 8 août 1801. En 1816, ses études classiques terminées, il commença ses études scientifiques, et fut admis par M. Thenard, dans son laboratoire. Un accident grave interrompit quelque temps ses travaux. En faisant une expérience, il brisa entre ses mains un vase plein de cyanogène, et, en ayant respiré quelque partie, il éprouva bientôt les premiers symptômes d'une phthisie laryngée qui, bien que combattue dans le principe, fit long-temps désespérer de sa santé. Ce fut à Lagrange, chez l'ami de sa famille, le général La Fayette, qu'il passa sa convalescence, et ce fut là aussi qu'il commença à se livrer à la botanique. L'agriculture fut ensuite pour lui l'objet d'études spéciales, concurremment avec la géologie; et un assez grand nombre d'articles, insérés dans les recueils scientifiques, vinrent successivement témoigner de son ardeur pour l'étude, de ses progrès et de son savoir. Des voyages dans le nord de la France, dans l'Auvergne, le Vivarais, les Cévennes, les Alpes du Dauphiné et de la Suisse, entrepris quelquefois seul, quelquefois avec des hommes de son âge, le mirent à même de contrôler, de modifier, de redresser ce qu'il avait appris dans les cours publics.

On lit dans un passage de sa *Correspondance* (2 vol. in-8, 2ᵉ édition, 1836) que la sensibilité est le don le plus triste peut-être après celui de l'insensibilité. En proie à de cruels chagrins de cœur, il quitte Paris vers la fin de l'automne de 1826, et s'embarque au Havre pour les Etats-Unis. Il allait chercher des impressions nouvelles, pour en affaiblir d'anciennes. Après un court séjour à New-York, il s'embarqua pour Haïti, où il trouva son frère Frédéric, que le commerce a fixé dans cette île.

Ce fut à Saint-Domingue que Jacquemont reçut des administrateurs du Jardin des Plantes la proposition d'entreprendre dans l'Inde un voyage qui n'avait rien de commun avec les missions précédemment confiées par le cabinet d'histoire naturelle. C'était une vue générale et approfondie de l'Inde qu'on voulait recueillir; sa statistique, l'histoire de ses races devaient y être comprises comme sa géologie, sa botanique, en un mot sa constitution et son caractère. Jacquemont demeura huit jours à réfléchir sur la réponse qu'il avait à faire, hésita, craignit de demeurer au-dessous d'une si immense tâche, puis enfin se détermina à l'affronter. De retour à Paris, il se consacra aux études préparatoires de son voyage. Il en conçut le plan et le communiqua aux professeurs du Muséum d'Histoire Naturelle, qui l'approuvèrent; puis, pour s'assurer la protection anglaise dans les immenses colonies qu'il devait parcourir, il alla passer quelques semaines à Londres, où il fut accueilli par les hommes d'état et par les savans avec une bienveillance de bon augure.

Jacquemont ne revint à Paris que pour y prendre congé de ses amis. Le 20 août 1826, il s'embarqua à Brest sur la corvette du Roi *la Zélée*, en destination pour le Bengale. La première découverte qu'il fit, après avoir parcouru quelque temps les salons anglais de Calcutta, c'est qu'avec sa lettre-de-change de 6,000 francs, il était effroyablement pauvre pour voyager dans un pays où le moindre capitaine d'infanterie anglaise reçoit 30,000 francs d'appointemens. Il reconnut à regret la nécessité de solliciter du gouvernement fran-

çais le mieux justifié de tous les crédits supplémentaires, et d'attendre à Calcutta l'effet de cette demande que devaient appuyer les plus honorables amitiés. Il attendit long-temps.

Le récit du séjour de Jacquemont à Calcutta pendant sept mois est l'histoire de la plus merveilleuse hospitalité que jamais voyageur français paraisse avoir reçue dans les colonies britanniques; cependant le temps s'écoulait; les supplémens demandés n'arrivaient pas. Jacquemont, ennuyé des lenteurs de l'aumône législative, ne l'attendit plus pour partir.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de le suivre dans un voyage de sept cents lieues à travers l'Indostan, non plus que dans ce pénible et aventureux pélerinage de l'Himalaya, véritable entreprise que conçoit le génie scientifique, que dirige la raison, que soutient la patience et que le courage accomplit. Les mille incidens de cette vie nomade, où chaque pas est un progrès, une découverte, sont racontés par Jacquemont avec une originalité piquante, mais un peu vaniteuse. Nous laisserons donc l'infatigable voyageur cheminer à la tête de sa caravane, flanquée de sipahis en habits rouges, faire ses deux repas par jour avec l'éternel pilau, descendre de cheval cinquante fois par jour pour étudier les plantes et les cailloux du chemin, dormir la nuit sous une tente dont les vents déchaînés lui disputent souvent la possession; nous le laisserons traverser Bénarès, la ville sainte, Mirzapour et tout ce pays de sel et de salpêtre, au sol sablonneux, à la végétation rabougrie, qui s'étend depuis Agra jusqu'à Delhi, la ville impériale, et nous nous arrêterons un moment dans cette magnifique résidence, où notre voyageur se repose et où de nouveaux honneurs l'attendent. Nous ne parlons pas de l'hospitalité anglaise; là, comme ailleurs, elle fut prodigieuse. C'est le Grand-Mogol lui-même, Schah-Mohammed-Akhber-Rhazi, descendant de Tamerlan, qui voulut recevoir dans son palais impérial notre savant compatriote. Schah-Mohammed tint un *durbar* ou cour pour le recevoir. Conduit à l'audience par le Résident anglais en grande pompe, un régiment d'infanterie, une forte escorte de cavalerie, une armée de domestiques, d'huissiers, le tout terminé par une troupe d'éléphans richement caparaçonnés, Jacquemont fut présenté à l'empereur, qui lui conféra un *Khélat* ou vêtement d'honneur, et attacha lui-même à son turban des ornemens en pierreries.

Bientôt après, le 12 avril 1830, Jacquemont pénétra dans l'intérieur de l'Himalaya avec une suite de près de cinquante personnes, tant domestiques que porteurs et soldats d'escorte. Et c'est alors que commence pour lui cette longue série de fatigues, de privations et de misères, qu'il supporta pendant plus de cinq mois avec une constance admirable. Qu'on ouvre sa Correspondance, si l'on veut se faire une idée de ses douleurs. Il souffre de la faim, de la soif: il est assailli de violentes tempêtes inconnues sous notre ciel d'Europe; il a de longues nuits glacées sans sommeil. Ses gens se révoltent, et il est seul pour les réduire à l'obéissance. Il y parvient, grâce à son énergie et à la solidité de son bâton. Mais, parmi toutes ces épreuves, sa constance ne l'abandonne pas: il poursuit son œuvre; ses collections se complètent; chaque jour ajoute plusieurs faits à son *Journal*, plusieurs pages à sa correspondance.

C'est dans le pays de Kanawer, sur les limites de la Chine, que Jacquemont passa l'été de 1830. Étant si près du « céleste Empire, » il ne put résister au desir de le visiter; et par un beau matin, sans autre passeport que ses montagnards bien armés, il franchit la frontière. Il avait à traverser d'interminables déserts, combattre des populations hostiles; puis il fallait gravir des montagnes plus hautes que la mer de dix-huit mille pieds, et jusqu'alors inaccessibles. Le seul M. Moorcroft avait pénétré dans cette partie du Thibet, et quoiqu'il eût emprunté le déguisement d'un fakir, il avait péri victime de son zèle, empoisonné, dit-on, par l'ombrageuse

olice de l'empereur. Jacquemont le rit sur un autre ton, et fut aussi plus ieureux. Trouvant sur son passage le ort de Bekar qui faisait mine de l'arêter, il ordonna à ses gens de se forler en colonne serrée et s'avança très ésolument à leur tête. Arrive le comnandant du fort, qui se plaint de ette violation du territoire de son ouverain; mais comme il approchait eaucoup trop près de Jacquemont, ans mettre pied à terre, notre fier ompatriote se sentit tellement blessé le ce manque de respect, que, transorté de colère, il saisit le drôle par a longue queue tressée, et le précipita bas de son cheval. Cette façon de arlementer eut un plein succès. La arnison chinoise se rangea tout aussi tôt pour laisser passer le *Ferenghi Saheb* (le seigneur français), avec sa roupe. Avant de quitter le territoire hinois, Jacquemont eut encore à livrer deux ou trois batailles comme elle de Bekar; mais toujours sa présence d'esprit le tira d'embarras.

Jacquemont rentra dans l'Inde, le 4 octobre, au travers des neiges éternelles de l'Himalaya, et reprit ses recherches sur les pentes méridionales de ces montagnes, qu'il abandonna le 15 novembre. Un mois après, il était de retour à Delhi, où il fut retenu jusque vers la fin de janvier. Le 2 mars 1831, il passa le Sutledge et entra dans le Pendjâb, qui reçoit son nom persan des cinq grands fleuves qui le traversent et le fertilisent. Le Pendjâb est divisé en deux royaumes, qui portent le nom de leurs capitales, Lahore et Cachemir. Ce pays est sous la domination du fameux Rundjet-Sing, qui laisse difficilement les étrangers pénétrer dans ses états. Cependant, grâce à un heureux hasard, non-seulement Jacquemont triompha de son ombrageuse défiance, mais en reçut un accueil d'une magnificence tout asiatique. Rundjet aime beaucoup les Français; c'est un officier français, le général Allard, qui commande ses armées et qui jouit d'un grand crédit auprès de sa personne. Après avoir quitté Lahore, Jacquemont passa dans le royaume de Cachemir, tout l'été de 1831. Il y vécut en seigneur par la magnificence de Rundjet; logé dans un pavillon royal, situé au milieu d'un jardin planté de lilas; ayant une cour, un gentilhomme de la chambre, une compagnie des gardes. Enfin, s'il faut l'en croire, au moment où il allait quitter le Pendjâb, Rundjet-Sing lui offrit très sérieusement la vice-royauté de Cachemir.

Après son expédition dans le Pendjâb, Jacquemont, ayant repassé le Sutledge, revint à Delhi, où il se reposa quelque temps dans les délices de l'hospitalité anglaise; et le 14 février, après avoir employé plusieurs semaines à emballer ses collections, il se remit en route, chevauchant en tête de sa caravane. Son intention était de visiter dans toute son étendue du nord au sud la presqu'île en deçà du Gange, et de s'arrêter à Bombay, après avoir traversé le Radjpoutanah, le pays des Mahrattes, et séjourné dans plusieurs villes importantes, Jaypore, Ajmeer, Indoa, Poona. De Bombay, notre voyageur se proposait de gagner le cap Comorin, en longeant la côte de Malabar, derrière les Ghates; puis de remonter au nord par le plateau de Mysore, passer dans les montagnes Bleues tout l'été de 1833; enfin de retourner en Europe vers la fin de la même année. Cette dernière excursion à travers la presqu'île devait rendre le voyage de Jacquemont le plus complet qui eût jamais été entrepris aux Grandes-Indes. Il exécuta une partie de ces projets.

Le 5 juin 1832, il arriva à Poona, ville de cinquante mille âmes, située sur de hautes montagnes, à quelques lieues de Bombay, et l'une des plus importantes stations militaires des Anglais dans la Péninsule. Il y passa l'été, c'est-à-dire la saison des pluies, qui est insupportable à Bombay. Le 5 juillet, le choléra fit invasion à Poona, avec une violence effrayante; il mourait au-delà de soixante personnes par jour. Un des domestiques de Jacquemont fut atteint, et les soins de son maître ne purent le sauver. Jacquemont n'était pas *contagioniste*, il ne ressentit aucun effroi de l'épouvantable fléau qui ravageait Poona, et se contenta de

prendre toutes les précautions prescrites par l'hygiène du pays. Malgré ces soins, il fut atteint, le 22 juillet, d'une violente et soudaine attaque de dysenterie qui faillit l'emporter.

Jacquemont était arrivé dans l'Inde avec une confiance absolue dans sa jeunesse, dans sa santé, et, toute superstition à part, dans son étoile. Cependant il était trop sérieux pour compromettre follement sa vie, et la confiance qu'il exprimait à ses amis tenait au soin même qu'il prenait de sa santé. Personne, en effet, n'était plus attentif à soumettre son régime et ses vêtemens aux variations de la température. Quand cette prudence l'abandonna, sa témérité lui fut bientôt fatale. Le 15 septembre, il quitta Poona et prit la route de Bombay. Il voulut visiter, en passant, l'île de Salsette, située au bas du versant occidental des Ghates, contrée malsaine, couverte de forêts et dans la saison la plus dangereuse de l'année. Il parcourut sous le feu des tropiques ou sous l'ombrage pestilentiel des bois toute la longueur de cette île meurtrière, à la recherche de quelques lambeaux de ces terrains, dont l'étude et l'analyse le courbaient douloureusement pendant des jours entiers. Il prit du repos à Tanna, et enfin, le 29 octobre, il arriva à Bombay, mais épuisé. Le lendemain il fut obligé de garder le lit. On le transporta au quartier des officiers malades, où le gouvernement anglais le confia aux soins du docteur Mac-Lennan, l'un des plus habiles médecins du pays. Jacquemont, qui était médecin lui-même, ne se fit aucune illusion sur la nature de sa maladie et sur le danger qu'il courait. C'était une inflammation du foie, dont il avait pris le germe au milieu des miasmes putrides de Salsette. Bientôt un abcès se forma dans l'intérieur de l'organe, et le peu d'espoir qui était resté s'évanouit. Epuisé par trente jours de maladie, condamné par ses médecins et par lui-même, étendu sur ce lit de douleur, qu'il ne devait plus quitter; Jacquemont adressait à son frère de touchans adieux. « Ma fin est « douce et tranquille. Si tu étais là, « assis sur le bord de mon lit, avec « notre père et Frédéric, j'aurais l'âme « brisée et ne verrais pas venir la mort « avec cette résignation et cette séré- « nité! Console-toi, console notre père, « consolez-vous mutuellement, mes « amis. — Mais je suis épuisé par cet « effort d'écrire. Il faut vous dire « adieu! Adieu! oh! que vous êtes « aimés de votre pauvre Victor! Adieu « pour la dernière fois! »

Cette lettre, que le mourant, étendu sur le dos, ne put écrire qu'avec un crayon, fut copiée par M. Nicol, négociant anglais, qui assista notre malheureux compatriote à ses derniers momens. Jacquemont vécut encore quelques jours, qu'il employa à donner à M. Nicol, avec une présence d'esprit admirable, toutes les instructions relatives à l'emballage et au transport de ses collections, de ses écrits, de ses catalogues, ainsi que de plusieurs objets, entre autres de sa croix de la Légion-d'Honneur (il venait d'être nommé chevalier), qu'il envoya à son frère. Il commanda ses funérailles et composa lui-même pour son tombeau cette inscription d'une noble simplicité: « Victor Jacquemont, né à Paris le 8 août 1801, est mort à Bombay le 7 décembre 1832, après avoir voyagé trois ans et demi dans l'Inde. » Dans le cours de la journée (7 décembre), il fut saisi de douleurs violentes, qui annoncèrent sa fin. Mais la force du mal ne put troubler son courage ni le calme de son esprit. « Je suis bien ici, disait-il seulement; mais je serai bien mieux dans mon tombeau ». Il expira vers six heures après midi.

Ses funérailles eurent lieu le jour suivant. Le gouvernement de Bombay, voulant honorer la mémoire de ce jeune et savant voyageur, ordonna un convoi funèbre magnifique, auquel assistèrent toutes les autorités, et le corps fut conduit et livré au champ du repos avec toute la pompe des honneurs militaires.

Un frère de Victor Jacquemont s'occupe, à Paris, de la publication de son voyage.

G.-S. Trebutien.



ROSA GOVONA.

ROSA GOVONA.

Le Piémont est une des contrées de l'Europe où l'on compte le plus grand nombre d'établissemens consacrés à la bienfaisance publique, et ces généreuses fondations, dues presque toutes à des particuliers que des suffrages augustes excitent, soutiennent et encouragent, ne sont pas sans gloire pour le pays. Là où la bienfaisance est honorée, elle se propage facilement : nous ne connaissons pas d'émulation plus louable. Aussi compte-t-on peu de villes où il se fasse autant de bien qu'à Turin et à Novare, et peut-être n'en est-il pas où il se fasse mieux. L'intéressante relation publiée par M. Sacchi, en 1835, en donne d'éclatantes preuves.

C'est à M. le chevalier César de Saluces que nous devons la communication du portrait de la fondatrice de cette pieuse association des *Rosines* du Piémont, dont les vertus méritaient bien d'être connues et imitées, ou du moins admirées, de ce côté-ci des Alpes. Nous devons des actions de grâce au noble collaborateur qui nous aura aidés à protéger la mémoire d'une des plus grandes bienfaitrices de l'Italie contre l'injuste oubli des recueils biographiques les plus estimés où son nom n'est pas même inscrit. On a cru devoir, dans cette notice, retracer aussi fidèlement qu'il a été possible, la noble simplicité des documens italiens.

Il y avait à Mondovi, un peu avant le milieu du siècle dernier, une jeune fille appelée Rosa Govona. Orpheline de bonne heure, elle était sans fortune; mais elle rassemblait dans son cœur les plus précieuses vertus domestiques et cette sainte charité qui porte à s'associer aux malheureux pour leur être utile. Elle se procurait une honnête existence par des travaux à l'aiguille dans lesquels elle était fort habile; elle n'aimait point les plaisirs, les frivolités qui trop souvent plaisent aux femmes ; elle ne desirait point de mari. Sûre d'elle-même, elle ne souhaitait d'autres compagnes que celles de l'infortune, d'autre récompense que le ciel.

Tandis qu'elle vivait seule dans le travail, elle rencontra une jeune fille privée de parens, dépouillée de tout moyen de vivre honnêtement. L'indigence rapproche les cœurs comme l'opulence les sépare. La bonne Rosa tendit la main à cette infortunée et la conduisit dans sa propre maison, en lui disant : « Ici, tu demeureras avec moi; tu dormiras dans mon lit; tu boiras dans ma tasse, et tu vivras du travail de tes mains. » A cette première s'en joignirent d'autres, et peu-à-peu elle réunit autour d'elle une société de jeunes filles également pauvres, qui se procuraient le nécessaire par un travail assidu.

Mais cette petite maison où vivaient seules des jeunes filles attira l'attention de ces jeunes gens dissipés qui ne courent qu'après les aventures. Ils s'attachaient à leurs pas lorsqu'elles sortaient, et les provoquaient par des regards et des propos inconvenans ; mais elles, fortes de leur vertu, repoussèrent par le silence ces impudens, qui furent enfin forcés de rougir de leur conduite. Cette maison encourut la censure de ces vieillards chagrins qui, ne voyant le bien que dans le temps passé, se laissent facilement aller à supposer le mal ; elle fut observée avec curiosité par beaucoup de citoyens et bientôt le soupçon commença à interroger et le doute à répondre ; la malveillance fit entendre sa voix sinistre, et cette maison laborieuse fut calomniée. Ainsi la bonne Rosa se vit en butte aux questions importunes, aux bruits les plus fâcheux, aux ordres injustes; mais la sage et courageuse fille, remplie d'assurance par

la pureté de ses intentions et de ses actes, opposa la persévérance à l'indiscrétion, la sagesse à la calomnie. La vérité se découvrit enfin ; Rosa fut louée des bons, et obtint de la commune une maison, dans la plaine de Carrassone, pour habiter avec ses compagnes dont le nombre s'accroissait chaque jour. Alors se soulevèrent ces ennemis qui attaquent toujours ce qui est nouveau, ainsi que toutes les bonnes œuvres; mais le courage de Rosa redoubla au milieu de ces obstacles : elle porta à soixante-dix le nombre des jeunes filles qui travaillaient en commun avec elle pour se procurer une existence bien modeste, et elle obtint du pouvoir municipal une nouvelle maison plus vaste, dans la plaine de Brao, où elle établit un atelier pour travailler la laine (*lanificio*).

La bonne Rosa touchait à sa trente-neuvième année, et, par cette persistance qui triomphe des obstacles, par ce zèle ardent qui propage l'association, par cette sagesse qui régit les communautés, elle avait créé un asile pour les filles pauvres. Elle en considéra l'utilité, et son courage s'accrût; elle pensa que les jeunes filles se soumettent volontiers à la fatigue pour vivre honnêtement, et elle voulut que le bienfait se répandît là où était le plus grand nombre d'êtres dépourvus de protection. Dans ce dessein, se fiant entièrement dans la sainteté de sa mission, elle se rendit à Turin en 1755 ; elle demanda un asile et obtint, pour l'amour de Dieu, quelques chambres des pères de l'Oratoire de Saint-Philippe, et des quartiers militaires quelques tables et des paillasses pour servir de lits. Elle reçut avec joie le peu qu'on lui donnait; et, s'établissant dans cette capitale avec une partie de ses compagnes, elles se mirent au travail.

On s'occupa bientôt de cette nouveauté parmi les citoyens ; on la vit, on en parla et la capitale, où l'on est ordinairement si difficile, y applaudit. Alors Charles-Emmanuel III modèle des rois, après avoir donné à son peuple l'indépendance nationale que les petits états ne peuvent tirer que de la gloire des armes, livré aux soins paternels de l'administration de son pays, et protecteur du travail, accorda aux pieuses filles de vastes bâtimens qui appartenaient aux frères de Saint-Jean de Dieu. La bonne Rosa s'y installa, augmenta la nombre de ses compagnes, et donna de l'extension aux travaux auxquels elles se livraient. Deux ans après, par ordre du même prince, on organisa les manufactures qui existaient dans la nouvelle demeure ; elles furent enregistrées par les magistrats du commerce ; on donna une règle à l'établissement qui depuis fut désigné sous le nom de *Rosines*, du nom de la fondatrice, et l'on inscrivît sur l'entrée les paroles qu'elle avait adressées à sa première compagne : *Tu vivras du travail de tes mains*.

Cette prospérité comblait de joie la pieuse fondatrice, mais ne lui ôtait point le desir de répandre le bienfait. Elle avait laissé une maison à Mondovi; elle songea à en établir aussi dans d'autres villes. Elle parcourut diverses provinces, appela autour d'elle les jeunes filles qui desiraient trouver un honnête repos dans le travail, et fonda des hospices à Novare, à Fossano, à Savigliano, à Saluces, à Chieri, à S. Damiano d'Asti, et les pourvut de tout ce qui était nécessaire pour le travail et les besoins de la vie. Elle vécut vingt-deux ans après avoir quitté sa ville natale, et elle les passa tous dans la fatigue, travaillant sans relâche à l'établissement de ses huit institutions, et pour assurer le bien-être futur de tant de jeunes filles honnêtes. Mais enfin, épuisée non par l'âge, mais par les fatigues, elle rendit son âme à Dieu (28 février 1776), au milieu de ses filles éplorées. Elles bénissaient la bienfaitrice qui les avait retirées de la misère, arrachées à l'oisiveté, rendues laborieuses, et qui les avait peut-être sauvées de la honte, en les rendant utiles.

Dans les établissemens des Rosines, on reçoit les jeunes filles pauvres de treize à vingt ans, qui n'ont point de moyens d'existence, mais qui sont aptes au travail.

« *Tu vivras du travail de tes mains* » : telle est la règle fondamentale et la base des établissemens des Rosines, qui n'ont point de revenus. Toutes les ressources pour les soutenir viennent du travail des jeunes filles ; toutes les ressources pour l'entretien des vieilles et de celles qui deviennent infirmes viennent du travail de leurs jeunes compagnes. L'établissement de Turin est un centre de manufactures : telles sont aussi toutes les maisons affiliées qui florissent maintenant, à l'exception de celle de Novare, qui fut fermée lorsque cette ville faisait partie du royaume d'Italie et qui n'a pas été rouverte depuis. Cependant les objets qui se fabriquent dans ces maisons affiliées ne peuvent pas, comme à l'*Albergo di Virtù*, être emportés par des manufacturiers du dehors, la bonne Rosa ayant rassemblé ses compagnes pour le travail et mener une vie modeste et solitaire ; c'est pourquoi toutes les ouvrières sont à la charge des divers établissemens qui correspondent avec la maison principale de Turin, laquelle en a la surveillance et en est le centre.

Les arts et les manufactures, dont s'occupent les Rosines, sont aussi variés que les goûts des femmes du monde. En fait de manufacture, elles n'entreprennent pas une seule partie ; mais elles conduisent le travail depuis la préparation de la matière première jusqu'à l'entier achèvement de l'œuvre. Telle est, par exemple, la soie. Les cocons s'achètent au printemps, et sont dévidés dans la maison même par la main des Rosines ; la soie est ensuite envoyée au rouet à tordre et subit les autres préparations nécessaires pour être remise aux métiers de tissage. Elles fabriquent ainsi de belles étoffes, du gros de Naples, des lévantines, des satins et particulièrement des rubans pour lesquels elles ont plus de vingt métiers. Les rubans qu'elles fabriquent sont de bonne qualité et vraiment beaux. Les Rosines ne font point de soieries qui pourraient nécessiter de fréquens changemens de machines, comme il arrive dans les autres manufactures ; à chaque changement de mode, ce qui forcerait d'introduire dans la maison des personnes du dehors. Tout ce qui sort de leurs métiers convient dans tous les temps, et ne peut rester invendu à cause des variations de la mode.

Il y a aussi la fabrique de toile et particulièrement de grosses nappes ; mais les Rosines qui s'occupent du tissage sont en petit nombre, car ce métier est trop fatigant pour des femmes. Il y a également le travail des cotons. On achète la matière première qui est soumise à toutes les opérations nécessaires pour être transformée en tissus. L'atelier de lainage est à Chieri, parce qu'à Turin il serait nuisible au travail de la soie : c'est un établissement complet où la laine se dégraisse, se carde, se file et se tisse ; on y fabrique des draps de toute qualité.

Il est facile de supposer que là où sont des femmes industrieuses doivent s'exécuter tous les travaux de broderie. En effet, les Rosines y mettent toute la perfection à laquelle peuvent atteindre des femmes laborieuses et qui ne sont point poussées par la nécessité seule. On vient d'y établir récemment une nouvelle manufacture de fil d'or pour les galons assez beaux que fabriquent les Rosines, et particulièrement pour les ornemens d'églises. Elles en façonnent de toutes les espèces depuis la blanche tunique du diacre jusqu'aux ornemens majestueux du prêtre qui célèbre les saints mystères.

On sera sans doute assez curieux de savoir comment ces jeunes filles peuvent écouler tant d'ouvrages de diverses sortes, pour en retirer la valeur de la matière première, l'entretien des fabriques, et la main d'œuvre des ouvrières. On a vu que la maison des Rosines est un centre de manufactures ; elles agissent comme ferait une grande entreprise commerciale ; elles ont un magasin ou boutique où se vendent par des personnes de confiance les produits de leur travail.

Le gouvernement tire de chez les Rosines tous les draps nécessaires pour habiller l'armée. Non-seulement elles fabriquent le drap ; mais aussi tous les

ornemens, et les habits étant coupés par d'habiles tailleurs, elles les confectionnent et les rendent tout prêts à être endossés par le soldat. De plus, les habitans de Turin et même les commerçans viennent volontiers faire leurs emplètes à eet hospice, parce qu'ils y trouvent bonne marehandise ct bon marehé, et parce que beaucoup de personnes pieuses aiment à se vêtir d'objets travaillés par des mains si pures!

De eette manière, la société rentre dans les eapitaux employés, et sur les bénéfices se prélève la dépense des établissemens. Celui de Turin seul emporte une somme de quatre-vingt mille francs par an, parce qu'il renferme trois cents filles, parmi lesquelles il y en a environ cinquante âgées ou malades, qui, par conséquent, sont à charge à cette eommunauté.

« Je visitai cet établissement si remarquable, dit M. Saechi, grâce à l'obligeance du digne ecclésiastique qui en a l'administration et la direction. Il m'accompagna dans ces salles où se trouvaient tant de femmes animées par la sainte ardeur du travail; séparées de l'homme, elles partagent avec lui cette fatigue à laquelle le condamna le Créateur, le jour où il l'envoya souffrir sur la terre. Avec un doux recueillement, un calme admirable, elles se livraient à leurs travaux : e'était l'empressement qu'une mère pourrait déployer en travaillant avec ses filles pour le soutien de la famille commune. Six maîtresses et une directrice président aux travaux, et sont souvent visitées par la dame d'honneur, ehargée des ordres de la Reine, qui accorde une protection spéciale à ees filles laborieuses.

« Telle est l'institution vraiment admirable qu'a pu eréer une pauvre femme; tant il est vrai que la Providence se sert souvent de petits moyens dans les œuvres les plus grandes. Rosa Govona montra eomment, sans imposer aucune eharge aux citoyens et sans donations ni legs, on pouvait fonder de vastes maisons de seeours. Elle montra aux pauvres que là où manque l'esprit de bienfaisance, leurs propres mains peuvent suppléer à la charité et faire jaillir l'abondance comme la verge dont Moïse frappa le rocher, en fit sortir une source vive pour désaltérer le peuple aimé de Dieu! J'étais ému par ces pensées en pareourant cette maison; j'éprouvais ce sentiment de respect qui naît dans l'âme à la vue de la modestie et de la vertu laborieuse. L'excellent prêtre me conduisit à une petite église où les Rosines demandent chaque jour le pain de la Providenee et offrent leurs prières au ciel pour l'âme de leur bienfaitriee. Je vis une femme prosternée non loin d'une pierre tumulaire, je m'approehai avec un religieux silence, et je lus :

« Ici repose — Rosa Govona de Mondovi, — qui, dès sa jeunesse, se consacra à Dieu, — pour la gloire duquel — elle fonda, — dans sa patrie, ici, et dans d'autres villes, — des retraites pour les jeunes filles abandonnées, — afin de leur faire servir Dieu, — et leur donna d'exeellentes règles, — qui les attachent à la piété et au travail. — Durant son administration de plus de trente années, — elle donna des preuves constantes — d'une admirable charité et d'une inébranlable fermeté. — Elle passa à la vie éternelle le vingt-huitième jour de février — l'an 1776, de son âge le soixantième. — Les filles reconnaissantes à leur Mère bienfaitrice — ont eonsacré ce monument. »

« Humbles paroles si l'on considère le bien qui a été fait et qui se fait encore, et pour lequel Rosa mérite la gloire des plus belles louanges. J'en étais ému, et tandis que je songeais avee douleur que la bonne Rosa Govona n'était pas encore placée au rang des bienfaitrices du genre humain, je regardai le pieux prêtre; il murmurait une prière, et moi, je répandis une larme..... »

Honneur encore une fois aux nobles étrangers qui nous ont suggéré la pensée et fourni les moyens de réparer, autant qu'il est en nous, cet injuste oubli!

G. S. Trébutien, *d'après* M. le ehevalier César de Saluces et M. Sacchi.

ornemens, et les habits étant coupés par d'habiles tailleurs, elles les confectionnent et les rendent tout prêts à être endossés par le soldat. De plus, les habitans de Turin et même les commerçans viennent volontiers faire leurs emplètes à cet hospice, parce qu'ils y trouvent bonne marchandise et bon marché, et parce que beaucoup de personnes pieuses aiment à se vêtir d'objets travaillés par des mains si pures !

De cette manière, la société rentre dans les capitaux employés, et sur les bénéfices se prélève la dépense des établissemens. Celui de Turin seul emporte une somme de quatre-vingt mille francs par an, parce qu'il renferme trois cents filles, parmi lesquelles il y en a environ cinquante âgées ou malades, qui, par conséquent, sont à charge à cette communauté.

« Je visitai cet établissement si remarquable, dit M. Sacchi, grâce à l'obligeance du digne ecclésiastique qui en a l'administration et la direction. Il m'accompagna dans ces salles où se trouvaient tant de femmes animées par la sainte ardeur du travail; séparées de l'homme, elles partagent avec lui cette fatigue à laquelle le condamna le Créateur, le jour où il l'envoya souffrir sur la terre. Avec un doux recueillement, un calme admirable, elles se livraient à leurs travaux : c'était l'empressement qu'une mère pourrait déployer en travaillant avec ses filles pour le soutien de la famille commune. Six maîtresses et une directrice président aux travaux, et sont souvent visitées par la dame d'honneur, chargée des ordres de la Reine, qui accorde une protection spéciale à ces filles laborieuses.

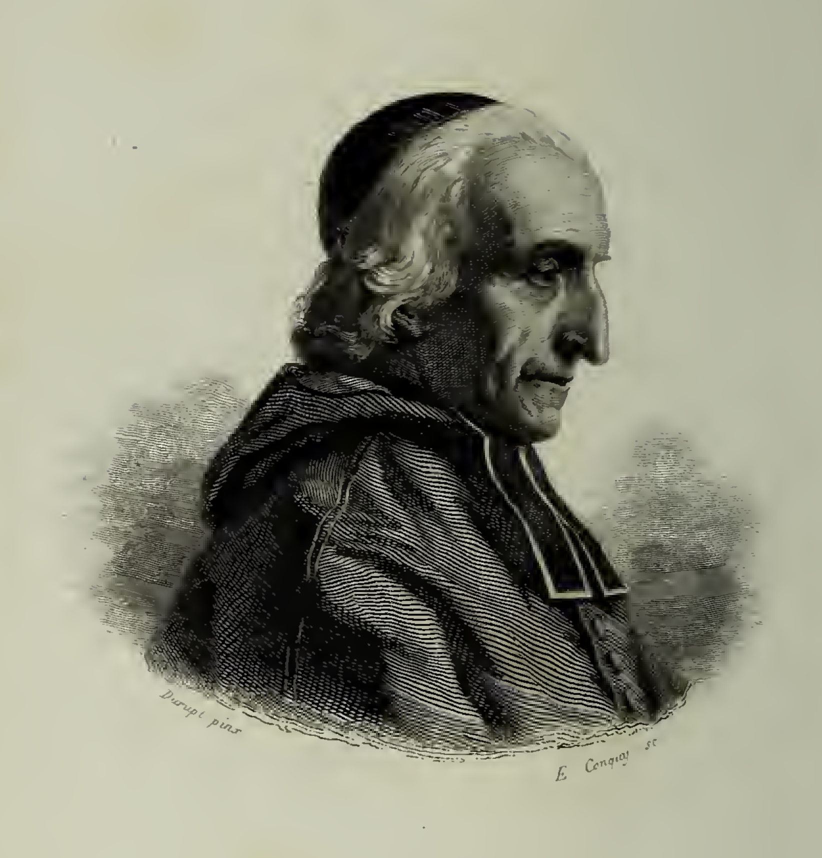
« Telle est l'institution vraiment admirable qu'a pu créer une pauvre femme; tant il est vrai que la Providence se sert souvent de petits moyens dans les œuvres les plus grandes. Rosa Govona montra comment, sans imposer aucune charge aux citoyens et sans donations ni legs, on pouvait fonder de vastes maisons de secours. Elle montra aux pauvres que là où manque l'esprit de bienfaisance, leurs propres mains peuvent suppléer à la charité et faire jaillir l'abondance comme la verge dont Moïse frappa le rocher, en fit sortir une source vive pour désaltérer le peuple aimé de Dieu! J'étais ému par ces pensées en parcourant cette maison; j'éprouvais ce sentiment de respect qui naît dans l'âme à la vue de la modestie et de la vertu laborieuse. L'excellent prêtre me conduisit à une petite église où les Rosines demandent chaque jour le pain de la Providence et offrent leurs prières au ciel pour l'âme de leur bienfaitrice. Je vis une femme prosternée non loin d'une pierre tumulaire, je m'approchai avec un religieux silence, et je lus :

« Ici repose — ROSA GOVONA de Mondovi, — qui, dès sa jeunesse, se consacra à Dieu, — pour la gloire duquel — elle fonda, — dans sa patrie, ici, et dans d'autres villes, — des retraites pour les jeunes filles abandonnées, — afin de leur faire servir Dieu, — et leur donna d'excellentes règles, — qui les attachent à la piété et au travail. — Durant son administration de plus de trente années, — elle donna des preuves constantes — d'une admirable charité et d'une inébranlable fermeté. — Elle passa à la vie éternelle le vingt-huitième jour de février — l'an 1776, de son âge le soixantième. — Les filles reconnaissantes à leur Mère bienfaitrice — ont consacré ce monument. »

« Humbles paroles si l'on considère le bien qui a été fait et qui se fait encore, et pour lequel Rosa mérite la gloire des plus belles louanges. J'en étais ému, et tandis que je songeais avec douleur que la bonne Rosa Govona n'était pas encore placée au rang des bienfaitrices du genre humain, je regardai le pieux prêtre; il murmurait une prière, et moi, je répandis une larme..... »

Honneur encore une fois aux nobles étrangers qui nous ont suggéré la pensée et fourni les moyens de réparer, autant qu'il est en nous, cet injuste oubli!

G. S. TRÉBUTIEN, *d'après* M. le chevalier CÉSAR DE SALUCES et M. SACCHI.



ABBÉ FOURNET (A. H.)

ABBÉ FOURNET.

La puissance surhumaine de la charité s'est manifestée d'une manière bien éclatante par les œuvres d'un pauvre prêtre, mort il y a deux ans, dans une paroisse obscure du diocèse de Poitiers. Cet homme, à peine connu du monde, sans crédit que son zèle, sans autre autre fonds que celui de la Providence, est parvenu à procurer le bienfait d'une instruction chrétienne à des milliers d'enfans, à secourir un nombre infini de malades, depuis Bayonne jusqu'à Cambrai, et à prolonger au-delà des bornes de sa vie les œuvres que sa charité avait conçues.

FOURNET (ANDRÉ-HUBERT) naquit, le 6 décembre 1752, à Pérusse, village de la paroisse de Maillé, dans cette partie du diocèse de Poitiers qui confine à celui de Bourges. Sa famille l'envoya de bonne heure au collège de Chatellerault, où il se distingua par l'aptitude et la vivacité de son esprit, et se fit également chérir de ses maîtres et de ses condisciples. Après avoir terminé son cours de philosophie à Poitiers, il se livra à l'étude du droit. C'était lui-même qui avait fait choix de cette carrière : il ne paraît pas que jusqu'alors il eût encore aucune pensée d'embrasser l'état ecclésiastique. Pendant deux ans qu'il suivit le cours de la faculté de droit, il s'occupa fort peu de ses études, et n'y obtint que de médiocres succès. La seconde année surtout fut presque tout entière donnée à la dissipation et à des amusemens frivoles. Comme il portait dans la société un esprit vif et léger, une physionomie agréable que relevait encore l'élégance remarquable de ses manières, il ne pouvait manquer de plaire au monde, et le monde alors lui plaisait beaucoup. Toutefois il ne donna jamais dans aucun écart. Ce fut dans sa famille même que le jeune étudiant trouva l'instrument choisi pour l'attirer à un état de vie bien différent. Il alla voir, pendant le temps des vacances, son oncle l'archiprêtre de Hains. C'était un vieillard rempli de charité, qui menait dans sa solitude une vie digne des premiers siècles. Il fit à son neveu un accueil qui tout d'abord lui ouvrit le cœur du jeune homme. Il l'interrogea sur ses études, sur le genre de vie qu'il menait à Poitiers. Comme les réponses étaient pleines de franchise, il entremêla bientôt à ses questions quelques réflexions dont le sérieux était tempéré par le ton le plus doux et les manières les plus affectueuses. L'effet de ces entretiens sur le jeune Fournet fut prodigieux et changea tous ses projets d'avenir. Il ne lui fallut pas un grand effort de réflexion pour comprendre la vanité des plaisirs du monde, et le spectacle qu'il avait sous les yeux suffisait pour lui montrer que la vertu et la piété procuraient des jouissances non moins douces et beaucoup plus solides. Il crut reconnaître que le ciel l'appelait à se sanctifier dans l'état ecclésiastique, et dès-lors il résolut de quitter l'étude du droit pour celle de la théologie.

A la rentrée des classes, Fournet, alors âgé d'environ vingt-deux ans, revint à Poitiers dans le dessein d'y commencer ses études ecclésiastiques. Il suivit assidûment les leçons de la faculté de théologie. Son esprit étant plus mûr et son application plus grande, il y profita beaucoup plus qu'il n'avait fait, les deux années précédentes, aux leçons de la faculté de droit. Après l'épreuve accoutumée du séminaire, il fut admis aux saints ordres. Comme on n'a pu retrouver les lettres de son ordination, il est impossible d'en fixer la date : on peut conjecturer néanmoins qu'il fut ordonné prêtre dans le cours de l'année 1778.

L'abbé Fournet fut nommé vicaire

de son oncle l'archiprêtre de Hains. Il était plein de vénération pour ce bon vieillard à qui il devait, après Dieu[1], le bienfait de sa vocation. Il alla donc avec joie partager ses travaux et sa manière de vivre. Comme lui, il divisa son temps entre la prière, l'étude et les fonctions du saint ministère. Le jeune vicaire avait ainsi passé trois années, faisant de grands progrès dans les vertus pastorales, lorsqu'un autre de ses oncles, à qui son âge et ses infirmités ne permettaient plus de se livrer à ses travaux pénibles, le choisit pour son successeur dans la cure de Saint-Pierre de Maillé (10 février 1782).

« Il commença aussitôt l'exercice de ses fonctions pastorales », dit l'auteur d'une excellente Notice, imprimée à Poitiers, en 1835, « avec cette ardeur de foi et de charité qui avait déjà donné au vicaire de Hains une sorte de célébrité. Il s'appliqua à connaître ses paroissiens et à étudier leurs besoins. Il voulut surtout prendre une connaissance particulière des pauvres, les regardant comme la portion la plus intéressante de son troupeau, comme celle que la Providence avait particulièrement confiée à ses soins. Sa cure lui rapportait environ quatre mille livres : il régla ses dépenses de manière à consacrer au soulagement des malheureux une grande partie de ce revenu. »

Ses prédications vives et pathétiques opéraient des prodiges sur les âmes de ses auditeurs. Les plus simples et les plus grossiers, d'accord avec les plus instruits proclament que jamais aucun prédicateur n'a fait sur eux autant d'impression. « Mais son zèle ne se contentait pas de ces exhortations publiques ; il allait visiter ses paroissiens dans leurs maisons. Là, devant toute la famille réunie, il exprimait autant par l'air de son visage que par ses paroles toute la joie qu'il éprouvait de se trouver au milieu d'eux. Il aimait surtout à visiter au milieu de leurs travaux les bons habitans des campagnes. Il les attendait au retour des champs, s'informait de l'état de leur santé et de leurs affaires de la manière la plus affectueuse. Ces bonnes gens étaient ravis lors qu'ils le voyaient s'asseoir au milieu d'eux pour partager leur repas. Quelquefois ils lui préparaient à son insu des mets plus délicats, et mettaient devant lui un morceau de pain blanc; alors il l'acceptait, puis appelant un des serviteurs ou des enfans de la maison : « Portez, disait-il, ce pain à ce pauvre malade que je viens de visiter, ou à ce vieillard, qui demeure ici près; pour moi, grâce à Dieu, je me porte aussi bien qu'aucun d'entre vous et votre nourriture me convient à merveille ; c'est la seule qui soit de mon goût. Est-ce qu'un père doit être nourri autrement que ses enfans ? »

Mais la Révolution éclata. Les hommes qui déclamaient alors si violemment contre l'intolérance du clergé se montrèrent eux-mêmes d'atroces persécuteurs. Lorsque le moment des proscriptions contre les prêtres fut arrivé, M. Fournet alla chercher un asile en Espagne, avec plusieurs de ses confrères.

Arrivé en Espagne, M. Fournet fut constamment le modèle de ses compagnons d'exil, et les Espagnols ne tardèrent pas à le distinguer entre les prêtres réfugiés. Mais le souvenir de son troupeau abandonné lui déchirait le cœur. « Vers le milieu de l'année 1797, voyant les fureurs révolutionnaires un peu ralenties, il se hâta de rentrer en France. Il vint de la frontière jusqu'à Poitiers, au milieu de mille dangers et sans accident. Il racontait souvent, avec sa gaîté ordinaire, qu'un petit cheval espagnol qu'il avait acheté pour son voyage, avait l'instinct de se mettre au galop à l'entrée de toutes les villes avec une rapidité telle qu'il était impossible aux gardes de songer seulement à lui demander son passe-port. »

Lorsqu'il arriva à Poitiers, le Directoire venait de remettre en vigueur les décrets sanglans de la Convention contre les nobles et les prêtres. M. Fournet n'en mit que plus d'ardeur à se rendre auprès de ses paroissiens. Malgré tous les dangers, il fallut sans délai le faire conduire à Maillé. Son arrivée combla de joie tous ceux qui étaient restés fidèles à la pratique de la reli-

gion. Ils le suivaient dans les différentes retraites qu'il était obligé de choisir pour sa sûreté. Il fixa cependant son séjour habituel dans un domaine de sa famille, appelé Les Marsillys, dont une grange devint le temple le plus renommé et le plus fréquenté de toute la contrée. C'est dans cette même grange que Mademoiselle Bichier le vit pour la première fois, et l'on peut dire que ce fut dans l'entretien qu'ils eurent ensemble que furent jetés les premiers fondemens des grandes œuvres qu'elle a faites depuis, sous sa direction. « Le curé Fournet fut alors poursuivi; sa tête fut mise à prix : des ennemis furieux demandaient sa mort à grands cris. Il échappa à toutes les poursuites, tantôt par sa prudence, tantôt par sa dextérité, d'autres fois par la protection même de ses ennemis les plus acharnés, dont on eût dit que Dieu changeait tout-à-coup le cœur! »

Après le Concordat, il rentra dans sa cure de Maillé, et put se livrer sans réserve à ses œuvres de charité. La vénération qu'il inspirait était universelle : « Plusieurs l'appelaient le saint prêtre; mais ses paroissiens l'appelaient communément le *Bon Père*, et c'est encore aujourd'hui sous ce nom qu'il est généralement connu dans la contrée. Il avait, en effet, pour ses paroissiens toute la tendresse d'un père : il se réjouissait de leur bonheur, il partageait leurs peines et allait au-devant de tous leurs besoins. Apprenait-il que l'intérêt divisait deux familles, il n'avait point de repos qu'il ne les eût réunies, et souvent l'accord se faisait à ses dépens. Il se dépouillait de tout pour soulager ceux qui étaient dans quelque nécessité pressante. Ses vêtemens et jusqu'à ses souliers, tout était donné aux pauvres. Sa mère, lassée de le voir toujours dépourvu des objets les plus nécessaires, imagina d'acheter des chemises de percale, persuadée qu'il ne les donnerait pas à des ouvriers et à des gens de la campagne. La précaution fut inutile : les pauvres de Maillé portèrent bientôt des chemises de percale. »

Mais ce n'était pas assez pour M. Fournet de remplir avec cette admirable charité tous les devoirs du prêtre chrétien dans la paroisse que Dieu lui avait confiée. Dans le même temps, il s'occupait d'une œuvre qui a rempli les trente dernières années de sa vie : c'est l'institution de la congrégation des *Filles de la Croix*. On a vu que Mademoiselle Bichier, regardant M. Fournet comme celui qui devait la guider dans les voies où elle se sentait appelée par la Providence, était venue le trouver dans la grange des Marsillys : c'est de là qu'il faut dater la première origine de cette belle œuvre. Tant que le père et la mère de Mademoiselle Bichier vécurent, M. Fournet se borna à l'exciter aux œuvres de charité envers les pauvres, selon ce que sa position et les soins qu'elle devait à ses parens pouvaient permettre. Toutefois il lui associa, au bout de quelque temps, une ou deux filles pieuses qu'une heureuse conformité de goûts semblait appeler à partager ses bonnes œuvres. En voyant ces trois jeunes filles prier Dieu ensemble, enseigner le catéchisme aux petites filles, Madame Bichier ne se doutait nullement que sa maison fût le berceau d'une Société religieuse qui au bout de quelques années posséderait quatre-vingts établissemens en France. La fondatrice elle-même ne s'en doutait pas davantage : aussi après la mort de sa mère, sa première pensée fut-elle d'entrer dans quelque communauté déjà ancienne. Mais ne voulant pas agir de son propre mouvement, elle consulta celui qu'elle regardait comme l'interprète de la volonté de Dieu sur elle. A toutes ses questions, à toutes ses difficultés, elle n'obtint qu'une seule réponse : *soulager les Pauvres, instruire les Ignorans.* » M. Fournet lui dit en même temps que pour remplir cette œuvre avec plus de succès, il fallait former une petite communauté dont elle prendrait la conduite. Là, les objections de Mademoiselle Bichier furent plus fortes; mais tout ce qu'elle put obtenir, ce fut la permission d'aller passer une année dans une communauté de Poitiers pour y apprendre les observances de la vie religieuse et s'y former au gouvernement de la petite congréga-

tion. Elle y était depuis quelques semaines, lorsque tout-à-coup arrive une lettre du Père : « A quoi songez-vous, ma fille, de prolonger votre séjour dans cette maison de paix, tandis que Dieu vous appelle au combat? Hâtez-vous de venir ici. Il y a des enfans qui ne connaissent pas les premiers principes de la religion et qui n'ont personne pour les instruire; il y a de pauvres malades étendus dans leur lit sans secours, sans consolation : venez les soigner, les assister à la mort. »

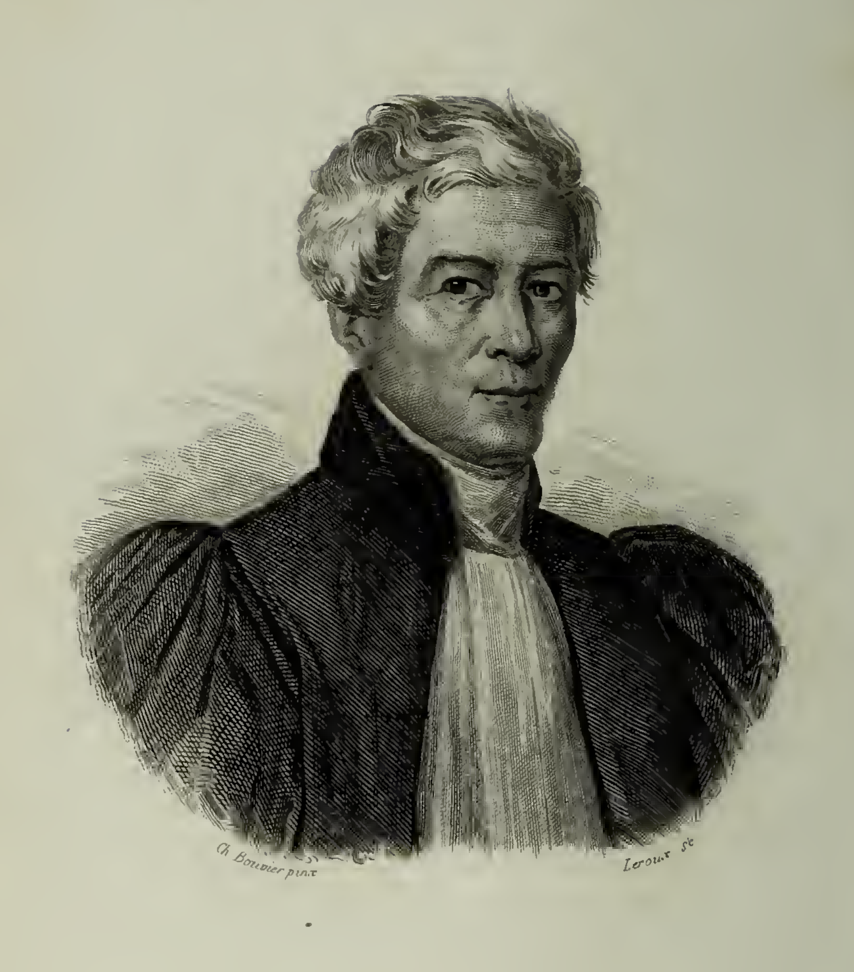
Mademoiselle Bichier obéit à cet ordre et vint s'établir à La Guimetière, qui est une terre de sa famille, dans la paroisse de Béthines. Là, elle se mit à la tête de la petite communauté composée de cinq sœurs. « Leurs occupations étaient, avec la prière, la visite des malades et l'instruction des petites filles. Elles n'avaient point encore fait de vœux; néanmoins leur petite société obéissait au P. Fournet, qui, séparé d'elles par une distance de quatre lieues, était réduit à les gouverner par lettres. Le Père et les Sœurs devaient desirer un rapprochement, lui, à cause du bien qui en pouvait résulter pour sa paroisse, et elles, pour être mieux à portée de profiter de sa direction. Dans ce but, on choisit le château de Molante qui est tout proche de Maillé. Ce château fut affermé, et les cinq sœurs vinrent s'y établir vers le mois de mai 1806. Molante peut être regardé comme le premier chef-lieu de la congrégation, parce que les sœurs commencèrent à y faire des vœux, qu'elles y prirent un costume religieux et y reçurent le nom de *Filles de la Croix*. Les œuvres des sœurs, à Molante, furent toujours le soin des malades et l'instruction des jeunes filles. Elles eurent aussi dès-lors une petite troupe d'orphelines et retirèrent chez elles de pauvres femmes âgées ou infirmes. Elles continuèrent ces mêmes œuvres à Maillé, lorsqu'elles s'y furent établies, au mois de décembre 1811. Elles étaient alors au nombre de vingt-cinq, et elles avaient déjà formé un second établissement dans la paroisse de Béthines où elles avaient pris naissance.»

« Telles sont les Filles de la Croix: elles doivent mener une vie pénitente et mortifiée; dans le vêtement, dans la nourriture elles doivent se rapprocher des pauvres dont elles sont les sœurs et les servantes. Ce titre leur est si cher qu'elles font profession de n'offrir qu'à eux seuls leurs services et leurs soins. La fille même du riche venant à leur école y sera entièrement confondue avec les enfans des pauvres; on n'exigera d'elle aucune rétribution, et l'aumône que ses parens pourraient faire à la communauté ne pourra jamais servir de fondement à aucune distinction ni à aucune préférence. Les œuvres de leur charité ne se bornent pas au soin des malades et à l'instruction des enfans : embrassant tous les besoins des pauvres, elles offrent dans leur maison, si les circonstances le permettent, une retraite aux femmes âgées et infirmes, un asile aux jeunes personnes qui seraient en danger dans le monde; elles se chargent même, surtout au temps de la moisson, des petits enfans que les mères indigentes leur confient, pour aller plus librement chercher dans les champs le pain qui doit nourrir la famille pendant la mauvaise saison. »

La Société des Filles de la Croix ayant été définitivement constituée sous l'invocation de saint André et sous l'autorité de monseigneur l'évêque de Poitiers, se répandit promptement dans plusieurs diocèses de France. Elle fut reconnue par le gouvernement en 1819 et de nouveau en 1826. Depuis cette époque, la congrégation n'a cessé de s'étendre dans le royaume: elle comptait environ quatre-vingts établissemens et quatre cents sœurs à la mort de son fondateur.

Affaibli moins encore par les années que par le régime austère qu'il s'était imposé, M. Fournet expira le 13 mai 1834, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. L'évêque de Poitiers s'écria, en apprenant sa mort : « Le ciel vient de s'enrichir d'un nouvel habitant, et la terre vient de perdre un modèle de toutes les vertus. »

G. S. TRÉBUTIEN.



FOIX (N. M.).

FOIX (N.-M).

Voici encore un *Homme utile*, dont le nom, peu connu jusqu'à ce jour, mérite d'être sauvé de l'oubli.

Foix (Nicolas-Michel), né à Paris le 9 août 1743, était fils de Nicolas Foix, qui mourut médecin à Chaumes (Seine-et-Marne), en 1778, et de Jeanne-Françoise Baron.

Foix le père, originaire du petit village de Saint-Laurent de Neste dans les Hautes-Pyrénées, avait eu cinq frères et deux sœurs dont il se sépara fort jeune, pour suivre les cours de médecine et de chirurgie à Toulouse, où il fut reçu docteur. Il vint alors à Paris, et enfin établit sa résidence et se maria dans la petite commune de Chaumes, canton de Mormans, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne. Il eut cinq enfans, dont trois fils. L'aîné fut Nicolas-Michel, l'homme bienfaisant, dont nous avons à retracer la vie. Le plus jeune des fils fut prêtre et mourut en 1824. Le second survécut six mois seulement à son frère aîné et mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait servi avec honneur comme chirurgien-major dans l'armée française, et avait fait la campagne de Moscou; mais pendant les dernières années de sa vie, ses facultés physiques et morales s'étaient affaiblies : il était tombé en démence. L'aînée des deux sœurs était morte sans enfans, en 1799; et la plus jeune, décédée en 1815, ne laissait qu'une fille, nièce et unique héritière de Nicolas-Michel Foix qui devait survivre, quoique l'aîné, à la plupart des siens. Il avait été confié, dès l'âge de dix ans, aux soins d'un bon prêtre du voisinage, et ce premier instituteur le fit entrer au séminaire de Sens, en 1757. Sorti du séminaire, le jeune Foix se livra à l'étude du droit et soutint, avec distinction, sa thèse de licence dans la faculté de Paris, en 1768. Deux années après, le 9 août 1770, il prêtait le serment d'avocat au parlement. Dès l'an 1766, il avait été pourvu, avec dispense d'âge, de l'office de notaire royal à la résidence de Chaumes, charge qu'il conserva jusqu'en 1785. Reçu au bailliage de Melun, il fut investi, en 1779, de l'office de bailli et juge seigneurial de plusieurs hautes justices. Il exerçait en même temps les fonctions de contrôleur des actes et de receveur des domaines, à Chaumes. Enfin, il avait reçu, en 1774, des provisions de l'office de conseiller du roi, président du grenier à sel de Fontenay. Sa grande activité et ses connaissances variées lui permettaient de vaquer à toutes ces fonctions, qu'il conserva jusqu'en l'année 1790, époque de la suppression de tous les offices royaux. Mais, au mois de juin de cette même année, il fut nommé membre du district de Melun; puis, en 1795, membre du directoire du département; enfin, nommé juge suppléant d'abord, le 23 mai 1801, puis juge titulaire au tribunal de Melun; il fut chargé pendant plus de quinze années de l'instruction des affaires criminelles, et était regardé comme un magistrat accompli.

Foix, habitant Melun à l'époque de la terreur, n'avait pu échapper, pendant ces tristes jours, à l'honneur d'être incarcéré dans la maison de réclusion de cette ville, où l'on enferma, vers le même temps, les plus honnêtes gens du pays. Mais un homme si bon ne pouvait pas rester long-temps suspect : il fut remis en liberté. Dès-lors, il songea à se marier. Il épousa, en 1793, la veuve d'un ancien magistrat. Elle ne lui donna point d'enfans et elle mourut six ans avant lui, en 1824. Pour lui, atteint, le 21 janvier 1830, d'une indisposition qui semblait peu grave, il crut d'abord qu'après quel-

ques jours de repos il pourrait reprendre ses fonctions de juge. On le vit, en effet, se transporter plusieurs fois à l'audience, bravant la rigueur de l'hiver de 1830; mais le terme de sa carrière était arrivé et il succomba, le 10 avril 1830, à quatre-vingt-sept ans.

La fortune qu'il possédait au moment de sa mort s'élevait environ à six cent mille francs. Il la devait moins à des héritages qu'à ses honorables travaux et aux économies qu'une rigide frugalité lui avaient permis de capitaliser, pendant plus de quarante années, pour la plus noble destination!

Le juge Foix, dès l'an 1811, avait fait un premier testament qu'il modifia et dont il étendit les dispositions, en 1821, puis en 1828, en raison de l'augmentation de sa fortune. Dans tous ces actes respire une vraie et sage philantropie et l'on ne peut s'empêcher d'être frappé de la persévérance du testateur dans ses pensées de bienfaisance publique. On reconnaît que les diverses dispositions que ces actes contiennent avaient été mûrement méditées, et que l'homme de bien préparé depuis long-temps à quitter la terre, se complaisait dans cette pensée qu'après sa mort il ferait encore des heureux!

Le testament définitif de Michel-Nicolas Foix est daté du 20 mars 1828.

Le testateur laisse d'abord aux pauvres malades ou infirmes de la petite commune d'Échauboulaines, dans laquelle il possédait quelques propriétés, plusieurs rentes assez considérables.

Prenant en considération la fortune et l'état de santé de son frère, il lui lègue une rente viagère de dix-huit cents francs, et il lègue à sa nièce un lot de *soixante-trois arpens de terre*, qu'il avait achetés, peu d'années auparavant, *soixante mille francs!*

Après plusieurs autres legs à des parens éloignés du côté maternel, il ajoute qu'il veut aussi faire participer ses parens du côté paternel à ses économies. Jamais il n'avait entendu parler de ces parens. Son père avait quitté fort jeune le village de Saint-Laurent de Neste, et plus de cent ans s'étaient écoulés depuis ce départ. Le testateur présumant qu'un legs de *mille francs* à chacun de ses cousins des Pyrénées pourra leur causer une vive joie, charge son exécuteur testamentaire d'aller à la recherche de ces parens éloignés et inconnus. Ce pieux desir du testateur a été du moins réalisé complètement. L'exécuteur testamentaire s'est transporté sur les lieux et a constaté l'existence de vingt-neuf ayant-droit, qui ont reçu chacun la somme de mille francs : la surprise, la joie et la reconnaissance de ces pauvres montagnards ne sauraient se décrire.

Après avoir ainsi rappelé tous ses parens à sa succession; après avoir formellement déclaré qu'en laissant à sa famille beaucoup plus qu'il n'avait reçu lui-même de ses parens, il se croyait bien libre de disposer, selon le vœu de son cœur, de la portion des biens qu'il ne devait qu'à lui-même; il lègue le surplus de ce qu'il possède, formant environ *vingt mille francs de rente*, à la commune de Chaumes qui avait accueilli son père et où lui-même avait passé ses plus belles années. Ce legs devant être distribué en vingt parties égales, le testateur que nous allons laisser parler, règle l'emploi de chaque partie, en faveur de la commune de Chaumes sa légataire, de la manière suivante :

« Deux vingtièmes, qui devaient être chacun de *mille francs de rente*, ainsi que l'espérait le testateur, seront employés au traitement de deux sœurs de charité : l'une d'elles sera chargée de soigner et médicamenter à domicile, gratuitement, les pauvres malades de la commune de Chaumes, et l'autre de faire gratuitement l'école des petites filles.

Le troisième vingtième sera partagé par moitiés : l'une, pour une sage-femme bien instruite dans son art, à la charge par elle de donner gratuitement dans la commune ses soins aux personnes pauvres qui lui seront recommandées par le conseil municipal. L'autre moitié, pour un chirurgien bien instruit, à la charge par lui d'aider aussi gratuitement, tant la sœur

infirmière dans les maladies graves des pauvres, que la sage-femme dans les cas difficiles.

Les quatrième et cinquième vingtièmes sont destinés à la rétribution d'un prêtre, savoir : un vingtième, à la charge d'aider le curé desservant dans ses fonctions, et l'autre vingtième à la charge d'enseigner gratuitement à huit enfans mâles de la commune de Chaumes la grammaire et la syntaxe des langues française et latine, etc., pendant quatre ans pour chacun d'eux. Il entrera deux enfans chaque année dans cette classe gratuite en remplacement de deux qui en sortiront. Sur ce dernier vingtième il sera payé annuellement au maître d'école une somme de cent francs pour le salaire des leçons d'écriture et de calcul qu'il donnera aux huit enfans de l'école gratuite.

Le sixième vingtième sera employé à payer les apprentissages d'un métier quelconque que choisiront les deux enfans qui sortiront annuellement s'ils ne peuvent obtenir les bourses dont il va être question.

Les septième, huitième et neuvième vingtièmes seront affectés à former trois bourses en faveur des enfans de Chaumes et de deux communes voisines, Argentière et Beauvoir, dont les parens n'auraient pas assez d'aisance pour les soutenir aux études sans ces secours, dans les écoles secondaires, lycées, etc., jusqu'au grade de docteur en droit, médecine ou théologie. Chaque sujet conservera sa bourse pendant neuf ans. Ces bourses seront données au concours par le conseil municipal qui pourra même les morceler pour en faire jouir un plus grand nombre d'individus. Le testateur recommande ses parens, « *mais seulement à mérite égal.* »

Le dixième vingtième est affecté au traitement d'un régisseur-trésorier, dont les obligations sont indiquées en détail par le testateur.

Les onzième, douzième et treizième vingtièmes seront employés annuellement à faire un placement perpétuel en inscriptions sur le grand-livre pour augmenter le fonds de la dotation.

Le quatorzième vingtième est affecté à faire chaque année à la foire de Chaumes des achats de vaches, qui seront, à titre d'aumônes, remises aux habitans les plus indigens de la commune. Ces vaches, comme appartenant à la commune, seront insaisissables : elles seront marquées, pour les reconnaître et les réclamer, des armes de la commune de Chaumes (trois gerbes), et elles pourront être retirées par le conseil municipal dans le cas où, à l'unanimité, il jugerait que l'indigent n'en prend pas le soin convenable.

Le quinzième vingtième sera affecté à faire annuellement des complètes de couvertures, matelas, draps de lit, chemises, pour être remis aux indigens, pendant leurs maladies, et confiés aux deux sœurs de charité.

Le seizième vingtième sera affecté à acheter, chaque année, des vêtemens neufs d'étoffes communes pour les deux sexes de tout âge, et des layettes pour les accouchées et leurs enfans; ces vêtemens et layettes seront distribués aux indigens.

Enfin, les quatre derniers vingtièmes seront réunis à la masse déjà existante des revenus des pauvres de la commune de Chaumes, pour le soulagement à domicile des plus nécessiteux, tant en santé qu'en maladie et la distribution des secours sera effectuée d'après des états arrêtés par le conseil municipal. »

Telles étaient, en faveur des habitans de la commune de Chaumes et surtout en faveur de ses pauvres, les dispositions très formellement exprimées de leur bienfaiteur. Plus d'un lecteur apprendra, sans doute, avec surprise et non sans regret, pour quelle cause, par qui et à quel point les dernières volontés du testateur ont été violées!

La nièce mentionnée précédemment comme légataire, ne se montra pas satisfaite du lot qui lui avait été formellement et exclusivement assigné. Ne se trouvant point assez riche, elle ne crut pas devoir se conformer aux dernières volontés de son oncle : loin de les respecter, elle les attaqua, et la

réclamation qu'elle éleva fut couronnée de succès. D'après un avis du conseil d'état, une ordonnance royale, à la date du 28 décembre 1830, autorisa la commune de Chaumes à accepter le legs de son bienfaiteur, mais jusqu'à concurrence des douze vingtièmes seulement de la somme totale.

Il est tristement curieux de rechercher quelles sont les charitables dispositions du testateur qui se trouvent totalement supprimées ou tellement réduites qu'elles sont presque annulées, par suite de cette décision de l'autorité, suprême tutrice des communes.

Le vingtième destiné aux honoraires de l'ecclésiastique et du maître d'école pour l'instruction gratuite des huit jeunes garçons, est supprimé. Evidemment l'un des premiers vœux du testateur avait été pour l'instruction et la mise en apprentissage des enfans de la commune : on a obtenu du conseil d'état que les fondations pour cet objet fussent presque entièrement anéanties.

Cette première suppression de l'école préparatoire des huit enfans, devait en amener, en effet, une seconde. Il fallut retrancher deux vingtièmes, sur trois qui étaient affectés aux bourses à donner par concours. Il n'y aura qu'une seule bourse, à partager entre le droit, la médecine et la théologie, tandis que chacune de ces facultés pouvait avoir la sienne, si l'on avait tenu compte des volontés du testateur.

On retrancha impitoyablement la moitié du fonds consacré à la distribution de ces vaches, marquées aux armes de la commune, et dont il n'y avait peut-être pas d'exemple en France. On oublia que chacun de ces utiles animaux était un monument d'un genre nouveau et touchant, une sorte de gage vivant de l'ami du pauvre! Le nombre en fut réduit de moitié. Il fallut réduire, dans la même proportion, les achats de couvertures et de vêtemens pour les pauvres, et enfin, la rente destinée aux secours à domicile! Ainsi, les enfans ne seront pas instruits et ne pourront devenir ni artisans, ni avocats, ni médecins, ni prêtres; et les indigens, les malheureux, ne seront vêtus, réchauffés, nourris, secourus, que dans la proportion d'une moitié de ce que le testateur se réjouissait de pouvoir faire, moyennant la portion de bien qu'il ne devait qu'à son travail et à son économie.

Parmi les considérations qui avaient engagé le vénérable magistrat à répandre ainsi ses bienfaits sur la petite commune de Chaumes, il en est une qu'il importe surtout de publier et qui doit être méditée par les hommes d'état et par tous les citoyens éclairés et consciencieux, dans un pays d'administration paternelle et de civique égalité. La sollicitude d'un gouvernement juste ne sera-t-elle pas enfin excitée par l'état malheureux d'un trop grand nombre de communes que leur position expose, en temps de paix, à une partie des charges que d'autres subissent à peine en temps de guerre. « J'approuve d'avance, » disait le testateur, sans prévoir que l'on mettrait ordre à ce qu'il n'y eût point d'excédant de fonds disponible, « j'approuve tout emploi de fonds qui tendra à diminuer l'extrême misère à laquelle est réduit le tiers des habitans de Chaumes par le passage journalier des troupes; fléau d'autant plus accablant pour cette bourgade (et tous les lieux d'étapes sont dans le même cas), qu'elle le supporte à la décharge de toutes celles qui l'entourent, sans aucun dédommagement..... »

Plusieurs communes écrasées, comme le village de Chaumes, par ce fléau des logemens militaires, ont élevé leurs réclamations contre cette violation manifeste et permanente de la loi qui veut entre tous une égale répartition des charges publiques. De nombreuses pétitions à ce sujet ont été adressées aux Chambres. Si le vœu de Foix était enfin exaucé, ce serait encore un bienfait qui honorerait la mémoire du juge de Melun! Ce serait un glorieux dédommagement de l'avis du conseil d'état, qui a déshérité les indigens d'une commune déjà si malheureuse. Alors la généreuse pensée de Foix s'étendrait du village de Chaumes à la France entière.

F. NANCEY, *avocat à Melun*, *exécuteur testamentaire de* N. M. FOIX.



STANISLAS LESZCZINS

STANISLAS.

Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, monarque philosophe et citoyen, qui fit de la couronne une auréole de toutes les vertus, du sceptre un bâton pastoral, du trône l'autel de la justice et de l'humanité, et à qui ses contemporains décernèrent d'une voix unanime le surnom de *Bienfaisant*, naquit, le 20 octobre 1677, à Lemberg (*Leopolis*), capitale de la Russie-Rouge. Il descendait d'une maison illustre, originaire de Bohême, dont un des chefs, Philippe de Perztyn, s'était établi en Pologne au temps de Micislas Ier, vers le milieu du dixième siècle. Les descendans de Philippe, dont la plupart s'illustrèrent dans les armes et dans de hauts emplois, avaient fondé la ville de Leckno d'où leur vint le nom de *Leckzinski* ou *Leszczinski*.

Stanislas eut pour père Raphaël, troisième du nom, palatin de Posnanie et maréchal de la diète où le traité de Vienne fut conclu, puis ambassadeur à la Porte-Ottomane où il mit la dernière main à la paix de Carlowitz; il eut pour mère la fille de Stanislas Jablonowski, Palatin de Russie, et Grand-Général de l'armée de la couronne.

Stanislas dut sa première éducation à sa mère qui forma son cœur à la vertu : Raphael le dirigea dans son adolescence, fortifia son tempérament délicat en lui apprenant à braver la chaleur et le froid, à souffrir la faim et la soif, à coucher habituellement sur un simple lit de paille; et, en même temps que le corps se fortifiait, l'esprit était heureusement développé. A dix-sept ans, Stanislas parlait les langues latine, grecque, polonaise, française et italienne; il écrivait avec élégance, dans sa langue maternelle, en prose et en vers; il se formait, par la lecture réfléchie des grands orateurs d'Athènes et de Rome, à l'éloquence qui élève aux dignités dans la république; et, en même temps, l'histoire et les sciences mathématiques étaient l'objet sérieux de son application. Quand ses études furent terminées, il voyagea pour achever son éducation dans la connaissance des hommes, des lois et des mœurs des peuples civilisés.

A dix-neuf ans, de retour dans sa patrie, il était staroste d'Odolanow. Cette ville, après la mort du grand Sobieski, le nomma nonce à la diète de convocation (1696) pour l'élection d'un nouveau roi; et ce fut lui que la Diète choisit pour aller complimenter la reine, veuve du héros. A la diète d'élection, qui fut ouverte le 15 mai, un grand nombre de votans se réunit pour le nommer maréchal. Les candidats au trône étaient l'Electeur de Saxe, Frédéric-Auguste, Jacques Sobieski, fils aîné du dernier roi, et le prince de Conti que le gouvernement français appuyait de son influence. La majorité des suffrages se réunit sur l'Electeur; mais ces suffrages furent bien moins déterminés par le choix libre de la nation, que par une armée saxonne qui s'approchait de Varsovie.

Ce fut dans cette diète que Stanislas s'essaya dans l'art de la tribune. Son éloquence se montra vive, animée, de conviction, et devint communicative : il défendait son père qu'on accusait de liaisons suspectes. Mais il eut bientôt le malheur de le perdre; et alors Frédéric-Auguste le nomma grand-échanson de la couronne et palatin de Posnanie.

Cependant, des troubles graves ne tardèrent pas à éclater dans la République. Auguste ne tenait pas la promesse qu'il avait faite de renvoyer l'armée saxonne, et il avait eu l'imprudence de se liguer avec le tzar Pierre Ier. Cette alliance attira sur la Pologne les armes de Charles XII.

Après les batailles de Clissau et de Pultest, Charles vainqueur força le Cardinal-primat à déclarer l'Electeur de Saxe déchu de la royauté.

Dans ces circonstances, la Diète députa Stanislas auprès de Charles XII, qui était alors à Heilsberg. «Stanislas, dit Voltaire, avait une physionomie heureuse, pleine de hardiesse et de douceur, avec un air de probité et de franchise qui, de tous les avantages extérieurs, est sans contredit le plus grand, et qui donne plus de poids aux paroles que l'éloquence même. »

Le roi de Suède avait senti, en voyant et en écoutant le palatin de Posnanie, cette inexplicable sympathie qui, plus d'une fois, au premier aspect, sembla suffire pour lier entre eux les grands hommes. Dès que Stanislas eut pris congé, Charles s'écria : «Voilà un homme qui sera toujours mon ami! Je le fais roi. »

La Diète était assemblée, la volonté du vainqueur connue : le trône de Pologne fut déclaré vacant (mai 1704), et l'élection fixée au 12 juillet. L'Assemblée s'ouvrit à trois heures : à neuf heures, Stanislas fut élu, après le coucher du soleil et un samedi, jour fatal à la Pologne : deux circonstances qui furent regardées comme d'un mauvais augure. La proclamation se fit sur-le-champ au bruit de l'artillerie suédoise : mais les acclamations furent nationales.

Le lendemain, Charles XII envoie un ambassadeur au nouveau roi; il lui donne des troupes et de l'argent. Les partis polonais sont dissipés, l'armée de l'Electeur vaincue. Mais la paix du nouveau règne est de courte durée. Deux mois se sont à peine écoulés : l'Electeur de Saxe rentre en Pologne avec une armée, et Stanislas est réduit à quitter précipitamment Varsovie. Dans la confusion du départ, la seconde fille du roi, égarée par sa nourrice, est abandonnée puis retrouvée dans l'auge d'une écurie : et cet enfant est Marie Leszczinska, qui doit un jour s'asseoir sur le trône de France.

Cependant, Charles XII est accouru. Réuni à Stanislas, il bat et rejette les Saxons au-delà de l'Oder, revient à Varsovie et assiste incognito au sacre de son ami et de Catherine Opalinszka, sa femme, le 4 octobre 1705. Sur-le-champ, le héros se remet en campagne: il chasse devant lui les Russes et les Saxons. Bientôt, dans la Saxe conquise, Auguste est forcé de renoncer au titre de roi de Pologne et d'écrire à Stanislas une lettre de félicitation sur son avènement.

Mais, dans ces entrefaites, le Tzar, à la tête d'une armée, s'est avancé jusqu'en Lithuanie. Charles accourt du fond de la Saxe, laisse Stanislas en Pologne, avec dix mille Suédois, joint les Russes, les pousse au-delà du Borysthène, remporte plusieurs victoires, et livre enfin la bataille de Pultawa, écueil de ses succès où vint aussi se briser la fortune de Stanislas.

Soudain, ce prince se trouve sans armée, sans parti, sans argent. Il se retire d'abord en Poméranie, et se met à la tête des Suédois, pendant que Charles est réfugié à Bender. Enfin, touché des malheurs de la Pologne, il songe à abdiquer; mais il veut le consentement de Charles qui, vaincu et déjà traité comme captif en Turquie, répond : «Si mon ami ne veut pas être roi, je saurai bien en faire un autre.» Stanislas se charge d'aller négocier, auprès de Charles, le traité qui doit lui enlever la couronne. Arrivé en Moldavie, il est amené devant le Hospodar. Ce prince demande qui il est : *Major sum*, répond Stanislas. — ***Imò maximus***, réplique le Moldave, et il le fait traiter en roi, mais en roi prisonnier. Les ordres de la Porte arrivent : Stanislas est conduit à Bender; mais, en même temps, d'autres ordres en faisaient partir Charles XII.

Arrivé à Bender, le roi de Pologne y est reçu avec beaucoup d'égards. Cependant il fut question, dans le Divan, de le reléguer dans une île de l'Archipel. Heureusement la politique de la Porte était alors changeante, incertaine, et Stanislas se vit enfin libre de partir. Il se retira (1714) dans la principauté de Deux-Ponts dont Charles lui avait donné la jouissance avec les revenus qui pouvaient monter à

70,000 écus. Mais le repos qu'il cherchait était encore loin. Un complot fut tramé pour l'enlever. Trois des conjurés, pris les armes à la main après avoir fait feu sur une voiture qu'ils avaient prise pour celle du roi, furent arrêtés, jugés et condamnés à mort. Stanislas leur fit grâce, et leur donna même l'argent dont ils avaient besoin pour retourner dans leurs foyers.

Les épreuves ne manquaient point à la constance de Stanislas : il ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort de Charles XII, tué à Frederickshall, le 11 décembre 1718. Alors obligé de quitter les Deux-Ponts dont Gustave, comte palatin, se mit en possession; proscrit dans sa patrie, dépouillé par la Diète de ses biens, il eut recours à la France, et le Régent lui assigna une retraite dans une ville d'Alsace à son choix, avec une pension qui, selon Voltaire, était modique et fut payée fort mal. Stanislas choisit la ville de Weissembourg (janvier 1720). Le Régent lui fit offrir une garde qu'il refusa, disant qu'il n'en voulait d'autre que la protection du roi et les cœurs des Français.

Mais Auguste ne tarda point à réclamer contre cette protection, et son envoyé se rendit à Versailles pour réclamer l'éloignement de Stanislas. «Mandez à votre maître, répondit le Régent, que la France a toujours été l'asile des rois malheureux; qu'elle a pris le roi de Pologne sous sa protection, et qu'elle ne sait pas retirer ses bienfaits.» Le Régent était loin de prévoir que ce monarque malheureux était destiné à donner trois rois à la France (Louis XVI, Louis XVIII, Charles X), en renversant tous ses projets pour le mariage de Louis XV, encore enfant.

Quelque temps après, une nouvelle conspiration fut ourdie à la cour d'Auguste. Un Français, nommé Saissan, qui était allé tenter la fortune en Saxe, se chargea d'enlever le roi à Weissembourg. Un autre agent essaya de faire périr le prince avec du tabac empoisonné. Plusieurs coupables ou complices furent arrêtés: mais, toujours magnanime, Stanislas ne sut que les plaindre, les exhorter à une meilleure vie, et pardonner.

Il avait passé plusieurs années, presque oublié, en Alsace, heureux encore au sein de sa famille, dans la culture des lettres et des arts, survivant à tant de dangers et toujours plus grand que ses revers, lorsqu'on vint lui demander sa fille Marie pour la placer sur le premier trône du monde. Le mariage, célébré le 5 septembre 1725, sembla devoir rendre à Stanislas ses espérances évanouies; et quelques années plus tard (1er septembre 1733), la mort d'Auguste vint rouvrir devant lui le chemin de la Pologne et de la royauté. Le Primat et les principaux seigneurs l'appelèrent. «Je connais, dit-il, les Polonais : je suis sûr qu'ils me nommeront, mais je suis sûr aussi qu'ils ne me soutiendront pas.» Le fils d'Auguste était appuyé par l'Autriche et par la Russie. Stanislas hésitait incertain. Le cabinet de Versailles le pressa, promettant des secours puissans : il céda. Le 8 septembre, il arriva à Varsovie incognito, et descendit chez le marquis de Monti, ambassadeur de France. Le 11 était le jour fixé pour l'élection; la veille, Stanislas parut en public et l'enthousiasme fut général. Le lendemain, il réunit tous les votes dans le champ électoral, et il fut proclamé. Mais ce qu'il avait prévu ne tarda pas à se réaliser : les Russes marchaient sur Varsovie; les secours promis à Versailles n'arrivaient pas; Les Polonais, qui venaient d'élire un roi, étaient retournés dans leurs provinces. Il fallut se résoudre à s'enfermer dans une place forte, et Stanislas se rendit à Dantzig où il arriva le 2 octobre, accompagné du Primat, du comte Poniatowski, de plusieurs autres seigneurs polonais, et de l'ambassadeur de France.

Les Russes étaient entrés à Varsovie et l'Electeur de Saxe avait été proclamé roi. Bientôt une armée vient assiéger Dantzig, pour obtenir l'extradition de Stanislas. Les habitans ont résolu de se sacrifier et de mourir plutôt que de trahir leur foi jurée. La ville est investie par le comte de Munich (20 février 1734); et déjà le bom-

bardement ajoutait aux horreurs de la famine, lorsque enfin paraît, en mer, à la vue de Dantzig, le secours promis par la France. Le comte de La Motte commande l'expédition : mais, devant l'armée assiégeante, il n'ose risquer un débarquement, et fait voile pour Copenhague. Poète et guerrier, le comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, veut remplacer le chef fugitif : il ose avec 1500 Français attaquer 30,000 Russes, force trois de leurs retranchemens, et périt glorieusement les armes à la main. Dès-lors, tout espoir de secours est perdu. La ville était toujours bombardée ; les dehors avaient été, d'un côté, inondés jusqu'à trois lieues, et, de l'autre, garnis de lignes formidables : toute évasion paraissait impossible. Les Russes avaient mis à prix la tête de Stanislas. Sa fuite est résolue.

Le 27 juin 1734, au milieu de la nuit, le roi de Pologne, déguisé en paysan, avec un habit usé, de vieilles bottes, une chemise de grosse toile, un bâton d'épines noueux, mal poli, où est attaché un cordon de cuir, et à son bras le portrait de la reine dont il refuse à l'ambassadeur de France de se séparer, sort de l'hôtel de ce dernier, accompagné du général Steinflicth qui a pris le même déguisement ; ils ont reçu chacun cent ducats des mains de l'ambassadeur : ils partent. Les fossés sont traversés en batelet ; un officier qui les précède, dans une nacelle, est couché en joue par un factionnaire et ne peut obtenir qu'on laisse passer la barque qu'en révélant qu'elle porte le roi. Alors le factionnaire salue le monarque et lui souhaite bon voyage ; mais cet incident va rendre le voyage plus périlleux encore, car l'évasion cesse d'être un secret.

Le trajet jusqu'à la Vistule ne demandait que trois heures de temps. Le marquis de Monti avait calculé que, parti à dix heures du soir, le roi aurait passé le fleuve avant deux heures du matin, et qu'il pourrait, sans danger, gagner la Poméranie et se rendre à Stralsund. L'évènement ne justifia pas cette prévision.

Le prince et le général voguent sur les inondations. Ils ont, pour les conduire, un aventurier ignorant et présomptueux (c'est le chef) ; un marchand banqueroutier, obligé de fuir de Dantzig ; et deux de ces bandits qu'on appelle en Allemagne *Sznapans*, en français *Chenapans*). On avait fait à peine un quart de lieue, lorsque les quatre conducteurs font descendre le roi et le général dans une mauvaise cabane au milieu des eaux. Il faudra passer là le reste de la nuit et toute la journée du lendemain.

Les grands et les nombreux dangers de tous les jours, de tous les instans, que Stanislas eut à courir pendant une semaine, et qui éprouvèrent sa constance sans l'épuiser, ont été racontés par lui avec une simplicité noble et touchante. Les terres au loin inondées, la barque engagée au milieu des joncs dans des marais impraticables où souvent l'eau n'est pas assez profonde, et qu'il faut transporter dans des fossés où elle est plus abondante, et alors des marches dans un terrain mouvant et bourbeux, où l'on enfonce jusqu'au genou ; le général Steinflicth, l'ami, le compagnon du roi, séparé de lui et éloigné par les *Sznapans* ; des nuées de Cosaques sur tous les bords de la Vistule : partout l'ennemi, dans les villages, dans les hameaux, jusque dans les cabanes des marécages ; la nuit seule propice à la fuite, le jour passé dans des greniers, caché sous la paille d'où le roi entend les Cosaques parler de son évasion, et de la récompense promise à qui le livrera mort ou vivant ; ses conducteurs qui, craignant d'être pendus, menacent souvent de l'abandonner ; le prince réduit à se coucher ventre à terre dans des broussailles ; l'espoir du prompt et nécessaire passage de la Vistule, plusieurs fois naissant dans le péril, et bientôt évanoui dans de nouveaux dangers !... enfin un hôte fidèle, homme du peuple, qui a reconnu le roi, sans le lui témoigner pour ne pas ajouter à ses anxiétés ; qui se dévoue pour le sauver, brave la mort dont il est lui-même menacé, procure enfin le passage inespéré de la Vistule, puis celui du Nogat : et quand Stanislas lui offre toute

sa bourse; le paysan refuse, le roi attendri insiste, et alors le paysan y prend deux ducats, pour ne pas affliger le monarque, et comme souvenir de son dévoûment : voilà ce qui, dans cette relation, intéresse, saisit et attache le lecteur.

Après avoir passé le Nogat, le roi se rendit à Marienwerder, ville de Prusse, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Il retrouva là son fidèle compagnon, le général Steinflicth, et là il écrivit sa relation mémorable, datée du 5 juillet, et adressée à la reine de France, sa fille.

On peut comparer les dangers que courut Stanislas avec ceux dont Charles II avait triomphé en Angleterre, avec ceux que plus tard eut à vaincre le Prétendant. Stanislas n'oublia jamais cette périlleuse époque de sa vie, et, tous les ans, jusqu'à sa mort, il fit chanter, le 27 juin, un *Te Deum* en actions de grâces de sa sortie de Dantzig. Cette ville avait capitulé le lendemain de son évasion (28 juin).

Stanislas se rendit à Kœnigsberg, où le grand Frédéric vint admirer son courage et sa vertu. Les deux souverains dont l'un se disait philosophe sans l'être assez souvent, et dont l'autre l'était toujours sans le dire, se virent encore à Berlin, où Stanislas fut reçu comme un frère et traité en roi : mais ces démonstrations, vraies peut-être, étaient stériles. Stanislas se retira en France; et lorsque la paix fut conclue à Vienne (18 novembre 1738), il abdiqua, conservant le titre de roi, et reçut de l'Empereur, comme dédommagement, les duchés de Lorraine et de Bar, qui, d'après le traité de paix, devaient être réunis à la France, après sa mort.

Ici commence pour Stanislas une nouvelle vie. Parti de Meudon, le 1er avril, il arriva, le 3, dans ses nouveaux états, et fixa sa cour au château de Lunéville où la reine Opalinska, sa femme, vint le joindre le 13 du même mois. Le tableau d'un règne long et paisible est sans éclat, mais non sans intérêt dans l'histoire des peuples. Un ami, car, quoique roi, Stanislas eut le bonheur d'avoir des amis, lui demandait un jour quelles vertus pouvaient rendre un roi digne de l'immortalité, et il répondit : « *La Bienfaisance, la Philosophie et le Courage.* Je voudrais qu'il fût bienfaisant comme Titus, mais plus maître; philosophe comme César, mais plus citoyen ; héros comme Alexandre, mais plus homme. » Et, dans cette réponse, Stanislas se peignit lui-même, du moins sous plusieurs rapports. Jamais gouvernement ne fut plus paternel, plus sage, plus respecté que le sien. Il embrassa tout dans son administration, la religion, les lois, les mœurs, l'instruction publique, le commerce et les manufactures, l'agriculture, les sciences et les arts.

Stanislas réfuta le premier paradoxe de Rousseau sur les sciences (1750). Il fonda des églises et des académies; il défendit la philosophie et la religion dans ses écrits; il accueillit Voltaire et les Jésuites; il consola le poète de la mort de la marquise du Châtelet, voulut le fixer à sa cour, et fut le parrain du fils de Fréron. Il éleva un théâtre à Lunéville et deux églises paroissiales dans la forêt de Darnay. Il appela dans ses états les prêtres de la mission ; il y établit d'autres congrégations. En même temps, il avait formé un excellent corps de musique ; il avait fondé la société royale de Nancy, qui le comptait au nombre de ses membres travailleurs. Il avait institué, dans cette académie, deux prix annuels : l'un pour les sciences, l'autre pour les lettres. Nancy devait au monarque la création d'un jardin botanique, d'un collège de médecine, d'une pharmacie pour la distribution gratuite des remèdes aux pauvres malades, et d'une bibliothèque publique; des bourses étaient fondées à l'Université de Pont-à-Mousson, des écoles gratuites dans les communes, sous la direction des Frères de la Doctrine; des pensions pour douze jeunes filles dans un couvent de Nancy, pour douze gentilshommes lorrains à l'école militaire de Paris ; des prix pour l'agriculture, des lits pour les indigens aux eaux de Plombières, des chambres de consultations gratuites données par

dans ces tristes momens que Stanislas Poniatowski, dont le père, ami dévoué, l'avait suivi à Dantzig, lui fut présenté. Le roi ne put lui répondre qu'en lui tendant la main. Le cardinal de Choiseul l'administra... Au premier coup de cloche qui annonça l'agonie (elle fut longue et cruelle), les rues, les places et les églises se remplirent. C'étaient partout des pleurs sans parole : on allait sans voir, sans écouter, sans entendre. Le 23, à quatre heures après midi, Stanislas avait cessé de vivre et de souffrir. Son corps resta pendant neuf jours exposé dans la salle du trône.

Son oraison funèbre fut prononcée, à Nancy, par le P. ELISÉE (elle a eu trois éditions); dans diverses villes de la Lorraine, par le P. COSTER, l'abbé CLÉMENT, l'abbé de DOMBASLE, l'abbé GUYOT ; dans l'église de Notre-Dame de Paris, par de BOISGELIN DE CUCÉ, alors évêque de Lavaur.

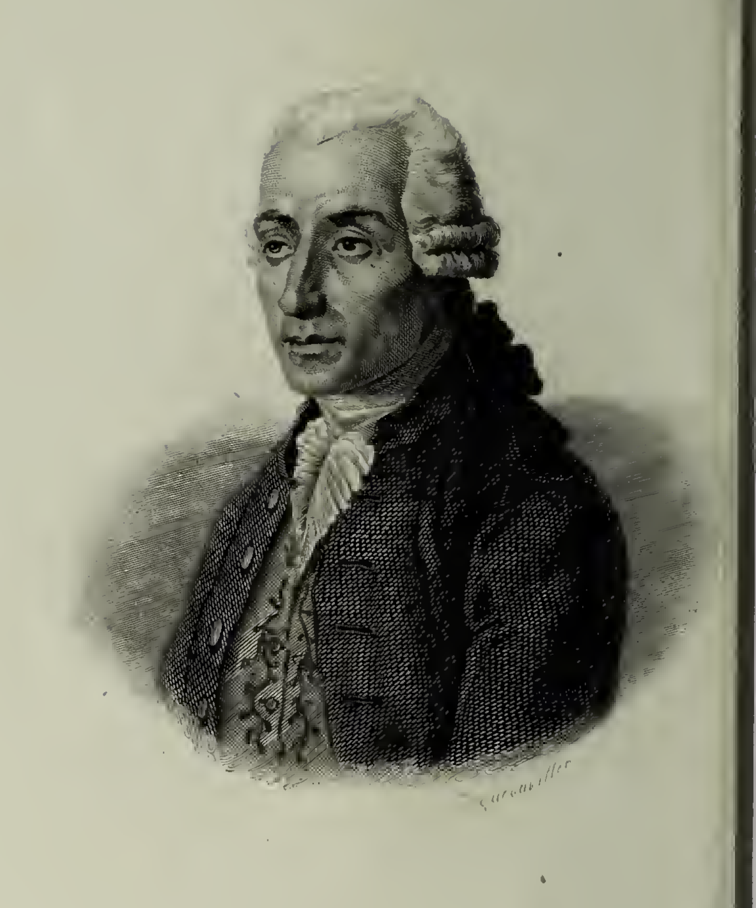
La même année (1766), parurent divers *Eloges* de Stanislas, par l'abbé MAURY, depuis cardinal, archevêque de Paris, qui débutait alors dans les lettres ; par le chevalier de SOLIGNAC, secrétaire du cabinet et des commandemens du roi de Pologne, etc. En 1767, le comte de Tressan, grand officier de la maison du roi de Pologne, publia le *Portrait historique de Stanislas-le-Bienfaisant*. C'est une effusion du cœur, le panégyrique touchant d'un roi qui fut homme de bien, et dont l'auteur eut la gloire d'être l'ami.

Un superbe mausolée, ouvrage d'un habile sculpteur lorrain (Adam), fut élévé dans l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, par la piété filiale de madame Adélaïde. Dans ce tombeau fut déposé (1768) le cœur de Marie Lesczynska, fille de Stanislas. Mais dans les terribles jours de 1793, la profanation des tombes royales de Saint-Denis s'étendit aux tombes royales de la Lorraine. Plus tard, quand des jours meilleurs arrivèrent, le mausolée fut rétabli, et la translation des reliques du bon roi faite avec une pompe que rendirent plus solennelle les larmes et les bénédictions du peuple. Et plus tard encore, quand toutes les grandeurs de l'empire furent tombées dans les champs de Waterloo, les corps polonais qui avaient associé, avec tant de gloire, leurs armes aux armes des Français et leurs destins à ceux de Napoléon, forcés de reprendre le chemin de leur patrie (ils avaient encore une patrie), et traversant la Lorraine, sous le commandement du comte Sokolnicki, voulurent rendre un dernier hommage à Stanislas, deux fois élu par leur nation, et deux fois victime des coalitions de l'étranger. Ils firent célébrer un service funèbre dans l'église de Bon-Secours ; ils demandèrent (mais ils ne pouvaient l'obtenir) d'emporter avec eux le corps d'un roi dont ils vénéraient la mémoire : il leur fut permis, du moins, d'emporter un des étendards de la garde de Stanislas. Une inscription, gravée sur une table de marbre, placée à gauche de l'autel, conserve le souvenir de ce dernier adieu fait à un roi malheureux par un peuple plus malheureux encore.

Stanislas avait beaucoup écrit. Don Calmet donne la liste nombreuse de ses ouvrages dans sa Bibliothèque des écrivains de la Lorraine (1751, in-folio) : l'espace nous manque pour les faire connaître. Ils ont été réunis (du moins en grande partie) sous le titre d'*OEuvres du Philosophe bienfaisant*, 1763, 4 vol. in-8°, et 1769, 4 vol. in-12.

La vie de Stanislas fut un exemple, et sa mort obtint les regrets du genre humain. Frédéric II disait, en lui écrivant, qu'il était « né pour faire le bonheur des hommes de quelque nation, en quelque climat qu'ils fussent. » Il l'appelait *le meilleur des rois et le plus vertueux des citoyens*. Il lui écrivait encore (10 février 1760) : « J'ai reçu, avec bien du plaisir, la lettre de V. M... Si les souverains avaient tous son humanité, sa bonté et sa justice, le monde ne serait point exposé, comme il est, à la désolation, au ravage, au meurtre et aux incendies. » C'est donc sans exagération que le cardinal Maury avait pu dire qu'en décomposant Stanislas, on aurait eu plusieurs grands hommes.

VILLENAVE.



ROUBO (A.J.)

ROUBO.

Le simple récit de la vie d'un Menuisier, écrit par un menuisier et d'abord destiné à être lu seulement devant un auditoire de jeunes ouvriers ou apprentis dans le même métier, a été accueilli par le fondateur du recueil des *Hommes utiles* avec un empressement dont je crois devoir ici le remercier, au nom de toutes les familles de notre profession !

ROUBO (ANDRÉ-JACOB), d'une famille originaire de Soissons, naquit à Paris en 1739. Son père, simple compagnon menuisier, était un de ces ouvriers grossiers qui, peu capables de se diriger eux-mêmes, le sont encore moins d'élever sagement leurs enfans. Aussi le jeune Roubo, dont l'enfance fut entièrement négligée, ne dut-il qu'à lui-même l'impulsion qui décida de sa vie entière, en lui faisant surmonter l'un des plus grands obstacles qu'il pût rencontrer à l'entrée de sa carrière. L'exemple paternel était un premier péril pour lui; son heureux naturel l'en préserva. Mis en apprentissage par son père, dans la même profession que lui, Roubo, très jeune encore, comprit que, pour ne pas rester confondu dans les derniers rangs des ouvriers, l'exercice d'une pratique vulgaire n'était pas suffisant. Le génie et l'amour de son art l'animaient et lui faisaient éprouver le besoin d'une instruction plus étendue, plus élevée que celle de ses compagnons d'apprentissage. Il se mit donc à l'étude avec cette force de volonté et cette ardente application qui ne devaient point se démentir pendant toute sa vie. Des difficultés de toutes sortes ne purent l'arrêter. Le jeune apprenti n'avait aucun secours à espérer de son père; c'était déjà beaucoup d'obtenir que son grand amour pour l'étude ne lui attirât point les châtimens que d'autres parens auraient infligés à la paresse. Pour se procurer les premières leçons et quelques livres indispensables, il fut long-temps obligé de consacrer à cette dépense une partie de la bien faible somme que son père lui donnait pour sa nourriture. Les plus rudes privations lui paraissaient légères, pourvu qu'il eût des livres, des modèles et du temps pour lire et dessiner. Enfin, même après sa sortie d'apprentissage et lorsqu'il commença à travailler comme compagnon menuisier, il était encore si pauvre que, pendant les longues nuits d'hiver, pour veiller quelques heures plus tard dans la soirée, ou quelques heures plus tôt le matin, contraint qu'il était de recourir au mode d'éclairage le plus économique, il fut souvent réduit à ne faire usage que des restes de suif ou de graisse que l'on aurait jetés et qu'il s'empressait de recueillir. L'histoire de cette partie de la vie de Roubo, sur laquelle on a peu de détails, n'aurait pas été cependant la moins honorable, ni la moins utile à publier. Tant de courage eut sa récompense !

Les heureuses dispositions, l'ardeur et le zèle soutenu de ce jeune ouvrier, ne pouvaient rester long-temps inaperçus. Blondel (Jean-François), neveu du célèbre architecte de la porte Saint-Denis, et lui-même membre de l'Académie des Beaux-Arts, artiste distingué et surtout professeur habile, enthousiaste de son art et aussi généreux que zélé, appréciant les efforts et la position de Roubo, admit à son école d'architecture le jeune menuisier dont il dirigea les études pendant cinq années, gratuitement. La mémoire de l'architecte Blondel mérite d'être honorée ici avec celle de son élève.

Roubo, qui pour la première fois de sa vie et par un bonheur inespéré, se trouvait soutenu, dirigé, encouragé, mit à profit les leçons d'un si bon maî-

tre. Le jour, dans ses travaux de menuiserie, il tenait à honneur de faire reconnaître l'élève de l'école d'architecture à l'habileté et à la finesse d'exécution; le soir, et dans les momens de liberté que lui laissait sa profession, il s'adonnait à l'étude des mathématiques, de la mécanique, de l'architecture, de la perspective, des différens genres de dessin, et bientôt il se montra supérieur dans la théorie comme dans la pratique de l'art du menuisier. Les connaissances variées qu'il avait acquises et la facilité d'écrire que lui avaient procurée ses lectures assidues, ne tardèrent pas à lui inspirer la pensée de décrire l'art qu'il exerçait.

Jusqu'alors on ne possédait encore sur l'art de la Menuiserie aucun ouvrage qui méritât le nom de Traité. Deux auteurs seulement, Marin-Legerest, en 1617, dans sa « Méthode générale du Trait de la Courbe rampante, etc., » et après lui, Edme Blanchard, en 1729, dans son « Traité de la Coupe des bois pour le revêtement des voûtes, arrière-voussures, etc., » avaient écrit sur la menuiserie; mais leurs ouvrages ne contenaient que la description de quelques pièces qui même étaient loin d'être convenablement traitées. L'Académie des sciences était occupée, vers ce temps, de l'exécution de sa grande et utile entreprise de la Description de tous les Arts et Métiers, mais cette savante compagnie ne se dissimulait pas l'insuffisance de ses membres les plus habiles, pour traiter de plusieurs arts dont la pratique leur était entièrement inconnue. Déjà un assez grand nombre de cahiers in-folio avaient été publiés sur diverses professions, et l'on s'apercevait du vide que laisserait, dans cette belle collection, l'absence d'un traité sur un art aussi important que la menuiserie. Enfin, ce travail avait été demandé à un ingénieur, à Jeaurat, auteur d'un traité de perspective et qui devint habile astronome, mais qui n'avait jamais été menuisier. Ce fut alors que Roubo, ayant rencontré un second protecteur dans le duc de Chaulnes, osa présenter à l'Académie la première partie de son Traité de l'Art du Menuisier: cette partie était consacrée à l'art du Menuisier en bâtimens. Aussitôt que Jeaurat eut appris quel était son concurrent, par une générosité qui n'était pas sans prudence, il s'empressa de renoncer à son travail commencé, déclarant qu'il y aurait de la présomption de sa part à se croire aussi habile sur cette matière, que devait l'être un homme du métier.

Duhamel-du-Monceau, l'un des savans les plus utiles du dix-huitième siècle, auteur d'un grand nombre de traités de la collection et celui de tous les membres de l'Académie qui était le plus capable d'apprécier le travail de Roubo, fut chargé de l'examiner. Le rapport qu'il fit à ce sujet et qui a été consigné dans les registres de l'Académie (17 décembre 1768), contient l'éloge le plus complet de ce premier ouvrage du Menuisier théoricien.

« Cette *Première Partie*, » dit le rapporteur après en avoir fait l'analyse méthodique, « a exigé cinquante planches qui ont toutes été dessinées par le sieur Roubo. Je puis assurer que l'on trouve beaucoup d'ordre et de clarté dans cet ouvrage, qu'il est écrit dans le style convenable à la chose, et je suis persuadé que ceux qui liront ce traité seront surpris de voir, au titre, qu'il a été fait par un compagnon menuisier. Que l'Académie serait satisfaite si, dans tous les arts, il se trouvait des ouvriers capables de rendre aussi bien les connaissances qu'ils ont acquises par un long exercice, etc., etc.

On voit par ce rapport que l'Académie avait décidé que le travail de Roubo ferait partie du recueil des descriptions des Arts et Métiers. En effet, cette première partie de la Menuiserie en bâtimens qui traite de la Menuiserie mobile, parut en 1769. Roubo avait alors trente ans.

A cette première faveur, l'Académie en ajouta une seconde : elle demanda pour Roubo, par l'intervention du lieutenant-général de la police, De Sartine, des lettres de maîtrise, chose qui n'était pas alors facile à obtenir. Par une distinction toute spéciale, l'arrêt du conseil d'état qui accorda la maîtrise à Roubo, le dispensa d'acquitter les droits d'usage, en considération de ses

talens. En effet, Roubo prend le titre de Maître Menuisier, à la tête de la seconde partie de l'*Art de la Menuiserie en bâtimens*, qui parut en 1770, et qui traite de la menuiserie dormante.

La première section de la troisième partie qui renferme l'Art du Menuisier-Carrossier; la deuxième section de la même partie traitant de l'Art du Menuisier en meubles; la troisième, traitant de l'Art du Menuisier-Ebéniste, et la quatrième qui contient l'Art du Treillageur ou de la Menuiserie des jardins, parurent successivement en 1771, 1772, 1774 et 1775.

Cet ouvrage volumineux qui, dans son ensemble, réunissait toutes les branches de la menuiserie, pour être entièrement neuf à l'époque où il parut, n'en était pas moins complet. Non-seulement Roubo a dessiné toutes les planches qui accompagnent son livre, et elles sont en très grand nombre et remarquables pour la clarté avec laquelle les objets y sont présentés; mais il a gravé lui-même une partie de ces planches, et dans ce travail, auquel on est étonné qu'il ait pu suffire, il a fait voir qu'il réunissait le quadruple et rare mérite de l'ouvrier, de l'écrivain, du dessinateur et du graveur habile.

L'Art du Trait, cette connaissance si mportante pour tous les arts de construction, a été traité par Roubo, à la fin de la seconde partie, d'une manière tout-à-fait supérieure. Le père Derends, jésuite, Larue et Fraisier, pour la coupe des pierres; Mathurin Jousse, pour la charpenterie; et les deux auteurs déjà cités sur la menuiserie, avaient précédé Roubo dans cette carrière, mais il les a tous laissés bien loin après lui. Roubo, le premier, s'est attaché à rassembler tous les ouvrages de traits entre lesquels il se trouvait de l'analogie, pour leur assigner des principes généraux, et cette partie de son ouvrage précédée d'élémens de géométrie fort clairs, est d'autant plus digne d'admiration qu'elle apparaissait dans une époque où la géométrie descriptive n'avait pas encore été créée par le génie de Monge!

Roubo, qui a joint à ces autres qualités celle de la reconnaissance et qui n'a pas oublié de consigner dans ses ouvrages les noms de ses bienfaiteurs, nous apprend que le duc de Chaulnes lui avait donné, pour former un établissement, l'entreprise de tous ses travaux de menuiserie; mais la mort prématurée de cet homme de bien (1769) le priva de cet illustre appui. Ardent et infatigable, tout en se livrant aux travaux de l'atelier qu'il avait formé rue St-Jacques, vis-à-vis de l'église de St-Jacques-du-Haut-Pas, il publia, en 1777, le premier volume de son traité de la Construction des Théâtres et Machines théâtrales, avec des recherches intéressantes sur les théâtres des Grecs et des Romains. Il n'en publia point la seconde partie, mais il donna, en 1782, l'Art du Layetier, et prit alors le titre d'associé de la Société des Arts de Genève.

Une seconde occasion vint s'offrir à Roubo de joindre à la théorie la pratique. Le commerce des grains et farines se plaignait depuis long-temps d'être resserré dans les galeries circulaires de la Halle-aux-blés. Le vaste espace du centre, entouré de ces galeries, était une cour découverte, en partie embarrassée de grossiers hangars que l'on abattit pour les fêtes de la naissance du Dauphin. Une toile immense fut tendue, et à la clarté de l'illumination, cette partie de la halle offrit un magnifique spectacle dont furent frappés surtout deux jeunes architectes, Legrand et Molinos, récemment de retour de Rome. La pensée de substituer à cette toile de la fête une couverture en charpente, fut adoptée par l'autorité; mais il fallait que cette toiture ne fût point trop pesante pour les anciennes fondations et pour les constructions existantes. Enfin trouverait-on un charpentier, un menuisier qui fût capable d'exécuter un tel travail? Une personne assistant à la délibération des architectes, leur dit qu'il n'existait à Paris qu'un seul homme capable de les seconder : cet homme était Roubo. Les architectes se transportent auprès de lui. Il demande jusqu'au lendemain, pour leur rendre réponse. Le lendemain, il déclare avec assurance qu'il se

charge de la construction de la coupole, mais à la condition qu'il sera « libre de l'exécuter comme il l'entendra. » La condition étant acceptée, Roubo se mit à l'œuvre. Il lui était réservé de faire renaître Philibert Delorme, l'architecte de Henri II, oublié à Paris depuis plus de deux siècles, en adoptant la méthode employée par ce grand homme dans la construction du château de la Muette, consistant à substituer aux grosses pièces de charpente des planches de sapin posées de champ pour former des combles de toutes dimensions, moyen décrit par Philibert Delorme dans sa « Méthode pour bien bâtir à petits frais. »

Enfin après avoir luté contre des difficultés de tous genres, retouchant lui-même chacune des innombrables pièces du monument; aidé du charpentier Albouy et de l'ouvrier serrurier Raguin qui exécuta la lanterne en fer du couronnement de la coupole; après cinq mois de travaux dirigés avec une telle surveillance qu'ils ne coûtèrent pas la vie à un seul homme, la coupole fut terminée le 31 janvier 1783, elle présentait un diamètre de 39 mètres, 50 centimètres, qui ne différait de celui du Panthéon de Rome que de quatre mètres environ. Lorsqu'on décintra cette immense voûte, Roubo, plein d'assurance dans les combinainaisons calculées de son système, voulut rester sous la corniche de la plateforme pour examiner si la charpente abandonnée à elle-même ferait quelque mouvement. Personne ne voulut partager ce qu'ils regardaient comme un péril. Les étais furent entièrement ôtés aux acclamations des nombreux spectateurs, et l'intrépide constructeur put s'assurer par ses propres yeux de la perfection de son œuvre. Les forts de la halle, émerveillés à la vue de leur nouveau magasin, coururent tirer le modeste Roubo de son lieu d'observation et le ramenèrent chez lui en triomphe, sur leurs épaules, au milieu de la foule qui se pressait pour voir l'homme auquel on devait une construction alors si nouvelle et si utile!

Roubo, dans cette occasion comme dans toutes les autres, se montra aussi désintéressé qu'habile, en renonçant aux bénéfices auxquels il aurait pu prétendre comme entrepreneur, et ne voulant recevoir qu'une somme fixe pour la conduite des travaux. Son enthousiasme pour son art ne l'empêcha pas non plus de pressentir que, plus tard, de pareils travaux échapperaient à la menuiserie. L'ouvrier Raguin, lui parlant un jour de sa lanterne comme d'un morceau remarquable: « Tais-toi, lui dit Roubo, si j'avais été serrurier, j'aurais voulu faire toute la coupole en fer! » Sa prévision fut réalisée vingt-huit ans après. Sa belle coupole en bois ayant été détruite par l'incendie de 1802, fut rétablie, en 1811, par Brunet, mais tout en fer et cuivre : c'est celle qui existe aujourd'hui.

L'exécution de la coupole de la Halle-aux-blés acquit à Roubo une renommée européenne. Des combles à la Philibert-Delorme lui furent demandés de toutes parts, même par les étrangers. Des travaux importans, tels que le berceau qui sert de couverture à la Halle-aux-draps, l'escalier en acajou massif de l'hôtel Marbeuf, etc., auraient dû l'enrichir; mais plusieurs de ses débiteurs émigrèrent. Ruiné par la révolution, Roubo n'en resta pas moins loyal et dévoué patriote. Lieutenant de la garde nationale, il voulut, quoique souffrant, assister avec sa compagnie, au Champ-de-Mars, à la grande solennité de la Fédération (14 juillet 1790), et les fatigues de cette journée rendirent mortelle la maladie dont il était depuis long-temps atteint. Il y succomba le 10 janvier 1791; de grands honneurs furent rendus par la garde nationale au Menuisier patriote. Ses deux fils furent placés gratuitement à l'école des *Enfans de la Patrie* : un d'eux est devenu ingénieur-géographe distingué; un de ses petits-fils est notaire à Paris. La veuve de Roubo avait reçu de la Convention une somme de trois mille livres, par décret du 18 fructidor, an III (4 septembre 1795), en récompense des services que son mari avait rendus à la patrie en perfectionnant un art utile!

BOILEAU (L. A.), *Menuisier à Paris.*



ERARD (SEBASTIEN.)

ÉRARD (SÉBASTIEN).

Entre tous les arts dont la culture a le plus contribué à civiliser les peuples, la musique est au premier rang. Les grands artistes, les savans compositeurs et les mécaniciens habiles qui ont travaillé à répandre l'étude de cet art et à lui donner plus d'attrait et plus de facilité en même temps, ont donc bien mérité de leurs contemporains et de la postérité : mais si l'un de ces hommes a, de plus, créé à lui seul une branche de commerce qui augmente d'une manière notable la prospérité industrielle d'une grande capitale et de toute une nation; si par une série d'innovations qui n'ont pas seulement donné à quelques objets de luxe un charme de plus, l'heureux inventeur en obtenant pour lui, avec la renommée, l'opulence, a ouvert une carrière brillante et féconde pour de nombreuses familles dont la profession, avant lui, n'existait pas pour ainsi dire; cet homme sans doute mérite un souvenir, non pas seulement comme auteur de belles inventions, mais aussi comme bienfaiteur du pays au profit duquel son talent s'est exercé. Sous ce double rapport, sans contredit, la place de Sébastien Erard était marquée parmi les *Hommes utiles* de la France.

Erard (Sébastien), né à Strasbourg, le 5 avril 1752, fut destiné à l'architecture par son père qui l'envoya de bonne heure dans les écoles où l'on enseignait les élémens des sciences et les premiers travaux indispensables pour les architectes. Les heureuses dispositions de cet enfant attirèrent bientôt l'attention de ses maîtres. Un professeur de l'école du génie ayant remarqué que le jeune Erard, par des moyens de son invention, réussissait presque toujours à rendre son travail plus facile et meilleur, lui fit exécuter plusieurs modèles dont il avait besoin pour ses démonstrations et lui proposa de le faire entrer dans le génie. Les amis de la bonne musique auraient beaucoup perdu si cette offre eût été acceptée. Mais le jeune Erard ayant perdu son père, et sa famille étant sans fortune, il eut le bonheur d'être contraint à se faire artiste.

Il vint à Paris, en 1768, à l'âge de seize ans et se plaça chez un facteur de clavecins dont il ne tarda pas à devenir le meilleur ouvrier. Ce facteur était importuné des questions du jeune Erard sur les principes qui le dirigeaient dans la construction de ses clavecins et souvent très embarrassé pour répondre même quand il aurait été disposé à y mettre de la bonne volonté et une franchise qui n'étaient point à l'usage des facteurs de ce temps-là; il finit par se délivrer de cet interrogatoire perpétuel en congédiant cet élève trop attentif et ce trop curieux observateur, à qui naïvement il déclara qu'il n'avait qu'un reproche à lui faire, celui de vouloir tout savoir! C'était encore un bon avis!

Un autre facteur ayant reçu la commande d'un clavecin dont la construction exigeait d'autres connaissances que celles qui présidaient à la fabrication de ses instrumens ordinaires, alla trouver le jeune Erard dont la réputation commençait déjà à se répandre. Il lui proposa, par un arrangement particulier, d'exécuter l'instrument, avec la condition que le facteur y mettrait seul son nom. Lorsque le clavecin fut livré, l'amateur qui l'avait commandé, charmé de la perfection du travail, voulut s'assurer si le facteur en était réellement l'auteur, en venant lui faire certaines questions. Le facteur pris au dépourvu fut bientôt forcé de convenir que l'instrument avait été construit par un jeune homme du nom d'Erard.

Cette petite aventure augmenta la réputation du jeune artiste. Elle s'accrut encore, peu après, par le succès de son clavecin mécanique, chef-d'œuvre d'invention et de facture, qu'il construisit pour M. de La Blancherie, possesseur d'un riche cabinet de curiosités. L'abbé Roussier, dans le Journal de Paris, donna une description détaillée de cet instrument dont il fit un grand éloge répété par l'almanach musical de Luneau de Boisgermain, en 1780. Les articles des journaux exerçaient alors une grande influence. Les éloges payés n'étaient pas encore en usage ouvertement.

La réputation de Sébastien Erard était déjà si bien établie, quoiqu'il eût à peine vingt-cinq ans, que les personnes les plus distinguées le recherchaient et l'admettaient dans leur société. La duchesse de Villeroy, qui aimait les arts et protégeait les artistes, voulut qu'il demeurât chez elle, et ce fut dans son hôtel qu'il construisit son premier *Piano*. Cet instrument, récemment inventé en Saxe par Silbermann, était alors presque inconnu en France, et le petit nombre de ceux que l'on possédait à Paris, avait été importé de Ratisbonne, d'Augsbourg ou de Londres. La Duchesse de Villeroy voulant avoir un piano, et un piano français, demanda un jour au jeune Erard, s'il pourrait bien en faire un. La réponse fut affirmative et l'instrument fut bientôt terminé. C'est ainsi qu'une grande dame, une duchesse, et un mécanicien de vingt-cinq ans, donnèrent ce précieux instrument à la France.

Ce premier piano fut entendu dans le salon de madame de Villeroy par tout ce que Paris renfermait d'amateurs et d'artistes remarquables. Il produisit la plus vive impression, et l'expérience ayant été faite pour établir sa supériorité, pour en comparer la qualité de sons avec un des meilleurs pianos étrangers placé dans un salon près de celui où se tenaient les personnes invitées par la duchesse, après plusieurs essais, l'avantage se trouva toujours appartenir au nouvel instrument français. Dès ce moment, tout ce qu'il y avait de riche, d'amateur, voulut avoir un piano d'Erard.

Vers ce temps même, un incident assez curieux et qui sert à caractériser l'époque, fut bien près d'enlever Sébastien Erard à la France. Les succès qu'il obtenait ayant excité la jalousie des luthiers de Paris, qui faisaient le commerce des pianos étrangers, ils le dénoncèrent au lieutenant de police comme exerçant une profession sans l'autorisation de la Communauté d'Arts et Métiers des « *Evantaillistes* », dont les luthiers étaient une subdivision. Le texte des ordonnances et réglemens était précis. Nul ne pouvait alors exercer une industrie en France, sans entrer dans une corporation ou communauté, pour y recevoir, après les épreuves voulues, le droit de maîtrise. En vain les syndics de la communauté des Evantaillistes prirent-ils soin de promettre à Sébastien Erard non-seulement une réception certaine et facile, mais encore tous les honneurs de la corporation, il persista noblement à ne point vouloir faire partie de la section des luthiers ni du corps des évantaillistes, et il déclara qu'il renoncerait au séjour de Paris, et même qu'il s'expatrierait plutôt que de se soumettre à des réglemens qui avaient pu, dans des siècles grossiers, avoir leur sagesse et leur utilité, mais qui, à l'époque où l'on se trouvait, n'étaient plus que de ridicules entraves, faites pour arrêter le progrès des arts, et qu'un véritable artiste devait briser ou mépriser. Enfin Erard allait porter en pays étranger son génie et les progrès dont il devait encore doter la France, quand le bon sens et le patriotisme d'un lieutenant de police évitèrent au pays cette perte qui eût été difficilement réparée. Ce magistrat, après s'être assuré du mérite et de la supériorité déjà bien reconnus du jeune artiste, présenta en sa faveur un rapport au roi Louis XVI, qui fit délivrer, le 5 février 1785, un brevet portant que, « voulant fixer les talens du sieur Sébastien Erard dans sa bonne ville de Paris, le roi lui permettait de fabriquer, faire fabriquer dans la ville et faubourgs de Paris, et par-

tout où bon lui semblerait, des forté-pianos, sans qu'il pût être troublé ni inquiété, etc., etc. » C'était un coup d'état et une petite révolution utile, que le jeune Erard avait obtenus par sa fermeté !

A cette époque, Sébastien Erard appela auprès de lui son frère Erard (Jean-Baptiste), et leur établissement prenant un essor immense, fut transporté dans un vaste local, rue de Bourbon, où la vogue fut telle, non-seulement pour des demandes de la France, mais encore des Pays-Bas et des diverses contrées de l'Allemagne, qu'un seul commissionnaire de Hambourg vendit en une seule année plus de deux cents pianos d'Erard (1799).

Parmi les nombreux perfectionnemens que l'habile artiste avait introduits successivement dans la fabrication de ses instrumens, toujours de plus en plus estimés, nous nous contenterons de citer celui qu'il imagina pour le piano, qui lui avait été commandé par la reine Marie-Antoinette. La voix de la reine avait peu d'étendue, et tous les morceaux de musique lui paraissaient trop haut. Sébastien Erard imagina de rendre mobile le clavier de l'instrument au moyen d'une clef qui le faisait monter ou descendre à volonté, d'un demi-ton, d'un ton ou d'un ton et demi. Ce fut aussi dans ce même instrument qu'il fit le premier essai de l'*Orgue expressif* par la seule pression du doigt, qui fait que l'on augmente ou diminue à volonté le son et que l'on peut nuancer les inflexions, comme le pourrait faire la voix la plus habile, invention que Grétry, dans son *Essai sur la Musique*, célèbre avec enthousiasme, et qu'il regarde comme la pierre philosophale en musique.

Un autre instrument, qui occupa aussi Sébastien Erard, devait lui procurer des succès non moins brillans. Krumpholtz, qui avait mis la *Harpe* à la mode, sentant combien cet instrument, malgré son antiquité, était encore loin d'être parfait, engagea notre ingénieux mécanicien à s'en occuper. Tandis que celui-ci travaillait pour trouver un nouveau mécanisme, Beaumarchais vint le voir. Cet illustre écrivain jouait de la harpe, et avait en mécanique des notions assez étendues : il voulut persuader à Erard de renoncer à son projet, lui déclarant qu'il s'était beaucoup occupé de cet instrument, et qu'il n'avait jamais rien pu trouver de mieux que ce qui existait alors. Cet avis n'arrêta pas Erard, qui continua ses recherches, et trouva un nouveau mécanisme, qui, pour premier avantage, n'avait pas l'inconvénient, comme l'ancien moyen, de tirer la corde hors de sa ligne perpendiculaire pour l'élever d'un demi-ton. Cette première harpe eut un grand succès; cependant tout n'était pas encore fait pour cet instrument, qui était restreint à une musique particulière. Plus tard, Sébastien Erard s'en occupa de nouveau, et il trouva la *Harpe à double mouvement*, qui seule suffirait pour rendre son nom célèbre.

Au mois d'avril 1815, l'Académie des sciences et celle des beaux-arts réunies nommèrent une commission pour examiner la harpe à double mouvement. Le rapport qui fut fait et adopté, après avoir vanté le mérite du mécanisme ingénieux et avoir établi tous les avantages qui en résultaient pour l'instrument, se termine ainsi : « Nous pensons que cette invention, par laquelle l'auteur acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des hommes qui s'intéressent aux progrès des arts, mérite l'approbation et les éloges des deux classes. »

Dans l'intervalle, Sébastien Erard avait été fonder à Londres un établissement de fabrication de harpes et de pianos, et, pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, plus de quinze brevets furent pris en son nom pour le perfectionnement de ces deux instrumens. Le succès de la harpe à double mouvement fut surtout immense à Londres, où l'on sait cependant qu'il ne devait pas être facile de créer et de soutenir le succès d'une maison fondée par un Français et au profit d'une famille bien résolue à rester française.

Enfin, en 1823, parut le grand piano à double échappement; qui, par son

mécanisme admirable, donne tout ce que l'on pouvait espérer dans cet instrument : la douceur et la facilité du toucher, jointes à la force et à la beauté du son. Ce fut le dernier et le plus beau travail de Sébastien Erard.

Pour terminer, nous dirons que, à chaque exposition des produits de l'industrie nationale, les ouvrages de ce grand artiste ont toujours mérité la médaille d'or ; qu'il fut le premier fabricant d'instrumens de musique décoré de l'ordre de la Légion-d'honneur, enfin que, depuis lui, la France ne fut plus tributaire des pays étrangers pour les pianos. D'autres établissemens se formèrent à l'instar de celui de Sébastien Erard, et plusieurs eurent pour chefs d'anciens ouvriers de sa maison.

En 1825, Sébastien Erard avait exposé un grand orgue, qui excita une telle admiration, que le gouvernement d'alors lui en commanda un semblable pour la chapelle des Tuileries. Il fut construit et augmenté d'un clavier de récit expressif par le toucher, comme la première idée lui en était venue pour la clavecin de la reine. Ce bel ouvrage était terminé ; trois années entières avaient été employées à sa confection, et les nombreux amateurs qui eurent le bonheur d'être admis à l'entendre dans les salons de l'auteur, étaient ravis par la puissance et la suavité de ce majestueux instrument ; enfin l'on était occupé à le placer aux Tuileries lorsque arriva la révolution de juillet. Dans le premier moment de l'occupation du château, l'instrument fut malheureusement brisé ! L'auteur, qui devait terminer sa carrière par ce chef-d'œuvre, se trouva dans l'impossibilité de le recommencer.

Sébastien Erard, depuis long-temps attaqué d'une douloureuse maladie, succomba, le 5 août 1831, dans la quatre-vingtième année de son âge. Il mourut dans sa belle habitation de la Muette, près de Paris, où il avait réuni une belle collection de tableaux anciens des trois écoles.

Erard était adoré de ses ouvriers : il prenait part à leurs travaux ; se réjouissait de leurs progrès ; les encourageait, les consolait dans leurs peines, les aidait non pas seulement de ses conseils dans le momens difficiles, mais encore de sa bourse, qui leur était toujours ouverte. Plusieurs d'entre eux, comme on l'a déjà dit, sont parvenus à fonder de grands établissemens pour leur compte, avec l'aide d'Erard lui-même. De vieux ouvriers, infirmes et pauvres, ont reçu de lui des pensions de secours : les caisses d'épargnes n'existaient pas encore. Le jour où le buste de Sébastien Erard, après sa mort, fut inauguré par ses ouvriers au moyen d'une souscription qu'ils avaient spontanément ouverte entre eux, fut une fête de famille.

Il avait cédé la direction de ses deux magnifiques établissemens de Paris et de Londres à son neveu, Pierre Erard, dont il avait fait son fils adoptif, et entre les mains duquel le beau nom de la famille ne périra pas. La décoration de la Légion d'honneur a été décernée, après l'exposition des produits des Beaux-Arts, en 1833, au digne successeur de Sébastien Erard.

La renommée européenne des pianos de la maison Erard n'a point faibli et soutient honorablement la lutte contre la redoutable concurrence de Petzold et des autres facteurs estimés qui marchent sur les traces de Sébastien Erard, leur illustre devancier et leur modèle. Mais des émules moins nombreux et moins habiles méritent à peine d'être cités comme les rivaux d'Erard pour les perfectionnemens introduits dans la fabrication des harpes, et l'importance des modifications que ce bel instrument a subies entre les mains de Sébastien Erard est si grande que, tout récemment encore, après la mort de Nadermann (1834), lorsque l'on discuta la proposition de supprimer le cours de harpe au Conservatoire, un des motifs qui firent maintenir cet enseignement, fut tiré des progrès mêmes du mécanisme de l'instrument, et du charme comme de la puissance nouvelle qu'il doit au génie d'un facteur français, de l'auteur de la « *Harpe à double mouvement.* »

L..... de S.-V.



MARIE FEDOROVNA.

MARIE FÉDOROVNA.

« Je suis Polonais et proscrit, mais je ne crois pas qu'à tous les malheurs de l'exil je doive ajouter encore celui de trahir la justice et de nier la vérité. —La Russie vous offrira donc, j'en conviens, de beaux traits de philantropie, dignes de figurer dans votre recueil ; mais le type de la bienfaisance, chez les Russes, c'est une femme, dont la résignation, la charité, l'inébranlable persévérance et l'infatigable activité à soulager ou à prévenir tous les genres d'infortunes, semblent avoir dépassé les limites des forces de son sexe. *Veuve de Charité* (1), cette femme a droit aux hommages des bons cœurs, dans tous les pays. Vous n'avez pas même à examiner s'il serait vrai qu'elle eût cherché dans l'exercice de la bienfaisance une consolation à de grandes infortunes : votre unique mission est de constater le bien qui a été fait et de le proclamer ! »

Ce noble langage d'un proscrit nous a persuadés facilement et nous croirions manquer au devoir que notre institution nous impose si nous ne nous empressions de publier la notice suivante, pour les Français comme pour les Russes.

Brue de Catherine II et devenue impératrice de Russie, vingt ans après, (1776-1796), la veuve de l'infortuné Paul (1801) et la mère des empereurs Alexandre et Nicolas, de Constantin et de Michel, d'Alexandra, Hélène et Marie, de Catherine reine de Wurtemberg, et d'Anne princesse d'Orange, Marie Fédorovna, née princesse de Wurtemberg (1759), a laissé des souvenirs qui ne sont pas seulement chers et sacrés pour ses enfans, mais qui sont en bénédiction dans la grande famille des infortunés qu'elle a secourus. Si l'exercice de la bienfaisance est le plus beau droit du rang suprême, le règne de Marie, on peut le dire, n'a pas souffert d'interruption dans une durée d'un demi-siècle. La même femme que l'on voyait, dès quatre heures du matin, assister aux leçons données à ses enfans, ne se montrait ni moins active, ni moins vigilante pour le soulagement des malheureux. La liste, encore bien abrégée, des établissemens philantropiques, fondés ou relevés, dirigés ou protégés par l'impératrice Marie, remplira toute cette notice.

A son avènement au trône (1796) l'empereur Paul I[er] confia à l'impératrice l'administration de la maison des *Demoiselles nobles*, fondée à Saint-Pétersbourg en 1781, d'après le plan de M. de Betzkoï. L'oukase parut le 12 novembre 1796, et, dès le lendemain, l'impératrice signala son entrée en fonctions par un bienfait, en accordant à l'établissement un secours annuel de 15,000 roubles sur sa cassette particulière. Elle engagea en même temps les grandes-duchesses, ses filles, à faire une donation semblable. Ces sommes étaient destinées seulement aux dépenses extraordinaires : ainsi elles servaient à pourvoir au sort des élèves sans fortune, à leur sortie de la maison ; à récompenser le zèle et les longs services des gouvernantes et des professeurs.

Marie tourna ensuite son attention vers l'organisation intérieure de l'établissement qui laissait à desirer sous beaucoup de rapports. En 1797, elle créa un nouveau plan d'éducation et d'enseignement tracé par elle-même, et introduisit plusieurs modifications de la plus haute utilité.

Les progrès rapides et la prospérité de cet établissement, portèrent l'empereur à ouvrir un plus vaste champ

(1) C'est le nom créé par l'impératrice Marie pour une de ses institutions de Bienfaisance.

à la philantropique activité de son épouse. Il lui confia, au mois de mai 1797, l'administration des *Hospices des Enfans-Trouvés* de Saint-Pétersbourg et de Moskou. Il y joignit la caisse des dépôts et celle d'emprunts, qui se trouvaient dans la plus triste situation, et ne furent sauvées d'une ruine totale que par l'influence aussi puissante que sage de l'impératrice. La situation des hospices était déplorable.

Les premiers soins de l'impératrice furent dirigés vers l'amélioration de l'état matériel de l'établissement et des soins à donner aux enfans. Comme elle avait déjà fait pour l'institut des demoiselles, elle signala son entrée par un bienfait, en accordant à l'hospice un secours annuel de 9,000 roubles sur sa cassette particulière.

Une des plus sages et des plus salutaires dispositions, qui eut l'influence la plus efficace pour la conservation de la vie des enfans, ce fut une fondation analogue à celle de notre *Charité maternelle* en France.

L'impératrice s'aperçut que les bâtimens de l'hospice n'étaient pas assez vastes, et qu'il en résultait des inconvéniens pour la santé des enfans et surtout des adultes. A sa demande l'empereur Paul Ier acheta (1799) le magnifique palais du comte Rasoumofsky, avec le grand jardin qui en dépendait, et en fit don à l'hospice des Enfans-Trouvés.

Pendant que l'impératrice s'occupait ainsi d'améliorer la situation matérielle de l'hospice et des enfans, elle songeait aussi à l'éducation intellectuelle et morale de ces derniers. Avec ce zèle plein d'amour, dont elle fut toujours animée pour le bien, elle rédigea d'après le système d'éducation et d'enseignement général dont il a été question plus haut, un plan tout particulier pour l'hospice des Enfans-Trouvés, et pour lequel elle fournit une foule de notes écrites de sa propre main et qui étaient le fruit de ses observations particulières. Ce plan embrasse tout l'ensemble de l'éducation physique et morale des enfans, et contient les dispositions les plus sages pour la destination de chacun, à sa sortie de l'établissement.

Tel est le sort des élèves de l'hospice des Enfans-Trouvés, qui jusqu'à la fin de leur vie, trouvent dans cet établissement des secours et un appui. En 1813, l'impératrice fonda une maison de secours pour les élèves soit anciens, soit présens, qui deviendraient infirmes ou incapables par le mauvais état de leur santé de gagner leur vie. Dans sa charitable prévoyance, elle songea aussi à ceux qui embrasseraient l'état de cultivateurs, et elle fonda pour eux des colonies agricoles, d'une organisation parfaite. L'*Ecole de Jardinage*, créée à Gatschina pour 12 élèves, est encore un bienfait de l'impératrice, qui a poussé la prévoyance jusqu'à établir une école préparatoire où les enfans revenus de nourrice se corrigent de la rusticité qu'ils ont contractée chez les paysans. L'impératrice fonda aussi à Gatschina une école pour les élèves aveugles de l'hospice des Enfans-Trouvés, dont le nombre s'élevait à 50 (1829).

A ces établissemens particuliers d'éducation et d'enseignement dépendans de l'hospice des Enfans-Trouvés, s'en rattachent plusieurs autres d'une incontestable utilité : des écoles d'accouchement qui fournissent la Russie de sages-femmes habiles et expérimentées dont on manquait autrefois. Le premier établissement de ce genre, pour vingt pauvres femmes en couches, et 80 élèves sages-femmes, fut fondé par l'impératrice en 1797, entièrement aux dépens de sa cassette particulière.

Un établissement semblable fut ouvert à Moskou en 1821. Le philantrope Démidoff, si connu par sa bienfaisance, avait déposé pour la fondation d'une école d'accouchement un capital de 20,000 roubles, qui jusqu'alors n'avait pas été employée suivant la volonté du noble donateur. Aussitôt que l'impératrice en fut instruite, elle s'occupa de réaliser un aussi utile projet. Quatre ans plus tard, Marie ajouta à l'école, aux frais de sa cassette particulière, une maison d'accouchement pour les pauvres femmes enceintes.

En 1806, l'Impératrice fit le premier

essai pour l'instruction des Sourds-Muets, en créant, sur sa cassette particulière, un petit établissement à Pavlovsk pour 12 pensionnaires, tirés en partie de l'hospice des Enfans-Trouvés, et confiés à la direction d'un élève de l'abbé Sicard; mais plus tard elle doubla ce nombre, transféra l'institut à St. Pétersbourg, en fit une dépendance des Enfans-Trouvés de cette ville, et y admit pour le compte de celui de Moskou encore 20 élèves de plus.

Malgré toutes les dépenses faits par les hospices des Enfans-Trouvés pour soutenir tant d'individus et d'institutions à leur charge, il se trouva en caisse un excédant si considérable que l'impératrice put fonder un hôpital pour les pauvres malades et une maison pour les *Veuves*. En 1803, l'*Hôpital impérial des Pauvres Malades* fut ouvert. On y trouve, dans 26 pièces bien aérées et proprement entretenues, plus de 250 lits. Une campagne situé entre Peterhoff et Oranienbaum reçoit les convalescens. Un hôpital semblable fut fondé à Moskou. L'impératrice accorda à chacun un secours annuel de 3,000 roubles sur sa cassette particulière. Un asile pour les veuves d'employés du gouvernement et autres, également dû à sa bienfaisance, est joint à ces hôpitaux. En 1814, l'impératrice réalisa un plan bien digne de son cœur en instituant une société de *Veuves de Charité*. Choisies parmi celles qui sont admises dans ses établissemens, elles se consacrent à l'œuvre pénible, mais si méritoire, de soigner les malades et font vœu de se transporter partout où il y a des malheureux.

Ici se termine la longue liste des établissemens de bienfaisance dépendans de la caisse des hospices des Enfans-Trouvés et qui doivent leur existence à Marie Fédorovna. Mais une multitude d'autres institutions ont encore été fondées par elle, ou lui doivent, au moins, leur prospérité.

Le manque d'une maison d'éducation pour la classe nombreuse des filles d'employés du gouvernement, lesquelles, sans être nobles de naissance, ont cependant droit d'être admises dans l'*Institut des Demoiselles nobles*, à cause de la charge élevée de leurs pères, engagea l'impératrice à fonder, en 1798, l'*Institut de l'Ordre de Sainte Catherine* pour 60 filles d'employés du gouvernement. La comtesse Branéçka, madame de Naryschkine, le comte Scheremetef, le prince Kourakine, et quelques autres grands personnages, accordèrent des sommes considérables pour cette institution.

Bientôt après l'ouverture de l'*Institut de Sainte-Catherine* à Moskou, l'impératrice y fonda un autre établissement d'éducation pour les femmes de la classe moyenne, et destiné à servir de modèle pour en former de semblables dans les provinces : c'est l'*Institut d'Alexandre*. En 1829, elle prit la direction d'une maison d'éducation de femmes fondée à Odessa, aux frais du gouvernement.

En 1798, l'impératrice avait tourné son attention vers l'*École de Commerce* fondée à Moskou en 1772 par le généreux Démidoff; mais qui peu-à-peu s'était trouvée détournée de son véritable but. Elle fut organisée par l'impératrice Marie, et transférée à Pétersbourg en 1800. On y reçoit à 10 ans 60 élèves fils de négocians, entretenus soit aux frais de l'école, soit à ceux du commerce ou de certaines localités. En 1823, l'impératrice signala l'anniversaire de l'ouverture de l'établissement par le don d'une subvention annuelle de 3,000 roubles sur sa cassette particulière, pour élever dans l'école quelques jeunes gens sans fortune, particulièrement des orphelins, fils de marchands ruinés. Afin de rendre ce bienfait toujours durable, elle ordonna par son testament de placer à la caisse des dépôts un capital de 60,000 roubles dont les intérêts recevraient cette destination.

En 1807, l'empereur Alexandre desira placer sous la protection de son auguste mère *la Maison des Orphelines Militaires* de Saint-Pétersbourg. Elle accepta l'administration de cet établissement qui touchait à sa ruine et qui, grâce à sa sollicitude maternelle, se trouva bientôt dans un état florissant. En 1820, elle fonda à Saint-Pétersbourg une école pour les filles de

soldats. Plus tard, deux écoles semblables pour les filles de matelots et de soldats de marine furent établies à Sebastopol et à Nikolaïef. Toutes recevaient une subvention annuelle de l'impératrice.

En 1797, Marie avait accordé sur sa cassette particulière un secours annuel de 20,000 roubles pour les pensions des veuves pauvres de militaires. En 1802, elle fonda à Gatschina une maison de secours pour 80 vieux paysans de ses domaines; et, à Pavlovsk, un hôpital de 30 lits pour les pauvres. Ces deux établissemens étaient entièrement soutenus par sa cassette.

En 1808, elle ordonna, conformément au legs de madame de Scheremetef, le placement au Lombard (Mont-de-Piété) de Moskou, d'un capital pour servir à fonder une maison de retraite pour 24 officiers invalides.

Après les campagnes de 1807 et de 1812, l'impératrice établit aux frais de sa cassette particulière dans l'hôpital des pauvres de Saint-Pétersbourg une division de secours temporaires où 50 officiers blessés furent admis. En 1812, elle créa un établissement de retraite en faveur des invalides qui s'étaient distingués dans la campagne pour la défense de la patrie. L'impératrice donna à cet établissement le nom remarquable, et religieux ou prophétique, de *Montmartre!*

En 1816, elle se chargea de la direction de la maison fondée pour les malades par le prince Galitzyne à Moskou, et elle y introduisit une foule d'utiles réglemens.

En 1821, par les soins de l'impératrice et sous sa direction, une maison de retraite fut fondée à Simphéropol pour 30 vieux officiers. Elle légua par son testament une propriété de la valeur de 20,000 roubles pour la fondation et l'entretien de cet établissement, avec une subvention annuelle de 1000 roubles sur sa cassette particulière. Elle se chargea, en 1823, à la demande du gouverneur, de l'organisation et de l'administration d'un établissement de secours pour les étrangers, fondé à Taganrog par les marchands grecs, et auquel elle accorda aussi sur sa cassette particulière une somme annuelle de 1000 roubles.

L'impératrice avait fondé un asil[e] pour les anciens élèves des divers établissemens protégés par elle, qui s[e] trouveraient dans le besoin, et pou[r] leur famille; elle en fonda un second après la grande inondation de 1824.

Enfin, en 1828, l'empereur Nicola[s] supplia sa mère de se charger de l[a] direction supérieure de tous les établissemens de bienfaisance publiqu[e] de Saint-Pétersbourg. Marie rendi[t] une nouvelle vie à ces établissemens. Elle les visitait souvent elle-même, e[t] se faisait instruire de tous les besoins. Maintes fois on vit cette femme magnanime, dans ces asiles de la misère e[t] de la douleur, veiller auprès des mala[des] de la plus basse condition et leu[r] adresser des paroles de consolation et d'encouragement. Sa sollicitude s[e] portait surtout vers les aliénés qui lu[i] durent un asile spécial et plus conve[]nable que celui qu'ils occupaient.

Depuis long-temps le besoin d'un[e] maison pour les malades se faisait sen[]tir à Vassili-Ostrof, dans ce quarti[er] de Saint-Pétersbourg, qui renferm[e] 52,000 habitans, et dont les communi[]cations avec le reste de la ville s[e] trouvent interrompues deux fois dan[s] l'année par la débâcle des glaces. E[n] 1828, Marie acheta une grande maiso[n] sur les bords de la petite Néva, où l'o[n] établit un hôpital de 160 lits; les ma[]lades de tous les états y sont admi[s] moyennant une très faible somm[e] par mois, et les pauvres gratuitemen[t].

Après la sanglante campagne de Tu[r]quie l'impératrice venait d'accorde[r] encore, sur sa cassette particulière 15,000 roubles au comte de Vorontzo[f] gouverneur-général de la Nouvelle Russie, pour être distribués aux offi[]ciers et soldats blessés sortant des hô[]pitaux et retournant dans leurs foyers.

La lettre de la généreuse impéra[]trice, à ce sujet, est du 21 octobr[e] 1828 : trois jours après, elle n'étai[t] plus! Elle avait terminé sa vie par u[n] bienfait!

A. JARRY DE MANCY.



B[on]. G. STULZ.

G. STULZ.

Georges Stulz naquit le 17 février 1770 à Kippenheim, dans le grand-duché de Bade, d'une famille honnête et ne manquant pas d'une certaine aisance. Son père exerçait le métier de tailleur. Il passait pour assez habile dans sa profession, et comptait avec quelque orgueil, parmi ses pratiques les plus fidèles, les nobles hôtes du château de Mahlebourg. Le jeune Georges était même quelquefois admis à l'honneur de jouer avec les enfans de madame de Blittersdorf, qui plus tard l'entoura de ses bons offices et lui donna de sages conseils.

De bonne heure, son père lui avait fait apprendre sa profession, et, ainsi que cela se pratique dans le pays, il l'envoyait en journées dans les habitations voisines. On l'a remarqué : à partir de cette époque, Georges Stulz commença à donner des preuves de l'esprit de conduite et d'économie qui devait présider à toutes les actions de sa vie. Agé de treize à quatorze ans seulement, le jeune apprenti avait déjà compris ce principe, qu'il faut allier l'ordre au travail. En conséquence, il s'était constitué une caisse d'épargne qui pouvait se monter à deux ou trois cents florins. C'était la paillasse de son lit qui recélait son trésor. Le hasard fit que ce petit pécule vint à tomber entre les mains de sa mère, qui, dans l'intention d'étudier le caractère de son fils, s'en empara momentanément. Quels furent le trouble et l'anxiété de Georges, quand il reconnut que sa paillasse avait été fouillée? Il se coucha néanmoins, mais non sans soupirs et sans plaintes. Il ne se tranquillisa que quand il eut acquis la certitude que son trésor était en mains sûres, et il crut avec raison n'avoir rien de mieux à faire que de l'y laisser. Plus tard, destiné à devenir le fils de ses œuvres, et sur le point de payer ses frais de premier établissement à Londres, il réclama cet argent qui lui fut religieusement restitué. Et l'on peut ajouter hardiment que ces premières économies devinrent en partie du moins la source de sa grande fortune.

Le jeune Stulz avait atteint l'âge de seize ans, quand arriva la mort de son père. Ce fut alors seulement qu'il prit le parti de courir le monde, et ce fut nécessairement vers Carlsruhe que se dirigèrent ses premiers pas. Il y arriva muni d'une lettre de recommandation de la famille Blittersdorf; mais il ne resta pas long-temps dans cette ville, qui avait été d'abord le point de mire de sa jeune ambition, et il se remit de nouveau en route, courant vers Francfort où l'attiraient et la curiosité naturelle à son âge et l'espérance d'obtenir de nombreux travaux. La cérémonie du couronnement de l'empereur d'Allemagne allait avoir lieu dans cette ville.

Francfort néanmoins ne retint guère plus notre apprenti tailleur que ne l'avait fait la résidence des Margraves de Bade, et il se hâta de quitter cette ville pour se rendre à Genève, où il comptait apprendre le français, et, outre le prix que devait lui coûter un maître de langue, gagner largement de quoi vivre. Bien affermi dans cette résolution, mais ne voulant pas être retenu par sa mère qu'il aimait tendrement, et qu'il allait revoir nécessairement, puisqu'il passait par son village, il confia sa légère valise à un roulier qui suivait la route de Bâle, et après lui avoir laissé prendre les devans, il se rendit à la maison paternelle. La nécessité de reprendre son bagage fut donc le prétexte qu'il mit en avant pour résister aux instances de sa mère, qui voulait garder son fils auprès d'elle. Il embrassa cette excel-

lente femme, pour la dernière fois, car il ne devait plus la revoir, et il s'éloigna tout entier à ses projets aventureux. Dès cette époque il était dominé par un certain instinct qui lui faisait deviner sa fortune à venir, et qui, disait-il, n'avait jamais cessé de l'aiguillonner.

Notre voyageur, le bâton à la main et se sentant allégé du poids de son havresac, eut bientôt rejoint le roulier. Chemin faisant, il l'entretint de la scène qu'il venait d'avoir à subir, et il lui fit part de ses brillantes espérances. Le roulier, homme de cœur et de bon sens, fut touché des confidences naïves que lui faisait son compagnon, et le lendemain, à Bâle, en le quitant, il lui mit dans la main une pièce d'or. A ce don il ajouta quelques mots affectueux : « jeune homme, lui dit-il, j'ai commencé comme toi : Dieu m'a favorisé. Aujourd'hui je n'ai besoin de rien et je puis même, dans l'occasion et quand il me plaît, aider à mes semblables. Je suis certain que mon argent est bien placé, et qu'il fructifiera.» Ils se quittèrent les larmes aux yeux. Ces paroles s'étaient profondément gravées dans la mémoire du garçon tailleur. M. Stulz, devenu baron d'Ortemberg, a souvent depuis raconté cette histoire, devant plusieurs membres de sa famille, et jamais sans émotion. Un des chagrins de sa vie de prospérité et de luxe a été de ne pouvoir se rappeler ni le nom, ni la demeure du brave homme qui l'avait assisté avec tant de désintéressement. Il lui eût fait probablement beaucoup de bien, car il n'oublia jamais aucun des services qu'on lui avait rendus dans sa jeunesse; témoin la gratification de mille francs envoyée à la veuve d'un camarade, qui avait porté son havresac, lors de son premier départ de Kippenheim ; témoin le don d'une somme égale, adressée à une personne qui l'avait jadis soigné durant une maladie, en Hollande.

A Genève, où il avait appris assez de français pour se tirer d'affaire, et toujours entraîné par son humeur voyageuse, il offrit ses services à une famille anglaise qui allait quitter le continent. Il l'accompagna en Angle-terre, et ce fut auprès d'elle qu'il de-meura à Hull, durant quelques moi[s]. Mais une pensée l'obsédait toujours à tout prix il voulait gagner Londres et il réalisa enfin ce projet (1809).

Ainsi que cela se pratique, George Stulz, le pauvre tailleur allemand, eu[t] recours à un bureau de placement, qu[i] de prime abord, l'adressa à l'un de s[es] nombreux compatriotes établis à Lon-dres, l'honnête Schweizer, dont l'éta-blissement jouissait de quelque vogu[e].

L'amitié du maître fut bientôt ac-quise au *Journeyman Taylor* (ouvri[er] tailleur à la journée), qui d'ailleu[rs] s'en montra digne par son assiduité [et] par son goût pour le travail : aussi fu[t-]il bientôt revêtu du titre de *Forma[n]* ou de *Coupeur*. Ces nouvelles fonctio[ns] apportèrent avec elles une augmen-tation assez considérable dans les ap-pointemens; dernier avantage qu[e] Stulz prisait fort et qu'il dut réell[e-]ment à ses succès, tout autant, peu[t-]être, qu'à la crainte manifestée p[ar] Schweizer, de se voir quitter par so[n] élève. Bien en prit à celui-ci de ne poi[nt] obéir alors à certaines suggestions [et] de rester avec son maître, car Schweiz[er] ayant perdu son associé, il offrit bie[n-]tôt au simple forman de s'adjoindre [à] lui ; enfin, au bout de quelque temp[s] et sentant le desir de se retirer, [il] laissa, moyennant une modique som-me, G. Stulz, unique possesseur de l'a-telier bien achalandé de Mount-Stre[et] qu'il allait occuper sept ou huit an[s].

Ce fut à-peu-près à cette époque qu[e] sa réputation s'étendant au loin, Stu[lz] le tailleur à la mode, eut jusqu'à tro[is] et quatre cents ouvriers sous ses ordre[s]. Ce fut dans ce temps qu'il habilla no[n] seulement le prince régent, mais en-core une partie de la cour. Ce que [la] ville renfermait de plus opulent, l[es] provinces, les colonies mêmes d[e-]vinrent ses tributaires. Les éléga[nts] de l'armée anglaise se gardèrent bi[en] de s'adresser à d'autres ateliers. Enf[in] ce qui porta au plus haut degré [la] vogue dont il jouissait, ce fut le cho[ix] que fit la princesse Charlotte. Elle s['a-]dressa à lui pour ses robes de cheva[l] ainsi que pour les autres parties de s[a]

ajustemens d'amazone, et comme elle donnait le ton à la mode, il ne fut bientôt plus permis en Angleterre, sous peine de ridicule, de porter d'autres habits que ceux provenant des ateliers de Clifford-Street, et sortant des mains de l'heureux et habile Stulz.

Ses relations avec les Rothschild, et ses liaisons d'intérêt avec eux datent de cette même époque. D'énormes bénéfices, fruit d'un travail continu et qui, pour ainsi dire, n'avait pas de relâche, furent placés sur cette maison, et s'accrurent encore, grâce aux chances de succès attachées aux opérations de cette famille!

Désormais non-seulement la fortune de Stulz était assise, mais une probité sévère et éprouvée lui assurait la considération que ne donnent pas toujours les richesses. L'habitude d'une vie laborieuse néanmoins ne lui eût point permis de se livrer au repos, s'il n'eût pas senti vers cette époque les premiers symptômes du mal qui devait le conduire à sa fin. Trente ans environ s'étaient écoulés dans l'exercice de sa profession, lorsque les médecins lui conseillèrent un repos absolu et surtout le changement de climat. Ce fut alors qu'il songea à abandonner l'Angleterre. Après avoir confié la gestion de son vaste établissement aux soins de deux jeunes parens en qui il avait mis sa confiance, il prit enfin la résolution de parcourir l'Italie et le midi de la France. L'Italie ne le retint que peu de mois, et ce fut après avoir éprouvé durant une saison les heureux effets du climat d'Hyères, qu'il songea définitivement à s'y établir. Il fit l'acquisition d'une habitation agréable que l'on désigne sous le nom du Château, et sa maison devint bientôt le séjour d'une noble et grande hospitalité.

A cette époque, Georges Stulz pouvait être rangé parmi les grands capitalistes; mais ni la richesse qu'il s'était acquise, ni la considération dont il se trouvait environné dans sa retraite, n'avaient pu lui faire oublier les obstacles qu'il avait rencontrés au commencement de sa carrière. Nul ne s'adressait vainement à lui. Sans oublier son pays, la France était devenue à ses yeux', et cela dans l'étendue du mot, sa patrie adoptive. On ne cite pas une entreprise utile qui ait eu besoin de son patronage et qui n'ait trouvé en lui une sollicitude bienveillante, une protection effective.

Depuis long-temps, il avait remarqué que, dans tout le district de Toulon et d'Hyères, les personnes appartenant à la communion de l'Église réformée, se voyaient privées des secours de la religion par l'absence d'un ministre : il se mit à la tête de la société qui fonda une chapelle protestante à Toulon. Sa sollicitude s'étendit ensuite à une foule d'objets dont il serait bien difficile de donner ici le détail exact. Le besoin d'une fontaine publique se faisait vivement sentir dans un quartier de la ville, dix mille francs furent consacrés à l'érection de ce monument devenu indispensable. Stulz partagea même les sympathies patriotiques de sa ville d'adoption, bien qu'elles parussent, au premier abord, opposées à ses opinions religieuses, et ce fut lui qui fournit la plus grande partie de la somme nécessaire pour l'érection de la colonne consacrée à Massillon par le pays qui l'avait vu naître. L'hôpital d'Hyères ne resta pas étranger à son active sollicitude: il lui consacra, à diverses reprises, des sommes considérables. Enfin, bien que sa générosité se fût étendue de son vivant sur tous les établissemens réellement utiles, il voulut qu'il y eût encore un souvenir d'affection pour la ville d'Hyères dans ses dernières dispositions, et il lui donna par son testament, un immeuble dont la valeur fut consacrée à l'embellissement intérieur d'un des monumens religieux les plus intéressans du midi, puisque c'est cette église des Cordeliers, dont parle Joinville, et où saint Louis vint prier, lorsque, au retour de la croisade, il revit enfin la France.

Pendant que Georges Stulz marquait ainsi sa présence à Hyères, le pays qui l'avait vu naître était pour lui l'objet d'une sollicitude plus active encore et d'une bienfaisance inépuisable, qui empruntait toutes les formes pour se manifester. Nous ne dirons rien des

sommes qu'il consacra aux pauvres des deux confessions de Kippenheim et de Heïligenzell, bien qu'elles soient considérables; nous préférons rappeler encore ces établissemens durables, qui attestent de la part de celui qui les a conçus un amour persistant de l'humanité, indépendant du temps et des circonstances. Le 1er novembre 1829, Stulz prend la résolution de fonder un hôpital à Kippenheim pour les nationaux et les étrangers, sans distinction de culte, et il consacre à cette bonne œuvre 41,000 fr. Une des clauses expresses de l'acte de donation est que cet hôpital sera principalement fondé « pour que les pauvres voyageurs trouvent un asile, surtout ceux qui viendraient à tomber malades en route et pour la réception desquels on doit avoir toujours prêtes, trois chambres bien garnies. » Le 8 janvier 1830, une somme à-peu-près égale est destinée à l'Institut polytechnique et au Séminaire évangélique de Carlsruhe. Le 1er septembre 1831, ses donations s'élèvent à 23,000 fr. et elles sont employées en partie à la réparation du temple de Kippenheim et de Kippenheim-Waler. La même année il apprend que de pauvres cultivateurs ont été ruinés par l'inondation du Rhin, et il envoie 25,000 fr. pour être distribués suivant les instructions du grand-duc. Le 30 décembre de la même année, il consacre à *la fondation pieuse* de Léopold et de Sophie, à Carlsruhe, une somme importante. Enfin, en négligeant d'énumérer une foule d'autres donations moins considérables, le 24 avril 1832, il abandonne un capital de 200,000 fr. pour être employé en œuvres utiles et au choix du grand-duc de Bade. On évalue le total de ces diverses donations à plus de 363,000 fr., et il est à remarquer qu'il y en a plusieurs dont la destination, positivement énoncée, rappelle de la part du donateur le souvenir d'un temps de lutte et d'épreuve qui ne sortait jamais de sa mémoire : telle est entre autres la somme de 2,400 fr. dont les intérêts doivent être consacrés à payer chaque année l'apprentissage d'un jeune enfant. La dernière somme remise au grand-duc par Georges Stulz, a été consacrée à l'établissement d'une maison d'Orphelins qui porte son nom, et qui ne renferme pas moins de quarante élèves, reçus toujours sans acception de culte.

Une suite si continue d'actes de bienfaisance parut au grand-duc de Bade mériter des distinctions particulières. Le 4 octobre 1831, il envoya à l'auteur de ces donations la croix de Chevalier de l'ordre du Lion de Zahringen, avec une lettre conçue dans les termes les plus gracieux et les plus honorables, et, le 29 août de l'année suivante, Georges Stulz prit rang dans la noblesse badoise, une seconde lettre du grand-duc lui concédant le droit d'ajouter à son nom celui de la famille éteinte d'Ortemberg.

Bien que Georges Stulz fut peu avancé en âge, sa santé était chancelante depuis longues années, mais rien ne faisait croire cependant à une fin prématurée. Le 17 novembre 1832, la maladie de cœur dont il était atteint prit tout-à-coup le caractère le plus alarmant. A midi, il perdit complètement connaissance, après avoir fait ses dernières dispositions, et vers huit heures du soir il expira. Cette mort inattendue fut un deuil public pour la ville d'Hyères. La garde nationale accompagna le cortège funèbre jusqu'au cimetière, les autorités civiles municipales, ainsi que des députations de la Société de bienfaisance se joignirent à la foule de citoyens de tout âge et de tout rang, qui suivaient le cercueil, et qui avaient voulu payer un dernier tribut d'hommage au bienfaiteur que l'on regrettait. Plusieurs discours furent prononcés sur la tombe de Georges Stulz, et, chose remarquable quand on connaît l'esprit religieux qui anime tout le Midi, la cérémonie se termina par les prières protestantes auxquelles assista la population catholique avec le plus grand recueillement.

L'épouse du maire de la ville d'Hyères, une des nièces et l'héritière d'une partie de la fortune de G. Stulz, a hérité aussi de sa bienfaisance inépuisable et sans ostentation.

A. JARRY DE MANCY.



ESCHER DE LA LINTH

ESCHER DE LA LINTH.

Il y a des hommes dont toute la vie se résume dans une seule action qui suffit, lorsqu'elle est noble, pour leur assurer une célébrité durable; tel est le Suisse ESCHER (JEAN CONRAD).

Né à Zurich, l'Athènes Helvétique, le 24 août 1767, il appartenait par sa famille à la caste patricienne, mais son âme droite et sensible le rallia de bonne heure aux intérêts du peuple. Son père, qui était conseiller d'état, surveilla sa première éducation avec une sollicitude pleine de tendresse et de prévoyance. Il le destinait à l'administration; le destin des révolutions en décida autrement.

Après avoir achevé ses études préliminaires, Escher partit pour Genève où il apprit la langue française, qui lui devint dès-lors très familière. Il s'appliqua aussi à la logique et surtout à la physique pour laquelle il s'était senti dès l'enfance un penchant décidé; cependant la nature de son esprit était plutôt pratique que spéculative et s'il se fût livré tout-à-fait et à son aise à ses inclinations natives, il eût abandonné la théorie pour l'application; il y avait en lui l'étoffe d'un praticien plutôt que d'un savant.

De retour dans sa ville natale, il y séjourna peu; l'usage était que les fils de famille voyageassent quelques années à l'étranger avant de prendre une carrière définitive. Le jeune Escher se conforma à la coutume; il partit pour Gottingue et y demeura deux ans, étudiant avec un zèle infatigable, et sous la direction des meilleurs professeurs du temps, la minéralogie, la géologie, la statistique et l'économie politique. De Gottingue il passa en Angleterre où il fit un voyage purement industriel. Après avoir visité les principales manufactures insulaires, il se rendit en Italie où l'appelaient des relations de commerce établies depuis long-temps dans ce pays par sa famille.

C'est au milieu de ces voyages et de ces études que le prit la révolution. Quoiqu'il appartînt par sa naissance, ainsi que nous l'avons dit, à la classe privilégiée, il embrassa avec ardeur les principes de la démocratie universelle proclamée par la tribune française; il fit partie d'un grand-conseil helvétique créé sous l'empire des nouvelles doctrines, et il contribua pour une large part à la rédaction du journal populaire intitulé : *Le Républicain Suisse.* Il put dès-lors mettre en pratique les principes dont il avait nourri sa jeunesse, et appliquer au monde de la politique et des faits, les théories spéculatives et les observations scientifiques dont ses longues études l'avaient enrichi. Cependant ce n'était pas encore ici le rôle qui devait l'illustrer.

Les anciennes constitutions helvétiques ayant été modifiées par Napoléon, le Médiateur de la Confédération, Escher rentra dans sa patrie en simple particulier, mais il ne tarda pas à y être élevé, malgré les préventions que le parti aristocratique avait contre lui, à la dignité de conseiller d'état dont son père avait été investi.

Une nouvelle carrière s'ouvrit devant lui lorsqu'il fut question de dessécher les marais de la Linth.

La Linth est une rivière du canton de Glaris dont elle reçoit toutes les eaux. On avait depuis long-temps remarqué dans son cours des irrégularités alarmantes, des crues désastreuses. Dépouillées peu-à-peu par les orages et les grandes pluies de leur superficie végétale, les montagnes qui bordent la Linth, y versaient depuis des siècles leurs dépouilles; partout où le lit du torrent se trouvait profondément encaissé et muré par les

rochers, la force du courant chassait devant lui tous ces débris et en prévenait l'accumulation. Mais à l'endroit où le vallon s'ouvre et où la rivière, roulant dans un lit plus large, se trouve au niveau du sol, elle perd sa force répulsive, et les dépouilles des montagnes entassées confusément, avaient fini par exhausser considérablement le lit du fleuve. Il y avait eu bientôt extravasion et des inondations effroyables désolaient le pays chaque année.

Le riverain avait lutté quelque temps contre le fléau par ses travaux partiels, mais il avait été vaincu, et le fleuve débordant tout-à-fait, avait fini par convertir en marais insalubres une partie considérable et la plus fertile du canton de Glaris. Ceux des habitans qui n'avaient pas été atteints dans leurs propriétés l'étaient dans leur santé. Le marais ne trouvant plus d'obstacle s'étendait tous les jours, et promenés par les vents, les miasmes pestilentiels portaient la fièvre et la mort jusqu'au sommet des montagnes. Le teint blême des habitans, leur extérieur languissant, annonçaient au voyageur la maligne influence du mauvais air. La population faisait des pas rétrogrades; des fièvres intermittentes et putrides régnaient périodiquement sur une vaste étendue de terrain. Les campagnes n'étaient pas seules la proie du fléau; les villes de Wesen et de Wallenstadt partageaient leur sort : il fallait, pendant l'été, lorsque la fonte des neiges enflait les torrens, parcourir les rues en bateau.

Le mal paraissait incurable; car les remèdes à lui opposer étaient fort au-dessus des moyens de la population, simple tribu pastorale, brave, énergique, mais pauvre et peu nombreuse. Il fallait à ce grand mal un grand remède; un homme se trouva qui le comprit et qui exécuta ce qu'il avait conçu.

Cet homme est Escher.

Après une foule de tentatives infructueuses et de réclamations toujours ajournées, il rédigea un appel à la nation suisse afin qu'elle vînt tout entière, chacun selon ses ressources, au secours de la famille glaronoise: une commission se forma pour l'exécution du projet, Escher en fut nommé président.

Tout allait marcher selon ses vues, les plans étaient levés, les devis dressé lorsqu'il fut tout d'un coup abandonn par tous ceux qui avaient promis de l seconder.

Il ne se rebuta point et, ferme dans ce grand abandon, il alla habiter le marais dont le dessèchement était son idée fixe. Il se mit en personne à la tête des travailleurs et consacra un partie de sa fortune et seize ans de s vie à cette mémorable entreprise. Géologue aussi profond qu'ingénieur habile et persévérant, Escher avait étudi les forces de la nature afin de les tour ner contre elle-même. Il compri qu'il ne suffisait pas d'enchaîner l torrent, mais qu'il fallait encore prévenir le retour des maux qu'il venai réparer. Il voulait de plus utiliser ce eaux dévastatrices, de manière à c qu'elles rendissent à la société autan de services qu'elles lui avaient caus de dommages.

Il commença par creuser un nouveau lit à la Linth à une lieue de s jonction avec la Mag; il la conduisi par là au lac de Wallenstadt, en lu donnant une pente de 42 pieds su 13,000, ce qui lui suffit pour entraîne dans les abîmes incommensurables d lac le limon qu'elle charrie, et ren tout engorgement désormais impossible. Et, afin de prévenir les inondations lors des crues de l'été, de l'automne, à la fonte des neiges et à l saison des grandes pluies, il creusa u second lit à côté du premier. Un danger se présentait: il était à craindre qu le niveau du lac ne s'élevât par l nouveau tribut qu'on lui apportai Pour obvier à cet inconvénient, o creusa à la Linth, au sortir du lac un lit beaucoup plus profond que l'an cien, afin de rendre plus facile l'écoulement des eaux; et pour détermine la longueur de son cours, on la dirige en ligne droite jusqu'au lac de Zurich réduisant à 48,000 pieds les 72,00 qu'elle avait auparavant : ce qui lu donne environ un pied et demi d pente sur mille de longueur. Ce nou

veau canal, qui fut ouvert le 17 avril 1816, est navigable dans toute son étendue, et en même temps qu'il rend matériellement impossible le retour des inondations, il donne aux terres voisines de nouveaux moyens d'irrigation.

Tous ces travaux qu'on peut appeler gigantesques, si on les compare aux ressources du pays et aux difficultés locales, furent l'œuvre d'Escher : nul que lui n'y mit la main. Sa constance a vaincu, et il a eu le bonheur trop rare de mener à terme son entreprise et d'accomplir tout ce qu'il avait conçu. Ces marais malsains sont aujourd'hui rendus à la culture. La santé a chassé la fièvre de ces lieux usurpés par elle et la vie règne où régnait la mort.

Mais écoutons un voyageur, ami d'Escher, qui va nous raconter la bienfaisante métamorphose dont il a été témoin : — « J'avais visité autrefois « ces marais avec mon ami, et j'avais « été affligé comme lui du hideux spec« tacle qu'ils offraient. Je les ai revus « en 1829 avec quelques-uns de mes « compatriotes conduits par M. Escher, « et je ne crois pas que j'aie passé dans « ma vie de journée plus heureuse. « Nous remontâmes le marais à pied « depuis Uznach jusqu'à Wesen et de« puis Wesen jusqu'à Miollis, par un « des plus beaux jours. Tous ces lieux « que j'avais vus inondés et fangeux « commençaient à se charger de la « plus riche végétation ou étaient déjà « couverts des plus beaux fourrages. « Des canaux plus petits venaient se « rendre dans le canal principal et « opéraient le dessèchement jusque « dans les parties les plus lointaines et « les plus abandonnées. Ici s'élevaient « de petites fermes, là on voyait des « maisons déjà opulentes. Une école « d'agriculture avait été fondée d'après « la méthode de Fellemberg. »

Cette école fondée en effet sur le plan de celle d'Hofwyl, mais gratuite, est destinée aux enfans pauvres ; ils y sont reçus de huit à dix ans et y restent jusqu'à seize à dix-sept. C'est une jeune pépinière qui doit donner au canton de Glaris de bons vétérinaires, des gens d'affaires moraux, des employés intelligens, des instituteurs éclairés pour les écoles de campagne, et surtout de bons citoyens. L'éducation y est basée sur l'agriculture et l'agriculture à son tour s'y enrichit de toutes les lumières et de toutes les ressources de l'éducation. Cette combinaison est heureuse et tout-à-fait en harmonie avec les besoins et les institutions d'un pays agricole.

Le premier instituteur de l'école de la Linth fut un Glaronnais, nommé Lütschg, dont le nom mérite d'être cité pour prix du zèle et du dévoûment dont il a fait preuve en cette occasion. Il alla s'enfermer à Hofwil pendant deux ans, afin d'étudier les méthodes de M. de Fellemberg; quand il les posséda à fond, il revint dans sa patrie pour accomplir sa généreuse mission d'instituteur des pauvres. Sous sa direction, l'école a fleuri, et il serait à desirer que des dotations plus riches lui permissent un plus grand développement. Nous avons dit que les élèves étaient renvoyés de seize à dix-sept ans; cette émancipation a paru trop prompte, mais il ne faut pas oublier que le canton de Glaris est démocratique et que tout homme est appelé, dès l'âge de dix-huit ans, à exercer sa part de souveraineté. Force donc était de mettre les statuts de l'institution d'accord avec la constitution politique du pays. Le citoyen ne peut plus raisonnablement rester à l'école dès que la loi l'appelle à délibérer sur les affaires de l'état.

Cette école qui est une véritable colonie, occupe un terrain conquis sur la Linth, et les premiers soins des travailleurs ont dû être et ont été en effet appliqués au défrichement des nouvelles terres rendues à la culture. Ce n'est pas là un des moindres bienfaits de l'œuvre d'Escher, dont la pensée a présidé à cette fondation vraiment philantropique. On n'avait songé d'abord qu'à diguer un torrent et ce bienfait purement matériel en a amené un tout moral: c'est ainsi que le bien naît du bien dans les desseins de la Providence.

Mais pour revenir à l'entreprise pri-

mitive ; il est juste de dire à la gloire d'Escher qu'il fut très peu secondé, car en dix ans le nombre des actionnaires ne dépassa point quatre mille, et chaque action n'était que de deux cents livres de Suisse : c'était bien peu pour une entreprise si colossale. Mais l'austère économie d'Escher et son rare désintéressement surent tirer de grands résultats de petits moyens. Quand le succès eut couronné son œuvre, toutes les résistances cessèrent, et les contrariétés se changèrent en éloges ; c'est l'usage : les hommes vont à qui n'a pas besoin d'eux et se retirent de qui les implore. La reconnaissance publique ne connut plus de bornes, et l'on cite une commune du canton qui accorda à Escher et à ses descendans en signe de gratitude le droit de bourgeoisie ; il en fut touché jusqu'aux larmes. Mais ce n'était là qu'un hommage partiel : la Suisse lui en décerna un autre selon son cœur. A l'exemple du Sénat de Rome qui donnait aux généraux le nom de leurs victoires, elle décréta qu'il prendrait désormais le nom d'*Escher de la Linth*, et cette dénomination est consacrée par une médaille frappée en son honneur par la diète elle-même.

Sorti vainqueur de sa grande entreprise, Escher ne fut pas pour cela rendu au repos. Consulté de toutes parts pour des travaux analogues à celui de la Linth, il portait partout son zèle, ardent, et ses lumières. Il trouva encore au milieu de ces mille soins divers le temps de revenir à la géologie qui était sa science de prédilection. Il avait parcouru à plusieurs reprises les montagnes suisses et il présenta à la Société helvétique, dont il était un des membres les plus distingués, une série de mémoires du plus haut intérêt sur la structure et la formation de ces montagnes.

Aimé et vénéré de la Suisse entière, il attirait la foule sur ses pas, et il jouit vivant de toute sa renommée. Son extérieur prêtait admirablement au respect dont on l'entourait. Sa physionomie respirait la noblesse et la bonté ; en le voyant, on devinait ce qu'il était ; mais, quoique jeune encore, sa santé, épuisée par ses immenses travaux, s'affaiblissait de jour en jour, sans toutefois rien ôter à la vigueur de son âme. Ne pouvant plus aller au conseil, il s'y faisait porter et y parlait avec la même force et la même clarté. On remarqua que sa santé n'avait subi aucune altération tant qu'avait duré l'entreprise et qu'elle ne commença à s'ébranler qu'après la victoire, comme si la Providence n'avait donné à ce grand citoyen que tout juste ce qu'il lui fallait de force pour consommer l'œuvre auquel elle l'avait appelé. Sa destinée accomplie, il se coucha dans le tombeau comme s'il n'avait plus rien à faire sur la terre.

Il mourut à Zurich, le 9 mars 1823. Ce fut un deuil général ; la population tout entière suivit son convoi dans un silence religieux, et son nom est resté en vénération au milieu du peuple.

Le siècle est plein de noms plus fameux : l'enthousiasme ou le charlatanisme en inaugure, tous les jours, de plus retentissans ; mais, pour être enfermée dans ses montagnes, la gloire d'Escher n'en est pas moins vraie, pas moins durable, dans sa modeste grandeur. Son nom est béni par les pâtres de l'Helvétie, et il ne lui a manqué qu'un plus vaste et plus brillant théâtre pour atteindre aux renommées les plus illustres. Mais, de même que le bruit n'est pas la gloire, la gloire n'a pas besoin du bruit pour être chère aux gens de bien et digne de tous respects, quand elle est fondée sur le patriotisme vrai, sur le dévoûment senti. Il y a dans les actions simples et persévérantes une beauté morale qui les élève à la hauteur de tout, et l'on aime en ces jours orageux et difficiles à se reposer sur ces vertus sereines et patriarcales, comme on cherche en voyageant au désert l'ombre des palmiers et la fraîcheur des fontaines.

CHARLES DIDIER.



GABRIAU DE RIPARFONT

GABRIAU DE RIPARFONT.

Etienne Gabriau de Riparfont fut un de ces hommes qui ont assez de talent pour sortir de la foule, porter leur nom à la surface et conquérir une sorte d'illustration viagère, mais auxquels manquent ou le génie, ou cette haute supériorité d'esprit qui peuvent seuls dominer l'avenir et donner l'immortalité. Partout où l'on trouve son nom, il est présenté comme celui d'un *célèbre* avocat au Parlement de Paris, et cette épithète a passé sans contradiction de biographie en biographie, comme un son qui, une fois lancé dans les airs, chemine, docilement répété d'échos en échos. Mais nul monument ne peut servir à justifier ou à infirmer cet arrêt laconique, car il n'est arrivé jusqu'à nous aucun ouvrage de jurisprudence, aucun mémoire ou plaidoyer de l'avocat *célèbre*; nos annales judiciaires ne rattachent même son nom à aucun grand procès de son époque dans lequel il ait été appelé à jouer un rôle. Aussi ce nom serait-il oublié depuis long-temps, si celui qui l'a porté n'avait pris soin de le recommander par un acte de munificence éclairée dont il est juste de garder la mémoire. C'est à la reconnaissance à lui donner une immortalité que n'eût pas obtenu son mérite, et si l'histoire ne peut l'inscrire avec éclat dans les fastes brillans des grands hommes, elle doit lui accorder une place honorable dans la modeste galerie des *Hommes utiles*.

Riparfont était issu d'une famille noble; son père avait une charge de conseiller au présidial de Poitiers. Mais le jeune gentilhomme ne voulut point attendre des prérogatives de sa naissance le sort et les avantages de son avenir. Il se livra à l'étude avec ardeur, et eut le courage de se jeter dans une carrière où tous les titres s'effacent et dans laquelle on n'est rien que par son travail et par ses talens. Il se fit avocat au Parlement de Paris.

Il paraît qu'il s'y fit remarquer par une érudition étendue, une probité sévère, et une grande sûreté de jugement. Mais ces qualités précieuses constituent un bon jurisconsulte et ne suffisent point pour faire un grand avocat. Aussi Riparfont se consacra aux travaux du cabinet plutôt qu'aux luttes de l'audience : il fut ce qu'on appelait avocat-consultant, emploi modeste, utile, et qui avait une grande importance à une époque où l'on écrivait beaucoup dans les procès.

Dans son amour pour l'étude, il avait pris soin de se former une bibliothèque de droit assez importante. Il y joignit plus tard celle de M. Rideo, ancien avocat, son beau-père. Enfin il s'enrichit des livres qui avaient appartenu à deux de ses confrères, MM. Bizot et Lévesque, et cette dernière conquête était d'autant plus précieuse que M. Lévesque possédait un grand nombre d'ouvrages rares et curieux.

Riparfont n'avait pas d'enfans. Il dut craindre la dispersion de ces richesses scientifiques amassées avec tant de soin. Et puis il voulait laisser un éclatant témoignage de son attachement pour une profession embrassée par choix et exercée avec honneur. Par un testament du 14 août 1703, il légua sa bibliothèque à l'Ordre des Avocats et la plaça sous la direction du Bâtonnier : il ajouta même à ce legs huit cents livres de rentes pour louer un emplacement convenable et payer un gardien. Les loyers et les salaires de ce temps étaient évidemment plus modestes que ceux d'aujourd'hui.

Riparfont mourut à Paris, le 5 décembre 1704, âgé de 63 ans environ.

Quelques années s'écoulèrent sans que le vœu du testateur fût accompli, parce que les avocats n'avaient point

de local où ils pussent déposer le précieux héritage de leur confrère. Les religieux barnabites offrirent de le recueillir dans leur couvent, qui était à portée du palais. Mais un plus noble asile lui fut ouvert. M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, s'associant au bienfait de Riparfont, mit les hautes salles de l'archevêché à la disposition de l'ordre des avocats, et la bibliothèque y fut déposée en 1708. Le cardinal en fit lui-même l'ouverture par une messe du Saint-Esprit à laquelle, disent les auteurs de l'ancien catalogue, assistèrent MM. les Gens du Roi qui ne dédaignaient pas alors de se regarder comme la tête de colonne du barreau, loin de mettre une orgueilleuse petitesse à se séparer de lui par des airs de hauteur, ou par des actes de vexation. Et les gens du Roi étaient, à cette époque, les Daguesseau, les Joly de Fleuri!

Honneur et reconnaissance à ces magistrats! Honneur et reconnaissance au prélat qui donna à la science cette généreuse hospitalité! La religion n'apparaît jamais plus majestueuse que lorsqu'elle vient présider aux développemens de l'esprit humain, bénir ses efforts et demander au ciel d'en sanctifier l'emploi.

Pour toute corporation savante, une bibliothèque est un trésor inappréciable : mais ce trésor est encore plus précieux pour ceux qui cultivent la science du droit. Là tout est positif; rien n'est donné à l'imagination; rien ne se devine. Lois, réglemens, jurisprudence, il faut tout connaître, à peine d'errer sur tout. L'avocat a donc besoin d'étudier sans cesse, et d'avoir à sa disposition ces vastes recueils, dépositaires des monumens législatifs, des décisions des cours, des méditations des jurisconsultes, des traditions judiciaires de toute espèce. Comme il est impossible qu'il voie par lui-même tous les mouvemens de la vie civile, qu'il en saisisse tous les rapports, son expérience personnelle serait à-la-fois insuffisante et tardive; il lui est indispensable d'appeler à son aide l'expérience de ceux qui l'on précédé dans la carrière, et les livres seuls peuvent lui offrir accumulés ces faits nombreux qu'aucune vie humaine ne verrait passer dans son cours.

Et combien cet utile secours était plus nécessaire au temps de Riparfont où les lois n'avaient ni l'unité, ni la simplicité, ni la codification de nos lois modernes; où la France avait à subir, et les jurisconsultes à étudier, tout à-la-fois la législation romaine, les subtilités du droit canonique, les monstruosités du droit féodal et les variations de nos coutumes.

Qu'on se figure au milieu de ce dédale un pauvre jeune homme arrivant sans fortune et par conséquent sans moyens de se procurer les instrumens nécessaires de sa profession, athlète désarmé en présence d'adversaires armés de toutes pièces! Quelle inégalité! Quel découragement!.. Riparfont le soutient et le relève; il met à sa disposition un arsenal richement approvisionné où il peut abondamment puiser les moyens d'engager avec avantage le combat judiciaire. Immense service, sans lequel le barreau n'eût peut-être pu voir éclore plusieurs des gloires qui l'ont illustré, plusieurs des lumières qui ont jeté sur lui le plus vif éclat!

Riparfont ne se borna point à cette dotation scientifique. Il eut une idée féconde qui porte encore ses fruits de nos jours et à laquelle plusieurs jeunes gens ont dû le moyen de se produire et de faire connaître les germes de talent recelés en eux. Par son testament, il invita ses confrères à tenir des *Conférences* de doctrine dans le lieu où la bibliothèque léguée serait placée après sa mort.

Ces vœux furent compris et largement exécutés.

D'abord la bibliothèque fut ouverte au public les mardis et les vendredis, et les savans venaient y consulter des manuscrits qu'ils auraient inutilement cherchés ailleurs. Les autres jours étaient réservés au barreau. Le samedi fut consacré aux conférences.

On y discutait les questions les plus épineuses du droit, et, dans l'origine, on voyait prendre part à ces discussions les avocats de tous les âges et de tous

es rangs; les plus jeunes de renommée comme les plus puissans par la science et par la parole. « C'était (dit M. Landrin dans un article remarquable du Droit, auquel nous empruntons quelques-uns de ces détails) un véritable congrès de jurisconsultes qui, s'il se fût conservé sur ces bases, aurait peut-être donné à l'étude du droit une immense impulsion. »

« Il fut aussi décidé, (poursuit le même écrivain) que chaque jour il y serait rédigé des consultations gratuites, et que ces consultations seraient signées par six avocats, *deux Anciens, deux Modernes et deux Jeunes:* ce sont les expressions mêmes de l'arrêté; heureuse pensée qui associait ainsi, dans un acte commun de bienfaisance, le passé, le présent et l'avenir; qui appelait au secours de la même infortune l'ardente activité du jeune homme, la force et la raison de l'âge mûr, et l'expérience de la vieillesse. »

Enfin, dans ces réunions de famille, on lisait quelques compositions sur des sujets qui pouvaient intéresser la profession, par exemple, l'éloge de quelques grands jurisconsultes. C'est ainsi que l'illustre et vénérable Henrion de Pansey, alors jeune et obscur avocat, fut admis, en 1772, à y lire son brillant éloge de Dumoulin qu'on peut placer sans trop de désavantage à côté des mercuriales de Daguesseau. En 1786, M. Bonnet présagea les succès de son avenir par son discours sur les *Trois Ages de l'Avocat.*

Une fois constituée, la bibliothèque des Avocats prospéra de jour en jour et s'enrichit de plusieurs legs considérables, notamment de celui qui lui fut fait par le jurisconsulte Fourcroy.

La magistrature seconda généreusement ce progrès. Un arrêt du parlement, du 13 août 1712, appliqua à la bibliothèque des avocats une partie des droits de réception (alors appelés droits de chapelle) que tous magistrats, avocats ou procureurs payaient lors de leur réception.

En 1715, le chancelier Voysin accorda à cette bibliothèque un exemplaire de tous les livres qui s'imprimaient avec privilège du roi. Les modernes avocats que les évènemens ont poussés à la chancellerie se sont montrés moins généreux que lui envers l'ordre auquel ils avaient pourtant appartenu.

Chaque année vit croître la collection ainsi formée, et ses rayons étaient chargés de 40,000 volumes lorsque éclata la révolution française.

Mais bientôt le barreau fut proscrit et sa bibliothèque confisquée.

Plus tard on crut pouvoir en doter deux grands corps de l'état, au lieu de la rendre à l'ordre auquel elle appartenait. « La plupart de ces livres, disait M. Dupin aîné, dans son édition des *Lettres sur la profession d'Avocat*, reposent aujourd'hui dans la bibliothèque du Conseil d'Etat et dans celle de la Cour de Cassation, où chacun de MM. les conseillers, lorsqu'ils les consultent, peuvent lire sur le titre que ces livres sont à nous : *Titulus perpetuò clamat.* »

Mais malheureusement messieurs de la Cour de Cassation ne les consultent guère, et messieurs du Conseil d'État ne les consultent pas du tout. Et puis, n'y a-t-il pas la maxime que ce qui est bon à prendre est bon à garder? Cette maxime a encore plus de partisans qu'on ne croit.

Les choses étaient dans ce triste état, et l'ordre des avocats n'avait pas encore été rétabli, lorsqu'un homme qui ne désespérait pas d'un avenir meilleur, voulut réparer en partie les pertes éprouvées et recommencer l'œuvre de Riparfont. Ce fut le savant et vertueux Férey. En 1806, il légua sa bibliothèque à l'ordre des avocats, *sous quelque nom qu'il plût à S. M. L'Empereur et Roi de le rétablir.*

M. Férey mourut le 5 juillet 1807. Son éloge fut prononcé par M. Bellard dans la bibliothèque du lycée Charlemagne, après le service que les avocats firent célébrer pour lui dans l'église Saint-Paul, en février 1810. Tous étaient présens en robe, et l'archichancelier Cambacérès, toujours soigneux de rappeler qu'il avait été avocat, présidait à cette cérémonie. Après avoir exprimé la reconnaissance du barreau avec son talent et sa chaleur

accoutumés, l'orateur s'écriait en faisant allusion au vœu de M. Férey pour le rétablissement de son ordre : « Dernières paroles d'un mourant vous ne serez pas oubliées ! Celui qui, veillant avec sollicitude sur toutes les parties de l'harmonie sociale, a déjà rétabli la discipline dans un grand nombre de professions diverses, jettera, quand le temps en sera venu, un coup-d'œil sur la nôtre. Elle n'est pas indigne des regards du héros puisqu'il aime la gloire, ni des regards du législateur, puisqu'elle est consacrée au culte des lois. Le vœu de M. Férey, auquel nous osons joindre le nôtre, sera exaucé... »

Il le fut en effet, car, cette année même, fut porté le décret du 14 décembre 1810 qui reconstitua l'*Ordre des Avocats.*

Un autre décret autorisa le Bâtonnier à accepter le legs de M. Férey qui comprenait outre ses livres, une somme de 3,000 fr. et une rente de 600 fr.

Alors on déposa les livres au nombre de douze cents environ dans l'étroite enceinte qui formait un vestiaire, mais qui depuis fut agrandie.

Comme celle de Riparfont, la pensée de M. Férey fut féconde; car souvent il suffit de commencer le bien pour qu'il se continue. La bibliothèque nouvelle s'accrut par des dons, des legs, et des achats. C'est ainsi qu'en 1815, une somme de 20,000 fr. ayant été donnée aux avocats par un M. Trumeau, la moitié de cette somme fut consacrée à acquérir des livres de droit; l'autre moitié servit à racheter à l'hospice des incurables deux lits jadis fondés au profit des avocats; triste et dernière ressource qu'un sentiment de bienfaisante prudence a voulu ménager à ceux dont une fatalité plus commune qu'on ne le croit peut-être, aurait constamment frappé les efforts d'impuissance et de stérilité.

Un autre moyen avait contribué à augmenter la bibliothèque rétablie. L'autorité avait permis aux avocats de prendre parmi les débris de collections déposées à l'Arsenal, les livres qui pourraient se trouver à leur convenance. Mais le dépôt avait été tellement appauvri par les prises qu'avaient exercées les bibliothécaires des divers établissemens publics, qu'on n'y trouva presque rien. Toutefois à défaut de bons livres, on prit un certain nombre de volumes des plus lourds; on les vendit au poids à un libraire, et l'on reçut en échange quelques ouvrages de droit moderne.

Toujours est-il qu'aujourd'hui la bibliothèque des avocats compte plus de 10,000 volumes, c'est-à-dire, le quart environ de ce qu'elle possédait au moment de la révolution.

Ces volumes sont pour la plupart des ouvrages de droit, quelque peu de science et d'histoire, presque pas de littérature, mais tous choisis.

Telle est la bibliothèque des avocats dans laquelle on voit chaque jour laborieusement courbés sur les tables et le stagiaire qui fait sa provision de science pour l'avenir, et l'avocat exercé qui retournant à ces sources dès long-temps connues, y cherche d'utiles secours pour la lutte. On lit sur le front de tous les préoccupations de la profession la plus laborieuse. Tout y respire le travail; *fervet opus !*

C'est aussi dans le sanctuaire de la science, en présence des immenses travaux laissés par tant de jurisconsultes connus par leur savoir et leurs vertus, que se tiennent, comme par le passé, les conférences de l'ordre. C'est là que, sous la présidence toute paternelle du Bâtonnier, le jeune avocat vient s'essayer dans l'art difficile des discussions judiciaires, recevoir les avis de ses confrères, et prendre quelque expérience de la parole avant d'affronter l'audience et ses périls. Pendant deux années, j'ai été appelé à diriger ces exercices précieux, à interroger les espérances que donnaient nos jeunes confrères, à stimuler leur émulation, à encourager leurs efforts; c'était une douce et noble tâche que j'ai accomplie avec autant de zèle que de plaisir, et je serai heureux de voir grandir et se développer des talens que j'ai vu poindre avec tant d'intérêt.

PHILIPPE DUPIN,

Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour royale de Paris.



ROTROU.

ROTROU.

Si le *Choléra*, ce terrible visiteur des villes et des peuples, servait du moins, par l'effroi qu'il inspire, à protéger contre un injuste oubli les noms des hommes qui ont succombé autrefois en bravant de pareils fléaux pour sauver leurs concitoyens: ce serait encore un avis utile quoique bien chèrement payé! — Pas une statue, pas une pierre tumulaire, pas une inscription municipale, ne rappellent à la ville de Dreux le dévoûment de son grand poète et de son magistrat héroïque!

Jean de Rotrou naquit à Dreux le 21 août 1609. Il descendait d'une des plus anciennes familles nobles de cette ville : un de ses ancêtres avait occupé la place de lieutenant-général au bailliage de Dreux, sous Charles IX. Son père possédait une fortune qui était devenue considérable par le mariage qu'il avait contracté avec Elisabeth Le Factieux, d'une riche famille de la ville de Chartres.

Rotrou commença ses études au collège de Dreux, puis on l'envoya à Paris, vers l'âge de douze à treize ans. Il étudia la philosophie sous l'abbé de Bréda. Son talent pour la poésie se manifesta de bonne heure : dans le cours de ses études, il commença à faire des vers, n'ayant que quinze ou seize ans. Les louanges que lui donnèrent ses amis, le goût et la facilité qu'il avait pour ce travail l'engagèrent à composer une comédie intitulée l'*Hypocondriaque ou le Mort amoureux*. Rotrou n'avait pas encore vingt ans. Cette pièce fut représentée à l'hôtel de Bourgogne, et obtint un grand succès. Le jeune auteur la dédia au comte de Soissons qui l'honorait de sa bienveillance. « Ce prince, dit dom Liron, l'obligeait à travailler à de petits ouvrages en vers où Rotrou réussissait assez bien, et il les retenait pour en faire l'usage qui lui plaisait. » Dans une dédicace adressée à mademoiselle de Longueville, il se dit : « Très humble sujet de la maison de Soissons. »

La même année (1628) Rotrou donna *la Bague de l'Oubli*. Cette pièce, traduite de Lope de Vega, fut encore plus applaudie que la première. Rotrou confessait avec une grande franchise que ce qu'on louait le plus dans cette œuvre appartenait à l'auteur espagnol, et il paraît qu'il ne se laissa point éblouir par son succès. « Je n'ai pas si peu de connaissance de mes ouvrages, disait-il, que je donne celui-ci comme une bonne chose. C'est la seconde pièce qui est sortie de mes mains, et les vers dont je l'ai traitée n'ont pas cette pureté que, depuis six ans, la lecture, la conversation et l'exercice m'ont acquise : si elle peut se vanter de quelque éclat, elle l'a pris au théâtre, et en effet je crois que la beauté de son sujet y a contenté jusqu'aux Allemands. »

Encouragé par le succès de la *Bague de l'Oubli*, Rotrou emprunta de l'espagnol un autre sujet qu'il fit représenter en 1631, sous le titre des *Occasions perdues*. Cette pièce reçut un accueil encore plus favorable que les deux précédentes. C'est un imbroglio bizarre, tellement chargé d'incidens qu'une analyse détaillée en serait presque aussi longue que le drame lui-même. Au reste, il est assez habilement intrigué, et indique, dans son auteur, une véritable connaissance de la scène; mais les mœurs en sont peu chastes, et l'on y chercherait vainement la peinture d'un caractère. Rotrou dédia *les Occasions perdues* à la comtesse de Soissons, et non au comte de Fiesque, comme on le trouve quelque part. Le cardinal de Richelieu, sachant que cette pièce avait plu au roi Louis XIII, la fit représenter dans son palais. « Il en fut si content qu'il ne put s'empêcher de faire connaître sa satis-

faction à plusieurs personnes de qualité qui étaient autour de lui. Il chargea même le chef de la troupe de dire à l'auteur qu'il desirait le voir; et Rotrou se retira fort content de la bonté que ce ministre lui avait témoignée. Les suites en furent heureuses pour le poète, car le cardinal lui donna une pension de 600 livres. » Rotrou, pour témoigner sa reconnaissance au cardinal, composa une ode à sa louange. Elle plut fort à ce ministre; mais il demanda que le poète adoucît quelques expressions qu'il jugea un peu trop fortes contre le duc de Savoie. Rotrou lui dédia plus tard son *Hercule mourant*, avec des expressions qui annoncent au moins une reconnaissance bien vive : «Je supplie très « humblement Votre Éminence, Mon- « seigneur, de souffrir qu'il (Hercule) « vous parle de moi, et d'agréer les « adorations de la moindre mais de la « plus passionnée de vos créatures.»

Richelieu qui voulait attirer près de sa personne toutes les grandes renommées et qui avait l'art de pressentir un homme supérieur dans un talent naissant, songea à s'attacher le jeune Rotrou. Choisi par le cardinal pour être un des cinq auteurs qui travaillaient sur les plans de ce prélat, il se trouva réuni à L'Étoile, Bois-Robert, Colletet, et Pierre Corneille; mais ce dernier, qui devait faire oublier ses collaborateurs, était alors le moins célèbre des cinq, et la réputation de Rotrou était bien supérieure à celle de Corneille qui n'avait pas encore composé *le Cid*. Parmi ses collaborateurs, Corneille n'avait trouvé d'estime et d'amitié que dans Rotrou. Une liaison franche et loyale s'établit entre eux. Corneille était né trois ans avant Rotrou; mais comme les deux succès de Rotrou avaient précédé le coup d'essai dramatique de Corneille, ce dernier aimait à l'appeler « son père. » Il avait cru d'ailleurs reconnaître en Rotrou une grande sagacité d'esprit, une maturité de jugement marquée dans toutes ses réflexions. Emerveillé de voir tant de raison, de sagesse et de sûreté de critique dans son jeune associé, il le regarda comme son maître : il suivit ses conseils, profitant ainsi de ses études et de ses observations.

Lorsque *le Cid* parut (1635) on sait la jalousie que le cardinal de Richelieu conçut contre l'auteur de ce chef-d'œuvre, et les persécutions que Corneille éprouva. La pièce fut soumise à la censure de l'Académie. Rotrou fut le seul de tous les auteurs dramatiques qui prit la défense de Corneille. C'est là un des plus nobles traits de sa vie, consacrée, dans ses intervalles de travaux, à de bonnes actions. Il publia l'*Inconnu et véritable Ami de MM. de Scudéry et Corneille*, opuscule relatif au Cid et aux *Observations* de M. de Scudéry. Rotrou reconnut toujours et avoua publiquement la supériorité de Corneille. Il eut le courage de la proclamer sur la scène même de ses triomphes, dans une tirade épisodique et assez peu liée au sujet de sa tragédie de *Saint-Genest*. C'était pécher contre l'art; mais combien cette faute fait honneur au caractère et à la belle âme de Rotrou!

Eclairé d'une lumière nouvelle par le Cid, encouragé par un si magnifique exemple, Rotrou ne tarda pas à composer, d'après Francisco de Roxas, la tragédie de *Venceslas*, qui est son chef-d'œuvre et à laquelle il doit toute sa réputation. Mais ce n'est pas comme auteur dramatique que nous avons principalement à considérer ici Rotrou. Il suffira de dire que Voltaire, si bon juge, lui accorde du « génie.» Nous devons ajouter qu'il s'était proposé dans ses pièces un but moral, qu'il n'a malheureusement pas toujours atteint dans l'exécution. « Il voulait, dit M. Laya, purger le théâtre de ces plates équivoques, de ces grivoises facéties, de ces situations hasardées, enfin de toute cette licence de mœurs qui est d'un si mauvais exemple en un lieu où l'on a la prétention de les réformer et de corriger les hommes. »

Rotrou, jeté à dix-neuf ans dans une société fort relâchée, avait eu le malheur de contracter des habitudes de dissipation. Une tradition de famille, rapportée par Niceron, nous apprend qu'il avait trouvé un expé-

dient assurément fort singulier pour s'empêcher de perdre à-la-fois tout son argent au jeu. « Lorsque les comédiens lui apportaient de l'argent pour quelqu'une de ses pièces, il le jetait ordinairement sur un tas de fagots qu'il tenait renfermés. Quand il avait besoin d'argent, il était obligé de secouer ces fagots pour en faire tomber quelque pièce, et la peine que cela lui donnait l'empêchait de prendre tout à-la-fois, et lui faisait laisser toujours quelque chose en réserve. » On ajoute qu'il ne songeait même à faire ressource du côté du théâtre que quand il était prêt à manquer de ce qui lui était nécessaire pour sa dépense. Alors, en moins de deux mois, il mettait une pièce en état d'être jouée. Revenu bientôt de ses égaremens de jeunesse, Rotrou vécut estimé et chéri de tous ceux qui le connurent.

En 1635, l'*Heureuse Constance*, tragi-comédie de Rotrou, fut représentée avec un grand succès au Louvre et à Saint-Germain : la reine adressa les paroles les plus flatteuses à l'auteur, et lui exprima elle-même tout le plaisir qu'elle avait éprouvé. Le poète, en offrant à sa souveraine la pièce imprimée, lui disait : « Les louanges d'une bouche comme la vôtre ne s'obtiennent ni par hasard ni par faveur. Comme elles procèdent de cette sublime connaissance et de ces admirables lumières qui précèdent tous vos sentimens, elles ne peuvent être soupçonnées ni d'excès ni de défauts, et je m'assure que celle de vos filles à qui vous diriez le matin qu'elle est belle, ne verrait son miroir de tout le jour, et n'appellerait pas du jugement de V. M. » Rotrou avait obtenu du roi une pension de 5,000 livres, et il paraît, d'après quelques lignes placées au commencement de sa tragédie de *Saint-Genest*, qu'il jouissait d'une certaine faveur à la cour. On y lit : « l'Auteur ayant été recommandé par S. A. R. de le suivre en son voyage de Bourbon, n'a pu être présent à l'impression de ce livre, ni même faire son épître préliminaire : ce que le lecteur excusera quand il saura que nous avons eu le soin de faire voir les épreuves à un seigneur de condition qui nous les a rendues fort correctes. »

« Rotrou, dit l'auteur des *Singularités historiques*, ne parlait jamais de ses ouvrages dans les compagnies où il se trouvait soit des personnes de qualité ou de ses amis, si on ne l'y obligeait; et, quand cela arrivait, il le faisait avec tant de modestie qu'il paraissait bien que ce n'était que par excès de complaisance. Il avait beaucoup d'amis... Il fut lié d'une très étroite amitié avec Scarron et Corneille l'aîné. Rotrou et Corneille parlaient de leurs ouvrages avec toute l'estime qu'ils se devaient l'un à l'autre, et ils ont fait plusieurs poésies à leur louange. Les autres poètes qui étaient dans l'estime publique et ceux qui n'étaient pas estimés étaient tous ses amis, car il vivait bien avec les uns et les autres. Il n'était pas moins ami des auteurs célèbres de ce temps-là, particulièrement de M. Godeau, évêque de Grasse, son compatriote. Ce prélat disait à Rotrou qu'il lui donnait encore quelques années pour s'exercer avec les muses, après quoi, il lui conseillait de s'attacher à des ouvrages de piété, où il croyait qu'il réussirait bien, connaissant, comme il faisait, le fond de son cœur et son génie. Ce conseil confirma Rotrou dans le desir qu'il avait de penser sérieusement à la principale affaire; et l'on prétend qu'il s'y appliqua si bien, que, plus d'un an avant sa mort, il se dérobait deux heures chaque jour pour les passer dans l'église, où il méditait avec une grande attention et dévotion sur nos mystères sacrés. »

Après la mort de Richelieu, Rotrou s'était attaché au cardinal Mazarin, malgré les conseils de ses amis. N'ayant point trouvé auprès de ce ministre ce qu'il attendait; il acheta la charge de lieutenant-particulier au bailliage de Dreux; il fut nommé ensuite assesseur criminel et commissaire examinateur au même comté. C'est ce qui l'empêcha de faire partie de l'Académie Française, car la résidence à Paris était une condition rigoureusement exigée alors. Investi de

la confiance de ses administrés, auxquels fut souvent utile le crédit que son talent lui avait mérité à la cour, Rotrou exerça ses charges « avec toute la probité et l'intégrité du meilleur juge. »

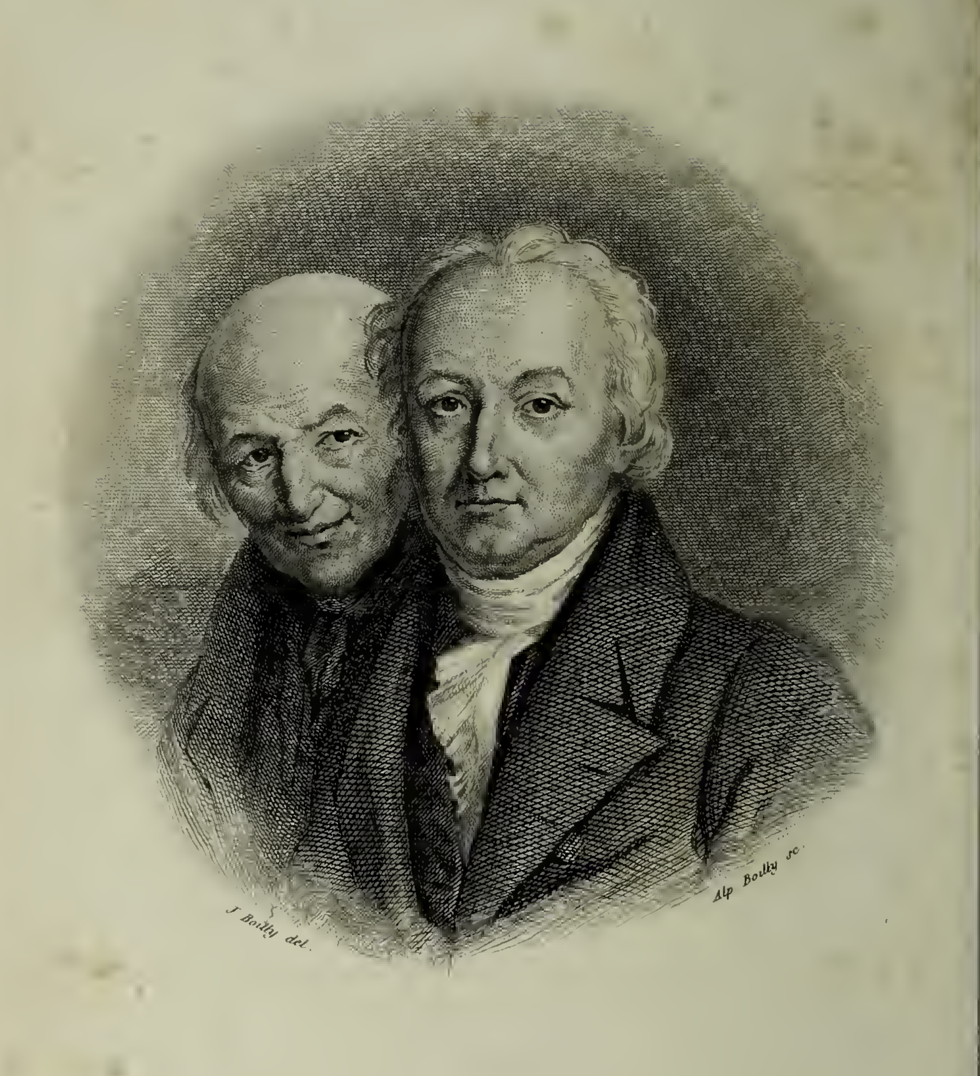
Rotrou termina sa vie par un dévoûment civique aussi courageux, aussi sublime que le dévoûment militaire de d'Assas, et qui doit éterniser son nom comme celui d'un des plus glorieux martyrs de l'humanité. Nous chercherions vainement des paroles assez éloquentes pour retracer cette mort héroïque : le récit qu'on va lire, emprunté à un pauvre moine, nous paraît en dire beaucoup plus dans sa simplicité.

« L'an 1650, la ville de Dreux fut affligée d'une dangereuse maladie. C'était une fièvre pourprée, avec des transports au cerveau, dont on mourait presque aussitôt qu'on en était attaqué. Cette maladie enlevait chaque jour un grand nombre de personnes, et même les plus considérables de la ville. Cela obligea le frère de Rotrou, qui dès sa plus grande jeunesse s'était établi à Paris, de lui écrire et le prier fortement de sortir de Dreux et de venir chez lui, ou de se retirer dans une terre qui lui appartenait, entre Paris et Dreux. Mais Rotrou répondit chrétiennement à son frère qu'étant seul dans la ville qui pût veiller avec autorité pour y faire garder la police nécessaire afin de tâcher de la purger du mauvais air dont elle était infectée, il n'en pouvait sortir, le lieutenant-général étant à Paris pour des affaires qui l'y retiendraient long-temps, et le maire venant de mourir. Que c'était la raison qui l'avait obligé de remercier Mme. de Clermont d'Entragues de la grâce qu'elle lui voulait faire de lui donner un logement dans son château, qui n'était éloigné que d'une lieue de Dreux, et celle dont il le priait de trouver bon qu'il se servît pour n'accepter pas les offres qu'il lui faisait. Il finissait sa lettre par ces paroles mémorables : « Le salut de mes « concitoyens m'est confié, j'en ré- « ponds à ma patrie : je ne trahirai ni « l'honneur ni ma conscience. Ce n'est « pas que le péril où me trouve ne « soit fort grand, puisque au moment « où je vous écris les cloches sonnent « pour la vingt-deuxième personne qui « est morte aujourd'hui. Ce sera pour « moi quand il plaira à Dieu. » Ce fut la dernière lettre qu'il écrivit, car peu de temps après, ayant été attaqué de cette fièvre pourprée avec de grands assoupissemens, il demanda les sacremens qui lui furent administrés, étant dans une parfaite connaissance, et qu'il reçut avec une grande résignation à la volonté de Dieu, qui le retira du monde, le 27 juin de l'an 1650, après huit jours de maladie, âgé de 40 ans et dix mois. Il fut regretté, non-seulement de ses parens et de ses amis, mais encore de tous les habitans de Dreux et des lieux circonvoisins dont il était fort estimé et parfaitement aimé. On l'inhuma dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Dreux. »

L'Académie Française proposa la mort de Rotrou pour sujet de poésie, en 1811. Millevoye fut couronné : ce poète était digne, par son caractère, d'apprécier toute la sublimité du dévoûment de Rotrou et de le célébrer par son talent, mais il est malheureusement un peu tombé dans l'abus des lieux communs.

Rotrou, marié à Marguerite Lecamus, laissa trois enfans. Une branche de cette famille existe encore dans la résidence de ses pères, où plusieurs de ses membres ont exercé depuis des emplois honorables. D'autres descendans directs se sont fixés dans les environs d'Etampes. L'un d'eux, vieillard de 84 ans, était en 1820, maire de Sandréville, où il communiqua à M. Viollet-Leduc plusieurs particularités de la notice placée en tête de son édition des OEuvres de Rotrou et à laquelle nous avons fait plusieurs emprunts. M. de Rotrou, seigneur de Sandréville, receveur des consignations du Parlement de Paris et frère du poète, avait laissé sur la vie de ce dernier des mémoires qui n'existent sans doute plus.

G-S. Trébutien.



LES FRÈRES HAÜY.

LES FRÈRES HAUY.

Les deux fils d'un pauvre paysan de la Picardie, les deux frères Haüy, dans des carrières différentes, ont pris rang parmi les hommes les plus utiles de la génération qui nous a précédés. Si l'illustration de l'aîné, du créateur de la *Cristallographie*, du vénérable et irréprochable Haüy (René-Just), a été plus brillante que celle de son frère Valentin, on reconnaîtra sans doute que ce dernier, pour avoir fait en faveur des *Aveugles* autant que l'abbé de l'Épée pour les *Sourds-Muets*, devait obtenir, en raison de la spécialité de notre recueil, la première place dans le groupe où sont reproduits les traits de ces deux *Amis de l'Humanité*.

Haüy (René-Just) naquit, le 28 février 1743, au village de Saint-Just, dans le département de l'Oise. Fils d'un pauvre tisserand, il aurait probablement embrassé la profession de son père, si des personnes généreuses qui avaient remarqué en lui des dispositions à s'instruire n'eussent pris soin de son éducation. Il y avait alors à Saint-Just une abbaye : Haüy, encore enfant, suivait assidument les cérémonies religieuses et montrait beaucoup de goût pour les chants d'église. Il attira l'attention du prieur qui le fit venir, l'interrogea et, frappé du developpement de son intelligence, lui fit donner des leçons par quelques religieux. Les progrès du jeune Haüy furent si rapides que ses maîtres engagèrent sa mère à le conduire à Paris, où ils présumaient qu'il trouverait facilement les moyens de continuer ses études. Cette mère courageuse suivit ce conseil, et sans se rebuter des obstacles, sans s'épouvanter d'un voyage dans une grande ville où elle se trouverait sans ressources, elle partit avec son fils pour lequel, après une longue attente, elle obtint une place d'enfant de chœur. Plus tard, il fut admis comme boursier dans le collège de Navarre. Là, sous des professeurs habiles, il parvint assez promptement au plus haut degré de savoir exigé pour des études régulières et complètes. Quoique très jeune encore, il reçut de ses supérieurs la mission d'enseigner ce qu'ils lui avaient appris. A vingt-et-un ans, il fut régent de quatrième et bientôt après il devint régent de seconde au collège du cardinal Lemoine. Son goût pour les sciences naturelles ne tarda pas à se développer; et aussitôt qu'il eut prit les ordres sacrés, il s'appliqua d'abord à la botanique. Son premier maître, dans cette science, fut son ami, le vénérable Lhomond, l'auteur du *Rudiment*, plus connu comme grammairien que comme botaniste.

Le collège du cardinal Lemoine était près du Jardin des Plantes : Haüy allait souvent visiter ce précieux dépôt de toutes les richesses végétales. Un jour voyant la foule des auditeurs qui se pressaient pour assister à une leçon de Daubenton sur la minéralogie, il voulut entendre ce professeur et fut charmé de trouver dans cette branche des sciences naturelles, des sujets d'études qui se rattachaient encore plus directement que les produits de la végétation à son goût pour la physique. La comparaison des plantes et des minéraux fit naître dans son esprit une suite de réflexions qui préparèrent ses découvertes en *Cristallographie*.

Plein de ces idées, il examinait quelques minéraux chez un de ses amis, M. de France, maître des requêtes, lorsqu'il laissa tomber un beau groupe de spath calcaire cristallisé en prismes; quelques fragmens détachés du groupe se présentèrent sous l'apparence d'un cristal nouveau d'une forme régulière, lisse sur toutes les faces. Haüy aperçoit avec surprise que cette forme est précisé-

ment celle des cristaux rhomboïdes du spath d'Islande. «Tout est trouvé!» s'écria-t-il aussitôt dans l'enthousiasme de sa découverte. Daubenton et Laplace l'encouragèrent à en faire part à l'Académie des sciences; mais Haüy était trop modeste pour se décider tout-à-coup à paraître sur un si grand théâtre; il ne céda qu'à des sollicitations réitérées, et la première fois qu'il se rendit au Louvre, où l'illustre compagnie tenait ses séances, il s'y montra comme dans une cérémonie ecclésiastique, revêtu du costume prescrit par les canons. Sa théorie, qu'il exposa avec une lucidité remarquable, fit une profonde sensation. L'importance de ses travaux fut justement appréciée, et l'Académie s'empressa de l'admettre dans son sein.

Haüy s'occupa sans relâche de rassembler tous les faits de la science dont il était le créateur. Sa seule ambition était de ne pas la laisser imparfaite; et tout entier au but qu'il poursuivait, il restait étranger à tout ce qui n'était pas de la cristallographie.

Ce fut dans cet isolement que les évènemens de la Révolution le surprirent. Déjà la Bastille était tombée, et la monarchie était sur le penchant de l'abîme qui allait l'engloutir, lorsqu'on fit à l'abbé Haüy l'injonction de prêter serment à la constitution civile du clergé. Haüy, sans trop savoir ce qu'on exigeait de lui, refusa, parce que, dans le monde où il vivait, il entendait dire que sa conscience l'obligeait à ce refus. Il fut alors privé de tous ses emplois, et bientôt après il fut incarcéré dans le séminaire de Saint-Firmin converti en prison. Quand on se présenta pour l'arrêter, on lui demanda s'il n'avait point d'armes à feu. « Je n'en ai point d'autres que celles-ci » dit-il, en tirant une étincelle de sa machine électrique. On saisit ses papiers où il n'y avait que des calculs mathématiques; on culbuta sa collection qui était sa seule propriété. Haüy ne parut pas soupçonner un seul instant le danger de sa position. A peine installé dans son habitation nouvelle, il ne songea qu'à se faire apporter ses tiroirs, afin de mettre ses cristaux en ordre. Heureusement il avait des amis au dehors. Un de ses élèves, devenu depuis son collègue, M. Geoffroy-Saint-Hilaire, logeait alors au collège du cardinal Lemoine. A peine instruit du sort de son maître, il court implorer toutes les personnes qu'il croit pouvoir le servir; enfin l'Académie l'ayant réclamé, on obtint un ordre de délivrance. M. Geoffroy court le porter à Saint-Firmin, mais il était tard; rien ne put décider Haüy à sortir le soir même. « Je sortirai demain matin, disait-il; au moins j'aurai encore une fois dit la messe avant de sortir de cette maison. » Le lendemain, il fallut presque l'entraîner de force : le surlendemain fut le 2 septembre.

Soustrait, en quelque sorte malgré lui, aux massacres de cette terrible journée, Haüy ne fut plus inquiété : une fois seulement on le fit comparaître à la revue de sa section; mais il fut réformé sur-le-champ, à cause de sa mauvaise mine. Au fort de la Terreur, les faveurs du gouvernement lui furent rendues, quoiqu'il n'eût rien fait pour les obtenir. La Convention le nomma membre de la commission des poids et mesures et conservateur du cabinet des mines. Quand Lavoisier fut arrêté, que Borda et Delambre furent destitués, Haüy seul osa écrire en leur faveur. Ce fut à sa sollicitation que ces deux derniers furent réintégrés. A la mort de Daubenton, l'Académie voulut désigner l'abbé Haüy pour son successeur; mais il sollicita lui-même pour faire nommer Dolomieu, retenu alors, contre le droit des gens, dans les cachots de Naples. Cette démarche de l'abbé Haüy eut tout le succès qu'il s'en était promis; mais Dolomieu, rendu à sa patrie, fut enlevé par une mort prématurée. Sa place fut donnée à Haüy, avec celle de professeur de minéralogie.

Dès ce moment l'enseignement de la minéralogie prit une vie nouvelle. Haüy mit tant de zèle à compléter les collections qu'en peu d'années il les quadrupla. On admirait surtout l'ordre qu'il y avait introduit, en s'étonnant de la justesse de ses classifications, toujours en harmonie avec les découvertes les plus récentes. Peu de profes-

seurs avaient encore montré un aussi grand dévoûment à la science qu'il rendait facile et attrayante par la clarté, par l'élégance de ses leçons, autant que par sa bienveillante complaisance. Il faisait venir les élèves de l'Ecole normale dans son cabinet, s'abandonnant avec eux à cette noble familiarité qui, jointe à une certaine réserve, est un puissant encouragement pour la jeunesse.

L'abbé Haüy, chevalier de la Légion d'honneur, était membre de l'Institut, section de minéralogie; professeur de minéralogie au jardin des Plantes, et à la Faculté des Sciences de Paris; conservateur des collections minéralogiques de l'école des mines, chanoine honoraire de la Métropole. Sa réputation était devenue européenne. Les hommes instruits de tous les pays s'empressaient de lui apporter leur respect et leurs hommages. Peu de savans ont allié un mérite plus étendu à plus de modestie. Haüy était d'une constitution si faible qu'il avait entendu dire dans sa première jeunesse par son médecin, Mazéas : « voilà un homme qui ne passera pas l'année. » Cette prédiction heureusement ne s'accomplit pas : Haüy parvint jusqu'à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il expira le 3 juin 1822.

L'illustre Cuvier, dans le discours funèbre qu'il prononça sur la tombe d'Haüy, caractérise ainsi la découverte due à ce dernier : « Il dévoila la se-« crète architecture de ces produc-« tions mystérieuses où la matière ina-« nimée paraissait offrir les premiers « mouvemens de la vie; où il semblait « qu'elle prît des formes si constantes « et si précises par des principes ana-« logues à ceux de l'organisation. Il « sépare, il mesure, par la pensée, les « matériaux invisibles dont se forment « ces étonnans édifices. Il les soumet « à des lois invariables; il prévoit par « le calcul les résultats de leur assem-« blage, et parmi des milliers de ces « calculs, aucun ne se trouve en défaut. « Depuis ce cube de sel que chaque « jour nous voyons naître, sous nos « yeux, jusqu'à ces saphirs et ces « rubis que des cavernes obscures « cachaient en vain à notre luxe et à « notre avarice, tout obéit aux mêmes « règles; et parmi les innombrables « métamorphoses que subissaient tant « de substances, il n'en est aucune « qui ne soit consignée d'avance dans « les formules de M. Haüy. Comme on a « dit avec raison qu'il n'y aura plus un « autre Newton, parce qu'il n'y a pas « un second système du monde, on « peut aussi, dans une sphère plus res-« treinte, dire qu'il n'y aura point un « autre Haüy, parce qu'il n'y aura pas « une deuxième structure de cristaux. « Semblables encore à celles de New-« ton, les découvertes de M. Haüy, loin « de perdre de leur généralité avec « le temps, en gagnent sans cesse. » Belles paroles, qui n'ont point empeché d'abandonner aux Anglais l'admirable et si regrettable collection du créateur de la Cristallographie !.

Les principaux ouvrages de Haüy sont ses traités de *Cristallographie* et de *Physique* (1784—1806) et sa *Minéralogie*, dont la 2ᵉ édition, posthume, a été rédigée (1822—1823) presque entièrement sur de simples notes du professeur, par son élève chéri, M. Gabriel Delafosse, de l'École normale, qui, par une sorte de fatalité pour la doctrine de son maître, a hérité, en même temps, de la modestie comme de la science de son vénérable ami !

HAUY (VALENTIN), était né, comme son frère, à Saint-Just, le 13 novembre 1746. Etant venu à Paris, il y établit une *École de Calligraphie*, et donnait en même temps des leçons en ville. Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, un singulier hasard en fit le fondateur de l'institution des *Jeunes Aveugles*. En 1783, mademoiselle Paradis, aveugle, célèbre pianiste de Vienne, vint donner des concerts à Paris. Avec des épingles placées en forme de lettres sur de grandes pelotes, elle lisait rapidement, de même qu'elle expliquait la géographie par le moyen de cartes en relief, dont l'invention était due à un autre célèbre aveugle, Weissembourg de Manheim. Ayant eu occasion d'entendre mademoiselle Paradis, Haüy comprit tout le parti que l'on pouvait tirer de cette ingénieuse

méthode pour l'enseignement des infortunés qui sont privés de la vue. Dès-lors il tourna toute son attention vers un objet si utile, et publia, en 1786, une brochure *sur les Moyens d'instruire les Aveugles*. Ayant cherché un aveugle intelligent pour commencer ses expériences, il le trouva à la porte de l'église de Saint-Germain-des-Prés : c'était un aveugle-né, qui demandait l'aumône pour secourir sa vieille mère ; il était de Lyon et se nommait Lesueur. Haüy l'emmena dans sa maison, l'instruisit pendant quelques semaines, et le présenta ensuite à la Société philantropique, qui, satisfaite de ce premier essai, donna à Haüy des fonds et une maison située rue Notre-Dame-des-Victoires, pour y former son établissement où il devait admettre douze élèves.

Le succès répondit à tout ce que l'on pouvait espérer. Dès la même année, (1786) Haüy présenta devant le roi et la cour à Versailles, plusieurs des élèves formés par lui. Les résultats vraiment étonnans de leurs exercices excitèrent un intérêt général, et appelèrent la bienveillance du monarque sur l'habile instituteur. Haüy reçut de nouveaux encouragemens qui lui permirent d'augmenter le nombre de ses élèves. Louis XVI le nomma interprète de l'amirauté, puis professeur au bureau académique d'écriture, pour la vérification des écritures anciennes et étrangères, et enfin secrétaire du Roi. En 1786, Haüy fit hommage à ce monarque de son *Essai sur l'Éducation des Aveugles*, imprimé par les enfans aveugles sous la direction de M. Clausier, et se vendant, à leur seul bénéfice, en leur maison d'éducation, traduit en anglais par Blacklock, aveugle et poète (1795).

Ce curieux ouvrage est imprimé en relief, de manière que, dans les exemplaires qui n'ont point passé sous le marteau du relieur, les aveugles puissent lire en promenant le bout des doigts sur les lignes.

Haüy avait rendu aux aveugles, par les ingénieux procédés qu'il leur fit mettre en pratique, les mêmes services que l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard ont rendus aux sourds-muets. Malheureusement, en 1790, on réunit les aveugles avec ces derniers dans le même établissement, et il en résulta une certaine mésintelligence non-seulement entre les chefs, mais entre les élèves eux-mêmes de ces deux institutions. L'Assemblée Constituante ordonna, en 1791, que les deux écoles seraient entretenues aux frais de l'état, et le nombre des élèves porté à 86. Cependant les deux institutions furent encore séparées après la révolution du 9 thermidor (27 juillet 1794). On plaça les sourds-muets au séminaire de Saint-Magloire, rue du faubourg Saint-Jacques, et les aveugles à la maison de Saint-Catherine, rue des Lombards. Valentin Haüy, qui était naturellement bon et bienfaisant, mais qui avait une imagination vive, un esprit prompt à s'exalter, se montra sous le directoire, grand partisan des cérémonies théophilantropiques ; il y conduisait ses élèves et y faisait entendre leurs chants. On prétend même que c'est son attachement aux principes démocratiques qui le fit éloigner par Bonaparte de l'établissement dont il était le père plutôt que le fondateur. Quoi qu'il en soit, le gouvernement consulaire confina les Aveugles-Travailleurs à l'hospice des Quinze-Vingts, où ils demeurèrent pendant quatorze ans, et l'on accorda à Haüy une pension de 2,000 francs. Il forma alors, rue Sainte-Avoye, un pensionnat auquel il donna le nom de *Musée des Aveugles*, mais qui ne prospéra pas. Fatigué de tant de contrariétés, il partit pour Saint-Pétersbourg, où il établit un pensionnat d'aveugles. L'empereur lui conféra l'ordre de Saint-Wladimir ; mais son établissement n'ayant pas eu le succès qu'il en espérait, il se rendit à Berlin et en forma un autre. Enfin il revint en France, en 1806, et trouva un refuge dans la maison de son frère. Valentin Haüy mourut peu de jours avant son frère, le 19 mars 1822. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Médard, où les aveugles ses élèves exécutèrent une messe de *Requiem* de la composition d'un d'entre eux.

G. S. TRÉBUTIEN.

